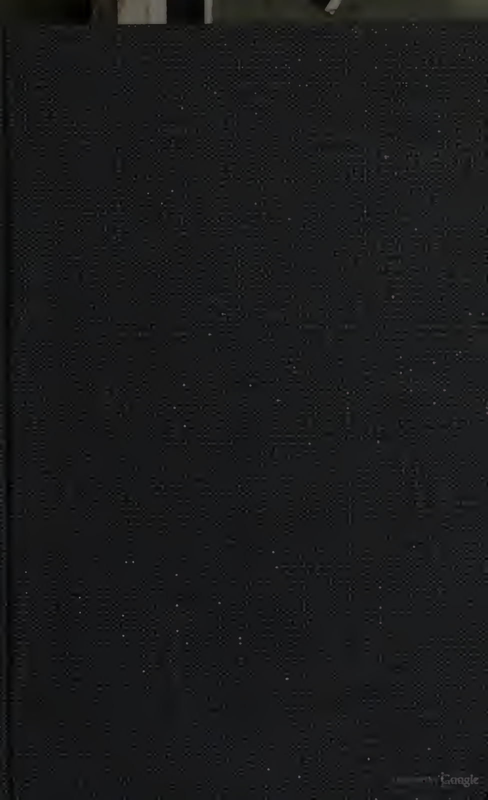






HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE GÈNES,

PAR

M. ÉMILE VINCENS,

CONSEILLER D'ÉTAT.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

M DCCCXLII.



AVANT-PROPOS.

Les Génois ont une part considérable dans l'histoire de la navigation et du commerce au moyen âge. Ils sont marchands et guerriers aux croisades, habiles en même temps à se ménager le trafic avec les infidèles de l'Égypte et de la Mauritanie. Ils disputent l'empire de la Méditerranée aux Pisans et aux Vénitiens. Leurs colonies brillent d'un grand éclat : celle de Péra tour à tour protége et fait trembler les empereurs grecs de Constantinople; Caffa domine à l'extrémité de la mer Noire.

Il est curieux d'observer un peuple déjà célèbre et redouté en Orient quand, chez lui, il ne possède rien au delà de l'étroite enceinte de ses murailles; qui a fait de grandes choses au loin, n'ayant jamais eu pour territoire que quelques lieues d'une rive étroite et stérile, où l'obéissance lui était contestée.

C'est d'une association de mariniers, premier rudiment de son organisation républicaine, qu'on voit naître une noblesse purement domestique et municipale, mais bien-tôt illustre.

Parmi les cités italiques, le rang des Génois est moins éminent. On sent chez eux l'influence d'une politique fortement empreinte d'égoïsme national et mercantile, qui les isole, cherchant à se tenir à l'écart des luttes de la liberté lombarde, tout en échappant aux exigences des avides empereurs teutons. Mais les factions guelfe et gibeline pénètrent dans Gênes et s'y balancent si bien qu'elles s'excluent et s'exilent alternativement de la république toujours agitée. Les nobles entre eux se font la guerre. Les populaires lassés leur arrachent le gouvernement, et de là surgit aussitôt une aristocratie plébéienne dont les membres se ravissent le pouvoir les uns aux autres. Alors les classes inférieures prétendent reprendre à la bourgeoisie ce que celle-ci a ôté à la noblesse. L'anarchie oblige à chercher le repos et la sécurité sous la seigneurie d'un prince étranger. Une fois cette voie ouverte,

on voit se multiplier les expériences pour résoudre le problème insoluble d'un maître qui s'engagerait à garder la liberté d'une république et qui tiendrait parole. Tout à coup le dégoût des révolutions en amène une nouvelle. On s'est désabusé des factions, et une fusion générale des partis produit à l'improviste un gouvernement régulier.

Ce bien n'est arrivé, cependant, qu'au temps de la décadence des petits États, et de la déchéance, si l'on peut parler ainsi, des navigateurs de la Méditerranée. Les vicissitudes des deux derniers siècles de la république, tombée au rang inférieur des puissances, ne sont pourtant pas dénuées d'intérêt et d'instruction : mais enfin entraînée dans notre tourbillon, elle tombe, elle est dissoute : le drame a le triste avantage d'un dénoûment final.

A côté de l'histoire de Venise, ou plutôt à quelques degrés au-dessous, devrait se placer l'histoire de Gênes; mais celle-ci nous manque : car dans le cours actuel des idées nous n'accepterions pas pour telle le seul livre (1) que nous possédions sous ce titre,

(1) Histoire des révolutions de Gênes, 3 vol. in-12,

ouvrage borné sèchement au récit des révolutions du gouvernement des Génois; où il suffit de dire que l'histoire de leur commerce ne tient pas la moindre place : le nom de la fameuse banque de Saint-George y est à peine prononcé.

La tardive ambition d'écrire cette histoire m'a été inspirée par les souvenirs d'un séjour à Gênes de près de vingt-cinq ans. Je crois bien connaître le pays, ses traditions et ce que les mœurs y tiennent des temps passés. Pendant cette longue demeure je n'avais pourtant pas conçu un si grand projet : d'autres devoirs ne m'auraient pas laissé la liberté de l'entreprendre. J'avais seulement eu l'occasion de m'essayer dans quelques notices détachées que l'académie du Gard a bien voulu recueillir. Mais en regrettant les plus amples recherches que j'aurais pu faire dans Gênes, si j'avais prévu dès lors la tâche que je me suis imposée au retour, je ne suis pas revenu sans documents et sans mémoires, et j'ai employé depuis à compléter ces matériaux, tous les

1753, de M. de Brequigny, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

loisirs que j'ai pu me faire dans ces vingt dernières années.

L'histoire de Gênes a, pour plusieurs siècles, des fondements certains : ce sont des chroniques originales qui commencent à l'an 1101. Elles furent d'abord écrites par Caffaro qui, dans cette année, faisait partie d'une expédition à la terre sainte, et qui raconte naïvement ce qu'il a vu avec ses Génois. Entré, à son retour, dans les plus grandes affaires de la république, il tint note des événements de chaque année, et, dans une assemblée publique, il donna une lecture de ses commentaires. Il recueillit les applaudissements de ses concitoyens et leur témoignage de sa véracité, avec l'ordre formel de continuer son ouvrage. Caffaro, qui mourut en 1197, tint la plume jusqu'en 1194. Après lui, les chanceliers successifs de la république continuèrent la narration jusqu'en 1264. Alors on chargea des commissaires spéciaux du soin de rédiger la suite de ces annales. Ces commissions, renouvelées cinq fois en trente ans, et dont les travaux étaient à mesure soumis à l'approbation du gouvernement, atteignirent l'année 1294. Là, il paraît que les temps

devinrent trop difficiles. Au gré des révolutions du pays, ce qu'on avait loué la veille il fallait le diffamer le lendemain. Les chroniques officielles s'arrêtèrent; du moins il ne nous en est plus parvenu.

C'est au savant et infatigable Muratori que nous devons la publication de ces précieux originaux. Ce sont des notes sèches mais naïves, fort incomplètes pour notre curiosité, mais en tout d'excellents guides. Muratori, d'ailleurs, dans sa vaste collection recueillie en fouillant tant d'archives italiennes, fournit souvent les moyens de contrôler les témoignages des uns par les autres, et d'éclaircir le récit tronqué des historiographes génois. Ainsi il a donné les commentaires de Jacques *de Varagine*, archevêque de Gênes, mêlés de fables sur les temps antérieurs, mais révélant des faits importants.

Après les chroniques viennent les historiens du pays; ceux-ci sont encore des originaux, car si pour les temps antérieurs, ils ont puisé dans les annales publiques, ils ont poussé leurs écrits jusqu'à leur propre temps. C'est encore Muratori qui a recueilli les œuvres de ceux qui ont précédé l'invention

de l'imprimerie. Les principaux sont les deux Stella et Senarega.

Stella l'ancien écrivait dans les premières années du xv[e] siècle. Sa narration va jusqu'en 1410; il avertit que depuis 1396 il ne raconte que ce qu'il a vu. En remontant en arrière, il dit avoir eu entre les mains les mémoires familiers d'hommes de partis opposés. Il s'appuie aussi du témoignage des vieillards. Il prend soin de déclarer qu'il parle de son chef, librement, et sans mission de personne. C'est en général un écrivain judicieux, qui montre médiocrement de préjugés sans aucune partialité.

Le récit de Stella est continué par son fils jusqu'en 1435. Ce dernier a vécu jusqu'en 1461. Il était devenu secrétaire de la république. C'est peut-être pour cela qu'il cessa d'être historien.

Senarega a, dans la collection de Muratori, un précis historique qui embrasse la période de 1314 à 1488. Lui aussi déclare, comme Stella, qu'il écrit librement, à la prière de son savant ami Colutio Salutati.

Grâce à l'imprimerie, les écrits du xvi[e] siècle n'ont pas, comme les précédents, le

risque de rester ensevelis dans une bibliothèque.

Augustin Giustiniani, homme fort érudit, qui avait professé en France, compila en italien des annales génoises jusqu'en 1528, époque d'une grande révolution et de la constitution du gouvernement moderne des Génois. L'ouvrage a été accusé de quelque partialité. On peut aussi reprocher à l'auteur de n'avoir pas rejeté les traditions fabuleuses. Quant à la composition et au style, ce sont des annales et non pas une histoire.

Au contraire, Foglietta et Bonfadio, écrivant dans une latinité élégante, sont des historiens qui appartiennent à la littérature. Le premier dans sa jeunesse s'était fait exiler pour un traité italien *de la République génoise*, ouvrage de parti fort hostile au gouvernement. Mais plus tard il composa dans un esprit très-différent l'histoire de Gênes en latin. L'auteur mourut avant d'avoir pu raconter la révolution de 1528. Son frère, qui servit d'éditeur à l'œuvre posthume, emprunta, pour remplir cette lacune, quelques pages qu'on a su depuis appartenir à Bonfadio.

Celui-ci, excellent écrivain, n'était pas

Génois. Venu à Gênes pour y professer les lettres, le nouveau gouvernement de 1528 le choisit pour son historiographe, et, en renouvellement de l'antique usage, lui ordonna d'écrire les grandes choses que la république régénérée se flattait sans doute d'accomplir. Bonfadio s'acquitta de ce soin, et son histoire est tenue en grande estime chez les Italiens sous les rapports littéraires; elle commence à 1528, elle est interrompue en 1550: au milieu de cette année l'auteur fut mis à mort pour une cause restée obscure.

Nous retombons ici dans des chroniques semi-officielles; mais du moins celles-ci sont précises et détaillées jusqu'à la minutie. Dans le XVIIe siècle, Philippe Casoni avait été employé dans les chancelleries génoises. Son fils et son petit-fils suivirent la même carrière. Les mémoires du grand-père, les correspondances passées par leurs mains, les facilités données par le gouvernement lui-même, ont servi au petit-fils pour rédiger des annales suivies, de 1500 à 1700. Chacun de ces deux siècles forme un volume. Ils sont dédiés au sénat, l'un en 1707, l'autre en 1730, et la teneur des dédicaces autorise à regarder l'ou-

vrage comme accepté et authentique. Le premier tome fut imprimé en son temps : on ne voulut pas permettre la publication du second; il circulait à Gênes en copies manuscrites. On trouva sans doute que les transactions avec les puissances étrangères pendant le XVII[e] siècle étaient trop récentes pour en avouer la publicité. On s'est avisé plus tard d'imprimer ce volume, et il n'a rien enseigné à personne.

Le principal événement de l'histoire de Gênes au XVIII[e] siècle (l'occupation de la ville par les Autrichiens et sa glorieuse libération par un effort populaire) a été traité à fond dans un ouvrage exprès, attribué à un membre de la famille Doria (1). On trouve sur le même sujet des détails curieux dans un *compendio* de l'histoire de Gênes (2), écrit bizarre d'un patriote du temps nommé Accinelli.

Je dois signaler une histoire de Gênes

(1) Dell' istoria del trattato di Worms fin alla pace d'Aquigrana, libri quattro. Leida, 1750.

(2) Compendio delle istoria di Genova dalla sua fondazione fin' all' anno 1750... dedicato a Maria sempra vergine, di Genova et de suoi popoli augustissima protetrice. Lipsia, 1750.

publiée il y a peu d'années par M. Jérôme Serra (1) (mort depuis). C'était un noble, ami libéral de son pays, qui toute sa vie avait cultivé les lettres. Il était recteur de l'académie (université) de Gênes sous le régime impérial. Il est regrettable qu'il n'ait pas voulu pousser son histoire au delà de 1483. Il n'en donne que des raisons fort vagues. Mais les considérations dues à sa position personnelle l'auront détourné d'aborder le récit de la refonte nobiliaire de 1528; ou plutôt la révolution populaire de 1797 l'aura découragé d'écrire, et le changement de régime en 1814 lui en aura bien moins laissé la liberté.

On voit que la traduction des historiens génois ne suppléerait pas pour nous au défaut d'une histoire complète de la république.

Il est un autre ouvrage qu'il ne faut pas oublier, en passant en revue les écrits historiques génois, mais qui, comme le dernier que je viens de citer, est resté incomplet : ce sont

(1) La storia dell' antica Liguria et di Genova scritta dal marchese Girolamo Serra. Torino, 1834; 3 vol. et un de dissertations.

les Lettres liguriennes de l'abbé Oderico (1). Ce savant s'était proposé de traiter successivement les points principaux de l'histoire de son pays, dans une série de lettres; mais il avait pris son point de départ si loin, que ses premières dissertations ne pouvaient servir de matériaux à l'histoire génoise proprement dite. Elles roulent sur les Liguriens pris en général, et cette dénomination est commune, comme on sait, à beaucoup de populations très-diverses dont l'auteur recherche les traces dans une haute antiquité. Il arrivait cependant aux temps de la domination carlovingienne, quand tout à coup il s'interrompit, et omettant les siècles intermédiaires, sur l'invitation de l'impératrice de Russie Catherine, il ne s'occupa plus que d'une investigation plus ou moins approfondie sur les monuments des colonies génoises de la Crimée. C'est le sujet unique de ses dernières lettres.

Il ne paraît pas qu'il ait pu s'aider des trésors scientifiques que renferment les archives de Gênes. Elles étaient accessibles à peu de personnes, même parmi les Génois.

(1) Lettere ligustiche... dell' abate Gasparo Luiggi Oderico, patrizio genovese. Bassano, 1792.

Mais après la destruction de l'ancien gouvernement, la classe des sciences morales et politiques de l'Institut de France essaya d'obtenir des renseignements sur les documents enfouis dans ce dépôt si longtemps secret. En recourant aux voies diplomatiques, un programme dressé à l'Institut fut envoyé à Gênes au gouvernement provisoire de 1798, avec une sorte de réquisition d'y procurer une réponse. Pour y satisfaire, on chargea des recherches désirées le père Semini, religieux éclairé, laborieux, et tellement modeste, que son travail, composé de quatre mémoires curieux, avec un cinquième qu'il ne put achever, parvinrent à l'Institut sans qu'on eût pris la peine de faire connaître le nom de l'auteur (1). Par un autre accident, ces mémoires manuscrits se perdirent à la mort de l'académicien qui devait en faire le rapport. Heureusement les minutes en étaient restées à Gênes. Je me félicite de les y avoir

(1) Dissertazioni quattro del P. Prospero Semini, professore di etica all' universita di Genova, sopra l'antico commercio della Rep. Ligure nel Levante, 1803, ms. Voir le rapport de M. Silvestre de Sacy, mentionné ci-après.

vues et d'y avoir fait récolte d'utiles informations. Les notions sur les établissements de la mer Noire, appuyées sur des actes publics, y sont plus précises que dans les lettres d'Oderico. Quant à la colonie de Para et Galata, objet également des recherches de Semini, nous en avons maintenant une histoire complète et fort intéressante (1), due à M. Louis Sauli, noble génois, qui, outre les secours antérieurs, a lui-même exploré Constantinople et les restes des monuments génois.

Les archives de Gênes ont été soumises à une autre visite, due également à l'Institut. L'académie des inscriptions et belles-lettres la provoqua; et l'illustre Silvestre de Sacy ne dédaigna pas de s'en charger. Il vint à Gênes vers le temps où le pays se réunissait à la France. Dans un rapport (2) très-curieux,

(1) Della colonia di Genova in Galata, libri sei. Torino, 1831; 2 vol.

(2) Rapport sur les recherches faites dans les archives du gouvernement de Gênes et autres dépôts publics de Gênes, par M. Silvestre de Sacy : Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. 3. — Suit la *Notice* des pièces tirées des archives secrètes de Gênes. — M. de Sacy avait eu l'extrême obligeance

qu'à son retour il présenta à l'académie, on peut voir toute l'importance des documents originaux qu'il a vérifiés, copiés ou traduits, et dont il a successivement publié les plus importants dans les mémoires de l'académie, en les éclairant par sa saine critique. Ce sont là de précieux matériaux ; ils sont au premier rang des secours que j'ai rencontrés en France, d'autant plus précieux pour moi qu'à Gênes je n'aurais pu les atteindre.

Ces dernières recherches se rapportent presque exclusivement à l'histoire commerciale. Je n'ai rien négligé pour me renseigner sur les autres parties. Déjà je m'étais pourvu d'extraits de certaines notices manuscrites trouvées à la bibliothèque de l'université de Gênes; mais à Paris, par la complaisante assistance de M. Ernest Alby, j'ai connu un grand nombre de relations et d'opuscules qui se trouvent parmi les manuscrits de la bibliothèque royale. Les archives du royaume où le savant M. Michelet a bien voulu faciliter mes recherches, m'ont montré les nombreux

de me laisser prendre des notes sur les feuilles imprimées, mais non publiées encore, des pièces qu'il a insérées dans le tom. IX des Mémoires de l'Académie.

originaux (1) des actes qui éclaircissent les singulières transactions des Génois avec notre roi Charles VI, ou avec les rois ses successeurs, devenus à plusieurs reprises seigneurs de Gênes; actes en quelque sorte laissés dans l'ombre par les écrivains génois : on dirait qu'ils répugnent à parler de ces traités, et qu'ils en abrégent les récits à dessein.

Enfin, par la bienveillance de M. Mignet, j'ai pu consulter aux archives des affaires étrangères la correspondance des ministres ou chargés d'affaires de France à Gênes, depuis 1634 (2) jusqu'à la cession de la Corse en 1768. Ces agents ayant été les témoins journaliers de ce qui se passait à Gênes, et souvent les négociateurs mêlés aux événements, ce sont les meilleurs indicateurs qu'on puisse désirer pour connaître les faits de cette époque. Dans ce qui concerne la Corse,

(1) On trouve des copies de ces actes à la bibliothèque royale, dans les collections ms. de Dupuy, Brienne, etc.

(2) C'est la première date à laquelle la correspondance a été recueillie et mise en ordre annuellement. Les Mémoires du cardinal de Richelieu comprennent les détails d'une époque antérieure, résumés évidemment sur les correspondances de son temps.

j'ai pris pour contrôle de ces mêmes témoignages, le résumé des écrivains de l'île, que nous a soigneusement donné M. Robiquet dans la partie historique de ses recherches(1).

Quant aux dernières années du gouvernement détruit en 1797, à la période de l'éphémère république ligurienne, et au temps de la réunion à l'empire français, je n'ai eu à consulter personne : j'étais présent et témoin impartial, sinon toujours aussi désintéressé que j'aurais voulu l'être. Pour cela même, j'ai cru devoir me borner à un simple précis des vicissitudes de cette époque.

(1) Recherches historiques et statistiques sur la Corse, par M. Robiquet, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.

N. Quelques noms historiques ont, dans l'usage, des traductions connues en français; j'en use quelquefois. J'écris indifféremment Fiesque ou *Fiesco*, *Fieschi* (*Fliscus* ou *de Fliscis* en latin); Adorne et Fregose, ou *Adorno* et *Fregoso* (*Fulgosius* en latin). Quant à Lomelin pour *Lomelino* ou *Lomelini*, Centurion pour *Centurione*, etc., cela se dit même en génois.

HISTOIRE

DE

LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES.

LIVRE PREMIER.

PREMIER GOUVERNEMENT CONNU JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DE LA NOBLESSE VERS 1157.

CHAPITRE PREMIER.

Temps anciens. Première guerre avec les Pisans; Sardaigne; Corse; état intérieur.

Le nom de Gênes est cité dans l'histoire pour la AU.
première fois, si je ne me trompe, à l'époque de
la seconde guerre punique et de l'entrée d'Anni-
bal en Italie. Quelques années plus tard, le Car- 534
thaginois Magon aborda sur la côte voisine, trouva 547
la ville sans défense, la pilla et la détruisit. Le
sénat romain ordonna qu'elle serait rebâtie : un 549
préteur fut délégué pour prendre ce soin (1) :
c'est tout ce que les historiens nous ont transmis
de plus important sur cette cité; ailleurs ils la

(1) Tit. Liv., liv. XVIII, 22; liv. XVIII, 46; liv. XXX, 1.

nomment seulement à l'occasion de l'itinéraire de quelques armées. Si les Liguriens occupent une place considérable dans leurs récits, l'on sait que la dénomination de Ligurie a été souvent étendue du rivage de la mer et des Apennins aux vastes plaines cisalpines. Pour être averti de ne pas confondre l'histoire de tant de populations différentes malgré une dénomination commune, il suffirait de remarquer que lorsque Magon pillait Gênes, il avait pour alliés les Liguriens les plus voisins de cette ville. C'est à Savone qu'il mettait son butin en sûreté (1).

Dans le nombre singulièrement petit des monuments archéologiques qui, dans ce pays, ont échappé aux bouleversements de tant de dévastations réitérées, il en subsiste un très-curieux : c'est une table de bronze sur laquelle est gravée une sentence arbitrale rendue par deux jurisconsultes romains, pour vider les différends de deux populations voisines. La date marquée par le nom des consuls de Rome répond à l'époque de Sylla (2). Par le texte, il paraît que les habitants d'une des vallées que Gênes sépare formaient une communauté dont cette ville était le chef-lieu. Leur trésor commun y était déposé. On voit aussi que les Génois étaient autorisés à exiger des mem-

(1) Tit. Liv., XXVIII, 46.
(2) L. Cécilius et Q. Mucius Scévola, an. 637.

bres de l'association, l'obéissance aux décrets de la justice. Strabon, au temps de Tibère, appelle Gênes le marché de toute la Ligurie. Voilà ce que nous savons de cette ville sous l'empire romain.

Son nom latin *Genua* ne varie ni dans les auteurs ni dans les inscriptions ; c'est l'ignorance du moyen âge qui ayant écrit *Janua*, en fit la ville de Janus. De là les traditions les plus ridicules. Jacques de Varase (de Varagine), archevêque de Gênes au XIII[e] siècle, ne doute pas que la ville n'ait été fondée par Dardanus ou par Janus, princes troyens ; si même ces étrangers n'ont pas été précédés par un autre Janus, petit-fils de Noé. Quoi qu'il en soit, sur la foi de l'archevêque, la cathédrale de Saint-Laurent déploie encore en caractères gigantesques, une inscription qui atteste à tous les yeux la fondation de Gênes par Dardanus, roi d'Italie (1).

Sans discuter les traditions et les chronologies des martyrs, on peut croire que le christianisme s'établit de bonne heure chez les Génois.

Ils portèrent le joug des Goths pendant leur invasion, jusque sous Théodoric. Cassiodore adresse aux Juifs domiciliés à Gênes un rescrit qui

(1) L'archevêque était un excellent citoyen, un pasteur plein de zèle pour son troupeau, mais les écrivains nationaux reconnaissent que son origine de Gênes est fabuleuse, et qu'il n'était savant qu'en histoire ecclésiastique. Or il est l'auteur de la légende dorée ! La cathédrale est de 1307. (Stella.)

leur octroie divers priviléges (1). Quand Bélisaire rendit pour un temps l'Italie à l'Empire, il établit à Gênes un gouverneur nommé Bonus. On assure que Totila, voulant obliger le général romain à diviser ses forces, lui fit tenir des lettres supposées de ce gouverneur, qui le pressait d'envoyer des secours pour défendre Gênes (2).

AD. Les Francs sous Théodebert, roi d'Austrasie,
539 ayant envahi la Ligurie, détruit Milan et ravagé tout le pays, portèrent leurs dévastations jusqu'à Gênes. Sans doute cette ville, quoiqu'elle ne fût pas encore de marbre, suivant la remarque de Gibbon (3), avait déjà son importance, s'il faut en croire les barbares vainqueurs, puisqu'ils se glorifient d'avoir pillé et brûlé deux des plus florissantes cités du monde, Pavie et Gênes (4).

606 On ne sait jusqu'à quel point les Génois avaient réparé leurs revers quand, sous les Lombards, Rotharis vint piller la ville (5) que ses prédécesseurs avaient laissée en paix. En général on croit que Gênes dut quelque accroissement à l'invasion

(1) Cassiodore, liv. I, 27; liv. IV, 33.

(2) Procope, liv. III, 10.

M. de Sismondi suppose que Gênes appartint longtemps aux Grecs de l'empire d'Orient, et en ressentit quelque influence. Il n'y a ni monument ni tradition qui appuie cette croyance, hors ce que Procope a dit du gouverneur Bonus.

(3) Gibbon, ch. 41. (4) Sismondi, Hist. des Français, I. part., ch. 6, p. 278. *Gesta regum Francorum*, cap. 26, et Chr. de Moissac.

(5) Fredegaire, cité par Muratori, Annales d'Italie, t. IV, 86.

des Lombards en Italie. Comme Venise, elle servit d'asile aux émigrés que la fureur des conquérants barbares chassait des régions envahies. La barrière de l'Apennin était presque aussi sûre que celle des lagunes. Rien n'invitait l'avidité des possesseurs des plaines les plus riantes et les plus riches à franchir les rudes sommets de ces hautes montagnes, dont au revers le pied est immédiatement battu par les vagues de la Méditerranée. Probablement Gênes resta presque oubliée, peut-être dédaignée comme une bourgade de pêcheurs, par des dominateurs étrangers à la mer. Mais, à couvert du côté de la terre, elle eut à se défendre contre des ennemis maritimes. Les Sarrasins d'Afrique ravagèrent les côtes d'Italie. Leurs apparitions dévastatrices furent fréquentes, et ce fléau se prolongea plus d'un siècle. Gênes semble avoir été le point d'appui et le boulevard principal de la défense de tout le littoral des frontières de la Provence à la mer de Toscane. Des tours antiques dont les vestiges subsistent sur les caps, le long de la côte, passent dans la tradition populaire pour le reste du système de défense que les Génois avaient organisé dès ce temps.

On ignore sur quelle autorité Foglietta, historien génois du XVIe siècle, a pu avancer que Gênes a eu des comtes pendant cent ans. On

n'en connaît point; on trouve seulement qu'une de nos chroniques du temps de Pepin attribue la conduite d'une entreprise malheureuse sur la Corse à un Adhémar qu'elle qualifie de comte de Gênes. Il n'est question ni de Gênes ni d'Adhémar dans le petit nombre d'écrivains qui parlent
806 de cette expédition (1), dont l'authenticité est fort incertaine.

Quoi qu'il en soit, Gênes profita des temps de désordre et d'anarchie qui succédèrent bientôt pour s'acquérir une indépendance de fait. Elle suivit en cela l'exemple de beaucoup d'autres villes dont le gouvernement échappait aux faibles descendants de Charles, ou qui, reconnaissant des suzerains, n'obéissaient pas à des maîtres. Tandis que la souveraineté se disputait dans les plaines de la Lombardie, une petite commune dont la puissance n'importunait encore personne, perdue

(1) Une chronique rapportée par D. Bouquet, t. VI, p. 55, 333, appelle ce chef simplement *un des nôtres* : elle ne dit pas que l'expédition partit de Gênes, mais d'Italie. L'abbé Oderigo, Lett. Ligust., demande pourquoi Adhémar ne serait pas comte de Genève aussi bien que de Gênes : le nom latin a fréquemment confondu ces deux villes.

Muratori, Dissert. 6, p. 40, suppose bien que le littoral de Gênes était devenu à cette époque une *marche* permanente. Mais les autorités dont il s'appuie ne sont ni contemporaines ni précises; on y a opposé de grands doutes. Muratori, au reste, ne fait aucune mention d'Adhémar ni de son expédition de 806. Il en signale une plus heureuse en 803, conduite par Ermengarde, comte d'Ampuria, mentionnée par Eginhard.

entre les montagnes et la mer, pouvait se régir à son gré sans que les empereurs ou les rois en fussent jaloux. Les droits de la souveraineté semblaient assez bien conservés quand de tels sujets recevaient humblement à titre d'octroi et de priviléges les libertés dont ils s'étaient saisis. Néanmoins ces progrès vers l'indépendance furent lents et probablement rétrogradèrent à certaines époques. Nous pouvons en juger par un diplôme 988
de Bérenger II et d'Adalbert son fils, rois d'Italie, qui existe dans les archives génoises et que les historiens nationaux, sans le transcrire, ont cité comme un précieux monument de l'indépendance de leur patrie, et comme une confirmation de ses possessions et de ses droits (1). Ce diplôme accordé par les rois à l'intercession d'Hébert leur fidèle [rien n'indique ce qu'il était pour les Génois] (2), s'appuie d'abord de cette maxime qu'il convient aux souverains d'écouter favorablement les vœux de leurs sujets, pour les rendre d'autant plus prompts à l'obéissance. C'est pourquoi on confirme tous les fidèles et habitants de la ville dans leurs propriétés mobilières et immobilières acquises ou d'héritage,

(1) Pièces tirées des archives de Gênes par M. Silvestre de Sacy.

(2) M. Serra, tom. 1, pag. 286, suppose que cet Hébert, qu'il nomme Eborio ou Ébron, était un ambassadeur génois, mais il n'en indique aucune preuve.

soit paternel, soit maternel, au dedans et au dehors de la cité, savoir leurs vignes, leurs terres labourables, prairies, bois, moulins, et leurs esclaves des deux sexes; il est défendu aux ducs, comtes ou autres d'entrer dans leurs maisons ou possessions, de s'y loger d'autorité, de leur faire tort ou injure. Les infracteurs encouraient la peine d'une amende de mille livres d'or, applicable par moitié au trésor royal de Pavie et aux habitants de Gênes. Or, un tel décret nous montre les Génois encore dans la simple condition de sujets; pure sauvegarde de propriétés privées et de biens ruraux, il exclut toute idée de domaine public, de droits politiques reconnus ni concédés; il n'accorde aucun privilége. Si la commune avait ses magistrats, on n'a pas même daigné en faire mention. En un mot, rien ne laisse supposer ici ni la consistance ni la forme d'un État; cette prétendue charte de franchise est un témoignage de sujétion. Il n'est pas rare, il est vrai, que des diplômes, écrits dans le style magnifique de la domination suprême, aient été interprétés chez ceux qui les avaient obtenus, dans un sens beaucoup plus large que le sens littéral. Quelquefois avec le temps, ils ont produit ce qu'ils ne donnaient pas; des confirmations sérieuses sont intervenues sur des concessions qui n'avaient pas encore existé.

Les expéditions maritimes auxquelles les Génois se livrèrent dans le onzième siècle prouvent du moins qu'alors laissés à eux-mêmes, ils agissaient comme un peuple indépendant. Isolés et sans force pour s'agrandir autour d'eux, ils n'avaient dû attendre que de la mer leurs ressources et toutes leurs espérances d'acquérir. De bonne heure cette position et la nécessité les accoutumèrent à la navigation. A toutes les époques on les retrouve sur la mer Méditerranée, bravant les orages et l'ennemi, pourvu que le péril dût être suivi de quelque profit; sobres comme les habitants d'un sol pauvre et stérile, habiles à la manœuvre, hardis à la course, prompts à l'abordage et ne craignant pas plus d'aller à la rencontre du danger qu'à la recherche du gain.

Afin d'écarter plus sûrement les attaques des pirates sarrasins, les Génois coururent souvent au-devant d'eux pour les attaquer dans leurs repaires ou pour les détruire sur la mer. Dans ces occasions toute la population valide s'embarquait. Sur cela se fonde une tradition qui, en 936, fait saccager par les Maures la ville où il ne restait que les vieillards, les femmes et les enfants, tandis que les hommes adultes étaient en course. Témoins en abordant à leur retour des ravages soufferts en leur absence, on dit qu'ils tournèrent la proue, volèrent après l'ennemi, l'atteignirent

dans une île voisine de la Sardaigne, le défirent et ramenèrent à Gênes le butin repris, et leurs familles délivrées de l'esclavage (1).

Bientôt de cet exercice de leur unique force naquit l'ambition de se rendre considérables. Ils

(1) Luitprand raconte l'invasion des Maures et les ravages qu'ils exercèrent; et comme cet historien était diacre à Pavie, on peut accorder confiance à un témoin si voisin. Il est vrai qu'il mêle à son récit le fabuleux présage qu'une fontaine avait donné aux Génois peu de temps auparavant. Au lieu d'eau il en était coulé du sang un jour entier. Les annalistes de Gênes postérieurs ont adopté ce miracle et le ravage de leur ville. Mais ils y ont ajouté ce retour imprévu de la flotte génoise, cette poursuite des vaisseaux, la rencontre en Corse et la recousse des prisonniers et du butin; aucune autorité n'appuie cette addition à la narration de Luitprand.

M. Serra cite sur ce point principal un détail circonstancié qui se trouve dans Airoldi, *Codice diplomatico di Sicilia sotte il governo degli Arabi*. Rien ne serait plus positif. On aurait les rapports officiels des commandants de l'expédition; le bulletin ample des opérations, des captures et du butin, qui véritablement donnerait de la population et de la richesse des Génois en 936 une idée beaucoup plus avantageuse que nous ne pensons leur en attribuer d'après les documents que nous en avons. M. Serra reconnaît qu'on a soupçonné l'authenticité de ce code; on a supposé, dit-il, qu'il était le fruit d'une fraude littéraire; mais il semble en douter. Or, tout doute a été levé. L'ouvrage publié par Airoldi a été reconnu réellement supposé; et comme il avait été imprimé à grands frais aux dépens du roi de Naples, la falsification due à un abbé Vella a été l'objet d'un jugement criminel et d'une punition exemplaire. Voir l'article *Vella* de la Bibliographie universelle. — Il est évident que ce faussaire a fait des bulletins de l'expédition de Gênes avec le passage de Luitprand qu'il a eu soin de citer par manière de concordance : aussi n'admettait-il pas la tradition génoise sur la prétendue revanche obtenue par eux si à propos.

entrevirent des conquêtes moins difficiles au loin que l'occupation du moindre village à leurs portes. Ils se sentirent sur la mer une énergie qui contrastait avec leur faiblesse au dedans; et pour prendre rang parmi les cités prépondérantes de l'Italie, ils durent compter sur la terreur de leurs flottes et sur le bruit de leurs exploits au dehors.

C'est encore la guerre perpétuelle des Sarrasins qui amena les premières occasions où les Génois furent en contact avec des émules, et entrèrent dans le champ des intrigues et des jalousies de la politique extérieure. Les Pisans, avec les mêmes avantages sur la mer, les avaient devancés en forces et en crédit. Ce furent leurs premiers rivaux. Ceux-ci avaient déjà entrepris de chasser les Maures établis en Sardaigne, dangereux voisins pour un peuple navigateur. Un prince arabe nommé Muzet ou Muza, que les annalistes font aussi roi de Majorque, y dominait, et de là menaçait le Tibre et l'Arno. Les papes s'en effrayaient et s'indignaient qu'une île chrétienne si proche de l'Italie devînt la forteresse des ennemis de la foi. Les Pisans, suscités par Jean XVII, 1004
attaquèrent Muza plusieurs fois et avec des succès divers (1); mais la domination du Maure s'affermissait de plus en plus. Benoît VIII s'adressa

(1) Mimaut, Hist. de Sardaigne, tom. 1, p. 94 et suiv.

aux Génois, enfants respectueux et dévoués de l'Église. Il les engagea dans un traité d'alliance avec les Pisans, à qui ils servirent d'auxiliaires. L'expédition combinée réussit, l'île fut occupée par les assaillants; Muza fut mis en fuite. Mais alors se manifesta entre les deux peuples une jalousie, premier germe de plusieurs siècles de haines constantes et de fréquentes hostilités. Sui-
1015 vant la relation assez vraisemblable des Pisans,
à 1022 ceux-ci, en vertu d'un traité fait au départ, devaient garder pour eux le territoire qu'on allait conquérir. Mais les Génois qui s'étaient contentés de se réserver une part dans le butin, après l'ample partage de ces richesses ne voulurent plus s'en tenir au traité, ils prétendirent se faire des établissements dans l'île, et les alliés en vinrent aux mains. Pendant cette querelle qui dura quelques années, Muza reparut et vint à bout d'expulser les deux parties contendantes. Le malheur, l'intérêt commun, les instances du pape, l'intervention même des Empereurs, à ce qu'on assure, réunirent encore une fois ces rivaux. Dans les montagnes qui communiquent de Gênes à la Toscane étaient des seigneurs vassaux de l'Empire, tels que les Malaspina. Ils se joignirent aux deux républiques, car des peuples qui n'étaient que navigateurs avaient besoin de l'assistance des chefs militaires et des gens que ceux-ci pouvaient

armer. Les Sarrasins furent détruits; Muza prisonnier alla finir ses jours dans les prisons de Pise.

Le récit des Génois est différent. Suivant eux, le premier traité n'était pas tel qu'on le dit à Pise. D'ailleurs leurs exploits furent si éclatants qu'on ne pouvait leur en dénier le prix le plus ample. Eux seuls firent Muza prisonnier; ils l'envoyèrent, disent-ils, en hommage à l'Empereur. Ce fait dont on ne trouve aucune trace sinon que les Génois s'en vantaient 250 ans après, en plaidant devant un autre Empereur, est en pleine contradiction avec la détention et la mort du prince maure dans les murs de Pise, et ce sont là des circonstances sur lesquelles il est difficile de taxer d'erreur des chroniques locales. Les écrivains génois ne sont pas contemporains, et ils avouent qu'il y a peu de certitude dans les traditions des faits antérieurs à leurs annales régulières. Il est constant qu'après l'expulsion des Maures de la Sardaigne, les Pisans en restèrent principaux possesseurs, mais qu'ils y abandonnèrent à leurs confédérés des domaines considérables. Des Génois s'établirent dans les environs d'Algheri et s'y maintinrent.

La Corse paraît avoir eu de bonne heure des relations avec Gênes. A l'extinction d'une branche des Colonna romains qui avaient gouverné

l'île, quelques possesseurs de châteaux se dispu-
1030 tant cet héritage, un gouvernement populaire se forma. Alors les Corses, pour avoir des juges impartiaux, en demandèrent à Gênes, et, dit-on, avec le temps ces arbitres devinrent des seigneurs (1). Cette tradition corse n'est pas rapportée dans les historiens génois, le fait serait antérieur à l'époque des annales de leur pays. Un tel emprunt de magistrats devint bientôt si commun en Italie que sa singularité n'est pas un motif de nier. Mais les Génois étaient probablement alors fort peu en état de fournir des jurisconsultes à leurs voisins : ils n'avaient encore eux-mêmes ni chanceliers ni officiers de justice. Quoi qu'il en soit, les Sarrasins avaient fait de fréquentes descentes en Corse. Il fallait les chasser, et les papes y exhortaient les Génois; ceux-ci ont même prétendu que c'était leur propriété qu'ils avaient à reprendre et que dès les premières années du XIe siècle une bulle leur avait concédé l'île; car les papes s'en prétendaient suzerains ainsi que de la Sardaigne par la libéralité soit de Constantin, soit de Pepin ou de Charlemagne. N'abandonnant jamais ce qu'ils semblaient octroyer, il n'est pas impossible que les papes, en termes plus ou moins exprès,

(1) Hist. de la Corse, attribuée a M. de Pommereuil, pag. 39 et suiv.

aient flatté les Génois de la possession d'une île où ils les envoyaient combattre, ou qu'ils aient donné, à cette occasion, ce que nous les verrons peu après vendre et revendre. Cependant cette première investiture de la Corse reste sans preuve. On dit au contraire que les Génois s'étant emparés d'une portion de l'île, Grégoire VII, qui s'en prétendait toujours maître, les traita d'infidèles, d'usurpateurs des biens de saint Pierre, et commanda de les chasser.

Dans les premières tentatives faites par les Maures pour reprendre la Sardaigne, ils revinrent en Corse. Les Pisans qui les y poursuivi- 1070
rent leur ayant arraché cette conquête entreprirent de la retenir à leur profit. Les Génois en conçurent une jalousie nouvelle. Ils alléguèrent l'ancienne concession, qu'ils attribuèrent à Benoît VIII, et la guerre recommença entre les rivaux. Ces faits marqués dans quelques histoires participent de l'obscurité répandue sur tout ce qui précède les chroniques certaines. On perd de même la trace d'une expédition en Afrique, pour laquelle les papes réunirent presque tous les peuples d'Italie. Les Génois et les Pisans y 1088
concoururent ensemble; ce fut le prélude des croisades (1).

Avant de raconter quelle part les Génois pri-

(1) Michaud, *Hist. des croisades*, t. 1, p. 78, et preuves, 536.

rent à ces grandes et singulières expéditions, comment ils y acquirent l'opulence et enfin l'importance politique, il convient de reconnaître le point de départ de ces heureux efforts. Il faut rechercher ce qu'était Gênes à la fin du onzième siècle. C'est précisément à cette époque que commencent ses chroniques écrites contemporaines et politiques. Sèches et brèves, destinées à constater en peu de mots devant les témoins oculaires l'événement du jour, négligeant les circonstances, quelquefois les dissimulant, car elles sont officielles; toujours supposant connus les antécédents sans s'interrompre ni remonter pour les rappeler, nulle part ces annales ne montrent, en résumé, le tableau que nous leur demanderions. Mais en les lisant attentivement, nous y recueillons assez de traits pour le recomposer ou pour nous donner une idée passablement distincte d'une si petite république qui fit de si grandes choses.

Nous voyons d'abord qu'elle était tout entière contenue dans la ville seule; sans autorité sur ses plus proches voisins; dépendante elle-même de l'Empire, elle savait plutôt échapper à la soumission qu'elle n'osait la désavouer.

La ville était resserrée dans une enceinte fort étroite. Elle était bien loin de border de ses quais et d'entourer de ses édifices la vaste sinuo-

sité dont on a fait depuis le port de Gênes (1) Cependant cette ville sans territoire, autour de laquelle nous serions en peine de trouver la place de ces champs et de ces prés dont ci-devant les rois d'Italie confirmaient la possession à ses habitants, commençait à être riche. Ces fruits venus uniquement de la course et du trafic maritime, étaient encore entièrement consacrés à l'aliment et à l'activité croissante des entreprises d'outre-mer. Les expéditions des Gé-

(1) Il paraît que la ville n'occupait dans ce temps que la face orientale du promontoire qui termine vers le levant le bel arc de cercle sur lequel elle s'est depuis étendue. Elle rampait du midi à l'orient sur les flancs de la colline de Sarsan. Au pied, les galères jetaient l'ancre ou étaient tirées sur le sable d'une plage étroite et sans môle. La ravine qui sépare la hauteur de Sarsan de celle de Carignan, borna longtemps la ville de ce côté. Du nord au couchant, elle s'étendait seulement jusqu'à la place où depuis fut bâti le palais public, et jusqu'au pourtour de l'église de Saint-Laurent, d'où elle redescendait vers la mer. L'église de Saint-Pierre (à Banchi) en formait l'extrémité la plus occidentale, et se nommait Saint-Pierre de la Porte. Quelques édifices religieux épars au delà attestent peut-être que les habitations avaient reculé par le malheur des temps. Ainsi l'église à laquelle l'évêque saint Cyr avait laissé son nom et ses reliques, avait été le premier siége épiscopal de Gênes, mais elle était restée hors de l'enceinte. Il fallut, dans des temps difficiles, mettre en sûreté le corps du saint évêque, et Saint-Laurent devint la cathédrale. Avec les progrès de la prospérité dont nous allons voir la naissance, la première enceinte fut promptement dépassée. Un môle abrita les navires en deçà de la hauteur de Sarsan. Le port se forma tel que nous le voyons. Les habitations se répandirent vers le couchant, et le bourg occidental du Pré rejoignit la ville.

nois en Syrie eurent pour fond ce que, corsaires à la fois et marchands, ils s'étaient partagé de dépouilles et de gains. Cette industrie, la seule qui fût à la portée de ce peuple, l'avait rendu non-seulement hardi et expert, mais patient et ingénieux dans la recherche de son profit. Il était économe et avide comme doivent l'être ceux que l'amour du gain fait s'exposer sur la mer. La valeur des richesses était appréciée par la peine au prix de laquelle ils les acquéraient et par l'expérience des fruits progressifs d'une épargne bien employée.

Dès ces temps anciens, ils y gagnèrent surtout l'esprit d'association mercantile qui n'a jamais abandonné Gênes. On s'associa pour construire la première galère; son équipement, son armement donnèrent naissance à d'autres sociétés, et cet usage dure toujours. Par la plus constante des habitudes les hommes de mer génois naviguent non pas pour un loyer, mais pour une part dans les profits de l'entreprise. Les monuments ne nous permettent pas de douter que cette coutume ne vienne de l'époque dont nous traçons l'histoire. Quand, au lieu d'une galère, on eut à expédier des flottes, la société entre les armateurs s'agrandissant dut exiger le concours des bourses et des bras : en un mot, elle dut comprendre toutes les ressources et tous les intérêts. Dans

cette communauté, l'un mettait un peu d'argent, l'autre apportait pour mise son habileté à manier la voile ou même à tirer la rame. Des aventuriers s'offraient pour prêter main-forte. Une proportion connue décidait du droit de chacun au partage des bénéfices; et nul n'avait eu tant à fournir qu'il pût être le maître de ses associés. C'est ainsi qu'un intérêt unique les occupait tous et réunissait les volontés. Et chose remarquable, l'esprit d'association était le plus fort de leurs liens. La *commune*, dont les affaires se décidaient ou plutôt se concertaient sur la place publique, n'était qu'une société de commerce maritime (1). A l'ouverture des chroniques génoises nous lisons qu'une expédition en Syrie étant résolue

(1) M. Serra, ayant adopté la tradition de la subversion de toute la Ligurie, à l'occasion de la descente des Sarrasins en 933, et de la retraite des habitants dans les montagnes, suppose (tom. Ier p. 258), qu'après le péril passé, les fugitifs se partagèrent en trois divisions. Les uns, restés sur les hauteurs et imitant les institutions féodales des Lombards, leurs voisins, reconnurent pour chef le plus puissant dans chaque tribu, et laissèrent établir dans sa famille un pouvoir héréditaire. D'autres prirent leur évêque pour seigneur. A Gênes, à Savone, à Noli, l'égalité démocratique prévalut. On s'y associa en compagnies dirigées par des consuls. Le trafic maritime et la course contre les ennemis, pour la défense et le profit commun, étaient le but et le lien de la société. Après chaque expédition, elle se dissolvait pour en recommencer une autre.

Les chroniques n'offrent rien qui justifie cette répartition hypothétique; elle se rapporte, au reste, à des temps antérieurs à ceux qu'elles embrassent.

on fit la compagnie pour trois ans. On lui donna *six consuls qui, tous, furent aussi les consuls de la commune.* C'est qu'en effet cette entreprise était l'intérêt dominant, universel. Avoir fait les affaires sociales de l'armement, c'était avoir fait celles de tout le monde, c'était avoir pourvu aux affaires de la république; il n'y avait qu'à laisser les unes et les autres aux mêmes mains.

Ce mélange des intérêts entretenait l'égalité; nous avons la certitude qu'elle régnait à Gênes. C'était en ce temps une démocratie simple; tout y était populaire. Sans possession à l'extérieur ses bourgeois ne pouvaient connaître les droits de la féodalité. Au dedans, on ne rencontre rien qui annonce parmi eux la moindre trace d'une classe héréditaire de notables. Dans leur consulat électif, on voit bien moins une magistrature relevée par ses fonctions publiques que le syndicat des intérêts pécuniaires des particuliers. Le consulat même paraît alors d'institution assez récente. Les consuls n'étaient pas encore assistés de conseillers ou *anciens*, tels que la complication des affaires les fit appeler dans la suite. Il fallut que ces honneurs municipaux devinssent moins modestes, et que plusieurs générations des mêmes familles s'y fussent succédé avant qu'il en naquît la prétention et qu'il en sortît enfin la reconnaissance d'une noblesse héréditaire. Elle

n'existait pas au temps de la première croisade. L'esprit *populaire* se montrait alors et ne s'est jamais entièrement perdu ; nous le verrons assez bien survivre en tout temps pour servir de contre-poids et de frein aux inégalités politiques peu à peu introduites. Nous pourrions dire que notre histoire sera le développement de cette donnée, si nous ne craignions d'annoncer dans l'exposition des faits la recherche d'un système. C'est d'eux-mêmes que les résultats se présenteront.

Il faut maintenant parler des expéditions de la terre sainte.

CHAPITRE II.

Les Génois aux croisades — Prise de Jérusalem.

1064 Ingulphe, secrétaire de Guillaume le Conquérant, ayant fait le voyage de Jérusalem, trente-cinq ans avant les croisades, raconte qu'à Joppé il trouva une flotte marchande génoise. Il y prit passage pour retourner en Europe (1).

Ainsi le chemin des ports de la Syrie était familier à ces navigateurs, avant que la prédication de l'ermite Pierre appelât en Orient les armes des peuples occidentaux. Les lieux saints n'avaient jamais cessé d'attirer de toutes les régions de l'Europe les fidèles de tous les rangs. Le grand nombre cheminait en mendiant l'hospitalité, mais parmi ceux de la classe aisée une portion préférait la traversée de mer au pénible voyage de terre; et Gènes spéculait sur les moyens de les transporter. Au printemps de chaque année, l'approche des solennités de Pâques réunissait à Jérusalem la foule des pèlerins; leur concours donnait à la Judée l'aspect d'une foire chrétienne, et dès ces temps partout où il y avait un grand marché abordable par mer, il se trouvait des marchands génois.

(1) An historical and critical deduction of the origin of commerce 1787.

Les mahométans permettaient l'entrée de Jérusalem aux pieux voyageurs d'Europe, moyennant un péage levé à l'entrée de la ville et fixé à une pièce d'or par tête. Peu à peu il s'y était formé une sorte de colonie chrétienne et latine, et des relations de commerce avaient pris naissance. En automne surtout, au temps où la saison avertissait les matelots de se préparer à repartir, ce marché devenait un lieu d'échange important pour les produits de l'Europe et de l'Asie. Gênes et les autres villes de l'Italie y avaient leurs facteurs. Une église avait été bâtie. Auprès s'étaient ouverts des asiles pour abriter les fidèles des deux sexes à leur arrivée, et pour assurer de charitables secours aux pauvres. Cette institution, à laquelle les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem durent leur origine, était entretenue par les dons recueillis en Europe tous les ans; et les contributions volontaires des marchands de Gênes et de Pise, expressément remarquées par les contemporains (1), indiquent bien que les facilités offertes au pèlerinage étaient considérées dans ces villes comme un intérêt de commerce.

Du X[e] siècle au XI[e], c'était les Amalfitains qui avaient dominé sur la mer, de la Mauritanie à la Syrie; mais au commencement du XII[e] leur éclat était passé. L'invention de l'aiguille aiman-

(1) Voyez Michaud, *Croisades*, t. 1, 38.

tée leur a été attribuée; il est vraisemblable qu'après l'avoir reçue des Arabes, ils l'employèrent des premiers en Europe. Mais il n'y a point de raison de croire que les autres peuples d'Italie eussent pu ignorer ou négliger longtemps ce que ceux d'Amalfi auraient pratiqué. Quoi qu'il en soit, aucun monument ne nous apprend à quelle époque la boussole devint le guide de la navigation; on sait qu'elle était d'un usage familier au XIIIe siècle, sans qu'il en soit parlé comme d'une découverte récente. Nous nous bornons à remarquer qu'au temps des croisades, les voyages ne semblent se faire qu'en suivant les côtes et en touchant d'île en île : on ne part point de Gênes pour la Syrie sans aborder la Sicile, on n'arrive point sans toucher en Chypre.

La sécurité des pèlerins, de leurs frères de Jérusalem, et du commerce que leurs rapports
1009 avaient fait naître, fut enfin troublée. Cependant la persécution eut ses phases et ses alternatives; les églises furent renversées et rebâties, le né-
1076 goce des Latins interrompu et repris. La situation devint encore plus fâcheuse quand les Turcs, vassaux, et maîtres des califes de Bagdad enlevèrent la Syrie aux Fatimites d'Égypte. L'oppression de ces conquérants farouches devint insupportable. Leurs divisions, leurs guerres civiles aggravèrent les calamités. Les pèlerins, specta-

teurs de ces désastres dont ils avaient souffert leur part, venaient à leur retour sur leurs foyers en répandre les douloureux récits. Ils faisaient frémir leurs compatriotes en racontant, en exagérant peut-être la profanation des lieux saints, les violences faites aux adorateurs de la croix, les calamités du peuple fidèle qui, esclave des mécréants, était à peine souffert autour du tombeau sacré. Des témoins accrédités, des prêtres vénérables, des orateurs passionnés, allaient conjurant l'occident catholique d'envoyer les secours les plus prompts à leurs frères malheureux. Mais suivant des esprits plus exaltés, il ne suffisait plus d'aumônes, il fallait marcher promptement à la délivrance du sépulcre du Christ, ou se résoudre à en voir l'approche interdite à jamais par la malice des profanateurs infidèles, et pour l'éternelle honte du nom chrétien.

Personne n'ignore avec quelle ferveur ces in- 1095
vitations à la guerre se répandirent et furent écoutées; comment le souverain pontife les publia à Vézelay, au Puy, à Clermont; comment les peuples répondirent *Dieu le veut* et se vouèrent à l'étendard de la croix. On connaît le sort des premières troupes qui marchèrent sans ordre et sans prévoyance, les événements et les désastres de leurs voyages, les obstacles que rencontrèrent au delà du Danube, à Constantinople, dans l'A-

sie Mineure, les princes et les chevaliers qui, au milieu de ces tourbes sans discipline, seuls composaient une véritable armée. L'ambition, l'imprudence, les désordres de toute espèce marchaient avec ces saints guerriers; les rivalités et les discordes des chefs avaient déjà éclaté, lorsqu'enfin l'on arriva sous les murs d'Antioche,
1097 et que le siége de cette ville fut entrepris (1).

On ne trouve point que des Génois se fussent
1097 enrôlés parmi cette pieuse milice. Ce n'était pas eux qu'il était besoin d'engager pour les amener à la terre sainte. Ils firent pendant la marche des croisés ce qu'ils avaient toujours fait. Leurs navires transportèrent en Judée des passagers, des armes et des vivres. Les croisés avaient pris les routes de terre; mais aussitôt que dans sa marche l'armée atteignit le bord de la mer, elle trouva des navires génois chargés de provisions, côtoyant le rivage, et venant à la rencontre des acheteurs; il en fut toujours ainsi, et pour n'être pas gratuits, leurs secours n'en furent pas moins utiles.

1098 Les chrétiens assiégeaient Antioche depuis cinq mois. On avait passé un hiver désastreux, pendant lequel les combats journaliers avaient été bien moins funestes que la disette et la misère. Déjà plusieurs chevaliers renommés avaient donné le triste exemple du découragement et de la dé-

(1) Guillaume de Tyr, 4, L.

sertion quand on apprit l'arrivée au port voisin de Saint-Siméon, de quelques vaisseaux génois chargés de vivres. Cette annonce suffisait pour remonter tous les courages. Mais du port au camp un trajet de dix milles seulement était un obstacle presque insurmontable, au milieu des ennemis qui accouraient pour faire lever le siége. Les principaux de l'armée, le comte de Toulouse et le prince de Tarente, Boëmond, marchèrent en personne. Le premier tomba dans une embuscade, et Godefroy de Bouillon, accouru à son secours, ne le délivra pas sans perte. Boëmond plus heureux ramena le précieux convoi dans le camp chrétien.(1)

Trois mois après, Antioche fut rendue aux croisés, mais à peine ils y entraient que des troupes innombrables réunies contre eux vinrent les assiéger à leur tour. Ils avaient éprouvé la disette 1098
devant la ville, ils connurent la plus horrible famine dans ses murs. Dès les premiers moments de ce siége, la menace de ces désastres fit de nouveaux déserteurs. Quelques seigneurs, dont les noms jadis illustres, maintenant effacés du livre de vie, dit un pieux contemporain, ne méritent pas d'être rappelés, s'échappèrent honteusement de la ville, et ce fut par un égout, s'il faut en croire des témoins indignés de leur fuite. Ils arrivèrent en hâte au port de Saint-Siméon. Ils

(1) Jacques de Vitry, pag. 127.

annoncèrent aux Génois, qu'Antioche venait d'être reprise d'assaut, que tout y était en sang et en flamme, que l'ennemi marchait pour brûler les galères, et qu'il n'y avait plus qu'à couper les câbles pour se sauver à force de voiles. Les fuyards, afin de s'assurer une occasion de partir, précipitèrent par ce mensonge honteux le départ de la petite flotte. (1)

Une tradition est attachée à ce retour vers Gênes, et la supprimer ce serait négliger un trait assez caractéristique. On relâcha sur la côte de Lycie. A peu de distance était la ville de Myra. Des religieux passaient pour y conserver le corps du bienheureux saint Nicolas, protecteur très-révéré des mariniers. Ceux de Gênes, jaloux peut-être de se racheter de leur fuite trop prompte, crurent faire une œuvre sainte en allant envahir le couvent afin d'en enlever la vénérable dépouille. Les malheureux moines, voyant la résistance impossible et la prière inutile, entrent en explication. Ils révèlent aux Génois un grand secret gardé chez eux sous la foi du serment. Ils ne possèdent nullement les reliques du patron des navigateurs. Sous son nom, leurs anciens, fuyant d'Égypte, avaient déguisé un autre dépôt secrètement dérobé à la profanation des Mahométans. Les restes prétendus de saint Nicolas sont, en un mot, les cendres de saint Jean-Baptiste. Mais

(1) Guill. Tyr. 1. 6.

plus cet aveu, appuyé des serments les plus forts, mérita de croyance, plus l'espoir des religieux fut trompé. Saint Nicolas n'était cher qu'aux matelots; le saint précurseur est pour tous les Génois le médiateur le plus invoqué. Il est, après la Madone, le premier des glorieux protecteurs de leur cité. Les cendres de saint Jean furent enlevées sans pitié ni scrupule, et arrivèrent en triomphe à Gênes. Elles y sont encore. C'est le plus précieux trésor de la cathédrale de Saint-Laurent. Plusieurs fois religieusement conduites au bord de la mer, elles passent pour avoir calmé la tempête. En souvenir de cette merveilleuse assistance, encore aujourd'hui elles sont portées sur le môle une fois l'an avec une sainte solennité. N'oublions pas de dire que, pour mieux fonder la confiance en des reliques si précieuses, le pape Alexandre III en attesta l'authenticité quatre vingts ans après.

Les croisés, maîtres d'Antioche, avaient résisté 1099
aux horreurs de la famine et aux efforts de leurs ennemis. Une sanglante bataille, une victoire brillante avaient délivré la ville, ramené l'abondance aux dépens des vaincus et enfin ouvert les chemins. Boëmond s'était fait adjuger la principauté d'Antioche contre les prétentions du comte de Toulouse. Au printemps, on avait marché. On était enfin parvenu sous les murs de Jérusalem et

le siége avait commencé. Mais les opérations étaient lentes. On manquait de secours de toute espèce, surtout de machines de guerre. C'est avec une nouvelle joie qu'on apprit l'arrivée d'une autre flotte génoise entrée au port de Joppé. Une escorte demandée pour conduire au camp les provisions qu'elle apportait se fit jour jusqu'au rivage malgré les obstacles de la route; les croisés affamés partagèrent avec allégresse le vin, le pain, les grossières salaisons des marins.
1099 Les cargaisons furent débarquées; on repartait, quand une flotte égyptienne vint de nuit surprendre le port et attaquer les Génois avec des forces irrésistibles. On eut le temps et le bonheur de mettre à terre les voiles, les agrès, les outils, les provisions de toute espèce; les bâtiments abandonnés furent brûlés par l'ennemi.

Les hommes des équipages, après la perte des navires, ne balancèrent pas à se joindre aux combattants et à marcher au siége. Leur chef était Guillaume Embriaco (1), surnommé par les croisés Tête de Marteau (*caput mallei* ou *malleum*), soit à cause de sa bravoure, soit par allusion à son industrie. Les historiens rendent témoignage de son habileté comme ingénieur. Ils reconnaissent que ses compagnons, gens instruits, tenaient

(1) Une traduction de Guillaume de Tyr fait de ce nom un surnom fâcheux; il l'appelle Embriaco, Guillaume l'Ivrogne.

de leur profession maritime, l'art de travailler 1099
le bois, de construire et de manier les machines. Les matériaux sauvés de l'incendie de leurs bâtiments, leurs outils surtout portés avec eux furent un très-utile secours entre leurs mains. Ils mirent en œuvre les arbres de la célèbre forêt de Tancrède. Au commencement du siége le soin des engins militaires avait été commis à Gaston de Béarn, attaché au camp de Godefroy de Bouillon. Cette direction fut confiée à Embriaco dans l'armée du comte de Toulouse, car l'attaque de la ville était divisée entre ces deux corps séparés. Mais le secours des Génois fut sans contredit emprunté dans l'une et dans l'autre; et puisqu'il est expressément marqué qu'on fit par leur aide des ouvrages qu'on n'eût osé entreprendre avant eux, ou dont on n'aurait pas espéré le succès, on peut hardiment compter dans ce nombre la machine qui lançait dans la ville des roches d'un poids énorme, et les grandes tours mobiles dont le pont s'abaissait sur la muraille, et d'où s'élancèrent les assaillants qui les premiers plantèrent l'étendard de la croix sur les remparts de Jérusalem (1).

L'archevêque de Varagine ne se fait pas scrupule d'assurer que les Génois, montés sur quarante galères, prirent la ville sainte et y établirent roi

(1) Guill. de Tyr, l. 8.

1099 Godefroi de Bouillon. Avec plus de critique, les écrivains de Gênes venus après lui, au défaut de leurs chroniques nationales qui ne remontent pas tout à fait si haut, ont cru leur patrie assez honorée en adoptant la relation de Guillaume de Tyr, la même que nous venons de suivre. Quelques-uns, cependant, ont admis qu'une inscription fut gravée sur le saint sépulcre même pour reconnaître *la protection très-puissante des Génois;* elle subsista, dit-on, jusqu'au règne d'Amaury, qui la fit effacer. Nous trouverons bientôt des documents plus certains des services rendus par les Génois et de la reconnaissance des croisés. Nous avons aussi pour témoignage le langage unanime des mémoires des croisés français, normands, provençaux, qui, d'accord sur l'assistance prêtée, nous mettent sur la voie d'en apprécier le mobile et la récompense. Ils peignent à chaque arrivée des vaisseaux de Gênes la joie qu'en ressentait l'armée condamnée aux privations et souvent à la disette de vivres. Non-seulement ce sont des provisions qu'on apporte à ces Occidentaux, et pour ainsi dire des fruits de leur pays, mais à peine les arrivants ont débarqué et vendu leurs cargaisons qu'ils vont en chercher d'autres sur les mêmes navires en Chypre, à Rhodes, sur toutes les côtes les plus voisines où l'on peut négocier. Ils reviennent aussitôt, suivant toujours les mouvements de l'armée, ils

abordent sur tous les points où l'on peut établir une communication avec le camp; ils entretiennent ainsi des approvisionnements journaliers tant que la saison permet cette navigation continue et ces stations sur le rivage. L'ardeur du gain encore plus que le zèle animait ce commerce, et l'on ne peut douter de l'habileté de ces fournisseurs pour en tirer un large profit. Il suffit de réfléchir à la pénurie de toutes choses où les croisés se virent si souvent réduits, à leur nombre immense, à leur légèreté, à l'insouciante imprévoyance de ces chevaliers, alliée à une extrême avidité de jouissances. Les ressources apportées avec eux bientôt épuisées, ils pillaient et détruisaient pour avoir de quoi satisfaire les besoins et les fantaisies, et tous les trésors pris par leurs mains tombaient dans celles des marchands, surtout des Génois; ces richesses venaient incessamment se mettre en sûreté sur les vaisseaux, et les armateurs ne tardaient guère à les aller déposer dans leur patrie. Ainsi ils ne laissaient rien perdre de ce qu'ils avaient une fois acquis, et ils acquéraient toujours; tandis que les princes et les chevaliers n'ont jamais rien rapporté en Europe, et qu'à chaque occasion on les voit remarquer tristement que partis de chez eux riches seigneurs, ils repassent la mer et les Alpes en pauvres pèlerins réduits à l'aumône. 1099

1099 Le retour de la terre sainte mettait tous ces voyageurs dans la dépendance des armateurs. La mer était la seule voie ouverte à ceux qui, venus par terre en grande force, s'en retournaient séparément à mesure que l'impatience de regagner leurs foyers leur persuadait que leur vœu à la croix était assez accompli. Par là les habitants des pays les plus internes apprirent le chemin de la Méditerranée, et il n'y en avait pas d'autre pour les pèlerins nombreux, mais épars, que le zèle envoya gagner des pardons aussitôt que l'Europe eut su le saint sépulcre aux mains des chrétiens. On nous parle de navires chargés de quatre cents et de cinq cents passagers. Ce fut à la fois un profit immense et une vive impulsion donnée aux entreprises maritimes. Les vaisseaux ne faisaient pas sans péril et sans se préparer à de fréquents combats les voyages et le trafic vers des ports qu'on trouvait fréquemment occupés par l'ennemi, ou dans des parages infestés par les Égyptiens. En état d'attaquer pour être prêt à se défendre tout armateur était corsaire. Le pillage sur mer fut une des branches du commerce. Ce fut l'emploi des navires et l'occupation des hommes dans les intervalles de l'arrivée en Syrie et du retour en occident. Aussi les gens de mer quittaient rarement leur bord pour se mêler aux combattants. Embriaco et ses compagnons ne vont au siége de Jérusalem qu'après que leurs vaisseaux ont été

brûlés; plus tard ce n'est que par des négocia- 1099
tions intéressées qu'on les engage à prêter leur assistance aux opérations militaires.

Un des annalistes de la croisade (1) se complaît à comparer les peuples maritimes de l'Italie avec les Français et les Allemands, qu'il appelle la force des nations. Ceux-ci plus braves sur terre, guerriers plus habiles, les autres plus forts et plus constants sur la mer. Les hommes d'Italie, dit-il, sont graves, prudents, sobres; ils sont polis et ornés dans leur langage, circonspects dans leurs conseils, actifs dans leurs affaires, calculateurs, prévoyant l'avenir, persévérants dans leurs vues, se défiant de celles des autres, et jaloux surtout de leur indépendance et de leur liberté. En tout lieu, ils ne suivent que leurs propres lois sous la direction de chefs qu'ils élisent, transportant toujours avec eux l'esprit d'association et les institutions de leur commune. Ce portrait a essentiellement convenu aux Génois pendant bien des siècles.

Les croisés avaient avec eux un petit nombre de navires anglais et flamands qui avaient apporté de l'Océan quelques renforts aux princes de ces contrées lointaines. Il parut même une flotte de Danois. Ils coopérèrent à quelques siéges, et pour toute récompense ils ne voulurent qu'une parcelle du bois de la vraie croix. Les Italiens

(1) Jacques de Vitry, p. 127.

1099 sans négliger l'acquisition des reliques étaient moins désintéressés pour les biens terrestres. Mais aussi par leur voisinage et par leur activité, par leurs relations sur les côtes, et leur habitude de la navigation dans la Méditerranée, ils rendaient à l'armée des services qu'on ne pouvait recevoir d'une poignée de navigateurs de l'Océan.

Boëmond attira quelquefois des vaisseaux de ses provinces des deux Siciles, mais il est rarement question de leur assistance. Au contraire, on trouve partout les Génois et les Pisans, souvent confondus par nos croisés qui les voyaient paraître sans cesse, tantôt ensemble, tantôt les uns à la suite des autres; cependant les mémoires du temps ont bien su distinguer ce qui appartient à Embriaco et à ses Génois au siége de Jérusalem. Entre les deux peuples la jalousie était réciproque, mais l'autorité des papes qui ménageait parmi ces rivaux des trêves ou des paix les savait faire marcher ensemble quand elle y était intéressée. Ainsi leurs flottes réunies escortèrent à la terre sainte l'intrigant Daimbert, légat du saint-siége et archevêque de Pise.

C'était au moment où Godefroi de Bouillon, régnant sous le titre modeste de duc, avait assuré la conquête des chrétiens par la grande victoire d'Ascalon. Le légat arrivait trop tard pour trou-

bler l'élection d'un chef suprême et pour empêcher que le gouvernement de la terre sainte ne fût tenu par un séculier. Mais il commença par vendre ses secours et ceux de la flotte qui l'avait porté, à l'ambitieux Boëmond, prince d'Antioche. Antioche et la cité voisine de Laodicée avaient appartenu à l'empire grec. La première de ces villes n'avait été abandonnée à Boëmond qu'en enfreignant une promesse faite à l'empereur de Constantinople. L'autorité impériale était encore reconnue à Laodicée, que les mahométans n'avaient pas enlevée aux Grecs. Mais Boëmond voulait réunir à sa principauté cette ville qu'il trouvait à sa convenance. Il gagne Daimbert, et ce légat n'a pas honte de conduire ses Génois et ses Pisans à l'attaque d'une cité chrétienne (1). Les machines de ces auxi- 1099

(1) Ce récit des écrivains des croisades est conforme à celui d'Anne Comnène. Godefroi à Constantinople avait promis à l'empereur Alexis de lui rendre les villes dépendantes de l'empire qu'il reprendrait sur les Sarrasins. Boëmond, requis de prêter le même serment, le fit sans difficulté, dit Anne Comnène, mais aussi sans aucune intention de le tenir. On avait occupé Laodicée, et le comte de Toulouse avait fidèlement remis cette place aux lieutenants de l'empereur. Boëmond, au contraire, la fit assiéger par son neveu Tancrède. L'évêque de Pise vend à Boëmond le secours des Pisans à prix d'argent; ce qui met l'empereur en guerre avec la république pisane. Ici Anne ne parle pas des Génois, qu'elle confond sans doute avec les Pisans dans cette occasion, mais elle raconte que l'année d'après on annonça une flotte génoise. L'empereur arma pour la combattre; mais son

1099 liaires y portent la mort et le désespoir. Une seule circonstance arrêta ce scandale. Le nom commun de chrétiens était vainement invoqué; les représentations de Bouillon avaient été inutiles. Mais un nombre de seigneurs croisés du plus haut rang étaient en marche de ce côté pour retourner en Europe après avoir accompli leurs vœux. Daimbert se crut obligé d'aller au-devant d'eux. Il vint les flatter et les caresser; il les loua au nom de l'Église de leurs œuvres saintes; mais ces chevaliers lui demandèrent à leur tour comment il conciliait ces pieux sentiments avec l'assistance prêtée à l'usurpation, à la perfidie; avec sa part dans le spectacle impie donné aux mahométans, de croisés faisant une guerre injuste à des adorateurs de la croix. Daimbert confus rejeta tout sur Boëmond qui l'avait trompé, disait-il, par de faux exposés; il fut contraint de retirer ses marins de cette odieuse entreprise. Le prince d'Antioche privé de ce secours leva le siége : Laodicée ouvrit ses portes aux chevaliers qui l'avaient préservée et son

amiral l'ayant rencontrée ne jugea pas à propros de l'attaquer.

Un traité de paix survient entre Boëmond et l'empereur grec : il est rapporté tout au long. Boëmond promet de rendre les villes à l'empereur, et d'obliger Tancrède à restituer Laodicée dont il avait fini par s'emparer. Mais Boëmond mourut, et Tancrède ne voulut rien rendre. Anne Comnène, Hist. d'Alexis, liv. x, ch. 9, 11; liv. xi, ch. 5, 6, 8, 9, 11; liv. xiii, ch. 7, et xiv, ch. 2.

port aux vaisseaux de Gênes et de Pise traités 1099 désormais en alliés. L'empereur grec vraisemblablement n'y gagna rien; car un décret royal, peu d'années après, nomme Laodicée parmi les villes acquises au royaume de Jérusalem, grâce, y est-il dit, à l'assistance des Génois.

Peu après Daimbert se joignit à Boëmond et à Beaudouin d'Édesse momentanément unis. Ils allèrent ensemble à Jérusalem. Là par l'intrigue de ses puissants amis le légat se fit nommer patriarche. Dans cette haute position il put protéger ses Pisans. Par l'influence de leur ancien archevêque, ils partagèrent les concessions et les priviléges qu'on accordait aux Génois. L'antique jalousie en redoubla entre ces peuples.

Des rivaux redoutables aux uns et aux autres survinrent à cette époque. Jusque-là il n'avait 1100 paru de Vénitiens que sur un petit nombre de bâtiments, qui de Rhodes avaient poussé leur cabotage jusqu'en Syrie. Mais on vit entrer dans le port de Joppé le doge de Venise en personne à la tête d'une puissante flotte et d'une troupe nombreuse.

Dans les mémoires des croisades, quand on signale cette arrivée des Vénitiens, on a soin de marquer que Bouillon qui se trouvait à Joppé ne les accueillit qu'après s'être assuré que c'étaient des chrétiens et des frères et non des en-

1100 nemis. Ces mots d'un contemporain (1) et d'un témoin indiquent que c'était pour la première fois qu'on les voyait à la croisade. Quoique les écrivains vénitiens d'une époque postérieure aient adopté la tradition d'un autre voyage, ils conviennent cependant que Venise n'avait montré ses forces à la guerre sainte qu'après la conquête du saint sépulcre.

(1) Albert d'Aix, l. XII, p. 405.

CHAPITRE III.

Les Génois à Césarée.

Godefroi de Bouillon mourut et Baudouin son 1100
frère fut élu pour lui succéder. Ce prince était dans son comté d'Édesse, et il ne lui était pas facile de parvenir sûrement à Jérusalem. L'intrigant patriarche tâchait d'en profiter pour susciter des troubles et un compétiteur au nouveau roi. Il manda au prince d'Antioche de venir prendre le sceptre, mais Boëmond n'était pas en état de répondre à l'invitation. Surpris dans une expédition malheureuse, il était prisonnier chez les Sarrasins. En ce moment une flotte génoise de vingt-huit galères et de huit vaisseaux entra dans le port de Laodicée. Ici nous commençons à trouver pour guide les chroniques contemporaines des Génois. Caffaro qui les écrivit le premier était sur la flotte; il rapporte ce qu'il a vu, et quelques années après, ayant fait hommage de son récit à ses concitoyens, l'approbation du parlement en fit un document authentique.

A Gênes le premier événement que les annales racontent c'est la formation d'une compagnie réunie pour expédier une flotte à la terre

1100 sainte. Les préparatifs durèrent dix-huit mois, et enfin la flotte était partie au mois d'août 1100. Nous ne savons pas si on recourait à une association aussi générale pour la première fois, ou si c'était le renouvellement d'une précédente société arrivée à son terme; cette dernière opinion est très-probable; le nouvel armement semble la suite de celui qui avait déjà porté Embriaco à Joppé, et qui avait fait concourir les Génois au siége de Jérusalem. Mais Caffaro ne commence son récit qu'aux choses où il a pris part. Quoi qu'il en soit, avec dix-huit mois d'efforts, les Génois ne faisaient encore qu'une entreprise de marchands, tandis que nous voyons les Vénitiens, à la même époque, marcher en corps de nation et d'armée, avec leur prince à la tête. C'est d'un côté la consistance d'un gouvernement de forme presque monarchique; c'est de l'autre la modeste contenance d'une simple commune qui n'a pas de trésor public pour y puiser et qui n'ose pas même attacher au concours spontané de ses concitoyens le sceau de l'autorité nationale.

En arrivant l'on apprit qu'il n'y avait ni roi à Jérusalem depuis la mort de Godefroi, ni prince à Antioche depuis la captivité de Boëmond. Les Génois prirent d'abord sa principauté sous leur garde; et secondant un légat du

pape qu'ils s'étaient chargé de conduire, ils dépêchèrent à Tancrède, parent de Boëmond, pour 1100
le presser de venir prendre le gouvernement d'Antioche, et à Baudouin pour l'encourager à se rendre à sa capitale afin d'y recevoir la couronne. Sur leur invitation il vint les trouver à Laodicée, et, s'il faut les en croire, il n'accepta le trône qui lui était déféré que sur le serment que les Génois lui firent de l'aider de tout leur pouvoir. Il est certain qu'il se montra favorable pour eux pendant tout son règne. Cependant ce n'est pas sur leur flotte qu'il se mit en chemin vers Jérusalem. Baudouin suivit le rivage par terre jusqu'à Joppé. Il est dit seulement qu'il embarqua sa femme et ses richesses sur les bâtiments qui côtoyaient la rive à sa vue. C'est peut-être toute l'assistance que les Génois lui prêtèrent en ce moment.

Guillaume Embriaco était le consul de la flotte génoise, et comme nous voyons qu'il n'était pas au nombre des consuls de la compagnie qui l'avait armée, probablement demeurés à Gênes où ils furent aussi les magistrats de la république, il était sans doute leur lieutenant et leur mandataire dans l'expédition. Le nom de consul, commun, dans les villes municipales, aux syndics des professions comme aux magistrats supérieurs, servait chez les Génois, au dehors comme au

1101 dedans, à désigner leurs chefs élus partout où ils avaient à en choisir.

Dès les premiers jours du printemps, la flotte, qui avait passé l'hiver à Laodicée, mit à la voile, car la fête de Pâques approchait, et l'on aspirait à voir en ce saint temps Jérusalem et le sépulcre de Jésus-Christ. Le roi Baudouin vint recevoir les Génois au port de Joppé, le seul qui fût alors tenu par les chrétiens. Il les loua et les remercia des services qu'ils venaient rendre à Dieu. Il les conduisit à Jérusalem, ils y furent rendus la veille du grand jour de la résurrection.

Là, ils furent témoins du prodige de la descente du feu sacré sur les lampes du saint sépulcre. Les Génois le voyaient pour la première fois. Caffaro raconte les impressions qu'ils reçurent à ce spectacle avec trop de naïveté et de foi, pour que l'histoire doive craindre de le reproduire dans sa caractéristique simplicité. Il paraît que ce feu céleste descendait comme le sang de S. Janvier coule à Naples; l'opération est aisée ou difficile suivant les temps; quelquefois elle menace même de manquer absolument, d'après certaines circonstances mondaines et politiques qui exigent que le ciel se montre en courroux, surtout quand il doit prendre parti pour ses ministres mécontents. A Jérusalem, le cardinal Maurice, nouveau légat, avait suspendu Daimbert de ses fonctions épisco-

pales. Le temps des cérémonies pascales était 1101
arrivé, et le patriarche humilié frémissait de l'affront de voir passer à d'autres ses attributions les plus solennelles. Il priait, il négociait, enfin il offrit au roi une grande somme d'argent : par ce marché simoniaque il obtint de Baudouin une sorte de pardon et par lui l'indulgence du légat. On convint des formes suivant lesquelles le patriarche serait admis à se justifier facilement; la suspension fut levée pour lui, et son premier triomphe fut de bénir le chrême du saint jeudi (1). Ce ne sont pas ces intrigues que vit ou que voulut nous raconter Caffaro. Tout entier à la dévotion due à ces solennités redoutables, il nous peint ses compatriotes et les chrétiens de tant de nations, pieusement prosternés autour du tombeau du Christ, la veille du jour de Pâques : l'obscurité règne, tous les feux sont éteints en commémoration de la mort et de l'ensevelissement du Sauveur. On attend, on invoque le signe de sa résurrection que doit manifester une flamme nouvelle dans son sépulcre. Mais c'est en vain, le jour finit, la nuit entière se passe et le feu ne paraît point. On priait, on pleurait dans un morne silence interrompu un moment par ce cri douloureux : Seigneur, ayez pitié de nous! L'inquiétude, les murmures étaient au comble. Le légat essaya de

(1) Albert d'Aix, l. VII, 439 et suiv.

1100 les tempérer. Il adressa à la multitude des paroles d'encouragement. Les miracles, dit-il, sont pour confondre les mécréants; la foi des fidèles n'en a pas besoin. Cependant à cause des faibles celui-ci se fera. On l'obtiendra du ciel en redoublant les dévotes supplications et les saints exercices. Une procession fut ordonnée; elle quitta l'église en chantant les hymnes de la pénitence, et poussa sa longue marche jusqu'au temple de Salomon. De retour, les vœux de la componction avaient été exaucés. Le légat et le patriarche virent la flamme céleste éclatant dans le saint tombeau. La joie succéda à la douleur. On rendit grâce à Dieu, et, après cet acte solennel, les fidèles allèrent se reposer et se refaire des fatigues de cette pénible attente. Mais pendant ce temps le miracle s'agrandit; l'église de toute part brilla de la céleste lumière. On frappait trois coups sur chaque lampe et elles s'allumaient d'elles-mêmes. Ce prodige se répéta seize fois; et Caffaro s'interrompt pour déclarer à ses compatriotes de Gênes, que c'est ce qu'il a vu; que sans le témoignage de ses yeux, il n'eût pu le croire, et que ce grand prodige doit être tenu pour la chose du monde la plus certaine et la plus incontestable. Ce récit, écrit de conviction, est confirmé par nos autres annalistes des croisades. Le seul Guillaume de Tyr le passe sous silence, soit que, né dans le

pays, le miracle répété tous les ans n'eût pour lui rien que de commun, soit qu'ayant traité assez légèrement l'invention de la sainte lance miraculeusement trouvée à Antioche, il n'ait cru avoir qu'à se taire sur le feu sacré. Suivant Guibert de Nogent, l'allocution du légat fut une vive exhortation à abjurer les désordres et à confesser les péchés. Ce jour-là, dit-il, il en fut déclaré de si énormes, que si la pénitence n'y eût remédié, il eût été trop téméraire d'attendre le feu céleste. 1101

Les actes religieux accomplis, une négociation sérieuse fut ouverte. Les Génois étaient en force; ils pouvaient surtout servir utilement dans le siége des places maritimes, ou plutôt on ne pouvait le tenter sans eux. Mais ils n'étaient point engagés, on n'avait pas le droit d'exiger leur assistance; et ouvertement venus pour le profit, il leur fallait des dédommagements pour consentir à changer leurs voies mercantiles. La considération des intérêts publics des chrétiens était puissante, mais ne suffisait pas à une compagnie d'armateurs. Suivant un historien (1), les Génois demandèrent eux-mêmes la permission de faire quelque conquête sur les Sarrasins; suivant les autres (2), le roi envoya des négociateurs sages

(1) Albert d'Aix, l. VII, 443.
(2) Guill. de Tyr, l. X, 72.

1101 et insinuants qui parlèrent au consul et aux plus accrédités de la flotte. On les sollicita de ne pas reprendre immédiatement le chemin de l'Italie. On était disposé à leur faire des avantages considérables s'ils voulaient prêter leurs forces à quelques opérations contre l'ennemi ; ils répondirent qu'en venant à la terre sainte, leur projet avait été de s'y arrêter quelque temps, d'essayer d'y rendre leur séjour utile à la cause commune et profitable à leur compagnie. Un traité fut bientôt conclu. Le roi consentit à leur assurer, dans toutes les places qui, pendant leur séjour en Syrie, seraient prises par leur secours, le tiers du butin qu'on y trouverait et un quartier de la ville à perpétuité.

La convention s'exécuta d'abord à la conquête d'Arsur. Cette cité maritime fut attaquée par terre et par mer. Après trois jours de résistance elle fut rendue. Les habitants obtinrent de se retirer à Ascalon sans rien emporter avec eux. Leur entière dépouille fut partagée suivant le traité.

On alla mettre le siége devant Césarée. Les habitants envoyèrent d'abord demander pourquoi on les attaquait. Le légat et le patriarche leur firent savoir que leur cité appartenait à saint Pierre, et que ses délégués chargés de récupérer son héritage avaient tout droit d'y employer la force. — L'entreprise, qui promettait de bien plus riches

fruits que celle d'Arsur, était aussi beaucoup plus difficile. Les murailles étaient fortes. Des mâts et des vergues de leurs vaisseaux les Génois construisirent des machines et des tours pour s'élever au-dessus des remparts, mais ces travaux traînaient en longueur ou souffraient des échecs. On se décourageait, on se reprochait la mollesse contractée dans l'hiver de Laodicée. Le vingtième jour du siége, un vendredi (le vendredi est particulièrement vénérable sur la terre même, où à pareil jour le Sauveur monta sur la croix), on assembla toute l'armée. Le patriarche l'exhorta, lui prophétisa la victoire, lui promit les bénédictions célestes et d'abord le pillage. Les Génois répondirent *fiat! fiat!* Les péchés furent confessés, le pain eucharistique distribué, et tous, laissant là les machines, armés d'épées et chargés d'échelles, coururent aux murs. Les assiégés ne purent résister à l'impétuosité de l'assaut. Le courageux Embriaco monta le premier; l'échelle qui l'avait porté se brisa sous le poids de ceux qui le suivaient; un moment il se vit seul sur le rempart et lutta avec un Sarrasin qui s'y trouvait encore. Mais les croisés accoururent, ils s'emparèrent bientôt des portes et poussèrent leurs succès de rue en rue. Les plus riches habitants s'étaient réfugiés dans la mosquée. Ils demandaient la vie au prix de l'abandon de tout ce qu'ils possédaient. Le patriar-

1101 che, à qui ils firent porter cette humble supplication, ne voulut rien promettre sans l'aveu des Génois, et ceux-ci, se hâtant de le donner, volèrent au pillage, parcoururent la ville entière afin de prendre les hommes, les femmes, et de s'emparer de toutes les richesses. On forçait les maisons, souvent on massacrait ceux qui y étaient réfugiés, on enlevait l'argent, les vases, tout ce qui pouvait s'emporter à l'instant, puis on mettait des gardes à la porte pour que les autres biens ne pussent être détournés. Tout prisonnier était soupçonné d'avoir caché sur soi ou d'avoir avalé son or, et les plus singulières violences étaient prodiguées pour ne pas le perdre. On égorgeait enfin les malheureux pour le retrouver dans leur sein. La plupart des hommes périrent, les jeunes garçons et les femmes furent réservés pour l'esclavage, et, dit un auteur, belles ou laides, on les troquait, on se les revendait sur la place. Ainsi l'esprit mercantile, au milieu de ces horreurs, se maintenait froidement; parmi les combattants il y avait des marchands d'esclaves, et ils faisaient leur métier sans perte de temps et sans distraction (1).

A la peinture de cette scène atroce où c'est par la rapacité que la cruauté est inspirée, à ces promptes ventes de captifs au milieu des massa-

(1) Guill. de Tyr, l. x, 75.

cres, il faut bien croire que chacun pillait pour soi. En effet un auteur du temps qui s'écrie : *combien on trouva d'argent, de vases précieux de toutes formes, c'est ce qui ne saurait s'exprimer,* ajoute que beaucoup de pauvres devinrent riches tout à coup. Mais si tout ce qui fut pris en ce premier moment n'entra pas dans la masse des dépouilles publiquement partagées, celles-ci furent encore immenses. Jérusalem où l'on manquait de tout se trouva dans l'abondance tout à coup. Sur le tiers du butin qui fut délivré aux Génois, un quinzième fut d'abord mis à part pour les galères : du surplus il en échut à chaque homme 48 sous monnaie poitevine et deux livres de poivre, outre *l'honoraire* du consul ou des capitaines des galères, lequel fut très-considérable, dit Caffaro.

On ne dit nulle part, et il est infiniment peu probable, que le reste de l'armée des croisés ait eu une distribution de poivre (1). Il est évident

(1) Cette distribution mérite quelques remarques. Les hommes qui ont couru le danger partagent personnellement le produit : mais on en retient une portion au profit des galères, c'est-à-dire, du corps de l'entreprise, de la compagnie qui a fait les frais de l'armement; de la compagnie, car il n'est pas encore question de mettre la commune en partage des bénéfices. Cette portion n'est que d'un quinzième sur les valeurs mobilières, mais ce n'est qu'un supplément à l'importante acquisition en propriété d'un quartier de la ville qu'on ne voit pas entrer dans ce partage. La répartition du surplus se fait par tête. Il n'y a

qu'au milieu de ces combattants, les Génois, toujours marchands, ont demandé d'avoir dans leur lot une denrée propre à leur commerce d'importation en Europe. Quand des objets d'une revente lucrative tombaient par le partage ou par le pillage dans les mains des autres guerriers, on peut être certain qu'ils ne tardaient pas à passer dans celles des Génois. Ils avaient l'industrie d'acheter et vendre, de l'argent économisé, des valeurs d'échange, et des vaisseaux pour enlever ce qui devenait leur proie. Il est vraisemblable que, dans ces marchés de captifs dont on nous parlait tout à l'heure, les fantaisies étaient pour les chevaliers, et les bonnes affaires de cet odieux commerce étaient pour les gens de Gênes.

C'est dans le butin de Césarée qu'ils se firent adjuger le fameux vase connu sans le nom de *Catino*, qu'ils payèrent d'un prix considérable; car ils le crurent fait d'une émeraude d'une grandeur démesurée. Ils y attachèrent une telle valeur qu'un de leurs écrivains des siècles postérieurs, re-

de distinction de classes ou de grades, qu'en faveur du consul et des capitaines. C'est, à cela près, un partage démocratique et social.

Du poivre est donné en nature; cette marchandise était assez précieuse pour intéresser chaque co-partageant, et assez abondante dans les magasins de Césarée pour fournir à tant de contingents. C'est une indication à noter des objets et des voies du commerce de l'Inde à la Méditerranée en ce temps.

cherchant si le roi Baudouin était en personne au siége de Césarée, affirme, contre l'autorité de Guillaume de Tyr, que ce prince était absent, car s'il eût été là, dit-il, Gênes n'aurait pas obtenu le Catino. Mais ce qui est surprenant, Caffaro ne parle point de l'acquisition de cette merveilleuse émeraude. Ce n'est pas par ce témoin oculaire du sac de Césarée que nous savons que cette relique en provient. C'est l'archevêque de Tyr qui nous apprend qu'elle fut prise, et évaluée dans ce partage à une forte somme d'argent. Il ajoute que les Génois la demandèrent pour en faire don à leur église dont elle serait le plus bel ornement. Aujourd'hui, dit-il, ils ont coutume de la montrer comme une merveille aux hommes considérables qui passent par leur ville, et ils s'obstinent à faire croire que ce vase est d'émeraude, parce qu'il en a la couleur (1).

(1) Guill. de Tyr, l. x, 77. Depuis Guillaume de Tyr jusqu'à nos jours rien n'a changé dans cette prétention et dans cet usage. A ce qu'on a supposé d'éminemment précieux dans la matière, la crédulité et les traditions ont ajouté bien d'autres prérogatives. Le Catino est le bassin qui a porté la tête de saint Jean-Baptiste. C'est le plat de la Cène auquel mirent la main à la fois Jésus et Judas. L'archevêque Varagine ajoute que dans ce vase Nicodème reçut le sang de notre Seigneur à la descente de la croix. Il prouve que le Catino fut fait de main divine au commencement du monde, aussi est-il unique. Enfin il assure qu'au sac de Césarée on fit trois lots de valeur égale, la ville, ses richesses, et le Catino, et celui-ci échut heureusement aux Génois. Nous avons vu que ce ne fut pas tout à fait ainsi que se

firent les partages. Le Catino, tiré de nos jours du trésor de la cathédrale de Gênes après un séjour de 700 ans, a figuré dans notre musée impérial. Il est retourné à Gênes pour s'y dérober aux regards des profanes.

CHAPITRE IV.

Établissements des Génois dans la terre sainte.

Chargée de richesses et de précieuses dépouil- 1101
les la flotte génoise quitta la Syrie au mois de juillet 1101, et rentra en triomphe dans le port de Gênes au mois d'octobre.

La compagnie arrivait alors à son terme. Il 1102
s'en forma une autre pour quatre ans, et ce mode d'association se renouvela de période en période jusqu'en 1122. On peut juger des profits obtenus dans la première société, d'après l'accroissement des moyens et des forces developpés par la seconde : l'une avait fourni vingt-huit galères, l'autre en mit soixante-dix à la mer.

Embriaco fut un des consuls de la société. Mais on ne sait s'il s'embarqua, le consulat n'étant que de quatre membres, tandis que le précédent en avait six. Il est probable qu'aucun des quatre ne s'absenta de Gênes; ils furent, ainsi que leurs prédécesseurs, les consuls de la république comme de la compagnie. L'usage de laisser ces doubles fonctions unies dans les mêmes mains passa généralement en habitude.

1102 L'apparition de la flotte en Syrie y ranima l'espérance, car dans l'intervalle les affaires du royaume de Jérusalem avaient couru de grands dangers. On avait perdu la sanglante bataille de Ramla, d'où Baudouin cru mort ou prisonnier ne s'échappa que par miracle. Il avait obtenu quelques succès en compensation de ce désastre. Mais l'Égypte envoyait de moment en moment des foules innombrables d'assaillants, et toutes les forces s'épuisaient à les chasser. Quand ils se présentaient en face, la valeur chevaleresque des croisés ne savait ni les compter ni les craindre. Mais les ennemis venaient par mer; les villes nombreuses qui leur restaient sur la côte, tenues par des émirs, leur livraient le passage à l'improviste sur les flancs ou sur les derrières des troupes chrétiennes. Jérusalem même n'était pas à l'abri d'une surprise. L'intérêt de s'emparer des ports de mer, de les ouvrir aux secours, de les fermer aux ennemis, était très-grand pour les croisés; on avait inutilement essayé d'assiéger quelques-unes de ces places. Le succès ne pouvait s'espérer sans le concours des opérations maritimes, et l'on voyait reparaître avec joie le secours des Génois déjà éprouvé.

Le comte de Toulouse en profita le premier. Il leur persuada d'entreprendre la conquête de Gibel, ville située entre Laodicée et Tortose sa

conquête; les Génois désiraient s'acquérir une ville, et le comte voulait écarter de Tortose les Sarrasins qui tenaient Gibel. La ville vivement attaquée fut enfin conquise (1).

Le roi se hâta de proposer une entreprise bien plus considérable. Il ne s'agissait pas moins que de s'emparer de Ptolémaïs, cette grande et forte cité maritime dont l'ancien nom d'Accon ou d'Acron subsiste toujours dans celui de Saint-Jean-d'Acre. Ici les Génois marchandèrent; les avan- 1104
tages qu'ils avaient obtenus à Césarée ne leur suffirent plus, et leur assistance fut enfin achetée à plus haut prix. Par un traité, dont l'instrument se conserve (2), le roi leur concéda à perpétuité le tiers des revenus publics des villes et des ports de Césarée, d'Arsur et d'Accon, ainsi que des conquêtes qui se feraient avec leur concours. Il leur accorde en outre d'amples priviléges; et comme pour laisser un monument tout à la fois de la jalousie mercantile des Génois et de la faiblesse en Ligurie de cette république qui en Syrie dicte des lois, ils font expressément stipuler l'exclusion des navigateurs de Savone, de Noli et d'Albenga, trois bourgs que Gènes voit de ses murs et qu'elle ne pouvait réduire.

(1) Albert d'Aix (collect. des mém. sur l'hist. de Fr.), liv. VII, p. 64.

(2) Archives secrètes de Gênes. — Mémoires manusc. du père Semino.

Cette convention écrite et jurée, on attaque Ptolémaïs, les galères bloquent le port; les machines génoises lançant des roches qui écrasent les maisons, secondent le siége mis par terre. Au bout de vingt jours de souffrances les assiégés sont réduits à capituler. Ils demandent pour chaque famille le libre choix de rester dans la ville ou de se retirer en emportant leurs effets. Deux historiens rapportent que cette capitulation déplut aux Génois : ils s'opposèrent longtemps à ce que les habitants pussent rien retirer. Cependant le roi et le patriarche désirant que rien ne retardât la reddition de la place insistèrent et arrachèrent le consentement de leurs alliés. Alors Baudouin promit par serment aux Sarrasins la libre sortie de leurs personnes et de leurs propriétés mobiliaires. Sur cette foi, la ville fut ouverte aux chrétiens. Mais en y entrant les Génois, furieux de voir emporter des biens qu'ils regardaient comme leur juste proie, se jetèrent sur les vaincus et donnèrent le signal du massacre et du pillage, exemple que la plupart des assiégeants suivirent avec avidité. Le roi, désespéré d'encourir involontairement le reproche de parjure, employa tout son pouvoir à faire cesser les violences. Il voulait en punir les auteurs et les faire charger par ses chevaliers. Le patriarche intervint et réussit en le calmant à rétablir

la concorde. Guillaume de Tyr ne parle point de cet incident : il raconte la capitulation conclue et exécutée. Plus tard à Tripoli une violation semblable des traités a été imputée à l'avidité des Génois ; on ne sait si les auteurs ont confondu, et s'ils ont chargé mal à propos la foi de ce peuple de deux crimes pour un seul méfait.

Si la colère du roi fut excitée, elle ne lui ôta pas le sentiment des services reçus. Non-seulement la convention faite au profit des Génois fut accomplie dans Ptolémaïs, mais Baudouin y donna des maisons et des propriétés aux individus qui s'étaient distingués, suivant les beaux faits et les mérites de chacun (1).

Le traité fait avant la prise de la ville fut re- 1105
nouvelé après la conquête, et il est probable que c'est alors que les concessions obtenues passèrent au nom de la commune de Gênes, de quelque manière que les intérêts des actionnaires de la compagnie aient été indemnisés ou confondus dans ceux du corps de la république. Ces conventions sont écrites en forme de décrets royaux (2). Baudouin y reconnaît que Dieu a donné la ville d'Accon à son saint sépulcre par la main de ses fidèles serviteurs les Génois, nation glorieuse qui, venue avec la première ar-

(1) Guill. de Tyr, l. 1, pag. 103.

(2) Manusc. de Semino.

mée des chrétiens, a virilement contribué à l'acquisition de Jérusalem, d'Antioche, de Laodicée, de Tortose, qui a conquis pour elle-même Gibel (1), Césarée et Arsur, et les a ajoutés au royaume de Jérusalem. C'est pourquoi Baudouin lui concède à perpétuité une rue dans Jérusalem, une autre dans Jaffa, et la troisième partie de Césarée, d'Arsur et d'Accon.

Après chaque expédition, les galères laissaient en Syrie une partie des hommes qu'elles y avaient transportés, et retournaient à Gênes. Chaque printemps ces courses étaient renouvelées. Un de
1109 ces armements apporta en Syrie Bertrand, fils du comte de Toulouse, et les Génois avec lesquels il avait pris passage, s'attachant à ses intérêts, vinrent l'aider à fonder une grande puissance. Le vieux comte était mort sans avoir pu satisfaire sa dernière ambition. Il voulait enlever Tripoli aux ennemis, afin d'en faire le siége d'une principauté respectable. Il avait bâti en face de la ville un château nommé le Mont-Pèlerin; c'est de là qu'il menaçait la place et la tenait en un état continuel de siége ou de blocus. A sa mort, son neveu Jourdain le remplaça d'abord, et continua ses travaux; mais Bertrand vint revendiquer la suc-

(1) Federico Federici, dans une lettre à Scipius, cite ainsi ce décret : « *Solinum autem Gibellum, Cæsaream et Arsur per se ceperunt et Hierosolymitano imperio addiderunt.*

cession de son père et jusqu'à ses prétentions sur la ville à conquérir. La flotte de Gênes était de soixante-dix galères comme la précédente ; Ansaldo et Hugues, petits-fils ou neveux de Guillaume Embriaco, la commandaient. Toutes ces forces furent à la disposition de Bertrand, qui lui-même conduisait des galères armées dans ses États. Une contestation violente s'éleva d'abord entre les deux cousins. Baudouin s'entremit d'un accord et d'un partage entre eux. Au milieu d'une réconciliation apparente, une querelle entre leurs suivants excita un moment de tumulte, et Jourdain y périt. Bertrand délivré d'un compétiteur, et en possession de toute la succession paternelle, ne pensa plus qu'à presser le siége de sa future capitale. Pendant les préparatifs nécessaires pour y faire concourir Baudouin par terre, et les Génois par mer, les deux Embriachi conduisirent la flotte contre Biblos (le grand Gibel (1) et s'en emparèrent. Après cette courte expédition, ils retournèrent devant Tripoli. 1109

Les opérations furent conduites avec grande vigueur, l'appareil des machines génoises n'y fut pas épargné; enfin, les habitants connurent qu'ils ne pouvaient résister plus longtemps. On leur

(1) Guill. de Tyr, l. 11, 130 et suiv. On a vu plus haut que dans une expédition précédente, ils avaient pris pour leur compte l'autre ville du même nom (le petit Gibel).

offrit une capitulation favorable, mais ils se méfiaient de la foi de ceux qui avaient saccagé Ptolémaïs, et ils ne voulaient se mettre qu'entre les mains du roi. Ils n'évitèrent pas la violence qu'ils redoutaient. Tandis qu'on réglait dans une conférence la capitulation, à la condition que chaque habitant emporterait de ses biens ce qu'il pourrait en charger sur soi, les Génois coururent sans ordre à la ville, y pénétrèrent et commencèrent le massacre. Tripoli tomba ainsi au pouvoir de Bertrand de Toulouse. Il s'efforça d'arrêter le pillage. Il devait ménager une ville si importante pour lui et si riche, où, dit-on, se trouvaient quatre mille ouvriers en lin, en soie, ou en laine. Suivant un autre récit, on ne maltraita pas les habitants. Ceux qui furent passés au fil de l'épée étaient des étrangers venus pour renforcer la garnison, qui s'étaient cachés en embuscade. Au reste, les écrivains arabes absolvent les Génois du sang versé; on ne fit, disent-ils, qu'user du droit cruel de la guerre.

1111 Les utiles auxiliaires du nouveau comte de Tripoli l'aidèrent à réunir à sa principauté Béryte et Sarepta. Ils reçurent le prix de tant de services par les établissements qu'ils formèrent dans ce nouvel État. Ces exploits furent les derniers auxquels ils prirent part pendant le règne de Baudouin. On ne les trouve nommés, ni à l'oc-

casion d'un siége mis inutilement devant Tyr, ni à la prise de Sidon où l'assistance par mer fut prêtée par les Vénitiens et par les pèlerins de Norwége.

Sous Baudouin II, qui succéda à son cousin 1111
Baudouin I[er], ce furent encore les Vénitiens qui 1118
procurèrent la conquête de Tyr, et qui par cet exploit compensèrent la disgrâce dont le royaume était affligé. Le prince d'Antioche avait perdu la 1123
vie avec sept mille combattants dans une bataille. Josselin, comte d'Édesse, était tombé aux mains des ennemis. Le roi lui-même, dans un combat malheureux, fut fait prisonnier. Sa captivité dura dix-huit mois, et quand il en sortit, sa rançon pensa ruiner le royaume.

La conquête de Tyr fut d'un grand prix. La continuité des possessions chrétiennes sur les bords de la mer était désormais établie de Laodicée jusqu'aux frontières d'Égypte, avantage immense pour la sûreté du royaume et des navigateurs. Il ne resta plus aux ennemis, en Syrie, d'autre port qu'Ascalon, la position la plus méridionale de ce rivage.

L'acquisition de Tyr eut d'autres conséquences; elle mit en contact, avec des droits semblables, les Vénitiens, les Génois et les Pisans, tandis que la concorde entre ces deux derniers peuples était mal affermie. Ces rivalités furent fatales au main-

tien des chrétiens dans la terre sainte; pour en faire comprendre la cause et l'occasion, nous nous arrêterons sur le système d'établissements que les Génois avaient fondé les premiers et que l'admission des Vénitiens venait consolider.

Les chevaliers français ou allemands, et les guerriers de la Pouille de race normande, prenaient ou bâtissaient des châteaux, les érigeaient en fief, chacun isolément et pour lui-même. Les Génois ni les Pisans n'avaient rien de pareil. Ils avaient des colonies nationales et marchandes. Il leur fallait moins d'honneurs, point de titres, mais autant d'indépendance, des priviléges solides, en un mot rien de chevaleresque et plus de profit. Les Vénitiens suivirent cet exemple, quoique la présence et la dignité de leur doge et de leurs nobles les fit toucher au rang des princes et des barons. Quoi qu'il en soit, parmi tant de comtes et de seigneurs on n'entend jamais parler d'aucun Génois. Nul d'entre eux ne rapporta dans son pays des titres féodaux de seigneurie; on ne les voit point compter parmi les chevaliers. Guillaume de Tyr appelle les Embriachi de nobles hommes; cet exemple est unique, et nous avons lieu de croire que lui-même il entend exprimer une considération et une importance individuelle plutôt qu'une noblesse proprement dite de rang et de race. Il est même fort remarquable qu'aucun autre nom

propre génois ne se trouve dans les annalistes de la croisade. Pas un n'y semble distingué de la nation en général, à la différence de tant de personnages que les historiens nous font connaître individuellement parmi les guerriers des autres pays.

Les décrets de Baudouin Ier avant et après la prise de Césarée sont les premiers modèles des priviléges donnés aux auxiliaires navigateurs, libres des engagements ordinaires des croisés. Ces concessions furent élargies par le traité fait à l'occasion du siége de Ptolémaïs. Celles qui furent accordées aux Vénitiens à la prise de Sidon et ensuite de Tyr sont sur le même plan. Le prince d'Antioche, le comte de Tripoli s'y conformèrent en traitant avec les Génois. Les seigneurs de moindre importance suivirent ces exemples à leur tour.

Les priviléges qui constituaient ces sortes de colonies étaient d'abord le don d'une église, d'une enceinte pour y bâtir des magasins, telle qu'a été depuis à Gênes le local du *Port-Franc*. On eut ensuite la propriété d'une rue entière à Jérusalem, à Jaffa, à Accon. Là on était indépendant; et, comme porte le traité des Vénitiens, ces rues étaient possédées avec le même pouvoir que le roi tenait le reste de la ville. La colonie qui habitait ce quartier vivait sous ses propres lois, avec ses

usages ; et tout autre que ses membres qui y prenait ou y conservait son domicile, était sujet au même régime. Le consul y était l'unique magistrat ; lui seul traitait et répondait pour tous les siens envers le gouvernement local. Des mesures étaient prises pour qu'aucun Génois rebelle ou réfractaire ne pût désavouer l'autorité de son consul; et au moyen de cette précaution jalouse, ce peuple, qui naguère dans ses traités faisait exclure des ports de la terre sainte ses voisins de Savone, faisait maintenant déclarer Génois, c'est-à-dire dépendant du consulat, tout ce qui habitait la Ligurie, de Vintimille à Porto Venere.

Un four banal, un bain public, sont accordés aux colons, et il leur est permis d'y admettre les autres habitants en concurrence des établissements privilégiés de même nature appartenant au roi et aux barons dans les autres quartiers de la ville.

Il en est de même de l'usage des poids et des mesures, et des droits levés sous prétexte de ce service public; ou plutôt, il est stipulé que les colons ne connaîtront que leurs propres poids, soit entre eux, soit en vendant aux autres habitants; quand les Génois achètent hors de leur enceinte, alors seulement ils doivent recourir au poids ou à la mesure du roi, et en payer les droits.

Les successions de leurs morts sont réglées suivant les lois de leur métropole. Le consul recueille les biens de ceux qui meurent sans héritiers présents. Si le consul était absent, le gouvernement local s'en rendrait fidèle dépositaire.

Le consul exerce les fonctions judiciaires. Au criminel, le meurtre et le brigandage sont ordinairement seuls réservés à la justice du roi. Au civil, le consul juge entre ses concitoyens suivant leur loi. Pour mieux les protéger dans leurs rapports avec les gens du pays, il est également le juge des contestations où l'un de ses nationaux se défend. Ce n'est que lorsqu'un Génois appelle en justice des sujets du royaume, qu'il est tenu d'aller plaider devant les juges royaux.

Cette application singulière du principe qui attache la juridiction au juge de celui qui est attaqué et qui pour cet effet reconnaît le consul d'une population étrangère parmi les magistrats territoriaux, fut le premier fondement de l'institution que nous nommons encore le consulat. Ce que l'on avait exigé dans le royaume de Jérusalem fut demandé dans les pays musulmans ou chrétiens, où l'on alla négocier par mer. L'empereur grec l'admit ; et c'est ce qui a fait les établissements de Péra. On peut dire qu'il en subsiste encore une ombre, car les conventions de la terre sainte ont

servi de tradition et de *précédent* aux capitulations des Français en Turquie; elles vivent encore en partie dans notre régime et dans nos priviléges des échelles du Levant. Enfin, ces principes, généralisés, modifiés par le temps et par la jalousie des puissances qui admettent des consuls étrangers, adoptés par tous les peuples chrétiens avec plus ou moins de leurs conséquences, ont été si purement conservés par les Génois, leurs premiers auteurs, qu'encore en 1797 la juridiction du consulat de France à Gênes entre Français, ou entre Français défendeur, et Génois demandeur était exactement celle que les traités dont nous parlons donnèrent il y a sept cents ans aux consuls de Gênes en Syrie. Le consul français était magistrat génois de première instance pour les affaires civiles où l'un de ses nationaux était intimé.

Les concessions du tiers des droits royaux et des revenus d'une ville sont des faveurs spéciales indépendantes de ces priviléges généraux constitutifs des établissements. Les Génois obtinrent ce don à Césarée, à Arsur, à Ptolémaïs, les Vénitiens à Tyr; dons immenses si les donataires prenaient une si grosse portion de la recette sans participer aux charges publiques qu'elle avait été destinée à couvrir. Entre autres droits, il en était levé sur les navires qui portaient ou emportaient les pèlerins, et nous avons vu mentionner des

chargements de cinq cents personnes. On nous parle d'arrivées et de retours par centaines de mille. Cet impôt devait être de haute importance; dans le traité fait avec les Vénitiens, en leur accordant à Ptolémaïs la franchise de tout péage, on en excepte le droit sur l'arrivée et le départ des navires chargés de passagers; ils n'en sont affranchis que pour les deux tiers. De même à Tripoli, les Génois, libres de tout autre impôt, restent soumis à celui qui est perçu sur ce transport; ou plutôt le gouvernement se réserve de l'exiger des pèlerins eux-mêmes.

Les Génois obtinrent aussi comme récompense de leurs services, dans Antioche et dans les autres villes de cette principauté, rue et magasin, juridiction et franchise de commerce; enfin le tiers des revenus de Laodicée. Le comte Bertrand de Tripoli leur donne de même le tiers de sa capitale. Il leur reconnaît en outre la propriété de Gibel et du château du connétable Roger. Gibel est le Byblos des anciens, entre Tripoli et Béryte. C'est la ville que les Génois venus avec Bertrand de Toulouse prirent pendant les préparatifs du siége de Tripoli, et cependant nous voyons que ce même Bertrand leur en fait don. Il est probable que, simples colons dans les villes voisines, n'ayant point par eux-mêmes de grande principauté, ils crurent rendre leur possession plus respectable

à d'avides voisins, en la tenant du comte de Tripoli. D'ailleurs il avait servi d'auxiliaire à la conquête en attaquant la ville du côté de terre, et peut-être la propriété aurait-elle fait naître quelques prétentions opposées. Quoi qu'il en soit, cette donation de ce qui semblait leur appartenir déjà, est confondue avec de simples libéralités ; il est même remarquable que ce n'est pas à la commune de Gênes que ce présent est fait, c'est à l'église de Saint-Laurent de Gênes (1).

Il existe une autre singularité. Quelques années auparavant, le vieux Raymond, père de Bertrand, avait donné la moitié de la même ville de Gibel à l'abbaye St-Victor de Marseille (2); mais les historiens du Languedoc qui nous l'apprennent, remarquent que cette libéralité, quoique écrite de la manière la plus absolue, n'était qu'éventuelle, car à cette époque, et à sa mort, il n'était pas plus maître de Gibel que de Tripoli. Peut-être, cependant, que dans quelque expédition passagère dont la trace ne s'est pas même conservée, il avait momentanément occupé la première de ces villes, et

(1) On assure qu'il se trouverait dans les archives de cette cathédrale des comptes du revenu de Gibel qui était, dit-on, fort considérable. Ces documents nous révéleraient plusieurs usages de la navigation et du commerce, et nous feraient connaître le système d'impôts d'une ville de Syrie au XIIe siècle.

(2) Hist. du Languedoc, t. 2, p. 337, preuves 360, 1103, 16 février ; *inter Tripolim et Berytum*. C'est bien là Byblos. L'autre Gibel (le petit) est entre Laodicée et Tortose.

s'en était cru maître assez paisible pour en faire don. Aussi cette première donation fut-elle sans effet.

Celle de Bertrand, faite aux Génois, leur accorde 1109
aussi des exemptions d'impôts *dans sa terre*, à eux, à tous les Liguriens de Nice à Porto Venere, et à tout Lombard qu'ils se seraient associé (1). Les historiens ont regardé ce titre comme le fondement des établissements génois et lombards dans tout le Languedoc : cette opinion peut être admise, à en juger sur les faits ultérieurs. On pourrait demander cependant, si plutôt ce n'est pas à

(1) Ibid., p. 355, preuve 374. L'instrument est aussi aux archives de Gênes; il porte : « Insuper, concessi eis, ut nullus Januensium sive Saonensis, sive Naulensis, aut Albingenensis, à « Nizza usque ad Portum-Veneris, nec etiam quilibet Lombardus eis in societate adjunctus ullum tributum donet in terra « mea præter illos, etc. »

Les historiens du Languedoc ne se sont pas aperçus que c'est une concession faite à tous les habitants de la Ligurie suivant les limites de la domination génoise. Trompés par la ressemblance des noms, ils ont entendu de Nice à *Port-Vendre* (du levant au couchant) au lieu de Nice à *Porte-Venere* (du couchant au levant), et ils ont conclu que Bertrand dominait sur toute la côte de la Provence, du Languedoc et du Roussillon. Il est évident cependant par la construction de la phrase que les limites qui y sont indiquées se rapportent aux Génois admis au privilége, et non pas au territoire sur lequel ils l'exerceront.

Si le comte n'a pas borné sa concession à ses possessions de la terre sainte, on peut mettre en doute quelle était l'étendue du pays sur lequel il privilégiait les Génois. La charte dit simplement *in terra mea*; et Bertrand ne s'intitule que *Comes sancti Egidii.*

sa terre du royaume de Jérusalem que se rapportait la concession de Bertrand.

Guillaume de Tyr, en racontant la prise de Byblos, dit qu'Hugues Embriaco, l'un des neveux de Guillaume, la garda un certain temps, sous une redevance qu'il payait au trésor de Gênes. Un autre Hugues, petit-fils de celui-ci, en était encore gouverneur au moment où l'archevêque écrivait. C'était probablement à l'église St-Laurent, et non au fisc que profitait la redevance, distinction qui peut facilement avoir échappé à l'écrivain tyrien.

Plus tard, l'autre Gibel (le petit Gibel), première conquête des Génois, fut cédé par la commune de Gênes à un autre Embriaco, pour vingt-neuf ans, au prix de deux cent soixante besans par an, au profit du trésor, et de dix besans pour l'ornement de l'autel de St-Laurent (1). Ce que la commune possédait dans les territoires d'Accon et d'Antioche est également affermé à un autre membre de la même famille, Nicolas Embriaco, au prix de cinquante besans pour la première propriété, et de quatre-vingts pour la seconde. Il s'agit, sans doute, des immeubles dont la république était propriétaire. On ne dit point que les droits à percevoir, ni surtout les revenus du port d'Accon, fussent com-

(1) Ici les deux Gibel sont nettement distingués. Celui-ci est appelé dans l'acte *Gibellotum;* c'est bien exprimer le petit Gibel quand on se sert du mot *Gibellum* pour désigner Byblos.

pris dans ce marché. Au reste, toutes ces valeurs avaient déjà baissé de prix. La principauté d'Antioche avait été envahie plusieurs fois, et Nouredin, menaçant les villes maritimes, s'était montré jusque sur le rivage.

Les écrivains génois postérieurs, interprétant les mêmes textes du XII[e] siècle que nous avons sous les yeux, disent que ces concessions pour 29 ans furent données aux Embriachi *en fief*. Ils ont appliqué ici des expressions qui, pour Gênes, n'ont commencé que dans un autre âge, et qui même n'y ont jamais eu la signification qu'elles ont ailleurs. Quoique par ces conventions, on ait probablement voulu favoriser et récompenser une famille qui avait si heureusement guidé les entreprises génoises en Syrie, on ne trouve rien qui y donne une couleur féodale. On n'y voit qu'un bail à ferme; et il semble que le terme de vingt-neuf ans suffit pour écarter l'idée d'une constitution de fief, telle que les peuples guerriers l'entendaient alors. On trouve seulement que les barons de la terre sainte ayant fait de la ville d'Accon une vicomté, les actes du royaume qualifiaient du titre de *vicomtes d'Accon* les consuls de Gênes en Syrie, représentants de leur commune dans cette copropriété. Une lettre apostolique de 1155 enjoignait au roi, aux princes et aux barons de Jérusalem de faire jouir les Génois des droits qui

leur appartiennent ; parmi ces droits, on compte la *vicomté d'Accon*.

Il est curieux de voir autour de Jérusalem la monarchie, l'aristocratie militaire et nobiliaire et trois républiques, créant de toute part, et chacune à son image, des institutions si opposées. Quelque flexible que fût le système féodal qui, en n'exigeant que l'hommage, laissait les membres de l'État à leur indépendance, un tel mélange de démocratie, de consulats indépendants, de châtellenies et de principautés; ces hommes étrangers les uns aux autres, ces émules différents de langue, d'habitudes, d'intérêts, admis au partage de droits communs, tous en usant aux dépens du gouvernement royal, tout cela ne pouvait se trouver ailleurs. Nulle autre part tant d'éléments discordants et tant de hasard n'avaient fondé et constitué un royaume. On s'aperçut plus d'une fois de ce défaut d'ensemble, quand il fallut réunir les efforts de tous les membres pour la défense commune. Tandis que les derrières et les extrémités étaient en proie aux attaques de l'ennemi, la partie baignée par la mer eut d'assez longues années de sécurité, depuis que la possession continue du rivage eut été assurée par la conquête de Tyr. Aussi l'histoire, qui compte sept flottes envoyées par les Génois à la première croisade, ne signale plus désormais de nouveaux efforts de leur part.

On ne parle pas davantage de nouvelles expéditions tentées par leurs émules. Venise, Pise et Gênes ne voyaient plus d'acquisition à faire où la nature de leurs forces leur permît de faire acheter leur assistance. Par ce motif, ou sous ce prétexte, ils se bornaient à garder les rivages. Dans le mouvement de leur commerce, ces navigateurs armés arrivaient et partaient sans cesse; et leur présence en Syrie n'était plus un événement remarqué. Quand le royaume fut menacé sur les frontières de terre, il se peut que les consulats aient fourni leur contingent pour le salut commun; mais personne n'en fait mention; et le danger venant de loin, il est probable que les colonies maritimes prirent le moins de part qu'elles purent au fardeau de la défense publique. D'ailleurs la jalousie des trois peuples maritimes nuisait au concours des efforts qu'ils devaient à la cause générale. Le pieux Jacques de Vitry en exprime vivement le regret. Il reconnaît que ces colons, enfants dont les pères avaient acquis la couronne immortelle par leur courage et par leurs œuvres pour le royaume du Christ, n'avaient pas dégénéré en Syrie comme les fils amollis de tant d'illustres croisés. Ils seraient, dit-il, encore redoutables aux Sarrasins, s'ils n'étaient bien plus livrés à leurs trafics, à leurs jalousies mercantiles, aux discordes que leur avidité sème entre eux, qu'oc-

cupés de la garde de la terre sainte. Ils effrayeraient l'ennemi autant que faisaient leurs ancêtres; ils le rejouissent par leurs dissensions et par les combats qu'ils se livrent. Ces dissensions en Syrie, se faisant sentir aux métropoles en Italie, y retenaient leurs forces divisées; attentives à envoyer chaque année des galères au-devant des flottes marchandes de leurs colonies, elles ne faisaient plus de grandes expéditions.

Cependant ces colonies étaient une source abondante de richesses qui refluaient sans cesse vers l'Occident. Elles n'étaient pas seulement importantes par les concessions obtenues; leurs avantages ne se bornaient pas aux profits industriels sur le transport des pèlerins, sur les consommations de tous les habitants latins de la terre sainte; les trêves, les alliances même faites à plusieurs reprises avec les gouverneurs de Damas ou de l'Égypte, avec d'autres princes musulmans; le besoin, qui, plus pressant que la voix du fanatisme et de la haine, poussait Orientaux et Chrétiens, malgré la guerre, à échanger entre eux les jouissances et les marchandises de l'Asie et de l'Europe, donnaient une activité extrême à ces relations lucratives. Le bénéfice en restait aux plus habiles, aux plus actifs, aux plus économes; telle fut la source longtemps inépuisable de la fortune de Gênes.

CHAPITRE V.

Agrandissements en Ligurie.

Tandis que les Génois formaient des établis- 1115
sements considérables en Syrie, que, pressé en- à
tre tant de résistances et de rivalités, ce peuple 1154
apprenait de la nécessité à donner à ses institutions une constitution forte et vraiment nationale, la métropole de ces colonies, sur laquelle refluaient les richesses du commerce lointain, *la commune* de Gênes, était restée dans sa simpli-
cité primitive. Vingt ans après la prise de Cé- 1112
sarée on eut pour la première fois des chanceliers, des archivistes, des greffiers ou notaires, enfin la forme d'un gouvernement régulier, substitué au simple lien d'une association maritime et mercantile.

Cependant les affaires publiques s'étaient déjà compliquées. On se sentait riche en force; on éprouvait le besoin de franchir les murs étroits de la cité; on s'indignait de ne pouvoir soumettre de faibles voisins à la domination d'une république qui possédait des villes en Asie, en commun avec les rois et les princes. On avait des trésors pour acheter ce qui était à vendre;

on était résolu d'enlever le reste par la force.

1115 Le butin de Césarée fournit la première monnaie qui fut battue à Gènes. Jusque-là celle de Pavie avait été seule connue. Les premiers essais que l'on fit furent sans doute exécutés grossièrement, car peu d'années après on fabriqua de nouvelles espèces, et ce ne fut qu'après un nouvel intervalle de vingt-cinq ans que le système monétaire fut fixé. Il conserva longtemps l'empreinte de l'empereur Conrad III, qui, survenu en Italie, autorisa par un diplôme la monnaie de Gênes, car la commune ne refusait pas d'être réputée ville impériale; mais c'était avec le soin de se soustraire, autant qu'il était possible, à toute dépendance réelle, et surtout à toute contribution.

Peu à peu s'établissait l'ordre public. Le consulat cessait de dépendre des compagnies formées pour l'armement des galères de la croisade. Mais à mesure, on voit la jalousie de la liberté prendre ses précautions contre la longue habitude du pouvoir. Les consuls n'eurent plus quatre ans d'exercice. Dans la dernière élection où il est encore question de ce terme, il fut réellement réduit à deux ans, et on stipula que les consuls nommés se partageraient par moitié les quatre années, en se succédant les uns aux autres. Immédiatement après, le consulat fut purement annuel,

et ce fut alors que la commune acquit une chancellerie (1).

Il existe un curieux monument de cette organisation municipale; c'est le modèle du serment que prêtaient les consuls, en prenant possession de leur charge, le jour de la Purification (2 février), et en jurant de la déposer à pareil jour de l'année suivante. La formule ajoute: *La compagnie étant terminée*, ce qui ferait croire que *la compagnie,* cette société, ce lien de la commune, était censée annuelle comme le consulat l'était devenu.

Les consuls stipulent des précautions assez étranges pour rendre la compagnie obligatoire. Quiconque, invité par le consulat ou par *le peuple* à y adhérer, ne se présentera pas dans le délai de onze jours, n'y sera plus à temps pendant les trois années suivantes; on ne le nommera à aucun emploi public; il ne sera pas admis en justice, si ce n'est quand il sera défendeur. Il sera interdit à tout membre de la compagnie de servir ce réfractaire sur ses navires, ou de le défendre de-

(1) Plus de régularité supposant peut-être moins de bonne foi, les historiens ont noté peu après le temps où les témoins commencèrent à apposer leurs seings sur les actes passés en leur présence. Il est remarquable que jusqu'à la réunion à la France, et depuis un temps immémorial, les notaires de Gênes s'étaient fait rendre ce droit exorbitant, de signer seuls leurs actes, à l'exclusion des parties et des témoins appelés.

vant les tribunaux. Quand un étranger aura été accepté dans la compagnie, les consuls l'obligeront, sous serment, à une habitation non interrompue, pareille à celle des autres citoyens. Seulement, il suffira pour les comtes ou marquis, et pour les personnes domiciliées entre Chiavari et Porto Venere, d'habiter dans la cité trois mois par an.

Les consuls ne feront ni guerre, ni expédition, sans le consentement du parlement (1). Le parlement réglera le salaire des ambassadeurs; et cette fixation précédera leur nomination. Le même consentement sera nécessaire à l'établissement des nouveaux impôts. On n'augmentera pas les droits sur la navigation à moins de nouvelles guerres. Le poids des charges publiques sera également réparti sur tous. Les consuls empêcheront l'importation des marchandises étrangères en concurrence avec celles du pays, les bois de construction et les munitions navales exceptés.

Avant même ces stipulations politiques ou économiques, le serment des consuls, comme autrefois à Rome l'album du préteur, fixe le mode et les conditions sous lesquelles ils exerceront les fonctions judiciaires au civil et au cri-

(1) On ne peut entendre ici par ce mot que l'assemblée générale des citoyens, du *peuple*, comme il est dit quelques lignes plus haut, en parlant de l'invitation à jurer la compagnie.

minel. Ils jurent enfin, qu'ils opéreront pour l'utilité de *l'évêché et commune* de Gènes, et à l'honneur de la sainte mère Église (1).

(1) La formule de ce serment parait avoir été ignorée des anciens historiens. M. Serra le fait connaître t. 1, p. 277. Il le possédait manuscrit, sorti, à ce qu'il paraît, des archives de Gênes; il le donne comme une copie de statuts plus antiques; au reste, il ne le rapporte que par extrait. Il pense qu'on ne peut clairement assigner l'époque où a commencé la constitution municipale à laquelle ce document se rapporte. Mais il l'insère dans son récit dès qu'il a atteint l'an 950, et il avance que du moins le gouvernement était constitué à Gênes dans le x[e] siècle, puisqu'il expédiait des ambassadeurs aux rois lombards : car il voit, on ne sait sur quel fondement, un ambassadeur dans cet *Hébert* qu'il nomme *Eberio* ou *Evone*, ce *fidèle* à la prière de qui Berenger et Adalbert ont accordé aux Génois un diplôme dont nous avons parlé au chapitre I[er]. Mais nous avons pu remarquer que cette sauvegarde accordée aux possessions génoises est un monument de servitude duquel on ne peut tirer la moindre preuve d'indépendance ou de constitution politique pour nos Génois.

L'historien Guistiniani croyait avoir trouvé des traces du consulat remontant à 1087. Caffaro nous le montre en 1101, ce consulat encore confondu avec le syndicat d'une société maritime. Il nous apprend qu'il n'y eut une organisation régulière, un chancelier, des officiers de justice, qu'en 1121.

Quant à la date du formulaire de serment produit par M. Serra, elle doit être fixée entre 1121 et 113n. Car à la première de ces dates commence le consulat annuel que ce serment suppose. D'autre part, on voit que les consuls qui le prêtaient exerçaient encore les fonctions judiciaires. Or en 1130 elles passèrent aux *consuls des plaids*. Il est vrai que M. Serra suppose que les consuls de la commune et ceux des plaids formaient un seul corps; que les derniers participaient au gouvernement politique et que le même serment leur devait être commun. Nous ne connaissons aucune preuve de cette confusion, et dans tous les cas, il paraît qu'à cette époque les consuls de la commune cessèrent

On voit que les consuls étaient les juges des procès de leurs concitoyens; mais quand les affaires de l'État exigèrent plus de soin, la distribution de la justice, détachée de la direction de la république, fut déléguée à des magistrats électifs et temporaires qu'on appela *consuls des plaids*, pour les distinguer des consuls de la commune. Comme ceux-ci, ces juges étaient renouvelés tous les ans : leur nombre varia; mais, en général, il y en avait un pour chacune des *compagnies* entre lesquelles les citoyens étaient répartis et organisés par quartiers. Il est probable que ces compagnies nommaient les magistrats; mais on ne sait rien de certain sur la forme de l'élection. Quand la population croissant, on eut beaucoup dépassé l'antique enceinte, il y eut quatre compagnies intérieures et quatre dans *le bourg :* ainsi fut appelée la partie nouvellement habitée, qui prolongea la ville le long de la mer vers le couchant. Dans chacune de ces deux grandes divisions, les juges des quatre compagnies qui les composaient, paraissent avoir formé un tribunal commun (1).

d'exercer la justice distributive. Le serment tel qu'il nous est donné ne peut être postérieur à ce changement. Nous avons ici une preuve encore plus directe. Le serment parle de *l'évêché* de Gênes; l'archevêché fut érigé en 1130. Le serment est donc antérieur à cette année.

(1) Ces compagnies étaient les sous-divisions de la commune.

Ainsi la République fondait ses institutions. Mais si déjà l'on voit quelques signes de réserve et de défiance contre les abus du pouvoir confié aux magistrats, on ne remarque rien qui trouble la pure démocratie, lien de cette société. Les élections annuelles (car nous possédons en entier les fastes du consulat) amènent toujours de nouveaux noms. Peu d'individus y sont rappelés plusieurs fois dans cette première époque; quelques noms seulement reparaissent parmi les consuls des plaids. Bientôt, sans doute, les notables ou les *meilleurs*, comme on les désigne, tentèrent de concentrer la magistrature entre leurs mains, d'en faire le patrimoine de leurs races; enfin, d'établir une aristocratie de caste entre les familles riches et puissantes. Mais il fallut du temps pour que cette entreprise fût formée et avouée, et pour qu'elle réussît. Il restait trop à faire au dehors et autour des murs même de la ville pour s'abandonner aux dissensions internes.

On a vu que dans un court intervalle, d'abord 1130

On lit dans un passage des annales, que dans les causes dont les parties appartenaient à des divisions différentes, c'est au tribunal des *demandeurs* qu'elles allaient plaider. Ce serait une singularité, contraire au principe de droit que les Génois avaient fait prévaloir dans leurs colonies, au principe qui attribue les juridictions au juge du défendeur; mais il est plus que vraisemblable qu'il n'y a qu'une erreur de copiste.

les Génois avaient intrigué auprès de leurs alliés de la terre sainte pour en faire exclure les vaisseaux de leur voisinage le plus immédiat, de Savone; mais que bientôt ils avaient stipulé que tout ce qui habitait de Vintimille au couchant, jusqu'aux frontières de la Toscane au levant, serait reconnu pour Génois, et tenu de se ranger sous la jalouse protection de leurs consulats. Ce changement de disposition répond à celui qui s'était fait dans leurs relations avec leurs voisins. Ils avaient ménagé des acquisitions et entrepris des conquêtes des deux côtés du littoral; ils marquaient déjà le Var et la Magra pour les limites de leur domination, bornes qu'elle n'a point dépassées dans la suite des temps. Ils affectaient déjà d'en occuper l'espace. Mais entre ces deux frontières, leurs possessions étaient précaires et leurs prétentions mal reconnues.

Cent cinquante milles de côtes sont le territoire de cette Ligurie maritime dont ils ambitionnaient la souveraineté. Elles sont formées par une longue chaîne de montagnes, dont la partie occidentale joignant l'Apennin aux Alpes de Nice, borde immédiatement la mer, en courant au levant jusqu'à la ville de Gênes. Là la chaîne se plie, tourne au sud-est, et se prolonge vers la Toscane; elle est une portion de cette grande arête qui divise l'Italie entre les deux mers. Là où le flot n'a

pas envahi le pied des monts, se trouvent d'étroites plages de tout temps peuplées de navigateurs. Une pénible culture tire quelque parti des vallées courtes et resserrées qui remontent le long du lit des torrents dont les montagnes sont sillonnées : l'olivier les enrichit et les pare. Là où les hauteurs donnent des abris favorables, s'unissent le citronnier et l'oranger; on y voit même le palmier apporté d'Afrique. Au delà des monts sont les fertiles plaines du Piémont et de la Lombardie. Mais cette terre promise n'a pas été réservée aux Génois. Au temps dont nous parlons toute l'épaisseur de cette barrière de montagnes était loin de leur appartenir; l'ambition, non pas de descendre dans la plaine, mais de s'établir sur le revers qui la regarde par delà la crête des monts, n'était entrevue que dans le lointain.

Gênes, en voulant s'étendre, rencontrait un grand nombre d'obstacles dans toutes les directions. Des populations du littoral qu'elle a successivement agrégées à sa seigneurie, il n'en est aucune qui n'ait fréquemment secoué ce joug. Au couchant étaient Savone, Albenga, Vintimille, les principales des petites villes ou bourgades de Gênes au Var. Toutes trois étaient antiques; les deux dernières avaient été sous les Romains des cités qui servaient de chefs-lieux à toute cette portion de la Ligurie maritime. Savone et Albenga étaient au

douzième siècle de petites républiques ; et entre elles, Noli réclamait les mêmes droits. Gênes n'était pas beaucoup au-dessus de ses voisines. Nous ne connaissons pas les titres en vertu desquels elle prétendit les soumettre. Le plus apparent n'est que le droit de convenance, et celui du plus fort en a seul décidé à la longue.

Vintimille était tombée sous le pouvoir d'un comte héréditaire, car des débris des institutions de Charlemagne et de ses successeurs, il restait dans ces pays des marquis et des comtes. De nombreux seigneurs, se glorifiant d'être vassaux de l'Empire, avaient planté leurs châtellenies féodales parmi les croupes et les pics de l'Apennin. De là ils enviaient le rivage de la mer, et les richesses qui commençaient à s'y répandre. Quelques-uns y avaient mis le pied, comme le comte de Vintimille : la famille des Caretto tenait le marquisat de Final. Dans les montagnes, il y avait des marquis de Ceva, de Clavesana, etc. Au nord était le marquis de Gavi. Au delà régnaient des seigneurs plus puissants : le comte de Piémont, le marquis de Montferrat. Des services réciproques à la terre sainte tenaient ordinairement ce dernier en bonne intelligence avec Gênes ; mais plus d'une fois son ambition se heurta contre celle de la république. C'est ainsi que, pendant le cours des croisades, nous trouvons Gênes au

milieu de petites communes mal soumises, et de nobles voisins plus guerriers que ses bourgeois : elle étend lentement son pouvoir contesté et envié dans la *rivière du ponent*. On sait que l'usage a conservé le nom de rivière (*Riparia* de la basse latinité) aux deux portions du rivage dont Gènes occupe le milieu.

La rivière du levant n'avait point alors de ville municipale; l'antique cité de Luni avait péri, mais les hauteurs étaient occupées par la puissante famille féodale de Malaspina, la même que nous avons vue associée avec les Génois dans une expédition de Sardaigne. Il y avait des comtes de Lavagna dont les possessions tenaient de la montagne à la mer. Enfin, la frontière orientale confinait avec celle des Pisans, dont l'inimitié et les forces ne laissaient aucune sécurité.

Aussi les premiers efforts que nous voyons faire aux Génois aussitôt que les biens recueillis à la croisade les ont fortifiés, sont dirigés de ce côté. Ce ne fut pas sans peine qu'ils établirent sur les populations maritimes une domination qui resta longtemps douteuse. Ils pensèrent bientôt à se donner un point d'appui plus solide. A l'extrémité de leur territoire est le beau golfe de la Spezia, enfoncé dans les terres avec une ouverture défendue par des îles. Les Pisans en

tenaient le fond et la côte orientale. Les Génois bâtirent et fortifièrent Porte Venere à l'occident
1113 et à l'entrée du golfe. Cette position, en dominant les îles qui resserrent l'entrée de ce vaste bassin, y donne un passage assuré.

Une autre acquisition n'était pas moins importante pour s'assurer contre l'invasion. La vallée de l'un des deux torrents, de la Polcévera et du Bisagno, entre lesquels la ville de Gênes, au pied d'une haute montagne, est assise sur la mer, offre à ceux qui la remontent une voie pénible, mais alors la seule praticable pour communiquer aux plaines lombardes. Celui qui pouvait l'ouvrir à des ennemis était le maître d'exposer Gênes à des coups de main imprévus. Le marquis de Gavi possédait cet avantage; au moyen de son château et de celui de Voltaggio, il fermait les gorges de l'Apennin, et il n'avait pas manqué d'y établir un péage à son profit. C'était la moindre oppression qu'il fallait attendre de ce voisinage. Les Génois voulurent s'y soustraire à tout prix. Ils s'emparèrent d'abord de vive force de quelques positions qui dominaient ces défilés : mais ils s'estimèrent heureux que leurs succès servissent à faciliter une négociation, et ils ne craignirent pas d'acheter au prix de quatre cents livres
1121 d'or Voltaggio et les revenus qui en dépendaient.

Avertissons cependant que lorsqu'ils eurent donné l'exemple de livrer leurs trésors à leurs nobles voisins, ils furent bientôt réduits à payer plusieurs fois et à racheter sans cesse les territoires qu'on leur avait vendus le plus solennellement.

CHAPITRE VI.

Expéditions maritimes.

Tandis qu'on employait ainsi les richesses publiques rapportées de Syrie, on continuait à naviguer vers la terre sainte, mais le négoce, et non plus le zèle ou l'ardeur belliqueuse, y conduisait les vaisseaux génois. On se contentait de renfor-
1131 cer les colonies maritimes : cependant elles étaient
1144 déjà menacées. Sous Foulque d'Anjou, gendre et successeur de Baudouin II, sous Baudouin III, fils de Foulque, tout commençait à présager la dissolution du royaume. L'empereur des Grecs, en attaquant la principauté d'Antioche, avait affaibli l'une des barrières de la terre sainte : un autre boulevard était tombé. Zenghi, émir de Massoul,
1148 s'empara d'Édesse. Nourredin, fils et successeur de Zenghi, pénétra jusqu'au port Saint-Siméon et affecta de se baigner dans cette mer dont il voulait enlever le rivage aux chrétiens. Damas tomba en son pouvoir, et devint le siége d'une grande puis-
1152 sance qui devait détruire celle des Latins. Au milieu de ces désastres, Baudouin III eut le bonheur d'acquérir Ascalon, la dernière et la plus méridionale des villes de Syrie. Elle avait été tenue jusque-là par les Égyptiens, dont elle avoisinait la frontière. Cette ville servit, de ce côté, de

rempart aux établissements chrétiens et retarda leur ruine. Ces événements occupèrent la scène jusqu'au milieu du douzième siècle.

Quand les intérêts des colonies génoises furent menacés de si près, on vit la république faire des efforts pour les secourir efficacement. Jusque-là elle ne paraît pas avoir montré un grand empressement pour la défense du royaume de Jérusalem. Il en eût été autrement s'il eût été permis aux Génois d'avoir pour leur évêque notre fameux abbé de Clairvaux. Les voyages de saint 1118
Bernard à Rome l'avaient fait connaître et révérer partout sur son passage, et l'épiscopat de Gênes lui fut offert. Cette nomination fut rendue inutile par la désapprobation du pape Gelase II. Il manda de laisser Bernard aux plus grandes choses auxquelles le ciel l'appelait. Le saint abbé, afin de marquer son affection envers le troupeau qui l'avait désiré pour pasteur, adressa à Gênes une lettre pleine d'exhortations pieuses. Il y recommanda de secourir la terre sainte, et de se défendre, au dedans, de l'hérésie. Il n'y a pas soixante ans que l'autorité de son épître fut citée au sénat contre un étranger devenu citoyen.

Sous ce grand promoteur de la croisade et de la paix de la chrétienté, Gênes, plus zélée pour l'œuvre commune, n'eût point employé ses forces dans une guerre contre les Pisans excitée par

la duplicité du pape Gelase. Elle fut ensanglantée par les souvenirs de l'ancienne rivalité comme par la jalousie nouvelle du commerce et de l'influence en Syrie.

Gelase avait été chassé de Rome. Il se sauva en Toscane. Il vint, en suppliant, à Pise, de là à Gênes, mendiant partout des secours. Les Génois lui prodiguèrent les soins et les respects; il consacra leur nouvelle cathédrale; ils le conduisirent en sûreté jusqu'en Provence. Or, en ce temps, la domination de la Corse était prétendue entre les deux républiques rivales. Chacune y avait quelques établissements, toutes deux s'appuyaient des concessions accordées par les papes; et Gênes en preuve de la sienne payait au saint-siége un tribut annuel d'une livre d'or. Le droit de consacrer les évêques de Corse dans l'église de Gênes ou dans celle de Pise était controversé depuis longtemps, et Rome ne se pressait pas de décider. L'archevêque de Pise, en vertu de son grade, réclamait les priviléges de métropolitain sur l'île entière. Les Génois n'avaient point d'archevêque chez eux, mais ils ne voulaient pas laisser dépendre d'un étranger les diocèces soumis à leur domination. Les deux partis sollicitèrent Gelase à son passage. Il avait entendu les Pisans les premiers, et ils assurent qu'il leur avait donné gain de cause. Mais recueilli, aidé à Gênes, il lui resta

sans doute assez de bonnes paroles à y prodiguer. C'est de ce moment que la guerre éclata avec une grande animosité; d'abord les Génois débarquè- 1121
rent à l'improviste sur les côtes d'une des provinces de la Sardaigne; les établissements des Pisans furent ravagés : le butin fut considérable. L'année suivante on arma quatre-vingts galères pour 1122
attaquer les ennemis dans leur métropole. Vingt-deux mille combattants sortirent de Gênes : parmi eux cinq mille étaient couverts d'armes brillantes, disent les chroniques, et cette distinction des guerriers et de la foule qui les suivait peut faire considérer l'expédition entière comme une levée en masse. Elle donne aussi une idée des forces de la république en ce temps. L'annaliste Caffaro, alors un des consuls et l'un des chefs de l'entreprise, assure qu'on poussa jusque dans la ville ennemie, et que la terreur fit conclure une paix immédiate; aussi fut-elle passagère. Les Pisans reprirent les armes, mais la fortune continua à être favorable à Gènes. Le pape Calixte, successeur de Gelase, intervint; il évoqua à son siége la querelle des évêchés de Corse, et cita les parties au concile de Latran. On y fit tourner l'affaire en négociations inutiles; après un long délai on la remit au jugement d'une junte d'archevêques et d'évêques; les anciens titres furent compulsés; et quelle fut enfin la décision tant attendue? On

rejeta les prétentions des deux parties, et le droit de sacrer les Corses fut réservé au pape. Il suffisait à l'animosité des Génois que Pise ne l'emportât pas sur eux. La sentence du pape fut rapportée à Gênes en triomphe; mais à Pise, on y résista, les hostilités reprirent leur cours, et Calixte ne s'en inquiéta guère.

Les flottes ennemies épiaient les convois marchands. On se mettait comme en embuscade entre la Corse et la Sardaigne, entre ces îles et le continent. On aimait mieux s'attacher à la poursuite lucrative des riches cargaisons ou des galères chargées de voyageurs que l'on pût rançonner, que de se chercher en force et de se combattre. Ainsi se prolongea la guerre de saison en saison. Cependant les Génois établissaient leur croisière à la bouche de l'Arno, défiaient leurs émules et se vantaient que ceux-ci ne venaient pas les braver si près de Gênes.
1126 En poursuivant une flotte pisane ils débarquèrent à Piombino, ravagèrent le pays et amenèrent les habitants en esclavage. Dans une autre rencontre, ils allèrent chercher l'ennemi jusqu'en
1129 Sicile et dans le port de Messine. Les Messinois voulant s'opposer à la violation de leur territoire, les Génois débarquèrent et s'attaquèrent à tout ce qui se présenta devant eux. Dès ces temps les droits de la neutralité n'étaient pas interprétés par les plus forts autrement que de nos jours. Le

roi de Sicile fut obligé d'accourir pour s'opposer à ces audacieux étrangers, et à en croire leur annaliste, ils ne s'arrêtèrent que devant le palais du prince et n'abandonnèrent qu'à sa prière le butin qu'ils n'avaient pas manqué de faire sur le chemin qu'ils avaient parcouru.

Enfin le pape Innocent II entreprit d'éteindre une guerre qui troublait l'Italie, qui détournait des soins dus à la conservation de la terre sainte, mais surtout qui l'empêchait d'être secouru lui-même dans ses querelles. Le pontife éleva le siége de Gênes à la dignité d'archevêché, et, en vertu de l'égalité de titre et de juridiction, les deux métropoles se partagèrent pour suffragants les évêques de Corse. C'était faire gagner le procès aux Génois; mais ils avaient envoyé au pape huit de leurs galères pour l'aider à remettre sous son joug les Romains révoltés. La faveur des souverains pontifes s'arrêtait avec complaisance sur des enfants du saint-siége, si dociles et si respectueux. Lucius II, dans son court pontificat, se hâta de leur donner par une bulle la confirmation de leurs propriétés et de leurs priviléges à la terre sainte, et par une autre largesse médiocrement coûteuse, il leur fit remise de la livre d'or qu'ils payaient en tribut pour leurs possessions de Corse. Leurs écrivains postérieurs ont beaucoup exalté ce don. Ils avaient besoin

d'en tirer la preuve que la seigneurie que Gênes s'arrogeait sur l'île n'était pas imaginaire, et qu'elle pouvait être réclamée en conscience et sans péché.

1132 La guerre de Pise avait duré quatorze ans. Elle ne paraît pas avoir affaibli Gênes, ni retardé ses progrès. En obligeant à des armements continuels, en tenant la population maritime en haleine, elle tendait le principal ressort de la grandeur de la république; elle développait l'énergie. Au sortir de cette lutte, on voit les Génois étendre leur prépondérance et porter fort loin leurs entreprises maritimes, commerciales et guerrières.

Quoique le comte de Toulouse eût enseigné à ses sujets le chemin de l'Orient, il ne paraît pas qu'ils eussent été aussi diligents que les Italiens à en rapporter le commerce. Les Génois étaient en possession d'approvisionner de denrées et de marchandises étrangères la Provence, le Languedoc, la Catalogne, et toute la côte espagnole. Les seigneurs les rançonnaient quelquefois; mais parfois aussi, quand ces nobles châtelains avaient besoin d'assistance, ils briguaient celle de ces puissants navigateurs. Ceux-ci sentant leur force, habiles à ne pas l'employer sans s'en assurer le prix, ne répugnaient pas aux occasions d'accroître leur influence. Au nom du pape,

leur secours fut sollicité par Guillaume VI, comte de Montpellier. Il avait été chassé de sa ville, favorisée dans sa révolte par le comte de Toulouse. Innocent II avait mis d'abord la cité rebelle en interdit. Il excommunia ceux qui, dit sa bulle, s'en faisaient appeler consuls; et avec eux le comte de Toulouse; mais il fallait d'autres armes. Guillaume obtint des troupes du comte de Barcelone 1143
et quatre galères des Génois. Ceux-ci avaient eu à se plaindre des exactions que le comte leur avait fait souffrir. Il fut obligé, pour premier prix de l'assistance qu'il obtenait, de payer mille marcs d'argent en restitution de ce qu'il avait exigé; et lorsque avec l'aide de ses auxiliaires et après un long siége, il fut enfin rentré dans sa ville, les Génois, fidèles à leur système d'établissements, se firent accorder des priviléges étendus pour leur commerce, l'exemption des droits et une enceinte franche pour leurs magasins (1).

La nièce du comte de Montpellier était dame 1144
de la petite ville de Melgueil (Magdelonne); elle avait épousé le comte de Provence, frère du comte de Barcelone. Les Provençaux étaient alors en hostilité avec les Génois qui leur reprochaient de favoriser les fréquents soulèvement de Vintimille. Le comte de Provence eut

(1) Hist. du Languedoc, t. 2, p. 435.

peu d'égards pour les alliés de son oncle; il arma contre eux, et essaya de prendre leurs navires à leur approche du port de Melgueil; la tentative fut malheureuse, il fut tué par les Génois.

Cet événement ne rompit pas les alliances de sa famille avec la république. Peu après, les comtes de Barcelone et de Montpellier concouraient avec elle dans une très-grande entreprise sur les côtes d'Espagne (1).

Par delà la Catalogne, elles étaient habitées par les Maures. Les Génois, que le commerce et la course de leurs galères portaient par toute la Méditerranée, négociaient sans scrupule avec les Mahométans d'Afrique et d'Espagne; mais quand la rencontre de quelque riche cargaison faisait juger que le profit du corsaire passerait ceux du marchand, on traitait les Sarrasins d'ennemis naturels des chrétiens, et on prenait leurs vaisseaux. Les Sarrasins croisaient à leur tour; et pour mieux dominer sur les mers, ils avaient fait de Minorque le siége de leurs armements. Les Génois essayèrent, seuls d'abord, de les chasser
1146 de cette île. Ils expédièrent vingt-deux galères et six grands vaisseaux, qui portaient des tours mobiles et des machines. On y embarqua des combattants et même cent cavaliers. Notre historien Caffaro, consul de cette année, fut le chef

(1) Hist. du Languedoc, t. 2, p. 442.

de l'expédition, avec Hubert della Torre, qu'il demanda pour adjoint. L'arrivée de cette flotte répandit la terreur dans l'île. Les Maures ne firent pas longue résistance : on pilla, on enleva tout ce qui fut rencontré. De là, profitant de ce qui restait de temps avant la mauvaise saison, on passa sur la côte d'Espagne. On se présenta devant Almérie. On s'empara d'abord de tous les vaisseaux qui étaient dans le port ; ensuite les machines furent dressées pour attaquer la ville. Elle n'était pas préparée à la défense. Le roi de cette contrée demanda la paix et offrit de l'acheter. On ne voulut lui vendre qu'une trêve. Elle fut négociée au prix de cent trente mille marabotins (1). Il en payait vingt-cinq mille comptant. Des otages devaient répondre que le reste serait acquitté dans huit jours. On apporta aux Génois les deniers du premier payement. Mais, tandis qu'on les comptait, et que les vainqueurs étaient attentifs à les partager à mesure, le roi maure, profitant de la préoccupation commune, s'était enfui, enlevant sur deux galères tous les trésors qu'il avait pu réunir. Les assiégeants et les assiégés furent également troublés de cette disparition. Les Sarrasins se choisirent un autre chef,

(1) Suivant M. Serra, 7 marabotins d'or pesaient alors une once; un marabotin d'or en valait 24 d'argent. T. 1, p. 360, en note. Le marabotin est devenu, dit-il, le maravédis.

et protestèrent de leur bonne intention pour accomplir le traité. Mais il ne fut pas en leur pouvoir de le faire, et au terme convenu, leur impuissance ne laissa aux Génois que la triste ressource de multiplier les ravages autour d'Almérie. Ils les exercèrent vingt jours, sans que les portes de la ville s'ouvrissent. L'hiver approchait, il était temps de remonter sur les galères. Le siége fut levé et l'on revint à Gênes.

L'annaliste consul, qui se complaît dans les détails de l'entreprise qu'il avait commandée, passe si rapidement sur les conséquences qu'elle eut dans les deux années qui suivent, que nous pouvons soupçonner qu'à son retour on fut mécontent de lui, et qu'il le fut de la république. C'était le temps où la démocratie et une sorte d'aristocratie commençaient à lutter sourdement, et Caffaro paraît avoir été un des ardents fauteurs de la dernière. Le peu de succès de son consulat était une occasion favorable de le décrier. Être trompé par le Maure, avoir laissé fuir une riche proie, aura pu être un double sujet de reproche. L'expédition aura paru trop peu lucrative en proportion de la dépense. Il est certain du moins qu'on balançait à retourner à Almérie. Il fallut
1030 qu'Eugène III fit des efforts pour ranimer les courages contre les infidèles; tout le crédit de l'archevêque de Gênes y fut employé. Il fallut

aussi les sollicitations et les offres d'Alphonse VIII, roi de Castille et de Léon, vivement intéressé à enlever aux Maures les places maritimes de son voisinage. Des traités intervinrent, la guerre devait se faire par des efforts communs. Les Génois avaient soin de stipuler, suivant leur usage, que le tiers des conquêtes leur serait remis; Alphonse promettait des troupes, et comme il disposait de peu de forces et qu'il comptait sur celles du comte de Barcelone, il se réservait de confier à celui-ci le commandement de son armée; mais si les Génois étaient mécontents de la coopération du comte, la faculté de se séparer leur était réservée.

Une fois l'impulsion donnée à Gênes, toutes les ressources furent prodiguées au nouvel armement. Il se composa de soixante-trois galères et de plus de cent soixante bâtiments de transport. On y monta en foule. On augmenta le nombre ordinaire des consuls de la république pour porter à la tête de l'expédition quatre d'entre eux, assistés de deux consuls des plaids. Entre les premiers était Hubert della Torre, le compagnon de Caffaro dans la campagne précédente. Guillaume, comte de Montpellier, prit part à l'expédition avec Raymond Béranger, comte de Barcelone. Il paraîtrait que quelques Pisans s'y joignirent (1).

(1) Hist. du Languedoc, l. 17, t. 2, 422.

Quand la Catalogne et l'Aragon furent en mouvement, les historiens espagnols disent que cette
1148 guerre n'occupa pas moins de mille bâtiments, grands ou petits. On attaqua Almérie par terre et par mer; mais la résistance fut longue. Alphonse était sans forces, l'argent manquait au comte de Barcelone, et les troupes commençaient à déserter. Les Maures tâchaient de détacher à prix d'argent les Castillans et les Catalans. Les alliés n'acceptèrent pas ces offres corruptrices; mais les consuls génois se méfièrent de l'effet de ces manœuvres, et pour le prévenir, ils brusquèrent l'assaut. La ville fut prise de vive force. La bannière de Gênes y fut arborée avec celles des deux comtes. Les Sarrasins réfugiés dans un fort se rachetèrent au prix de trente mille marabotins. Dix mille femmes ou enfants furent envoyés captifs à Gênes. Sur tout le butin on préleva cent cinquante mille marabotins, consacrés à l'extinction de la dette publique estimée à dix-sept mille livres d'or. Le surplus fut réparti entre les galères et les vaisseaux.

Après la conquête, et dans Almérie même, les traités furent refaits; sans doute que les Génois avaient su se prévaloir de l'infériorité des secours de leurs alliés pour faire mieux payer leur assistance. La possession d'Almérie et de ses dépendances fut remise à Othon Bonvillani

au nom de la commune de Gênes, pour en jouir pendant trente ans.

La flotte se rendit ensuite à Barcelone. On y tint parlement. Le terme de l'autorité des consuls arrivait; on y fit un nouveau consulat pour l'année. Deux des magistrats sortant de charge, Della Torre et Doria, retournèrent à Gênes sur deux galères chargées de l'argent réservé au trésor de la république. Le reste hiverna en Catalogne pour entreprendre le siége de Tortose à la nouvelle saison. Les machines des Génois, leurs approches à travers tous les obstacles, déterminèrent la capitulation; après une vaine attente de secours la place fut rendue. Le comte de Barcelone, qui en prit possession, en remit un tiers au comte de Montpellier et un tiers aux Génois. On trouve aussi qu'il fit don à l'église de Gênes d'une île sur l'Èbre, voisine de Tortose. Plus tard les Génois lui rétrocédèrent leurs droits sur la copropriété de la ville.

Ces brillantes expéditions rendirent le nom de Gênes imposant pour tous les peuples qui habitent les deux bords de la mer méditerranée. Les 1149
princes maures voisins étaient obligés de rechercher, d'acheter même l'amitié de ces nouvelles colonies. Sur la côte de Valence qu'infestaient les corsaires, il suffit à Hubert Spinola de montrer cinq galères; et les Maures, tirant à terre leurs

bâtiments, demandèrent à traiter de la paix. Boabdil Mahomet, roi de Valence (1), reconnaît pour ambassadeur Guillaume Lusio (2), qu'il appelle un des principaux citoyens de Gênes. Il fait une paix de dix ans avec les consuls, les magistrats et tous les *sages marchands* de la république. Par amour pour elle, il donne aux Génois, dans Valence et à Denia, des quartiers pour leurs magasins, où nul autre qu'eux ne pourra habiter. Ils auront libre commerce et totale exemption d'impôt; mais les étrangers qui viendraient négocier avec eux payeront au roi ses droits ordinaires. Par une singulière concession, dans toutes les terres du royaume de Valence, les Génois jouirent gratuitement d'un bain par semaine. Enfin, pour prix de ces faveurs, ceux d'Almérie et de Tortose promettent de ne pas offenser les sujets du roi; celui-ci donne à la république dix mille marabotins; il prend un an de terme pour en payer la moitié. Du surplus, Lusio a reçu et emporte avec lui deux mille marabotins, tant en or qu'en *étoffes de soie;* les trois mille restants seront soldés dans deux mois.

La terreur était grande devant ces navigateurs

(1) Sylv. de Sacy, dans le t. XI des Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres.

(2) Probablement Gatilusio.

victorieux. Un de leurs navires marchands, qui revenait d'Alexandrie, rencontrant les galères d'un prince sarrasin, avait refusé de se faire reconnaître. De provocation en provocation, il s'ensuivit un combat que le marchand ne pouvait soutenir. Il fut conduit en Sardaigne. Mais à peine les Maures eurent reconnu que leur prise était génoise qu'ils s'alarmèrent des suites de leur victoire, et restituèrent le navire et la cargaison sans y toucher. Le *juge* ou seigneur de Cagliari, allié des Génois, médiateur dans cette circonstance, renvoya le bâtiment à ses propres frais. Si malgré ces soins, la restitution ne compensa pas le dommage, c'est, dit le pieux annaliste, qu'ainsi peut-être Dieu châtie ses enfants pour les détourner de se livrer au commerce avec les infidèles.

CHAPITRE VII.

Progrès, tendance au gouvernement aristocratique. Noblesse.

La navigation des Génois au couchant n'arrêtait par le cours de celle du levant. Ils faisaient un trafic considérable dans les ports de l'empire grec. Déjà leur assistance était briguée dans les fréquentes révolutions de ce pays. L'empereur Manuel Comnène ne dédaigna pas de leur envoyer son patriarche Démétrius, pour traiter d'une alliance avec la république. Manuel se méfiait de l'empereur d'Occident Frédéric Barberousse, et encore plus des entreprises des princes normands des Deux-Siciles. Les croisades mettaient son empire en contact avec ces conquérants, et leurs fréquents passages le menaçaient jusque dans Constantinople. Ses successeurs en éprouvèrent bientôt le danger. Pour lui, il cherchait des amis et des créatures en Italie (1). A Gênes, il envoyait des présents; il prodiguait les faveurs, et surtout les promesses. La république se fit accorder par lui les priviléges dont les Vénitiens et les Pisans jouissaient dans l'empire. Elle obtint la liberté du commerce, et avec une église, une enceinte de magasin, une cale de dé-

(1) Nicétas, lib. 7, ch. Ier.

barquement, le rabais au vingt-cinquième des droits de douane, qui étaient perçus au dixième. Prodigue d'engagements, l'empereur promit d'envoyer pendant dix ans cinq cents *perperi* à la république, et soixante à son église (1), avec des ornements pour la commune et pour l'archevêque (2).

On voit qu'en toute négociation importante le consulat faisait la part de l'église et de son pasteur. Choisis par leur troupeau et parmi leurs concitoyens, les archevêques obtenaient toujours considération et crédit; mais, confirmés et institués par les papes, il est naturel qu'ils aient usé de leur pouvoir pour retenir leurs fidèles dans une soumission habituelle envers la cour de Rome. Là aussi où leur dévouement était connu et leurs secours appréciés, les Génois trouvaient une pro-

(1) Cette monnaie répondait à 15 sous d'or, ou aux trois quarts d'une once. M. Serra, en se bornant à la comparaison de la valeur du métal sans rapport avec le prix comparé de la monnaie aux choses vénales, trouve que 500 perperi de ce temps correspondent à 37,500 liv. de la monnaie génoise moderne (31, 250 fr.) Il note à cette occasion, que, suivant les cotes des notaires à cette époque, un vaisseau marchand coûtait 16 livres ou génuines, et une galère 5 liv. T. 1, p. 385.

(2) Le traité est imprimé parmi les documents du 2e vol. de l'histoire de la colonie de Galata, de M. Louis Sauli, p. 181, et l'engagement corelatif des Génois, pris en plein parlement, p. 182. Le document est fait au nom des consuls et de tout le peuple, et juré en plein parlement par les consuls, *et pour le peuple*, par le crieur public (cintracus).

tection paternelle. Quand ils croyaient avoir à se plaindre en Syrie, le pape écrivait des lettres menaçantes au roi de Jérusalem et à ses barons pour les obliger à respecter les droits de la république. Il écrivait aux évêques de Nîmes, de Beziers et d'Agde, pour leur ordonner d'excommunier leurs seigneurs s'ils ne rendaient à Gênes les sommes extorquées à ses navigateurs. L'archevêque fut décoré du titre honorifique de légat perpétuel dans la terre sainte, où il ne mit jamais le pied. A l'époque où notre histoire arrive, ces démonstrations redoublèrent, et en même temps le roi de Sicile, dont les navigateurs génois avaient fréquemment éprouvé des vexations, se rapprochait d'eux sensiblement. La venue du redoutable empereur Frédéric Barberousse, dont l'incursion soulevait l'Italie, était la cause de ces nouvelles dispositions. L'occasion fut saisie. Guillaume Vento et Ansaldo Doria furent expédiés en Sicile. Un traité favorable fut conclu. Le roi en jura l'accomplissement devant eux; ils s'engagèrent à le faire jurer dans Gênes à leur retour par trois cents notables. Les avantages étaient pour les Génois. Leur serment ne les obligeait qu'à ne conspirer ni la mort ni la détention du roi, et à indemniser la Sicile des déprédations que quelques-uns de leurs navigateurs pourraient commettre. Mais, dit l'historien, ce n'est là que ce

que sans traité ni serment, la justice de la république accorde à tout le monde; et la négociation faisait acquérir sans rien céder. 1157

Ce traité fait avec Guillaume, roi de Sicile (1), est tout commercial et nous donne une idée précise du négoce de ce temps. Un droit était perçu dans le port de Messine, probablement à l'entrée des bâtiments; les Génois en sont exemptés; à l'exportation ils doivent un tarin pour deux ballots de marchandises ou pour quatre sacs de blé, mais ils ne peuvent prendre du grain que pour le porter à Gênes et nullement pour en trafiquer. Arrivant en Sicile d'Alexandrie ou de Syrie, et soit des terres des chrétiens, soit de celles des Mahométans, ils doivent trois pour cent de la valeur des cargaisons qu'ils vendent; ce qu'ils remportent invendu ne doit rien. A Palerme, ils doivent à l'entrée un tarin et demi par cent livres de cuir ou par cent livres de coton. La sortie est gratuite. Ils doivent un vingtième de la valeur des draps qu'ils apportent de chez eux; les autres articles, s'ils ressortent invendus, sont francs d'impôt.

Par la notice de ces traités et des expéditions lointaines que nous avons indiquées, il semble qu'on peut prendre l'idée d'une nation formée et consistante. L'importance génoise paraît l'emporter, du moins dans les parties occidentales de la

(1) Mém. de Semino.

Méditerranée, sur celle de Pise. Mais cet empire qui s'étend au loin est encore troublé et disputé dans la Ligurie. Cependant on commence à sentir une force capable de faire plier des voisins indociles.

Les comtes de Lavagna, vers la fin de la guerre pisane, avaient donné de l'inquiétude sur une frontière qui touchait à celle de l'ennemi. Des capitulations les liaient aux Génois, mais leur foi était devenue douteuse; ils étaient armés, on les soupçonna d'intelligence avec Pise qui pourrait leur donner la main. On marcha sur leur territoire, on le dévasta; le château de Rivarola fut bâti pour dominer leurs possessions. Eux-mêmes jurèrent obéissance perpétuelle au consulat. Cinquante ans après nous trouvons, sous le nom de Fiesque, leur famille, divisée en plusieurs branches, établie à Lavagna, et dans Gênes au rang des citoyens; il est probable qu'à la paix et à la soumission dont nous venons de parler quelques-uns d'entre eux vinrent à la ville comme ôtages et furent forcés d'y accepter le domicile et la bourgeoisie.

Dans la province occidentale on avait également profité de ce que les forces et l'attention de la république étaient occupées au dehors. Vintimille, se débattant sous le joug, le secouait à chaque occasion favorable. Cette ville avait des

seigneurs et ils avaient été réduits à faire hommage de leur seigneurie à saint Cyr et à prêter serment à la commune de Gênes. Mais quand on fut libre de soins extérieurs, on revint sur ce traité qui avait cessé d'être exécuté fidèlement. Les comtes furent accusés d'y avoir forfait. Leur ville fut assiégée par terre et par mer; elle fut prise, dit l'annaliste, à la gloire de Dieu et de la commune de Gênes. Les habitants subirent le serment d'obéissance. Quelques années après, Guido Guerra, l'un des comtes, accepta le domicile à Gênes et donna ses terres à la république pour les reprendre d'elle en fief. Il en reçut l'investiture dans un parlement solennel où, après avoir exigé son serment, les consuls le revêtirent de pourpre. Ce singulier jeu de fief était usité. D'autres seigneurs féodaux en avaient donné l'exemple dans la même contrée. Ils avaient consenti à vendre leurs domaines à la république, à condition d'en devenir les détenteurs à titre de vassaux. Frédéric Barberousse, qui se regardait comme le seigneur dominant de l'Italie entière, et que ces translations privaient de l'hommage immédiat, fut obligé bientôt après de défendre à ses vassaux de tels marchés sous peine de la perte de la main droite.

Nous avons vu en quoi consistait le droit, ou plutôt l'obligation du domicile. Celui que *jurait*

la compagnie, était supposé devenir habitant de la ville de Gênes. Il n'en était censé absent que par permission; et les consuls pouvaient l'obliger à y paraître à la première sommation.

C'est ainsi que peu à peu sous la prépondérance d'une commune de marchands s'abaissait l'orgueil des nobles châtelains cantonnés autour d'elle. Ils s'en indignaient; alternativement ils prêtaient et faussaient le serment de fidélité. Mais ils retombaient dans la dépendance; et la soumission leur était d'autant plus onéreuse qu'elle était moins sincère.

Othon de Fresingue, témoin et narrateur des expéditions de son neveu l'empereur Frédéric, remarque, en le déplorant, que les cités d'Italie avaient étendu leur domination sur les territoires dont elles étaient entourées. Il restait à peine un seigneur assez puissant pour avoir sauvé son indépendance. Dans la haute Italie, dit-il, il n'y avait presque que le marquis de Montferrat qui eût évité le joug des villes. Elles obligeaient les autres nobles à prendre place dans leurs communautés organisées avec un reste des institutions romaines. Elles se régissaient par leurs consuls, magistrats que pour la plupart on ne laissait en place qu'un an, tant on était jaloux du pouvoir qu'on leur confiait. Par le même sentiment on ne réservait pas ces magistratures aux ordres su-

périeurs. On prenait les consuls indifféremment parmi les capitaines (les grands seigneurs), les vavasseurs et le peuple. Pour assujettir leurs voisins ces municipalités ne craignaient pas d'admettre à la chevalerie et aux dignités la jeunesse des rangs inférieurs, jusqu'aux fils des artisans ignobles, gens que les autres nations repoussent comme une peste de toutes les occupations honorables ou libérales. C'est ainsi que s'exprime la hauteur tudesque du noble évêque. Dans l'orgueil méprisant de son antique noblesse il voit chez ces républicains une véritable rouille de barbarie, et cependant, dit-il encore, c'est par ces moyens que ces villes surpassent celles du monde entier en richesses et en puissance.

Ce tableau répond très-bien à l'état où Gènes nous apparaît à la même époque et à ses rapports avec les seigneurs de son voisinage. Nous remarquons seulement que si les autres communes avaient obligé leurs nobles voisins à prendre une résidence réelle dans leurs villes, les Génois avaient fait peu d'usage de ce droit, et vraisemblablement ils auraient pris plus d'ombrage que de confiance du séjour habituel parmi eux de personnages trop élevés. Si ailleurs ces nobles participaient au consulat on n'en voit aucun exemple à Gènes. Dans les fastes consulaires on ne trouve aucun de ces marquis ou de ces comtes

9.

dont nous avons eu occasion de parler, ni rien qui ressemble à des noms de seigneurs. Les Fiesque eux-mêmes ne paraissent mêlés à la conduite des affaires qu'à une époque postérieure, après qu'un des membres de la famille a été élevé à la papauté. A la venue de Barberousse tout était encore dans Gênes municipal et bourgeois.

Les occupations maritimes qui avaient fait la force de toutes les principales familles ne s'accordaient pas avec les établissements de châteaux et avec les devoirs ou les habitudes des possesseurs de fief. Sans doute les maisons les plus riches acquirent des terres autour de Gênes, et à mesure que les chefs devinrent plus éminents, leurs fermiers et leurs paysans formèrent autour d'eux une clientèle dépendante; nous en verrons des effets. Mais il n'y a aucune trace de l'érection de leurs domaines en seigneuries proprement dites; tandis que Gênes est entourée de fiefs impériaux dans ses montagnes, il n'y a pas sur son territoire propre un seul lieu qui ait un titre et dont ses possesseurs aient affecté le nom.

Il ne paraît pas que l'ordre de chevalerie y fût conféré comme l'évêque de Fresingue le reproche aux autres villes. Le service de la mer laissait peu de place et moins de prix à la milice qui ailleurs ennoblissait le cavalier. Mais dans la car-

rière civile ceux qui donnaient à leurs nobles voisins des investitures, et des mains de qui des comtes recevaient la pourpre; ceux qui faisaient de leur ville une suzeraine respectée, une domination comptée entre les puissances, pouvaient bien s'attribuer les honneurs que les autres nations accordaient à l'épée et à la féodalité. Seulement on ne nous en dit rien à cette époque.

Quoi qu'il en soit, ces marchands, ces bourgeois avaient été en Syrie les compagnons des chevaliers et des nobles. Cette fréquentation, et l'effet naturel des richesses qui avaient rompu l'équilibre entre les citoyens, ne pouvaient manquer de donner carrière à l'ambition. Nous touchons au moment où par une transition insensible, de l'égalité d'une commune sortit une noblesse, et d'une pure démocratie une aristocratie régulière. Ce passage est difficile à saisir, car on ne nous en a laissé aucun monument. L'événement se présente à nous, la date en paraît fixée à l'année 1157. Mais les moyens et les progrès de cette entreprise ont besoin d'être recherchés là où les annalistes n'ont pas même cru les avoir révélés.

L'origine de la noblesse à Gênes est incontestable. Les premières familles à qui l'opinion déféra ou laissa usurper cette distinction sont les mêmes dont le nom se recommande par le plus

fréquent retour dans la liste des consuls depuis 1101. Ainsi de la seule inspection de ces fastes, on peut conclure la justesse de la réflexion de Stella, historien de la fin du quatorzième siècle, mais instruit, et le moins servile des écrivains du pays, qui avait fait de grandes recherches sur les époques antérieures, et qui s'était aidé des traditions et des mémoires domestiques. « Alors, dit-« il, en parlant des temps anciens, on ne distin-« guait pas le peuple et la noblesse. Une seule « dénomination confondait tous les citoyens. « Mais avec le temps, les descendants des fa-« milles qui avaient exercé la magistrature se « sont appelés nobles. (1) »

(1) « Tunc non erant nobiles et de populo divisi : imò omnes « erant de uno nomine. Sed qui progeniti sunt ex ipsis magis-« tratibus, nobiles postea nuncupati sunt. »

M. de Sismondi a cru voir des seigneurs féodaux parmi les premiers consuls de Gênes. Mais il n'en a d'autres preuves que les dénominations de *Vicecomes* (Visconti) et de *marchiò*, qui dans les fastes consulaires sont accolés à deux ou trois noms. Il en a conclu des comtes, des vicomtes et des marquis. Mais tout dément cette supposition; comme tant d'autres prénoms ou surnoms bizarres et sans rapports avec les saints du calendrier, qu'on a si longtemps affectés en Italie, ces appellations accompagnant des noms d'individus, on ne les retrouve pas deux fois dans les mêmes familles et jamais elles ne se lient à des noms de lieux. De toutes les familles génoises encore illustres, celle de Spinola est la plus anciennement signalée dans les chroniques; et son nom n'est pas celui d'une terre, d'un bourg ou village, qui, comme il est arrivé si souvent, ait servi de désignation à une race, parce qu'elle en était originaire. Jamais dans ces temps anciens, les Spi-

Dans ces anciens noms, il en est qui sont encore portés de nos jours avec un juste orgueil après huit siècles complets d'illustration. Guido

nola n'ont porté un titre de seigneurie. Dans le cours de leur plus grande importance, ils sont nommés Spinola de Lucoli et Spinola de St-Luc; ce sont simplement les noms des rues où les deux branches de la famille avaient rassemblé leurs palais.

M. Serra se contente de remarquer que si l'on n'a pas de preuve directe que les consuls fussent pris dans un ordre de noblesse distingué, deux fortes inductions le lui persuadent. 1° Les premiers mémoires génois donnent le titre de *noble* et même de *très-noble*, à divers consuls et autres personnages considérables du temps. — Nous avons exactement indiqué les passages où ces épithètes honorables se rencontraient, et nous persistons à croire qu'avant 1157, elles ne peuvent donner l'idée d'une caste noble reconnue. 2° Tous les anciens gouvernements de Gênes, même populaires, ont reconnu pour nobles les familles consulaires. Ce dernier point est incontestable; mais faut-il conclure qu'une noblesse a précédé le consulat, ou que la noblesse n'est venue qu'après le consulat, et qu'elle en est née? Le noble historien moderne semblerait pencher pour la préexistence de la noblesse. Par les motifs que nous venons de puiser dans les chroniques contemporaines, nous croyons que la noblesse ne dérive que du consulat et qu'elle n'a pas d'autre origine que celle que lui assigne Stella.

Nous ferons mention au 10e livre, ch. 7, d'un écrit de la jeunesse de l'historien Foglietta, publié en 1559 au milieu d'une violente querelle, et qui était comme le manifeste d'un parti. Le but peut avoir influé sur les assertions de l'écrivain; mais son point de départ se rapportant à l'objet de la présente note, il convient de le discuter ici.

Foglietta prétend que le nom de *noble* a été pris à Gênes seulement lorsque ayant appelé des étrangers pour gouverneurs annuels sous le nom de Podestats, on leur donna des adjoints génois : on voulut que ceux-ci eussent un titre honorifique qui les mît au moins de pair avec les *chevaliers* que le podestat amenait comme ses lieutenants. Le titre aurait donc été simplement

Spinola était un des consuls de la compagnie qui en 1102 présidait à l'armement pour la terre sainte. Immédiatement après on voit paraître des Defornari, des Mari, des Negri, Vento, Grillo, et bientôt Anselme Doria. Après les pères, on voit les fils arriver aux emplois ou au comman-

personnel ou inhérent aux fonctions. Il est vrai que peu à peu les enfants prirent l'habitude de se décorer de la distinction acquise à leurs pères. Quand après une *révolution* arrivée en 1270 et que l'auteur déplore, la séparation entre le peuple et la noblesse fut arrivée, chaque magistrat à son entrée en charge déclara s'il acceptait ou refusait la noblesse pour sa postérité; et c'est ainsi que l'on retrouve dans les rangs des plébéiens, des races aussi illustres que les plus nobles familles.

Les monuments et les dates démentent ce système. L'établissement du podestat est de 1190. Il n'y a eu *d'adjoints* qu'à partir de 1196. Or avant cette époque, en 1174, le chancelier de la république dédiait ses chroniques à l'émulation des *nobles :* et déjà en 1162 les Génois, dans une *lettre* de *défiance* adressée aux Pisans, leur reprochaient l'assassinat non de gens obscurs, mais de *nos nobles*. Certainement à ces dates la noblesse était fondée et reconnue.

Le fait de 1270 employé pour établir la séparation de la noblesse et du peuple est mal choisi. Nous verrons qu'alors le peuple se souleva contre l'usurpation déjà consommée par la noblesse depuis plusieurs années; et nous verrons aussi que le concours populaire ne servit qu'à mettre le pouvoir entre les mains de deux capitaines de la plus éminente noblesse, à la place d'autres nobles leurs émules. Ce fut une intrigue dont le peuple fut l'aveugle instrument; ce ne fut pas une révolution.

Enfin Foglietta n'a pu voir nulle part que tout nouveau magistrat eût le choix d'appartenir à la noblesse, ou ne restât plébéien qu'en vertu de sa déclaration : il n'y en a point de traces, tandis qu'on trouve des options officielles pour être Guelfe ou Gibelin.

dement des flottes. Avec les familles encore existantes, on trouve l'origine de celles qui se sont éteintes, mais dont en suit la trace honorable, comme des Embriachi, Usodimare, Malocelli. Enfin la scène va être occupée par les Avocati et les Volta dont les noms semblent perdus, parce que c'est sous d'autres titres que nous sont connus les descendants de ces familles. Stella nous avertit que les Avocati sont les mêmes que les Pevere (*Piper*) et que, mêlés avec les de Turca, autrement *de Curia*, ils sont devenus les Gentile. Les Volta et les Malone réunis sont devenus les Cattaneo. Si l'on ne voit dans les temps anciens ni Imperiali ni Centurioni, c'est que sous ces dénominations se sont confondues dans des temps un peu moins reculés des familles non moins antiques que celles qu'on vient de nommer.

L'annaliste Caffaro fut aussi l'un de ceux qui ouvrirent la porte des honneurs à leurs descendants : il laissa sa famille au rang des nobles. Peu de personnages en son temps prirent aux affaires une part aussi active. Il vécut quatre-vingt-six ans. A trente ans nous l'avons vu à Jérusalem et à Césarée ; à cinquante il fut porté au consulat dès la première année où cette magistrature prit une assiette régulière. On trouve son nom six fois sur la liste des consuls de la république, et deux fois parmi les consuls des plaids. Il devait avoir

soixante-treize ans quand, dans son dernier consulat, il alla régir l'expédition lointaine de Minorque et d'Almérie. Il fut chargé depuis des missions les plus importantes et les plus délicates. La mort le surprit dans toute l'activité du patriotisme ou de l'ambition et sans que ses facultés eussent paru baisser. Ce témoin si essentiel des faits, cet acteur des scènes les plus intéressantes pendant près de soixante ans, a écrit ce qu'il a vu, et Gênes ne nous fournit pas d'autres mémoires contemporains. Ceux-ci ont encore un caractère remarquable, l'authenticité officielle.

Ce sont ces annales qui renferment d'abord la liste complète des consuls année par année; mais si elles sont précieuses, elles laissent beaucoup à désirer à notre curiosité, et elles ont des réticences évidentes.

Depuis le commencement de l'ouvrage, jusqu'au siége d'Almérie, le récit propre à chaque année est plus ou moins étendu. A partir de cette époque, l'auteur semble s'être imposé silence. La chronique des sept années suivantes ne contient plus que le nom des consuls. A la première, il ajoute seulement que les Génois ont pris Almérie, qu'il ne saurait tout raconter et qu'il s'en remet aux histoires qu'en écriront les sages témoins de l'événement. L'année suivante, Tor-

ţose a été prise, il n'en dit pas davantage, et il 1145
passe outre (1). Pour les quatre ans qui suivent, 1153
il n'y a pas un mot de plus que la liste des ma- 1154
gistrats, quand tout à coup l'écrivain se réveille, et certes le tableau qu'il nous trace de la république au commencement de l'année 1154 nous fait bien voir que la matière n'aurait pas manqué à l'annaliste pour les années précédentes, si son silence n'eût été affecté. La république ne possédait plus de galères; l'administration était sans ressources. Tous les revenus étaient aliénés, les terres, les péages, les douanes, les droits du port, les revenus du pesage, du mesurage, de la monnaie. Les citoyens étaient riches sans doute, puisqu'ils avaient prêté sur ces gages, mais eux-mêmes paraissaient tombés en léthargie, tandis que l'État ressemblait à un navire sans pilote abandonné parmi les flots. Telle était la situation où *les derniers temps* (ces temps sur lesquels

(1) Il y a pourtant une phrase pour 1152 : « Sous ce consulat « il se fit plusieurs boucheries dans la ville; une près du môle, « l'autre au quartier de Sussiglia » Il faut faire comme les historiens génois postérieurs qui n'ont vu de ce récit que l'expression au propre, et qui, ne faisant que traduire Caffaro en style rajeuni, n'ont pas trouvé extraordinaire qu'en quatre ans, que les récits suivants nous donnent comme des temps de crise, il ne se soit rien passé dans Gênes de plus notable, de plus digne d'être transmis à la postérité, que l'ouverture de deux étaux de bouchers. C'est peut-être dans un sens beaucoup plus sinistre qu'on pourrait entendre ces tristes paroles et ce mot de boucherie.

Caffaro avait gardé le silence) avaient réduit la chose publique, que les consuls qu'on venait de nommer refusaient de prêter serment et s'excusaient d'accepter leur office. Un Doria, un Spinola étaient parmi eux; leur découragement était-il sincère? L'approche du redoutable Barberousse l'avait-il accru? Ou seulement ces magistrats ambitieux voulaient-ils être sollicités et marchander un plus grand pouvoir? Voulaient-ils mettre le gouvernement hors des mains du peuple, ou affranchir leur dignité de sa tutelle? Leur refus devint un grand événement. Le public s'en émut. L'archevêque vint sur la place réprimander leur égoïsme et leur imposer le consulat en punition de leurs péchés : le peuple les força de prêter serment. Ils le firent par honneur pour la ville. Mais à peine ils furent entrés en charge, c'est eux qui se firent obéir, qui contraignirent les citoyens à vivre en paix, obligation qui en ce temps semble leur avoir été nouvelle. Des galères furent construites. Dès le commencement de leur consulat quinze mille livres de dettes furent payées. Avant la fin de l'année les revenus engagés furent tous retirés des mains des créanciers. Tout prend une vie nouvelle, et alors l'annaliste, après sept ans de réticence, donne carrière à sa plume. Il annonce, comme s'il commençait un ouvrage nouveau, qu'il va écrire les

choses dont il est témoin, et il les croit dignes d'être connues du présent et de l'avenir.

Or quelles étaient ces grandes choses? On les aperçoit en y regardant de près. La démocratie perd du terrain; les affaires ne sont plus du peuple, mais du gouvernement. Les ambassadeurs envoyés à l'empereur, au pape, rendent aux seuls consuls le compte mystérieux de leur mission. Les consuls en transmettent les secrets à leurs successeurs. Ces magistrats qui avaient reculé devant leurs fonctions pour les saisir avec une autorité nouvelle, auteurs de vastes plans que le cours d'une année ne leur avait pas suffi à réaliser, y associent ceux qui les remplacent, et leur confient des instructions secrètes pour continuer leur système. La gradation des termes doit même être remarquée surtout dans un écrivain fauteur évident de la révolution aristocratique. Dans les chroniques de plus de cinquante ans, depuis le commencement du douzième siècle, Caffaro n'a jamais trouvé un mot pour désigner deux classes de citoyens; quand on marchait contre les Pisans il n'y avait encore de distingués que ceux qui portaient des cuirasses *blanches comme la neige.* Si une seule fois il est écrit que les consuls s'embarquèrent avec une *très-noble* escorte, ce n'est là qu'une épithète et non une qualification. Mais maintenant nous entendons à chaque pas parler

des *meilleurs* de la ville, et bientôt ce n'est plus une dénomination vague, c'est le nom d'une classe. On a pris parmi ces *meilleurs* des ambassadeurs; et Caffaro, qui est du nombre, se donne cette qualité à lui-même comme un titre convenu qui revient à son rang dans l'État et que la modestie ne peut empêcher de prendre. D'année en année on voit les magistrats travaillant tous dans le même sens s'attacher à circonscrire le choix de leurs successeurs dans cette classe de notables qui tend à devenir une caste privilégiée.
1157 Enfin ceux de 1157 ayant réussi, comme Caffaro s'en vante expressément, à diriger l'élection du consulat, et à le faire tomber aux mains des *meilleurs*, un seul mot des annales nous fait voir qu'alors ùn changement fut opéré. *Les consuls firent jurer une compagnie nouvelle.* On se souvient que la constitution de la commune de Gênes avait été une sorte de société dont les armements pour les croisades furent le principal intérêt. Nous ne savons si ce pacte social était écrit, ou simplement consacré par la tradition. Mais le voici renouvelé, la charte municipale est refaite sous l'influence des *meilleurs* qui ont tiré à eux le consulat; cette charte est jurée. C'est là une circonstance remarquable, et puisqu'elle coïncide avec le temps où le gouvernement a repris une nouvelle vigueur, où il s'est resserré, où

les maisons en crédit s'attribuent des distinctions ostensibles, nous pouvons conclure que ce nouveau pacte, s'il ne consacra pas l'usurpation, renferma plus ou moins implicitement le germe du pouvoir et du privilége aristocratique. Telle fut la solennité de la compagnie nouvelle, que Caffaro se glorifie d'avoir prononcé en un même jour trois harangues, pour les consuls sortant de charge, pour ceux qui entraient en fonction, et pour le peuple génois, en invoquant sur la cité les premiers dons du ciel, la paix et la concorde.

Dès ce moment la dénomination de *noble* commence à paraître et à remplacer celle sous laquelle elle avait été cachée. Dix ans après, un annaliste, successeur de Caffaro, consacre expressément son œuvre à un double but, *l'utilité de la république et l'émulation parmi les nobles* (1).

(1) Tout n'a pas été dit quand nous avons constaté l'existence de la noblesse et son avénement au pouvoir. Il nous manque la solution de plusieurs questions importantes.

Comment les meilleurs se séparèrent-ils du vulgaire? comment une supériorité, qui ne dut être d'abord que dans l'opinion et dans les habitudes, est-elle devenue un fait légal et reconnu? A quelles conditions cette reconnaissance a-t-elle constitué un ordre de l'État?

Les nobles avaient envahi le consulat, mais le possédaient-ils exclusivement? Les populaires restèrent-ils réduits à leurs votes dans le parlement public, sans plus avoir de part au maniement des affaires?

Comment s'est dressée la liste primitive des nobles? comment

a-t-elle été close? Les magistratures, les consulats ont-ils continué à ajouter au patriciat de nouvelles races; et jusqu'à quelle époque?

Nous ne pouvons lever tous ces doutes : voici ce que nous savons :

Nous trouvons qu'en 1270, les plébéiens voulurent avoir pour les défendre un tribun sous le nom d'*Abbé* du peuple. Cette précaution, ce remède nouveau prouve qu'alors les nobles tenaient seuls le gouvernement.

En 1339 un plébéien fut élevé à l'improviste à la tête de la république; ce qui fut considéré comme une révolution d'une portée immense, et c'est à la noblesse qu'on disputa d'abord et qu'enfin on arracha le pouvoir.

A la suite de cette révolution un décret très-solennel, en 1356, exclut les nobles des conseils et spécialement de la première place du gouvernement, exclusion souvent modifiée mais inflexiblement maintenue pour rendre tout noble incapable de présider l'État. Il est évident qu'alors non-seulement la noblesse était un ordre dans cet État; un corps compacte et circonscrit qui se maintenait sans pouvoir plus s'accroître; car si l'exercice des hautes magistratures y avait donné accès, soit par le passé, soit jusqu'à ce moment, du jour où le titre de noble devenait incompatible avec le pouvoir, il n'y avait plus ni de moyen d'acquérir ce titre ni d'ambitieux pour le rechercher. Nous voyons au contraire quelques familles très-illustres, déclarer alors, afin de se soustraire à la prohibition antinobiliaire, qu'elles n'entendaient point être nobles. En un mot, il n'y a point d'anoblissement qui ait pu être postérieur à 1356 au plus tard; et les choses ont duré ainsi jusqu'à 1528, année d'une réorganisation de tout l'État.

LIVRE DEUXIÈME.

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE. — GUERRE PISANNE. — BARISONE. — AFFAIRES DE SYRIE. — COMMERCE ET TRAITÉS. — FINANCES.

1157 — 1190.

CHAPITRE PREMIER.

Frédéric Barberousse.

L'an 1154 l'empereur Frédéric Barberousse 1154
était descendu en Lombardie : à son approche l'Italie entière fut en confusion. C'est l'année même où Gênes ne trouvait plus de consuls qui osassent la gouverner. Mais on a vu qu'il se rencontra des magistrats fermes en même temps qu'ambitieux qui se firent de leur résistance affectée un titre à de plus amples pouvoirs. Cette autorité qui fonda l'aristocratie était tombée dans des mains habiles, si nous en jugeons par la conduite tenue dans les rapports avec Frédéric et par l'impulsion donnée aux citoyens.

Depuis longtemps les empereurs et les papes s'étaient fait la guerre, et leur discorde avait bouleversé l'Italie. Les premiers se croyaient toujours successeurs des Césars et surtout rois de Rome.

151 L'évêque de cette métropole de l'Occident n'était pour eux qu'un sujet qui ne pouvait être ni élu ni installé sans leur congé. A son tour, le successeur de saint Pierre se croyait supérieur au souverain temporel; et le titre d'empereur ne se prenant qu'après le couronnement dans Rome, les papes en possession d'en accomplir la cérémonie regardaient le monarque qui venait se prosterner à leurs pieds comme un candidat qui n'allait tenir la couronne que de leur acquiescement à son élévation. La querelle longue et sanglante des investitures avait été enfin étouffée après des malheurs et des affronts réciproques. A son issue les papes se trouvaient en jouissance d'une souveraineté territoriale considérable; mais ils n'étaient pas les maîtres de Rome où était leur siége épiscopal, et ils s'en indignaient. Là, les empereurs, quoique absents, faisaient sentir le poids de leurs prétentions souveraines toujours vivantes. Sous leur influence les grandes familles romaines réprimaient l'ambition des pontifes, et le peuple lui-même y opposait des souvenirs de république de temps en temps réveillés. Ces agitations et l'impuissance où les empereurs allemands avaient été de rendre effective, par une administration suivie, leur souveraineté sur les Italiens, avaient habitué chaque ville à un régime municipal tout à fait libre. On ne proclamait pas

une indépendance absolue de tout devoir envers 1154
le chef de l'Empire, mais l'obéissance, rarement réclamée, avait cessé d'être connue.

Cependant la venue d'un nouvel empereur se rendant à Rome pour son couronnement était une époque de crise. Suivant l'usage, ses envoyés le précédant, se répandaient dans toutes les cités pour rappeler aux peuples leurs devoirs, surtout pour exiger des tributs que d'Allemagne on eût vainement réclamés, et dont l'approche du prince et de ses forces rendait seule la levée possible. L'empereur convoquait tous ses vassaux pour grossir son cortége, et pour venir renouveler les serments d'obéissance et de fidélité. Il les appelait aussi pour leur rendre la justice dans sa cour.

Frédéric Barberousse était jeune, vaillant, avide de gloire et de biens; il venait en force, et il amenait avec lui des docteurs disposés à l'assurer qu'il était le maître absolu de toutes choses dans l'Empire. Son langage était conforme à ces maximes : souvent ses actions y répondaient. Les Italiens le regardaient d'avance comme le chef impitoyable d'une horde de nouveaux barbares.

Il trouvait pourtant des partisans. Ces villes si multipliées dans la haute Italie, en se gouvernant en républiques indépendantes, étaient ennemies l'une de l'autre. Elles se faisaient la guerre; les plus forts opprimaient les faibles, et les op-

1164 primés ne manquèrent pas de recourir à l'empereur, dont la politique s'en fit autant d'appuis.

Gênes, protégée par son éloignement, n'avait pris aucune part aux rivalités lombardes, ni aux querelles de l'investiture. Ses pieux habitants penchaient évidemment pour les papes, mais ils avaient évité d'offenser les empereurs.

Leurs premiers rapports avec Frédéric n'eurent rien que de bienveillant. Comme les autres ils députèrent vers lui. Caffaro et un archidiacre lui furent envoyés avec des présents. Les dépouilles des Sarrasins d'Espagne, les riches tissus de soie d'Almérie, les lions, les autruches et les perroquets d'Afrique firent l'admiration de la cour impériale. L'empereur reçut les députés avec bonté. Loin de leur faire aucune injonction, il évita d'entrer en discussion sur ses droits, il leur témoigna son estime pour leur ville; enfin, dit l'ambassadeur historien, il leur confia ses projets les plus secrets.

La suite nous fait connaître et la nature de ces projets et les motifs de tant de ménagements. Frédéric convoitait les deux Siciles. Il n'avait point de flotte; il fallait s'aider des Génois ou des Pisans, et de tous deux s'il était possible. Les ouvertures qu'il fit aux envoyés de Gênes sont ces secrets mystérieusement rapportés aux con-

suls et que ces magistrats transmirent à leurs successeurs en les dérobant au peuple. Le véritable usage qui en fut fait à Gênes, paraît avoir été de les dévoiler au roi normand de Sicile pour tirer parti de ses craintes afin d'obtenir de lui le traité avantageux dont nous avons déjà parlé. La négociation en fut probablement ouverte dès lors; elle fut terminée quand, peu après, Gênes se voyant plus menacée par Frédéric, s'engagea plus avant dans la cause des papes.

Milan fut la première ville qui brava la colère 1155
de Frédéric. Ensuite Tortone, qui avait embrassé la cause des Milanais, fut la victime de cette alliance. L'empereur l'assiégea, et, après de longs combats, il s'en rendit maître, la ruina de fond en comble et en chassa les habitants. Dans cette expédition il avait appelé tous ceux qui lui devaient obéissance. Les Génois ne se pressèrent pas de marcher, malgré les menaces portées contre les réfractaires. Des voisins, qui avaient fait leur soumission et qui devenaient jaloux de les voir s'en dispenser, les pressaient avec une amitié affectée de ne pas exciter la colère de l'empereur qui avait déjà manifesté son déplaisir. Mais les moyens dilatoires n'étaient pas encore épuisés, et ceux-là ont été de tout temps agréables, souvent utiles, à un peuple accoutumé à marchander en toute chose. Ses consuls furent mandés : l'un

1155 d'eux, accompagné d'autres envoyés, se rendit aux ordres de Frédéric; mais cette entrevue fut encore pacifique. La discussion des droits et des devoirs s'ajourna d'elle-même : en renvoyant les députés, il les assura de l'intention où il était d'honorer Gênes au-dessus de toutes les villes d'Italie. Tout le pays se divisait en deux alliances, pour ou contre lui; on voit qu'il voulait attirer les Génois dans la sienne. D'ailleurs le temps lui eût manqué pour les réduire par la voie de la rigueur. Il n'ignorait pas que les consuls avaient fait des préparatifs de défense. On commençait à élever des murailles. Tous les hommes de la ville et de son district, en état de servir, étaient requis en vertu de leur serment de citoyens de se tenir prêts à s'armer. On avait déjà envoyé quelques forces dans les châteaux placés entre Gênes et Tortone.

Frédéric reçu par le pape fut couronné à Rome avec cette circonstance singulière que les Romains ne voulurent pas lui ouvrir leurs portes. Il fallut en occuper une par surprise dans un quartier éloigné, barricader les issues qui communiquaient avec le reste de la ville, brusquer la cérémonie d'un couronnement furtif, et se hâter de regagner la campagne, tandis que le peuple furieux forçait les barrières; étrange solennité par laquelle était conféré le titre fastueux d'empereur des Romains. Poursuivi en se reti-

rant, Frédéric s'éloigna; les combats, les maladies, la lassitude et la désertion des vassaux qui l'avaient accompagné l'obligèrent à prendre le chemin du retour; il le marqua par des ravages. Mais parvenu devant Ancône, il cessa d'avoir une armée. Ce ne fut pas sans danger qu'avec une simple escorte il put sortir de l'Italie et regagner l'Allemagne.

Ce départ, après un an de séjour et de domi- 1156
nation violente, était un événement considérable pour tout le monde. Les faibles respirèrent, les opprimés levèrent la tête; les Milanais rebâtirent Tortone et attaquèrent ceux de leurs voisins qui s'étaient donnés à Frédéric. Ce fut le premier signal du nouveau caractère que prirent les rivalités italiennes, et l'époque de la séparation de ce pays en deux partis permanents et irréconciliables, les fauteurs et les adversaires de l'autorité impériale, animosité qui, après avoir opposé ville à ville, porta bientôt la division de famille à famille dans une même cité.

Les Génois n'étaient entrés dans aucune alliance ni contre l'empereur ni pour lui. Ils se tenaient encore séparés de la politique lombarde: leur indépendance était leur unique pensée; et s'ils s'étaient vus assurés de la sauver, ils auraient accordé peu d'intérêt à la cause de la liberté du reste de l'Italie. Échappant d'abord à la

nécessité d'aider Frédéric dans ses projets contre la Sicile et la Pouille, ils gagnaient à l'événement de ne pas se commettre avec Guillaume, roi de ces pays. Le commerce considérable qu'ils y exerçaient avait été récemment assuré par le traité qu'ils venaient d'obtenir de lui. Mais aussi Frédéric n'ayant plus besoin d'eux, allait avoir ce motif de moins pour les ménager, et cet empereur redoutable menaçait de repasser les Alpes. La république ne regarda la paix où elle se voyait que comme une trêve dont elle devait profiter pour se mettre en état de défense.

1158 En effet, l'empereur revint dans cette Italie qu'il avait appris à regarder comme un digne objet de son ambition. Sa querelle avec Milan recommença aussitôt. Après des succès divers et de grands efforts des deux côtés, les Milanais affaiblis furent obligés de se rendre. Enflé de ses succès qui intimidaient toutes les cités, Frédéric alla tenir son parlement solennel à Roncaglia. Tous ses vassaux et dépendants y comparurent : il y dicta ses lois : les jurisconsultes impériaux les rédigèrent dans le plus impudent système de despotisme absolu, et l'assemblée y donna un consentement servile. Là, il fut décidé qu'en présence de l'empereur cesse toute dignité, toute magistrature; que tout pouvoir indépendant, toute liberté publique sont nécessairement des

usurpations sur l'autorité du souverain; qu'à lui 1158
seul appartenaient les duchés, les comtés, les magistratures; à lui seul le droit d'imposer des tributs, tous les droits des monnaies, des ports, des douanes, des péages, des moutures; tout profit dérivant des rivières; enfin, non-seulement le cens sur le revenu des terres des particuliers, mais encore sur leurs têtes. Dans les campagnes, excepté les bœufs du labourage et la semence des terres, il n'est rien que les armées de l'empereur ne puissent prendre à leur bienséance, à concurrence de leurs besoins. C'est là ce que les évêques, les grands, les députés des villes s'empressèrent de reconnaître *d'une seule voix*, en résignant leurs titres et leurs priviléges. Mais le droit une fois constaté et tous ces biens recensés sur les registres du fisc, l'empereur fut si généreux qu'à tous ceux qui eurent des titres bien réguliers, il daigna rendre leurs propriétés; celles qui ne furent pas remises gratuitement assurèrent à l'épargne impériale un gros revenu annuel, dont le latin classique des chroniques fait une somme de plus de trente mille *talents*.

L'empereur se réserva de nommer à l'avenir les consuls et les podestats des villes, toutefois avec l'assentiment des citoyens. Il défendit les guerres privées entre les cités; et dans leur intérieur entre les habitants. Citant tout le monde

1158 à sa cour, il rendit, ou fit rendre la justice aux particuliers. C'est à cette occasion qu'il donna un exemple qui servit bientôt, et pour longtemps, de règle générale; le juge assigné à une ville fut nécessairement pris dans une ville différente. Surtout Frédéric se fit justice à lui-même; il infligea arbitrairement des peines et des amendes aux réfractaires, à la contumace et à la négligence.

Les Génois se virent appelés à ce tribunal menaçant, et le temps se trouva venu de défendre ou de perdre cette liberté si chère au peuple. On leur reprochait de n'avoir fourni aucun contingent aux forces impériales pendant le siége de Milan. On les accusait, ainsi que les Pisans, d'avoir contrarié par leurs intrigues le succès des envoyés de l'empereur dans la Sardaigne et dans la Corse, que Frédéric regardait comme des dépendances de l'Empire. Gênes et Pise qui s'en disputaient la domination n'avaient eu garde de contribuer à y faire régner un autre maître. Les Génois continuèrent à plaider leur cause de loin, sans comparaître à Roncaglia. On les pressait d'envoyer des otages et des tributs, ils n'envoyèrent que des représentations. Ils rappelaient les services rendus à l'Empire pendant plusieurs siècles; la garde des côtes depuis Rome jusqu'à Barcelone leur avait été confiée; ils en avaient

repoussé les barbares, et ils en écartaient encore 1158
les Sarrasins. A eux était due la sûreté de l'Italie, et cette garde leur coûtait plus de dix mille marcs, n'était-ce pas un tribut suffisant ? Et quelle autre contribution pourraient-ils devoir ? Ils n'ont de l'Empire qu'un territoire sans produit, incapable de les nourrir. Leurs subsistances, leurs ressources ne sont que dans ce commerce qu'ils font au loin et que les étrangers soumettent à d'énormes impôts, et n'est-ce pas une loi des empereurs romains que, si eux seuls lèvent des tributs dans leur empire, ils n'ont rien à prétendre sur ce qui contribue ailleurs? Gènes doit hommage et fidélité à l'Empire et rien de plus.

On voit que dès ces temps-là les Génois ne manquaient ni d'adresse, ni même d'arguties. Ces raisons que les consuls tâchaient de faire valoir, le peuple les répétait avec un patriotique enthousiasme. Frédéric entreprit de vaincre la résistance d'une cité indocile. Elle lui semblait incapable de tenir contre la moindre attaque. De riches quartiers qui s'étaient établis en dehors de ses anciens murs et que rien ne couvrait en faisaient une place sans défense. Il crut n'avoir qu'à s'en approcher avec ses forces. Ce mouvement eut l'effet le plus contraire à son attente. Un soulèvement universel éclata contre ses menaces; tout se mit sérieusement en défense. Une

1158 enceinte projetée autour des nouveaux quartiers avait été déjà tracée; tout à coup le mur s'élève et la population entière accourt à l'ouvrage. Le jour, la nuit, hommes et femmes traînent les pierres et le sable. On fit, en une semaine, dit l'annaliste, ce qu'une autre ville n'eût pas fait en un an. Là où le temps manque pour exhausser le rempart, on construit des palissades et des redoutes avec les bois et les mâtures des navires. En quelques jours la ville a des défenses à l'abri d'un coup de main. Les consuls, qui savent par où pourrait faiblir la résistance du peuple s'il se voyait aux prises avec des troupes exercées, soldent des archers et des arbalétriers, les placent au dedans, au dehors, et sur tous les points de la montagne.

A cette démonstration courageuse, l'empereur s'arrête et se modère enfin. Parvenu au château du Bosco, il ne passe pas au delà, il demande une ambassade des Génois, promettant de leur prêter une oreille indulgente. L'un des consuls et quelques sages, au nombre desquels est encore le vieux Caffaro, se présentent sur cet appel et sont favorablement reçus. La crise se termine par un accord, ou, si l'on veut, par une trêve, car un terme jusqu'à la fête de S. Jean y est exprimé. La construction tumultuaire des murs de Gênes doit cesser. Un serment de fidélité sera prêté

par quarante notables entre les mains des délégués 1158
impériaux, qui viendront le recevoir dans le palais de la république : mais les devoirs de cette fidélité ne comprendront ni l'obligation d'aucun service militaire, ni le payement d'aucune contribution. Les Génois s'engagent seulement à payer les anciens droits régaliens, sur la fixation desquels ils s'en remettent à la propre conscience de l'empereur. Les droits nouveaux que la diète avait reconnus, il en laisse la jouissance à la république. L'empereur leur promet de ne point admettre de réclamations au sujet de leurs possessions justement ou injustement tenues. Il ne se réserve contre eux que de faire justice s'ils dépouillaient les voyageurs. En terminant cet accord les Génois payèrent au fisc impérial mille marcs à titre de don gratuit, disent-ils, à titre d'amende selon leurs ennemis. Un présent si médiocre fait conjecturer qu'au milieu de ses magnificences l'empereur n'était pas riche en argent comptant. Pour Gênes ce sacrifice était peu considérable, s'il est vrai que dans le même temps la seule nourriture des hommes armés qu'on employait à la défense coûtait à la république cent marcs d'argent tous les jours.

L'historien de Frédéric attribue à une inspiration céleste cette terreur salutaire qui disposa le cœur des Génois à la soumission et qui per-

1158 mit une paix également désirable pour les deux parties, qui surtout arrêta le mauvais exemple donné à l'insubordination des autres villes. Car la difficulté des abords à travers ces montagnes, la force de la position, et la grandeur des préparatifs de défense rendaient, dit-il, l'entreprise de forcer Gênes aussi périlleuse que pénible, quoique la magnanimité de César ne calculât pas ces obstacles et s'assurât de les vaincre. On peut estimer sur ces réflexions, l'importance de la république dans l'opinion, la crainte même qu'elle inspirait au plus puissant souverain du temps.

Quelques tribulations nouvelles n'en suivirent pas moins cette paix. Les délégués impériaux allèrent exiger le serment à Savone, et dans tout *le Comté:* c'est ainsi qu'on nommait le pays jusqu'au Var. Les Génois le réputaient compris dans ces possessions *justes ou injustes* que Frédéric avait naguère confirmées. Ils regardaient comme leurs vassaux les châtelains établis sur ce territoire. Nous avons vu le seigneur de Vintimille prendre l'investiture à Gênes : sa ville même était liée aux Génois par un engagement plus ancien. Quand ils l'avaient conquise, ils y avaient élevé un château, et dans le serment de fidélité prêté par tous les habitants de la ville au-dessus de quatorze ans, avait été stipulée la promesse de maintenir cette citadelle sans l'attaquer et sans en souffrir aucune

attaque; et cependant elle fut occupée et démolie à l'instigation, ou du moins en présence et avec la connivence des délégués de Frédéric. Les Génois, touchés de cet affront, en portèrent plainte. Ce château, disaient-ils, ils l'avaient élevé sur l'invitation de l'empereur Conrad, quand, recevant de toute part des réclamations contre Vintimille, il avait ordonné aux Génois de purger ce repaire de pirates et de brigands.

Aucune satisfaction ne fut donnée. La république n'ignorait pas que si Frédéric s'était contenté de quelques soumissions sous l'apparence desquelles il avait laissé indécise la question de l'indépendance, il était loin d'être favorablement disposé. Il poursuivait le cours de ses prétentions despotiques et de ses vengeances sur les cités qui ne portaient pas son joug. Il brûlait Crème : sur l'autorité de ses décrets de Roncaglia, il regardait comme 1159
annulées les concessions qu'il avait faites aux Milanais et rallumait la guerre contre Milan; il rompait avec le pape Adrien; à la mort de ce pontife, il suscitait le schisme en opposant un compétiteur à Alexandre III. Ce pape, dès les premiers jours de la querelle, avait intéressé à sa cause, par les lettres les plus suppliantes, les Génois enfants si dévots de l'Église. Tout enfin les avertissait de ne pas compter sur l'amitié de Frédéric.

C'est alors qu'ils reprirent le travail de leurs

1150 fortifications (1) et qu'ils le poursuivirent sans relâche avec une unanimité et une constance toute patriotique. Nous ne craindrons pas de nous arrêter sur ce détail; il est honorable pour un peuple amant de sa liberté, et il porte avec lui la mesure des progrès et des ressources d'une ville intéressante.

En soixante ans de prospérité les habitations, franchissant l'ancienne enceinte, s'étaient étendues au nord et au couchant sur les collines et le long du rivage de la mer. (2)

(1) Alexandre III le leur ordonnait par ses lettres, afin de pouvoir venir se mettre en sûreté parmi eux. Serra, t. 1, p. 392.

(2) Partant au levant du pied de l'élévation de Sarsan et du même point où le mur primitif touchait à la mer, la nouvelle muraille serpentait sur les hauteurs au delà des églises et des monastères de Saint-André, Saint-Dominique, Sainte-Catherine et Saint-François. Elle redescendait de l'église Sainte-Agnès à l'église de Sainte-Sabine. C'était un accroissement immense. Les belles églises des Vignes et de Saint-Cyr cessaient d'être reléguées hors de la ville. Au bord de la mer, la limite au couchant était jadis attenante à Saint-Pierre de *Banchi;* elle était reculée près de l'emplacement où est aujourd'hui la Darse, au lieu où s'est conservé le nom de porte des *Vacca.* Encore voyons-nous qu'au delà de cette nouvelle circonscription, le bord de la mer, occupé par des chantiers et peuplé de familles de matelots et de pêcheurs sous le nom de *Bourg du Pré*, commençait à former un prolongement extérieur de la ville. Le mur achevé eut en tout cinq mille cinq cent vingt pieds : il fut couronné de mille soixante et dix créneaux. L'année suivante on compléta l'œuvre en élevant des tours de distance en distance. Tout fut bâti en pierres de taille cubiques; et les parties qu'on en voit encore attestent la régularité et la solidité de l'ouvrage.

La nouvelle muraille embrassa ces augmenta- 1159
tions. On y mit un tel zèle, que, suivant les annales, en cinquante-trois jours on en construisit près des quatre cinquièmes. Toute la population se fit honneur d'y travailler avec le même zèle qu'au temps des menaces instantes de Frédéric. Les villages voisins y concoururent. Les maçons de profession et les indigents étaient seuls payés. Les habitants des divers quartiers de la ville se relevaient chaque jour, et les sections d'un même quartier se partageaient le travail. Le consulat qui éleva les tours y dépensa trois cents livres d'argent et paya neuf cents livres pour les dettes que ses prédécesseurs avaient contractées, outre cent livres pour retirer le château de Voltaggio des mains des capitalistes de qui l'on avait emprunté sur ce gage. J'aime à noter ces résultats du budget d'une république du douzième siècle. L'année suivante on construisit les murailles de Porto Venere, de Voltaggio et de plusieurs autres positions au nord et à l'est. Ainsi se suivait le système de mettre les approches de Gênes et le territoire en état respectable de défense.

La guerre rallumée par l'empereur contre les 1162
Milanais et le siége de leur ville durèrent trois ans. Enfin ils se rendirent. Frédéric abattit leurs murailles et jusqu'à leurs habitations. Il voulut que la cité rebelle perdît son existence et son nom,

1163 vengeances farouches d'un despote, que nous avons vues imitées par un gouvernement de terreur, soi-disant républicain. Les populations ennemies du voisinage furent chargées de l'exécution de cet odieux décret.

Les Génois avaient suivi leur système; ils s'étaient tenus à l'écart, se gardant d'attirer le courroux de l'empereur, mais se dispensant de lui envoyer des soldats. Quoiqu'un long siége si voisin de leurs frontières ne pût manquer de les préoccuper, leurs annales gardent un silence prudent sur cette grande lutte et ne le rompent qu'au dénoûment. L'illustre historien des *Républiques italiennes* fait justement remarquer comme une preuve de la terreur que l'événement inspirait, qu'alors le style et les expressions changent. Barberousse est le magnanime, l'invincible César, qui fait courber toutes les têtes sous le joug de son glorieux triomphe. On peut ajouter que l'adulation ne manque ni pour les courtisans ni pour les ministres de ce maître redoutable. Ceux avec qui les Génois sont forcés de traiter sont doués des qualités les plus hautes. L'archevêque de Cologne, archichancelier du royaume d'Italie, laisse partout après lui la trace de la renommée d'un autre Cicéron. Il n'est pas jusqu'au chapelain de cet archevêque, délégué subalterne, qui dans le langage barbare de l'é-

crivain, ne soit orné de toute *virtuosité*. Mais au milieu de ces éloges paraissent contre ces vertueux personnages les reproches de corruption et de partialité vénale. Malgré les protestations les plus soumises, Gênes haïssait et craignait l'empereur : on y reconnaissait le pape qu'il rejetait. Alexandre, 1161
persécuté à Rome, trouvait chez les Génois la réception la plus solennelle et l'hospitalité la plus filiale. On prodigua avec joie et avec amour, pour lui des subsides magnifiques, pour ses cardinaux et ses prélats des secours considérables. Pour faire éclater sa gratitude, le pape prodigua les bienfaits spirituels à l'Église de Gênes ; on peut être certain que ce n'était pas à des sujets sincèrement dévoués à Barberousse que le pape accordait ses largesses apostoliques.

Le conquérant jouit à Pavie de son triomphe 1162
sur les Milanais, et parmi ceux qui vinrent humblement le féliciter d'un événement qui leur était fâcheux, étaient les envoyés de Gênes. Il les mandait, et cette fois ils se gardèrent de se faire attendre. Cette ambassade fut confiée aux hommes les plus accrédités de la république. Deux des consuls la présidaient ; et sur neuf personnages on y voit un Spinola, un Grimaldi, un Doria, un Vento, un Volta. Cette députation fut reçue avec assez de faveur. Frédéric se voyant maître absolu en Lombardie, reprenait le dessein de con-

1162 quérir le royaume de Sicile. Il demanda aux Génois de le servir : ceux-ci protestèrent qu'ils étaient toujours prêts à l'obéissance ; mais ils représentaient avec *humilité*, que contribuant plus qu'aucune autre ville d'Italie par leur soin à la défense des côtes de l'Empire, il serait juste de leur assigner une indemnité pour un service extraordinaire. Cette insinuation ne déplut pas. Frédéric renvoya les députés en les chargeant de lettres adressées en son nom aux consuls et à tout le peuple. Il y exprimait ses dispositions favorables pour Gênes. Il voulait qu'une réponse positive sur ses demandes lui fût apportée dans huit jours, pour tout délai, par de nouveaux envoyés. Cette seconde députation fut renforcée du chancelier de la commune, jurisconsulte expert que l'on supposait propre à discuter le droit avec les commissaires impériaux. Après une négociation assez longue, le traité fut conclu. Les Génois s'obligèrent à mettre aux ordres de l'empereur, dans le délai d'un an, une flotte qui agirait contre la Sicile. Au moyen de cet engagement il les dispensait de le suivre à la guerre contre tout autre ennemi que les Siciliens ou les Provençaux. Pour indemnité de leur armement, il leur donnait d'avance sur les conquêtes qu'ils aideraient à faire, la ville de Syracuse et deux cent cinquante fiefs de chevaliers dans *le Val di*

nota : il leur concédait des privilégesde commerce, 1162
même exclusifs au préjudice des Vénitiens alors réfractaires. Il ne devait faire avec le roi de Sicile aucun traité sans leur concours. Toutes les possessions de Gênes étaient confirmées. A la guerre, c'est sous la bannière de leur commune que devaient marcher toutes les milices de Porto Venere à Vintimille, sans préjudice toutefois de la juridiction des comtes et des marquis, et de la fidélité des feudataires impériaux. Enfin Barberousse laissait à Gênes le libre choix de ses consuls. Une bulle d'or remise aux ambassadeurs convertit ce traité en concession solennelle.

CHAPITRE II.

Guerre pisane. — Barisone.

1162 Au moment où la république se voyait délivrée de ce que sa situation avait de menaçant, un incident malheureux la fit rentrer en guerre avec Pise. L'état de paix entre les deux républiques était fondé sur une convention qui excluait toute hostilité non-seulement sur leur territoire, mais sur la mer et en tout lieu, excepté en Sardaigne. Là même, le négoce, les relations et les propriétés respectives étaient exploités sans user du droit d'y vivre en ennemis. Mais quand les bienfaits du commerce, au lieu d'être accessibles à tous, sont une sorte de secret et de monopole, il est impossible que la jalousie ne règne pas entre les commerçants qui y prennent part. Les nations qui vivaient en paix sont ainsi entraînées à des guerres funestes par leurs colonies, ou par leurs facteurs dans les pays étrangers.

Gênes et Pise avaient des établissements rivaux à Constantinople. Une rixe y devint une guerre nationale. Les Pisans s'y trouvant fortuitement en plus grand nombre, assaillirent leurs ennemis. Trois cents Génois, dit-on, se défendirent un jour entier contre mille adversaires. A la nuit ceux-ci proposèrent de cesser le combat; mais les Génois

endormis par cet accord furent surpris au point 1162
du jour suivant. Ils ne purent résister davantage; ils se sauvèrent sur leurs bâtiments, abandonnant leurs magasins et leurs effets dont les Pisans firent leur proie. Quelques victimes périrent dans le combat, et parmi elles, le fils d'Othon Rossi, personnage considérable à Gênes. La ville apprit ces tristes nouvelles par l'arrivée des vaisseaux qui rapportaient les fugitifs. Aussitôt on se soulève. Douze galères de particuliers sont à l'instant armées et vont mettre à la voile pour courir à la vengeance sur les Pisans, sans vouloir même attendre que le consulat en donne l'ordre; mais les magistrats arrêtèrent ce transport. Les usages de la guerre et du droit des gens devaient être accomplis. Un messager solennellement expédié à Pise y porta des lettres de défiance. La teneur de cet acte diplomatique nous a été conservée : je la rapporterai.

« Vous nous provoquez dès longtemps; vous « avez troublé notre paix sur tous les rivages du « monde. Nous n'avons eu de sécurité nulle « part où vous vous êtes sentis en force, et c'est « trop peu pour vous si vous n'y ajoutez d'hor- « ribles massacres, l'assassinat non d'obscures « victimes, mais de nos *nobles*, un pillage odieux, « et encore ces imprécations furibondes par les- « quelles vous nous insultez en ennemis perfides.

« Nous ne supporterons pas plus longtemps l'u-
« surpation de cette Sardaigne que Gênes seule
« a délivrée du joug des Sarrasins, ni l'enlève-
« ment de nos titres que vous retenez par une
« violence inouïe. Nous abrogeons les traités
« d'une paix si mal observée. Libres des liens
« d'une trêve rompue, nous vous portons, dans
« notre bon droit, un défi solennel. »

On voit ici dans un acte politique la qualification de *noble* attribuée aux victimes comme une circonstance qui aggrave le meurtre. On y voit aussi réveillée la querelle sur la Sardaigne. On ignore si le reproche des titres enlevés et injustement retenus se rapporte à autre chose qu'à la spoliation des magasins de Constantinople.

Le messager revenu sans réponse, les galères sortirent, et les hostilités prirent cours. On entra d'abord dans l'Arno, pour insulter le port de Pise. D'autres galères allèrent chercher les ennemis dans les eaux de la Sardaigne et de la Corse. Othon Rossi, le père du jeune homme tué à Constantinople, était de cette expédition; il vengea cruellement son fils sur les prisonniers qui tombèrent entre ses mains.

Dans une rencontre, douze galères génoises se trouvèrent en présence de trente-six galères de Pise. La difficulté n'était pas d'échapper au péril, mais il en coûtait de reculer devant des

rivaux. Les Génois s'avisèrent de proposer à leurs adversaires de combattre douze contre douze, et s'irritèrent d'être moqués par un ennemi peu disposé à se départir de son avantage. Il fallut donc se retirer avant de se voir enveloppés. Sur ce récit, les consuls assemblent les citoyens en parlement public; ils proposent l'armement général, et le peuple entier répond : *Fiat*. Cependant, sur le bruit de ce renouvellement des voies de fait, l'archichancelier accourt pour les interdire. Il ordonne que huit députés de chaque ville comparaissent promptement à Turin devant l'empereur. On s'y rendit : les parties se préparaient à traiter leur cause; mais Frédéric, toujours prêt à mander, ne l'était pas à entendre : il imposa silence en déclarant qu'il était pressé de retourner en Allemagne; il ordonna que les parties jurassent d'observer la trêve jusqu'à son retour.

L'empereur revint en Italie quelque temps 1161
après, et le procès qu'il devait juger se compliqua d'un incident assez curieux. On vint lui demander, au nom de Barisone, juge d'Arborea, le titre de roi et l'investiture de la Sardaigne entière, moyennant un prix raisonnable, argent comptant. Les quatre provinces de cette île étaient tenues par autant de gouverneurs qui, en conservant leur titre antique de juges, en étaient devenus princes héréditaires. Les Pisans, qui les avaient constitués

1164 dès le temps où avec les Génois ils avaient chassé les Maures, affectaient chez eux de regarder ces juges comme leurs vassaux : en Sardaigne, ils se contentaient de cultiver leur alliance. Les Génois la briguaient afin de regagner par leur appui la prépondérance dans l'île où il leur restait quelques possessions.

Barisone était loin d'être le plus puissant des quatre juges, et l'événement prouva que ses forces ne répondaient pas à son ambition et à son orgueil. Mais Frédéric, flatté d'être reconnu pour suzerain et charmé de tirer quelque argent d'une domination qu'il n'aurait pas été capable de rendre plus lucrative, ne fit aucune difficulté d'accorder la demande : le traité s'accomplit. Barisone s'engagea à payer à Frédéric quatre mille marcs d'argent (1). Des délégués impériaux le conduisirent d'abord d'Arborea à Gênes où son entreprise était favorisée. L'empereur l'appela à Pavie : il manda à sa suite les consuls génois, qui obéirent, non sans quelque anxiété; mais la réception fut favorable. Le juge fut roi. Frédéric lui mit sur la tête une couronne que les consuls avaient apportée avec eux.

La cérémonie à peine achevée, le consul de

(1) M. Serra, d'après quelques annalistes du 12e siècle, égale le marc à une livre d'argent. (On entend toujours à Gênes la livre de 12 onces, très-près d'un tiers de kilogramme.)

Pise comparut et protesta contre tout ce qui s'é- 1164
tait fait. L'empereur avait donné ce qui ne lui appartenait pas, ce qui appartenait aux Pisans : il avait fait roi un ignoble paysan, vassal de Pise. Le consul de Gênes élevant la voix, repoussa ces assertions. Ce serait à Gênes et non à Pise de revendiquer la Sardaigne par droit de conquête. César en donne la couronne, non à un homme vulgaire, mais à un seigneur très-noble, riche de possessions immenses, et qui a pour vassaux les nombreux Pisans établis dans l'île, loin qu'il soit le vassal de leur république. Frédéric prononça que ce qu'il avait fait était bien fait, qu'il avait usé de sa pleine puissance et donné ce qui lui appartenait. Les Pisans se retirèrent irrités.

L'empereur demanda ensuite s'il lui restait à accomplir quelque promesse qu'eussent faite ses ambassadeurs. Barisone témoigna sa satisfaction et sa reconnaissance. Maintenant c'était donc à lui de remplir son engagement. Les quatre mille marcs convenus lui furent demandés. Il avoua avec embarras que ce n'était pas à Pavie qu'il avait compté les payer; mais à peine rendu dans son royaume, il les ferait tenir ponctuellement à son auguste bienfaiteur. Le bouillant Barberousse s'enflammant à cette réponse, s'écria : « Je pars, « j'ai le pied à l'étrier, et ne puis attendre. A me « remettre ainsi, autant vaut me déclarer que tu

« ne me payeras jamais. Quand et comment « de ton île tes deniers pourraient-ils me par- « venir au fond de l'Allemagne? Apprends que « ce n'est pas ainsi qu'un roi tient sa parole. « Que sont d'ailleurs quatre mille marcs au prix « d'une couronne acquise et de ses profits? Tu « dois avoir reçu au delà de cette somme de ceux « à qui tu as destiné les nouvelles dignités de ta « cour. Ni paroles ni délais, il faut payer sa « dette. »

Barisone désolé n'obtint que le temps de recourir à ses amis. Il n'avait de ressource que dans l'assistance de Gênes, il l'employa; la somme était forte, le recouvrement peu certain à en juger par l'impuissance dans laquelle le roi se trouvait dès les premiers pas, et déjà ses préparatifs et les équipages assortis à son nouveau rang avaient constitué la république en avances qu'elle répugnait à grossir. Mais si la royauté de Barisone était caduque, Gênes perdait avec ses premiers frais tout le fruit de sa politique. On avait connivé à la vanité de ce petit prince dans la vue de se faire de lui une puissante créature en Sardaigne; la dérision et le mépris allaient tomber du protégé sur les protecteurs. L'intérêt et l'amour-propre étaient blessés; l'amour-propre national dicta la réponse.

On retourna donc à Barberousse, et marchan-

dant d'abord on essaya de faire accorder de longs 1164
délais sous la caution des Génois. L'impatient empereur jura que s'il n'était payé à l'instant, il enlèverait Barisone et le conduirait en Allemagne. Les consuls génois furent forcés de prendre des arrangements plus effectifs. L'empereur fut payé; Barisone, libéré envers un créancier, resta entre les mains d'un autre, moins violent que le premier, mais non moins attentif à ses sûretés. Le roi dut promettre de fournir des garanties en arrivant à Gênes.

Mais là, il n'avait pas plus qu'à Pavie les moyens de s'acquitter. Toutes ses ressources étaient en Sardaigne. Les consuls s'en convainquirent avec d'autant plus de regret que pour le secourir il avait fallu mettre les propriétés de la république en gage entre les mains des citoyens les plus riches. On sentit douloureusement surtout la nécessité d'ajouter de nouveaux deniers à ceux qu'on avait fournis. Barisone, en présence des Pisans, ne pouvait passer dans son royaume sans forces et sans appareil. Il demandait un nouveau prêt pour armer sept galères et trois grands vaisseaux, pour solder des troupes, des archers. Pendant ces préparatifs il vivait à Gênes avec un faste royal. Il montrait gratitude et magnificence. Il souscrivait un acte authentique qui accordait aux Génois les priviléges les plus étendus, les plus exclusifs,

1164 dans toute la Sardaigne. Il prodiguait les investitures de ses terres aux citoyens les plus distingués, et probablement à ceux qui lui prêtaient de l'argent, car en tout il se trouva devoir jusqu'à vingt-quatre mille livres, tant à la commune qu'aux particuliers. Ainsi un petit prince riche se vit tout à coup devenu un roi pauvre et nécessiteux, destiné à vivre prisonnier pour dettes, soit sur le territoire des étrangers, soit sur leurs vaisseaux.

Picamilia, l'un des consuls, assisté de prudents et vigilants personnages, monta sur la flotte préparée afin d'amener le nouveau roi dans sa capitale d'Arborea avec l'honneur dû à sa couronne; mais les instructions portèrent de ne pas souffrir son débarquement que le payement de sa dette ne fût effectué et l'argent mis en sûreté à bord des galères.

On arriva devant Arborea. Le roi assura que le payement allait être fait, et il fit passer à terre ses ordres portés par des envoyés génois. Ils revinrent annoncer qu'il ne leur avait pas même été permis de débarquer. Les officiers du roi, sa femme même, avaient signifié qu'on ne payerait rien avant que Barisone leur eût été librement rendu. Il offrit de faire cesser ce malentendu sur-le-champ; il lui suffisait d'aller à terre. Mais les Génois n'étaient pas disposés à le laisser sur sa bonne foi; pendant cette négociation ils deman-

daient au roi de faire du moins apporter des vivres sur les vaisseaux, puisque le retard qu'on mettait à remplir ses engagements prolongeait le séjour à la mer. Le roi promettait chaque jour; mais les approvisionnements n'arrivaient pas. La saison devenait mauvaise. Picamilia craignit qu'on ne lui dérobât la personne qui lui était confiée en gage, et se défiant de Barisone, des Sardes, des Pisans et d'une surprise, il remit à la voile pour Gènes, et y ramena le royal débiteur. Là il fut consigné à quelques nobles qui en répondirent. La république leur assigna une pension pour son entretien et pour les frais de garde.

Les Génois et les Pisans étaient intéressés de 1165
trop près et trop en contact dans cette affaire pour qu'entre eux la trêve pût subsister. La cargaison d'un vaisseau naufragé retenue par les Pisans avait ému une querelle, et donné occasion de tenir pour la débattre un congrès à Porto Venere. Les Pisans ne pouvaient se refuser à la restitution : mais ils opposaient qu'il fallait d'abord régler d'autres comptes. Les Génois en bons marchands, qui déjà ne manquaient pas de légistes exercés pour consulteurs, soutenaient qu'il fallait avant tout solder le compte liquide et la dette reconnue. Enfin le consul de Pise éleva la vraie prétention. Gènes, disait-il, a commis la première violence et rompu la trêve, en retenant

1165 prisonnier Barisone vassal des Pisans. Le consul génois, sans s'arrêter à discuter les qualités, répondit que s'il en était ainsi et s'ils voulaient que leur vassal fût libre ils payassent sa dette. Le Pisan sembla prêt à consentir à ce marché. Mais quand, dans le cours des explications, il entendit porter la somme à vingt-huit mille livres, il reprocha à l'avare créancier d'avoir fait recevoir pour argent, des poivres et du coton à des prix doubles et triples de leur valeur véritable, et déclara que sa ville n'était pas assez riche pour se charger d'un tel fardeau. Il offrait seulement d'obliger les sujets de Barisone à reconnaître la dette et à jurer de l'acquitter. Puis il offrait six mille marcs ; les Sardes auraient fait le reste. Un incident vint troubler cette singulière négociation marchande.

Un Pisan, exilé de son pays et réfugié à Gênes, s'y était fait corsaire. Sa galère parut tout à coup à Porto Venere. Le consul génois craignit qu'on ne lui imputât les violences que l'armateur irait commettre au milieu des conférences d'une paix. Il l'astreignit à jurer de s'abstenir de toute voie de fait jusqu'à nouvel ordre, et lui-même il cautionna cette promesse au consul de Pise. Mais celui-ci ne se crut tenu d'aucun ménagement pour châtier un transfuge rebelle. Il fit venir secrètement une galère de sa république, et le corsaire se vit attaqué. Le consul génois accourut

dans un canot et fut témoin d'un furieux combat : la galère pisane était abordée par le corsaire. Le consul de Pise qui s'y était rendu se jeta à la mer pour sauver sa vie à la nage. Recueilli par le consul de Gênes, il supplia celui-ci de monter sur le bord, pour arrêter le carnage. Le Génois le crut, et une blessure presque mortelle fut le prix de son dévouement. Cependant après avoir reproché au magistrat pisan son imprudence et sa perfidie, il le renvoya libre et les autres prisonniers avec lui. Il se contenta d'emmener à Gênes la galère prise. 1166

Peu à près les Pisans tentèrent une autre voie. Ils dépêchèrent secrètement des négociateurs en Allemagne, et traitèrent avec l'archevêque de Mayence. Quand Frédéric revint en Italie, ils parurent devant sa cour. Là ils représentaient qu'ils avaient payé au fisc impérial, entre les mains de l'archevêque, treize mille livres, et qu'à ce prix celui-ci leur ayant donné de sa part l'investiture de la Sardaigne, leur avait fait serment qu'il serait ordonné aux Génois de s'abstenir de tout rapport avec cette île. Le Mayençais attesta que telle était la vérité et qu'il avait ainsi juré par ordre de l'empereur. Frédéric reconnut le fait, et s'adressant aux consuls génois, il leur intima d'abandonner la Sardaigne aux Pisans. Les consuls de Gênes présents étaient Hubert Spinola et Simon Doria,

1166 hommes de cœur et habiles. Sans s'intimider, ils répondirent à l'archevêque qu'il avait mal et injustement conseillé l'empereur; à l'empereur, qu'il était trop juste pour avoir voulu donner ce qui ne lui appartenait pas; qu'il oubliait sans doute que l'investiture royale avait été solennellement conférée à Barisone; que Gênes avait d'ailleurs des droits supérieurs et incontestables, qu'elle ne saurait en être dépouillée sans jugement, et que si avant qu'il en eût été régulièrement décidé, les parties entendues, les Pisans se prévalaient d'une concession de pure faveur, aucun respect n'empêcherait de les chasser comme usurpateurs du bien d'autrui.

L'empereur, indifférent au fond de la querelle, pourvu qu'il n'eût à rendre ni les treize mille livres ni les quatre mille marcs, convint qu'il avait couronné Barisone, qu'il l'avait fait sans préjudice du droit des Génois, le nouveau roi ayant consenti à cette réserve. En voulant gratifier Pise, il n'avait pas entendu dépouiller les Génois de ce qui serait à eux, et la chose devait être examinée. Alors les parties essayèrent de produire ce qu'elles regardaient comme leurs titres; mais, à ce qu'avançait une partie, l'autre opposait d'abord des dénégations, enfin des démentis : un défi en fut la suite. Frédéric fit apporter l'Évangile et ordonna que deux Pisans et deux Génois juras-

sent de vider la querelle en un combat singulier, 1166
tel qu'il se réservait de l'ordonner. Comme il s'agissait d'en marquer le terme, « Les Pisans et « nous, dit Spinola, nous devons marcher en« semble à l'expédition que l'empereur projette; « son service ne doit pas souffrir de nos débats. « Nous sommes prêts à jurer de ne faire dom« mage à nos adversaires ni dans leurs personnes « ni dans leurs biens pendant la durée de la « campagne et un mois après le retour. Qu'ils « s'engagent ici envers vous par le même ser« ment; nous leur ferons volontiers présent de « mille marcs d'argent s'ils veulent nous donner « cette garantie. Puis, à l'expiration de cette trêve, « nous promettons de n'aller importuner per« sonne pour nous plaindre du mal que nous « nous laisserions faire par eux. »

Frédéric expédia bientôt à Pise l'archevêque de Mayence, à Gênes celui de Cologne pour faire cesser les hostilités. Mais les Génois prétendent que l'arbitre qu'on leur envoyait était déjà corrompu par les dons des Pisans et ils accusent la partialité de l'un et l'autre délégué. Aussi la guerre fut-elle continuée sans égard pour les défenses de l'empereur occupé d'autres soins.

Avant d'en raconter les principaux événements nous épuiserons ce qui concerne la Sardaigne. Le malheureux Barisone languissait à Gênes, tandis

que les juges ses voisins, plus blessés de ce que leur égal avait voulu s'appeler roi, que touchés de sa disgrâce, profitant de son absence, ravageaient ses terres et menaçaient de le dépouiller
1168 tout à fait. Après quatre ans d'une pénible attente dans Gênes, il se présenta aux consuls et au conseil; il les entretint de la nécessité de le laisser reparaître en Sardaigne, si on ne voulait lui faire tout perdre. C'était la seule manière de le mettre en état de payer sa dette, et les Génois devaient sentir que si sa mort leur enlevait leur gage, tout espoir de rien récupérer leur échapperait. Il avait préparé les voies pour parvenir à une extinction certaine de leur créance. A son arrivée en Sardaigne quatre mille livres leur seraient comptées. Une imposition serait mise pour solder la dette, ils la lèveraient par leurs mains. Pour garantie, il leur livrerait ses places, il donnerait en otage, outre un nombre de ses vassaux, sa femme, ses enfants et lui-même encore, après une courte apparition dans son pays.

Ces raisons étaient palpables. On se décida à tenter cette voie de recouvrement. La commune ne voulut dépenser que l'armement d'une seule galère. Les citoyens qui avaient reçu des investitures de terres en Sardaigne en équipèrent trois autres à leurs frais. Les choses convenues s'exécutèrent de bonne foi; les Génois furent mis en

possession de la principale forteresse. La contribution fut établie, ils la perçurent. Le roi, sa famille, les otages qu'il avait promis se rembarquèrent sur la flotte et revinrent habiter Gênes. Après trois années, la dette éteinte, Barisone, 1171
escorté par un des consuls, rentra dans sa province, heureux de la retrouver et conservant le vain titre de roi, chèrement payé, sans plus rien prétendre sur le reste de la Sardaigne.

CHAPITRE III.

Suite de la guerre pisane.

La guerre avec les Pisans, que la jalousie irréconciliable des deux républiques commerçantes était propre à perpétuer, convenait peut-être aux
1165 intérêts des principaux citoyens. Elle les faisait écouter dans les conseils, les rendait nécessaires aux négociations, leur donnait de l'autorité sur les flottes ou à l'armée. Si elle épuisait le trésor, c'est encore à eux qu'on recourait, et leurs secours intéressés se changeaient en spéculations lucratives, en fructueux emplois de leurs richesses privées. Ils prenaient en nantissement les revenus et jusqu'aux propriétés de l'État; un vif enthousiasme de vanité nationale soutenait les dispositions du peuple, qui d'ailleurs tout dévoué à la navigation, trouvait sa subsistance dans les expéditions où il était appelé. Le commerce n'éprouvait pas un dérangement extrême, parce que quelques flottes ennemies ne suffisaient pas pour interrompre son cours parmi tant d'échelles et de ports de refuge qu'offraient toutes les côtes de la Méditerranée. Chaque bâtiment naviguait armé; on spéculait autant sur la chance de prendre que sur celle d'être pris; on craignait beaucoup moins qu'aujourd'hui la rencontre d'une force supérieure. Il était bien plus facile d'y échapper. Les

coups n'atteignaient pas de loin avant l'usage 1165
de l'artillerie, et il suffisait d'éviter l'abordage. Enfin les Génois avaient un avantage; s'ils croisaient à l'embouchure de l'Arno, il fallait les combattre pour sortir de Pise ou pour y entrer. L'ennemi ne pouvait de même leur fermer l'entrée de leur port, ni occuper les avenues de leur golfe immense.

Tous les printemps les Génois envoyaient quelques galères en station à Porto-Venere. De là s'ils n'empêchaient pas la sortie des grandes flottes, ils donnaient la chasse aux bâtiments isolés qui fréquentaient le port de Pise. Une autre partie des galères allait croiser autour de la Corse et de la Sardaigne. On courait jusque sur les côtes d'Afrique pour enlever les vaisseaux qui allaient y trafiquer. Mais les régions les plus fréquentées par le commerce des deux peuples, c'étaient les rivages de la Provence et du Languedoc. Sur ce point se dirigeaient souvent les forces des parties belligérantes pour y protéger leur négoce ou pour y détruire leur ennemi. Les galères convoyaient les marchands aux foires de Fréjus et de Saint-Raphaël, et tâchaient d'en intercepter à leurs concurrents les abords ou le retour. De tous côtés on se faisait des créatures dans ces pays pour obtenir des informations sur la marche des adversaires ou pour faire parvenir à propos de

1165 faux avis qui donnaient le change aux croiseurs quand il y avait de riches proies à leur dérober.

Les armements qui se rendaient tous les ans aux bouches du Rhône ne cherchaient pas seulement des marchands à dépouiller. C'était une vraie guerre navale, il s'agissait pour les flottes de se détruire; et comme elles se poursuivaient en remontant le fleuve, les riverains ne pouvaient rester spectateurs désintéressés de la lutte. Ceux de Saint-Gilles étaient alors favorables aux Pisans: ceux-ci avaient huit galères dans ces parages; Gênes en expédia quatorze sous la conduite d'Améric Grillo, un de ses consuls. Informé que les ennemis étaient à Saint-Gilles, il conduisit sa flotte dans le Rhône pour essayer de les joindre. Les magistrats d'Arles, incertains de ses intentions, vinrent lui demander s'il était ami ou ennemi : il les rassura et passa outre. Mais vers Saint-Gilles, les habitants lui affirmèrent que les galères pisanes n'étaient pas de leur côté, et, grâce à ce mensonge, tandis qu'il rétrogradait, on ménageait leur sortie furtive par une autre issue du fleuve. Désespérant de trouver l'ennemi, Grillo revint à Gênes. Comme il y arrivait, on apprit qu'une nouvelle flotte pisane s'était présentée sur la côte de Ligurie, avait pris, saccagé et incendié la ville d'Albenga. De là elle avait continué sa route vers la Provence. Gênes ressentit cet événement comme

un sanglant outrage. En quatre jours trente-cinq 1165
galères furent à la voile. Grillo y remonta et courut au Rhône. Les Pisans étaient à Saint-Gilles. Les Génois entrèrent dans le fleuve, appelant leurs ennemis à grands cris et suivant leur route sans consulter ni écouter personne. Telle était leur furie qu'arrivée de nuit entre Fourques et Saint-Gilles, la flotte s'embarrassa dans le petit bras du Rhône, où l'eau manqua sous les galères; elles se poussaient et s'échouaient l'une sur l'autre; elles brisèrent leurs rames, leurs apparaux, et ne purent se remettre à flot sans perte de temps et sans dommage.

Au jour, les consuls et les notables de Saint-Gilles se présentèrent : ils demandèrent à Grillo de s'abstenir de toute hostilité. Ils se chargeaient d'obliger les Pisans à n'en commettre aucune. Ils répondaient de la sûreté des Génois comme ils avaient répondu de celle des adversaires. Grillo leur reprocha le traitement peu amical qu'il avait reçu d'eux au précédent voyage; mais puisqu'ils étaient neutres, ils ne devaient pas refuser de lui vendre les vivres dont ils avaient besoin. Ils s'en excusèrent; les Pisans étaient arrivés chez eux les premiers; ils leur devaient pleine hospitalité et ne pouvaient justement donner aucune aide à ceux qui venaient contre eux. Ils écoutèrent encore moins la demande de Grillo qui les sollici-

1165 tait de congédier les Pisans. Ils lui déclarèrent qu'ils les assisteraient envers et contre tous; et en ce moment une grande foire réunissant à Saint-Gilles beaucoup d'habitants des contrées voisines qui, tous, paraissaient disposés à prêter la main contre les Génois, ceux-ci n'eurent qu'un parti à tenter; ils députèrent quelques-uns d'entre eux à Beaucaire, auprès de Raymond, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, pour lui porter plainte contre la partialité de ses gens. Ils rappelèrent au comte l'amitié que son père à la terre sainte, et lui-même avaient toujours témoignée à Gênes; des propositions d'alliance et des offres d'argent appuyèrent ces souvenirs. Un traité fut promptement conclu; moyennant une promesse de mille trois cents marcs d'argent, le comte devait à son choix ou joindre ses armes à celles des Génois ou les laisser attaquer les Pisans en toute liberté, ou enfin accorder le champ libre pour que la querelle fût régulièrement vidée entre les deux parties. Il avait à peine donné sa parole que l'abbé de Saint-Gilles vint interrompre la conférence et tenir avec le comte un colloque secret. Cependant à l'heure convenue pour recevoir le serment des Génois choisis pour lui être garants de la somme promise, il fit procéder à leur appel. Soixante-dix avaient déjà répondu et juré, quand de nouveaux messagers arrivèrent. Après les

avoir entendus, Raymond déclara que le traité ne 1166
serait pas maintenu. On apprit que l'abbé et ses religieux avaient consenti à prendre sur leur conscience, à la décharge de celle du comte, le péché du parjure. Raymond s'était mis à la solde des Pisans pour un salaire supérieur à celui qu'il avait accepté de Grillo. Il fallut donc que les Génois renonçassent à l'espérance de brûler la flotte pisane ou de la combattre. Ils se contentèrent de séjourner deux jours pour braver tous leurs ennemis. Personne ne vint les assaillir. Ils payèrent largement les secours que les habitants d'un lieu voisin (les Baux) leur avaient prêtés. Ensuite ils redescendirent le Rhône. A leur grande surprise il était barricadé devant Arles. Ils se préparaient à s'ouvrir la voie par force, mais le comte de Provence accourut pour leur donner les explications les plus amicales; l'obstacle avait été élevé en son absence et sans son aveu; il en ordonnait la destruction, et la ville d'Arles prêterait toute assistance au consul. Les galères séjournèrent quelques semaines autour de cette ville. Grillo tenta d'y conclure une alliance offensive contre les Pisans; mais le comte de Provence était engagé en trop de rapports avec le comte de Toulouse pour porter la guerre sur le territoire de ce voisin. Il promit seulement de n'admettre aucun vaisseau pisan dans ses ports pendant un espace

de temps déterminé. Il reçut quatre mille livres de sa monnaie de Melgueil pour cette promesse et pour les services qu'il avait rendus.

Dans ces expéditions annuelles, toujours présidées par un des consuls de Gênes en personne, on ne négligeait rien pour se faire des alliances profitables et pour éliminer s'il était possible les
1166 concurrents du commerce. Ainsi un traité d'alliance fut conclu avec Narbonne. Deux frères, chargés des pouvoirs de l'archevêque et de la vicomtesse Ermengarde, vinrent à Gênes en jurer l'observation, circonstance qui rend doublement singulier le silence que les annalistes de Gênes gardent sur cette transaction. On a conservé à Narbonne tant l'instrument qui contenait les promesses des Génois que la copie qu'y rapportèrent les députés, des engagements que Narbonne avait contractés envers Gênes (1). Cet acte vaut la peine d'être mentionné pour faire voir que les abus de la force érigés en droit maritime sont fort anciens.

L'alliance ou la paix est pour cinq ans : la paix, car c'est ainsi que parlent tous ces traités, comme si l'état naturel était la guerre tant que des conventions n'étaient pas intervenues, et c'est encore le principe fondamental du droit des gens chez les puissances barbaresques.

(1) Hist. gén. du Languedoc.

Les personnes et les propriétés sont garanties : 1166
et l'on a soin de marquer que c'est jusqu'au terme du même délai, qu'en cas de naufrage il y aura assistance et que les effets sauvés seront restitués au propriétaire.

Les droits de navigation et de commerce seront réciproquement reportés aux tarifs en usage vingt-six ans en arrière : toute augmentation postérieure est annulée et l'on ne mettra pas d'imposition nouvelle. Malgré la réciprocité apparente, la stipulation était toute au profit des Génois qui commerçaient plus sur la côte de Languedoc que les Narbonnais en Ligurie.

Les gens de Narbonne pourront naviguer comme les Génois et s'associer avec eux, mais ils ne pourront entreprendre le transport des pèlerins de la terre sainte. Une fois l'an seulement un navire unique pourra partir pour cette destination, à condition que les pèlerins reçus à son bord ne seront ni templiers, ni hospitaliers, ni de Montpellier, ni de Saint-Gilles, ni de la Provence entre le Rhône et Nice.

Dans les autres voyages, les Narbonnais ne peuvent transporter ni les personnes ni les effets, si ce n'est de leurs compatriotes. Ils pourront cependant prendre au dehors les hommes salariés dont ils auront besoin pour la navigation, pourvu qu'aucun de ceux-ci n'embarque sur le

vaisseau pour plus de dix livres de valeur. On pourra aussi donner passage à ceux qui iraient racheter des prisonniers, et à l'argent des rançons. Mais cette destination doit être justifiée par serment. Quant aux Pisans, tant qu'ils seront en guerre avec Gènes, ils ne seront reçus eux ni leurs biens; si les Génois en découvrent sur des bâtiments de Narbonne, les enlever, sans porter d'ailleurs de préjudice aux Narbonnais, ne sera pas enfreindre la paix.

1167 Par de telles alliances les Génois étaient impliqués dans les intrigues et mêlés aux querelles des pays qu'ils fréquentaient. Rodoan de Mauro, consul, fit un traité avec Alphonse II, roi d'Aragon, comte de Barcelone. Ce roi avait enlevé à Raymond, comte de Toulouse, l'héritage du comte de Provence qui venait de mourir. Raymond le revendiquait encore, et il avait occupé un château (1) en Camargue, sur les confins de ses propres États. L'Aragonais acheta pour en faire le siége l'assistance des Génois, de leurs galères et de leurs machines. Pour prix de ce service il s'engagea à fermer son royaume et ses terres aux Pisans, à s'emparer de la personne et des biens de ceux qu'on y trouverait, à partager ces dépouilles avec les Génois. Ce contrat reçut son exécution. Deux navires pisans entrèrent à Barcelone,

(1) Albaron. Ce lieu est encore nommé *le Baron*.

on les saisit, et la moitié de la confiscation fut remise au consul génois.

Quelques années plus tard, il se fit une paix 1174
entre la république et le comte de Saint-Gilles (1). Des exemptions de droits et des priviléges furent concédés dans tous les ports du comte, de Narbonne à Monaco, car Raymond agissait comme maître de la Provence, et il faisait bon marché d'un héritage qui lui échappait. Le traité portait une sorte de renonciation à la liberté du commerce maritime pour les Provençaux, comme Gênes l'avait exigée des Narbonnais.

Les navigateurs génois et leurs nobles armateurs étaient dans ces temps en perpétuel contact avec les seigneurs du littoral. On trouve un Grimaldi, *amiral génois*, déclaré par Raymond son lieutenant général, dans une expédition contre les Nissards révoltés (2). Les *Vento*, les *Grillo* fréquentent la Provence, y forment des établissements; ils y sont au premier rang des nobles du pays (3), et leurs descendants s'y sont maintenus jusqu'à nos jours.

Une des années de la guerre pisane fut marquée pour les Génois par plusieurs disgrâces. Leur flotte

(1) Bouche, l. 2, pag. 158. Guillaume de Sabran alla querir la paix à Gênes.

(2) Papon, l. 2, p. 18. Preuve XIX.

(3) Nostradamus, 141. Une famille Doria est restée aussi en Provence.

1167 prit la fuite devant l'ennemi. Dans d'autres rencontres plusieurs de leurs galères furent prises, et l'annaliste n'indique que trop la cause de ces pertes. La ville était alors en proie aux factions, et la division était passée sur les flottes. Dans une occasion où se trouvaient ensemble des galères armées par des propriétaires de partis opposés, une portion aima mieux se rendre à l'ennemi que d'appeler ou de recevoir les secours de leurs compétiteurs.

Pendant ces expéditions maritimes, Frédéric était aux prises avec la ligue lombarde soulevée contre lui. Il avait été obligé d'aller chercher une armée en Allemagne pour réduire ces confédérés. A son retour, il trouvait le pape Alexandre devenu le chef de leur alliance et rentré dans Rome réconcilié avec ses Romains. On commençait à relever les murs de Milan. Quinze villes de plus entraient dans l'alliance. Frédéric ouvrit les hostilités en assiégeant Ancône. Ses deux archichanceliers étaient vers Rome, et ils pressaient l'empereur d'y marcher rapidement sans perdre du temps à un siége.

Gènes et Pise étaient toujours réputées dans l'obéissance de l'empereur. C'était, à Gênes du moins, avec une médiocre affection. On n'y voulait rendre de soumission que ce qu'il en fallait 'être pas rebelle. La république était en-

gagée, comme on l'a vu, à fournir une flotte pour attaquer la Sicile. La première fois que Barberousse avait reparu en Italie après ce traité, des ambassadeurs étaient venus lui demander ses ordres pour cette expédition qu'au fond on était loin de désirer. L'empereur n'était pas en mesure et on le savait d'avance. Il avait remis de s'expliquer à un autre temps, et après avoir fait assigner des entrevues à Fano, à Parme, à Pavie, il n'en avait plus été question. Maintenant, en marchant sur Rome, il mandait à Pise et à Gênes de lui envoyer promptement des soldats. Les Pisans répondirent qu'en guerre avec les Génois, ils ne sauraient marcher sous les mêmes drapeaux; mais ils offraient de doubler leur contingent, si l'on excluait leurs ennemis de l'armée impériale, et Frédéric reçut favorablement leur offre. Les Génois offrirent de marcher quoiqu'ils n'eussent aucune obligation de servir ailleurs que sur la mer; mais ils demandaient que l'empereur leur fît rendre leurs prisonniers retenus à Pise, et qu'il portât enfin la sentence trop longtemps suspendue qu'il s'était réservé de rendre entre les deux villes rivales. Frédéric différa de leur répondre. Il attendait ces doubles secours que les Pisans devaient lui envoyer; mais bientôt les épidémies communes autour de Rome mirent son armée en péril, il ne pensa plus qu'à

la retraite, et regagnant la Toscane, il se déroba secrètement aux ennemis qui menaçaient de lui
1168 fermer ce passage. Cette fuite valut de nouveaux confédérés à la ligue. Elle bâtit enfin dans les plaines du Piémont la nouvelle Alexandrie élevée au nom du pape, que la ligue regardait comme son chef, et ce qui peint assez bien la politique des Génois, invités par les consuls de la ville nouvelle à aider à leur établissement naissant, cette commune de Gênes que Frédéric comptait dans son obéissance et qui s'y tenait, fournit aux Alexandrins un secours de mille sous d'or et en promit autant pour l'année suivante.

La république semblait cependant n'être attentive qu'à la guerre pisane. Elle s'était étroitement liée avec la ville de Lucques que les jalousies ordinaires entre voisins rendaient ennemie de Pise. Les Lucquois dans une expédition heureuse contre les Pisans firent un assez grand nombre de prisonniers d'importance. Sur l'avis de cette victoire, les Génois expédièrent des ambassadeurs qui, en portant à Lucques leurs félicitations, allèrent demander à leurs alliés la moitié des prisonniers faits dans cette rencontre, comme le seul moyen de se procurer en échange la délivrance des captifs qu'à aucun prix Gênes n'avait pu tirer des mains des Pisans. On n'obtint qu'à grand'peine ce partage; il eut lieu cepen-

dant, et ces Pisans emprisonnés à Gènes ne tardèrent pas à faire demander à leur patrie d'accepter les moyens de leur rendre la liberté.

En même temps l'archevêque de Pise et quel- 1169
ques religieux essayèrent de rétablir la concorde. On tint des conférences : des pleins pouvoirs d'arbitres furent donnés à un citoyen de chacune des trois républiques belligérantes ; l'instrument en fut dressé en trois originaux. Au moment de conclure, le consul pisan déclara qu'il devait encore en référer à sa commune. Tout fut ajourné ou plutôt abandonné, et il ne resta, d'un accord si avancé, que ces copies du traité projeté que conserva chacune des parties. Dans la suite on invoqua ce document à plusieurs reprises, chaque fois que la négociation pensa se renouer.

Les apparences de paix évanouies, un ambas- 1170
sadeur de Lucques se présenta aux consuls de Gênes et au conseil, et requit un parlement public pour y exposer sa mission devant le peuple entier. Il venait proposer à la république de se réunir plus intimement contre l'ennemi commun, de n'avoir dans la conduite de la guerre qu'un seul consulat pour ainsi dire, enfin de convenir d'une expédition par terre et par mer. Gênes promit de préparer ses forces pour le printemps. Mais avant ce temps, à Lucques, on s'endormit dans le péril. Une armée préparée en si-

lence par les Pisans parut tout à coup. Les Lucquois ne purent arrêter sa marche en demandant instamment la paix. Ils furent attaqués, battus, dispersés. Des envoyés de Lucques vinrent à Gênes raconter tristement leur défaite, et réclamer pour s'en relever de nouveaux secours qu'ils promettaient de mieux employer.

1171 Il paraît qu'il subsistait en ce temps quelques restes d'un usage singulier qui tirait son origine d'une générosité affectée. En temps de guerre chaque partie expédiait une sorte de hérant (*cursor*) qui allait explorer ouvertement les forces de l'ennemi; on en faisait montre aux yeux de cet envoyé, comme si l'on dédaignait de surprendre les adversaires et qu'il parût plus digne de les avertir du danger qu'on leur préparait. Mais cette visite, permise à l'explorateur, avait dégénéré en vaine formalité, ou même en stratagème. On voit dans l'occasion présente reprocher aux Lucquois de n'être pas mieux informés par le rapport du héraut, et de n'y avoir pas suppléé par d'autres voies. On convint de réunir toutes les forces au printemps, de les employer par terre et par mer. Sur toutes les côtes où croisaient des galères génoises on expédia des ordres pour les faire rentrer, afin que tout concourût à l'entreprise concertée. En attendant on entreprit de donner au territoire de Lucques un

boulevard nouveau. On construisit à Viareggio, sous la direction d'un ingénieur génois, une forteresse qui domine la bouche de l'Arno. Elle ferme le seul passage qui reste en cet endroit entre la mer et l'Apennin, au milieu de marais impraticables. Les Pisans virent avec grande jalousie cette forteresse élevée contre eux. 1171

Avant le temps fixé pour la grande expédition projetée, survint Christian, archevêque de Mayence; Frédéric, qui faisait la guerre en Bohême, n'abandonnait pas ses vues sur l'Italie et ne comptait pas laisser longtemps la confédération lombarde y dominer en paix. Son représentant avait franchi les passages, il parut à Gênes, et par le secours qu'il y trouva il parvint en Toscane en sûreté. Il allait y chercher des amis pour son maître. Les villes de cette contrée n'avaient point d'engagement avec les Lombards, et en se faisant la guerre entre elles, ne s'étaient pas encore détachées de l'obéissance à l'empereur. A Gênes, c'était toujours la même politique : se tenir à l'écart, se donner pour neutres aux Lombards, leur témoigner peut-être une inclination secrète en s'excusant de la manifester; protester de son obéissance au chef de l'Empire et se dispenser de le servir. Les Pisans venaient de faire à Constantinople une alliance solennelle. Manuel, qui avait été peu exact à tenir

1171 les promesses faites aux Génois, avait accordé à Pise de plus grands avantages encore. Frédéric était jaloux à son tour de l'influence que l'empereur grec cherchait à reprendre en Italie. Les Génois se vantèrent à l'archevêque de Mayence d'être en différend avec Manuel, tandis qu'ils s'étaient au contraire montrés soumis et favorables à Frédéric : pour lui obéir ils s'étaient aliéné le roi de Sicile, au grand dommage de leur commerce; et sollicités souvent par les Lombards, ils avaient refusé toute alliance avec leur parti. C'est à ces titres qu'ils demandaient à Christian de les favoriser dans leurs querelles; et enfin, usant d'autres voies pour s'assurer sa bienveillance, ils lui promirent, même de leur argent, et à l'insu de Lucques, deux mille trois cents livres, s'il faisait rendre la liberté aux prisonniers lucquois retenus à Pise.

11 Il est curieux de voir procéder l'archevêque de Mayence, archichancelier de l'Empire. Il promet sa bonne volonté aux Génois; il ne cache pas que es Pisans n'ont pas bien répondu aux bontés de ésar; mais, chargé d'une mission d'union et de aix, il est deux choses qu'il ne peut promette. Il ne saurait ni attaquer Pise, ni mettre cette ville au ban de l'Empire. Après cette déclaration il tient une cour plénière. Il y fait comparaître les députés de toutes les villes toscanes, et leur

recommande une paix qu'il veut honorable pour toutes les parties et pour laquelle il proteste qu'il n'a reçu et ne recevra aucun présent. Pise demande que la forteresse de Viareggio soit abattue, Gênes et Lucques que les prisonniers soient rendus. Les Pisans, à qui la partialité de Christian est suspecte par cela seul qu'il a fréquenté les Génois les premiers, lui résistent. Christian les met au ban de l'Empire par un décret solennel, casse leurs priviléges, annule leurs titres de propriété, décrie leurs monnaies, convoque les forces de Gênes et de Lucques pour leur faire la guerre, et reçoit des Génois 1,000 livres pour cette sentence.

Bientôt après il rend ces rigueurs communes à Florence, après que, dans une conférence où il avait fait entrevoir pardon et concorde, il a fait arrêter les consuls de Pise et de Florence et leur suite. Il livre ces prisonniers à Gênes et à Lucques, et, pour prix de ces nouveaux exploits, il se fait encore payer 1,000 livres par la première de ces villes et 1,500 par la seconde.

L'archevêque, en contentant sa propre avidité, avait reconnu qu'il était impossible, au milieu d'animosités si violentes, de faire à l'empereur des amis en Toscane, s'il n'abandonnait pas un des partis pour disposer de l'autre. Il se mit à la tête des troupes fournies par ses nouveaux alliés, il ravagea le territoire de Florence et il alla entre-

prendre un long et mémorable siége d'Ancône, où nous n'avons pas à le suivre : il ne paraît pas que les Génois y aient pris part.

Il ne leur fut plus permis cependant de se vanter auprès des Lombards de la neutralité de la république. L'accueil fait à Christian, son appui invoqué, son assistance si officiellement employée, firent aussitôt traiter Gênes en ennemie par les confédérés. On ne lui fit pas la guerre, mais on intercepta le commerce par terre. On défendit de laisser passer des grains pour la subsistance des Génois. Ils sentirent péniblement cette interruption des ressources ordinaires. La ville manqua de viande, et, dit la chronique, ce fléau
1172 dura dix-huit mois. Dans le même temps les comtes
1174 de Lavagna donnaient des inquiétudes. Sous prétexte de querelles privées, ils attaquaient les villages limitrophes de leurs terres. Quand les voisins prenaient leur revanche, ils réclamaient les droits de la paix, et obligeaient les consuls à leur faire restituer ce qu'on leur avait pris; puis on les trouvait à la tête de ces populations qu'ils avaient vexées et qu'ils soulevaient contre le gouvernement. Ils assiégeaient Chiavari, une garnison peu courageuse traitait avec eux et leur donnait trois cents livres d'argent pour se libérer de leurs attaques. Un des consuls, Nicolas Rosa, présent à ce traité, se livrait en otage, au grand

scandale de ses collègues et de la république. Le marquis de Malaspina et son fils, qui tour à tour avaient marché pour l'empereur et contre lui, suscitèrent plus d'une fois des querelles. Cependant un arrangement fut conclu avec eux; ils vendirent à la république le château de Lerici dans le golfe de la Spezzia, sur les confins des possessions de Pise; on le rasa immédiatement.

Frédéric, délivré de la guerre qui l'avait retenu 1175
en Allemagne, reparut enfin. Pressé de consolider le parti qui reconnaissait ses droits, il manda à Pavie les Génois et les Pisans, avec les Lucquois et les Florentins. Là il prononça en maître sur leurs différends. Il ordonna que la nouvelle forteresse de Viareggio, odieuse aux Pisans et notoirement érigée contre eux, serait abattue. Il commanda aux Pisans de remettre à Gênes la moitié de la souveraineté de la Sardaigne. Sur ces bases, il fit jurer la paix devant lui.

Ce fut peu après que se termina une plus 1176
grande lutte. L'empereur et les forces qu'il avait réunies, les Lombards et leur confédération entière se rencontrèrent à Lignano. La victoire se déclara pour la liberté de l'Italie. L'armée de Frédéric fut entièrement détruite. Il se sauva du champ de bataille avec si peu de ressources qu'on perdit sa trace, et qu'il passa pour mort.

Éclairé par l'événement, il eut le bon esprit

de se conformer à sa situation et d'en tirer parti avec dextérité. Son anti-pape était mort, le point d'honneur ne l'empêchait plus de reconnaître Alexandre pour le véritable pontife. Il se hâta de
1177 négocier sa réconciliation. Le pape ne voulut entendre à aucun accord si l'on ne faisait entrer dans le traité les Lombards et le roi de Sicile; et c'était le résultat auquel Frédéric tendait de son côté. Enfin l'ouvrage assez compliqué fut mené à bien dans Venise. L'empereur absous par le pape se soumit dans leur rencontre au cérémonial désagréable que déjà Adrien lui avait appris. On prétend qu'en prenant les rênes de la haquenée d'Alexandre, il lui dit : *Pas à toi, mais à saint Pierre,* et qu'Alexandre répondit : *Et à saint Pierre, et à moi.* Enfin une paix perpétuelle fut conclue avec l'Église, ainsi que des trêves, l'une de quinze ans avec le roi de Sicile, l'autre de six ans, avec les Lombards.

On trouve Gênes au nombre des villes auxquelles Frédéric fait rendre commune la trêve. Quand ce prince, avant de quitter l'Italie, visita les amis qui l'avaient aidé, il se recommanda à leur fidèle affection; il passa par Gènes avec sa femme et son fils; il y reçut les plus grands honneurs (1).

(1) On a retrouvé un diplôme par lequel, après la paix, Frédéric donne la seigneurie de Milan et de Gênes à Obbizzo d'Este.

Pendant les six ans qui suivirent l'accord, sa 1177
politique fut de détacher des membres de la confédération opposée, de faire des paix séparées, d'exciter des jalousies entre les Lombards afin de dissoudre leur ligue et d'être plus fort à la conclusion de la paix générale. Ainsi il rendit son amitié à Tortone qu'il avait si sévèrement traitée. Il acquit à son parti jusqu'à la ville d'Alexandrie, qui, par une fiction singulière, consentit à recevoir de lui un nouveau nom et une fondation nouvelle. A un jour marqué la ville fut vidée, et les habitants y furent reconduits sous ses auspices comme une colonie à laquelle il aurait fait préparer ce séjour. Il décora la ville du nom impérial de Césarée, nom qu'elle ne conserva pas longtemps. Les habitants de cette ville et ceux de Gênes eurent alors une convention pour vivre en bons voisins en s'accordant des exemptions de péage (1).

La paix définitive fut faite à Constance. Par ce fameux traité les républiques italiennes eurent leur indépendance réelle reconnue, en conservant quelque ombre de déférence pour la souveraineté de l'Empire. L'empereur se réservait la confirmation de leurs consuls et la délégation d'un juge

Mais cet acte resta secret, et rien ne fut essayé pour le mettre à exécution. Serra, p. 418.

(1) Semino, trompé par le nom de Césarée, avait rapporté ce traité aux affaires du Levant.

d'appel; enfin, le serment de fidélité, qui devait être renouvelé tous les dix ans. Les ligues établies entre ces villes étaient maintenues, elles étaient libres d'en former à leur volonté. Les Génois ne semblent pas avoir comparu comme parties à cette transaction. L'empereur les nomme seulement parmi ceux qu'il déclare ses alliés. Les conditions du traité ne paraissent pas non plus avoir rien changé à l'état où se trouvait la république.

CHAPITRE IV.

Suite des affaires de la terre sainte. — Relations extérieures et traités. — Administration des finances.

Aussitôt que l'on avait pu se soustraire à l'obligation de suivre Frédéric dans les projets dont il avait menacé la Sicile, des négociateurs y avaient été envoyés au roi Guillaume pour rétablir la paix et le commerce dans ses États. Ce raccommodement fut difficile et nécessita plusieurs ambassades. Au bout de six ans seulement les anciens traités furent renouvelés.

Il faut rendre justice aux conducteurs du peuple génois. Nous venons de parcourir trente ans de guerre; nous allons voir que c'étaient encore trente ans de désordre et de troubles sanglants dans l'intérieur. Sous le seul rapport de la finance ce devait être un temps d'embarras extrême dans un État d'un territoire si borné et si peu fertile, jeté en une suite d'entreprises dispendieuses. Cependant ni la pénurie du trésor, ni la guerre pisane, ni la guerre civile n'arrêtèrent jamais aucun des soins nécessaires à la protection du commerce, aucune des mesures capables de l'agrandir. A la louable unanimité des efforts, au milieu des factions et des tempêtes, on voyait bien que ceux qui disposaient du timon des affaires étaient les principaux commerçants du pays, plus éclairés

sur un intérêt solide qu'éblouis par l'ambition ou par l'esprit de parti; ainsi les particuliers continuèrent à accumuler des richesses, alors même que l'État épuisé demeurait pauvre.

Les établissements de Syrie ne cessaient pas de rendre de grands profits, mais leur position commençait à devenir précaire. Si les villes maritimes n'avaient ressenti jusque-là que les contre-coups des secousses qui ébranlaient le royaume de Jérusalem, si les colonies rivales qui les habitaient, n'avaient pas encore poussé leurs jalousies jusqu'aux violences qui les ruinèrent plus
1163 tard, de grandes vicissitudes suivaient la mort de Baudouin III. Amaury, son frère, qui lui avait succédé, se voyait pressé entre deux rivaux puissants, le soudan d'Égypte et Nourredin, soudan
1167 de Damas. Il servait d'auxiliaire au premier quand, sur le champ même de bataille, tous deux se réunirent contre lui. Bientôt Nourredin fut maître de l'Égypte. Saladin, neveu du lieutenant qu'il avait envoyé au Caire, y devint vizir et ne connut
1170 point de maître. Peu après il se fit successeur de toute la domination de Nourredin. Amaury
1173 invoquait en vain des secours pour lui résister. Ce roi mourut en envisageant la chute de son trône. Il le laissait à Baudouin IV, affligé de la lèpre et incapable de soutenir un État chancelant. Une trêve retenait encore les entreprises du

redoutable maître de Damas : on la viola, la guerre recommença, le royaume fut ravagé. Le roi, succombant sous son infirmité, céda la régence au second mari de sa sœur Sibylle : c'était Guy de Lusignan, régent de peu de mérite. Baudouin 1183
mourut, le trône appartint quelques mois à un enfant de cinq ans, fils de Sibylle et du marquis de Montferrat, son premier mari. A la mort de ce jeune prince, dans une assemblée religieuse, 1185
l'ambitieuse Sibylle prit la couronne entre ses mains, et, sans consulter personne, la mit sur le front de Lusignan son époux. La défection du 1186
comte de Tripoli qui ne voulut pas reconnaître le nouveau roi, les dissensions des templiers et des hospitaliers, les jalousies et les querelles sanglantes des Génois, des Pisans et des Vénitiens, le trouble qu'ils mirent dans les villes qu'ils habitaient ensemble, furent le triste prélude et les circonstances qui amenèrent et accompagnèrent la fatale bataille de Tibériade. Tout fut perdu : Lusignan fut fait prisonnier, la vraie croix tomba au pouvoir des Sarrasins. Le comte 1187
de Tripoli alla mourir de désespoir, accusé de trahison, et, disait-on, reconnu pour circoncis par ceux qui l'ensevelirent; car jusqu'à quelle absurdité ne va pas la prévention populaire?

Après la bataille, la célèbre, la forte ville de Ptolémaïs, mal défendue par la discorde de ses

1189 habitants, ne tint que trois jours devant Saladin. Césarée, Assur, Jaffa, Béryte se rendirent : il ne resta aux chrétiens sur la mer que Tyr, Tripoli et Ascalon : cette dernière cité capitula peu après.

Jérusalem passa au pouvoir de Saladin par une capitulation qu'il exécuta avec fidélité et générosité. Les chrétiens, sortis de cette ville et cherchant une retraite, se présentèrent à Tripoli; on leur ferma les portes. Partout éconduits, ils se traînèrent jusque devant Alexandrie. Là du moins ils furent charitablement recueillis par les officiers de Saladin. On prit soin de leur procurer un asile au pied des remparts, ils y passèrent l'hiver; on leur distribua des vivres et des secours.

Malgré la guerre, les Génois avaient eu l'habileté de se mettre avec les musulmans d'Égypte en état de paix et de neutralité. Trente-huit vaisseaux chrétiens, génois la plupart, hivernaient à cette époque dans le port d'Alexandrie. La venue des fugitifs de Jérusalem fut une occasion de commerce. Ceux qui avaient emporté de l'argent en achetèrent des marchandises; ils les mirent sur les nefs, dit un narrateur (1), *et y gagnèrent grand avoir*. Au mois de mars les maîtres de navires y donnèrent des places pour

(1) Bertrand, trésorier. p. 135 et suiv.

le retour de tous ceux qui purent les payer chè- 1187
rement. Mais il restait mille pauvres chrétiens délaissés. Ce fut encore l'humanité des magistrats d'Alexandrie qui veilla à leur conservation. Le départ était prochain. Les Génois venaient déjà payer les droits de port et redemander leurs timons et leurs voiles qu'on tenait en dépôt pour la sûreté de la perception. Mais, avant de rendre ces apparaux, on demanda aux capitaines pourquoi ils n'embarquaient pas les hommes qui restaient sur le rivage. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient s'en charger puisque ces hommes n'avaient ni de quoi payer leur passage, ni de quoi se fournir de vivres : « Eh bien, « s'écria le mahométan, ne sont-ils pas chrétiens? « Entendez-vous les abandonner pour être es- « claves de Saladin? Cela ne sera pas. Vous les « recevrez à bord et je leur donnerai des vivres. « Vous jurerez de ne les débarquer qu'en chré- « tienté, de la même manière et aux mêmes « lieux que les passagers riches qui vous payent; « et si j'apprends que vous ayez fait tort ou in- « jure à ces pauvres gens, sachez que je m'en « prendrai aux marchands de votre terre qui « viendront en ce pays. » Ces conditions furent remplies, le gouvernail ne fut pas rendu que les capitaines ne s'y fussent soumis.

Après la prise de Jérusalem, Saladin assiégea

1187 Tyr. Mais le jeune marquis de Montferrat possédait cette ville, et par son courage, aidé d'une poignée de Génois, il brava toute la puissance du vainqueur. Il méprisa les offres et ne prêta pas l'oreille aux menaces, car on lui demandait de rendre la place pour sauver la vie de son père, prisonnier des Sarrasins. Attaqué par terre et par mer, il défit à l'entrée du port les galères envoyées contre lui; il repoussa les assauts. Saladin leva le siége et ne réussit pas mieux devant Tripoli, que Montferrat courut défendre. Le sultan honora ce valeureux ennemi; en se retirant il délivra et lui renvoya ce père dont les jours avaient été en péril. Il rendit aussi la liberté au roi Lusignan et à dix chevaliers dont il lui laissa le choix. A peine libéré, Lusignan accourut à Tyr. Mais Montferrat, non plus que le nouveau comte de Tripoli, ne voulurent le reconnaître ni le recevoir. Ce roi sans royaume choisit alors le plus extraordinaire des asiles : presque seul il alla camper devant Acre, il annonça qu'il assiégeait la ville, et il requit tous ceux qui pouvaient fournir assistance de venir le joindre. La flotte sicilienne s'approcha pour le soutenir. Les forces éparses se réunirent. A son tour il fut bloqué dans son camp, mais il n'y fut point forcé. Un an se passa dans cette bizarre position et dans l'attente des secours d'une nouvelle croisade.

La perte de Jérusalem avait été douloureusement ressentie dans toute l'Europe. Les rois, qui avaient négligé ou retardé d'y porter assistance, s'en accusèrent. Les peuples, que leurs discordes avaient distraits de la défense de la terre sainte, suspendirent leurs différends. Aussi bien ils sentaient ce qu'ils allaient perdre et ce qu'ils avaient déjà perdu. Gênes, qui envoya des ambassadeurs aux rois de France et d'Angleterre pour les inciter à se réunir dans l'intérêt de la cause sainte, déféra elle-même aux remontrances des souverains pontifes. Elle fit une trêve avec les Pisans. Les Vénitiens s'unirent à leurs rivaux. Leurs flottes combinées partirent sous la direction des archevêques de Pise et de Ravenne (1). Un des consuls de Gênes, Gilles Spinola, fut expédié au siége d'Acre. Des Embriaco, des Castello, des Volta, des Doria, une foule d'autres s'embarquèrent avec lui. Bientôt les plus puissants princes se mirent en route dans l'espérance de reprendre Ptolémaïs. Frédéric Barberousse fut prêt le premier. Il prit la voie de Constantinople et se fit jour à travers l'Asie Mineure; mais il alla mourir misérablement près du terme de son voyage. Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre, prenant le chemin de la mer, se rencontrè- 1189

(1) Il paraît que le commandement supérieur de la flotte fut tiré au sort et échut aux Pisans. Serra, 424.

rent à Gênes. Ces amis, ces frères d'armes se retrouvèrent en Sicile, et n'en repartirent pas sans avoir donné le spectacle d'une jalousie haineuse qui devait ruiner toute entreprise commune. Après de longs incidents toutes les forces
1191 furent réunies devant Acre. Saladin les combattit et ne put les distraire du siége. On nous a conservé le souvenir de la place des campements. Nous voyons que les Génois n'étaient pas restés dans leurs galères; selon leur ancien usage, ils avaient pris le soin des machines de guerre. Le siége dura plus d'un an après l'arrivée des deux rois. Enfin Saladin consentit à un traité qui remit Acre aux mains des chrétiens. Il promit d'échanger un de ses prisonniers de Tibériade contre chacun des musulmans qui se trouveraient dans la ville. La vraie croix, ce trophée tombé entre ses mains, devait être rendue. On dit qu'il prit des prétextes pour retarder l'exécution de cette promesse; que les princes, pressés de l'obliger à restituer la croix, le menacèrent de mettre à mort leurs prisonniers, et que, par une égale inhumanité, il les laissa effectuer cette menace. Ils eurent soin seulement de conserver les captifs capables de riches rançons, et ils se les partagèrent.

La rentrée dans Acre amena de nouvelles dissensions. Les conquérants s'emparèrent des

propriétés à leur bienséance : les anciens possesseurs voulurent reprendre leurs biens; les uns et les autres en vinrent aux mains. Il fallut une négociation compliquée pour ménager un accord qui devait encore donner de continuelles occasions de querelles. Dans chaque maison celui qui y rentrait fut tenu d'admettre au partage du logement l'hôte qui s'y était établi, et qui eut le droit d'y séjourner à volonté. L'ancien propriétaire ne devait jouir de cette portion qu'à la retraite de cet incommode voisin. 1191

Philippe avait regagné la France, content d'avoir vu Ptolémaïs hors des mains des infidèles, et peu soigneux de pousser l'exécution de son vœu jusque sous les murs de Jérusalem. La guerre s'étant rallumée, Richard annonça qu'il marchait à la conquête de la terre sainte; mais il n'alla pas loin sur ce chemin, arrêté, disait-il, parce que les lieutenants à qui Philippe avait laissé son armée refusaient de le suivre. Il n'en exerça pas moins sa valeur brillante, dont la renommée passa en proverbe chez les Sarrasins. Mais il combattit sans s'éloigner des côtes, en négociant toujours. Il lui tardait de retourner en Occident, et l'on sentait qu'il ne demandait qu'une voie honorable pour repartir. Saladin devait désirer, à son tour, la retraite d'un ennemi si puissant, après lequel il ne resterait aux chré-

tiens que des forces sans chefs dans des établissemens prêts à tomber par leurs propres discordes. Déjà Richard et Conrad, marquis de Montferrat, étaient en querelle déclarée. Le vain titre de roi de Jérusalem retenu par Lusignan, après la mort de cette reine qui l'avait couronné seule, était revendiqué par Conrad, et cette contention divisait tous les croisés. Les hospitaliers et les templiers suivaient des partis différents; les Pisans avaient adhéré à Richard, protecteur de Lusignan; les Génois devaient être pour Montferrat. Les deux peuples en vinrent aux mains dans Ptolémaïs. Richard qui y dominait chassa les Génois de cette ville. Le marquis les reçut dans Tyr.
1192 Bientôt ce prince, le plus puissant de ceux que leurs possessions destinaient à se fixer en Syrie, fut tué par des Arabes de cette tribu que nos annalistes nomment *les assassins*. Saladin, pour tenir le sort des croisés entre ses mains, n'eut plus qu'à désirer le prompt départ du roi d'Angleterre. Il le hâta par un traité dans lequel il déploya une générosité au moins apparente. L'accès de Jérusalem fut libre à la piété des chrétiens. Une trêve consolida les établissements maritimes. Saladin rendit Caïpha, Assur, Césarée, Jaffa, et, quand il eut fait démolir Ascalon, il laissa aux Latins tout le rivage de Jaffa jusqu'à Tyr.

Tout fut réglé sans faire mention de Guy de 1192
Lusignan, et de son titre de roi de Jérusalem. Mais il acquit une souveraineté plus réelle. Il acheta la couronne de Chypre, de Richard d'Angleterre qui avait pris possession de cette île à son arrivée, et qui, repartant, n'avait plus qu'à la revendre.

Après la trêve, le royaume de Jérusalem n'existait guère que de nom. Les chrétiens n'y avaient plus de centre commun; les affaires des chevaliers et des barons déclinèrent. Mais les peuples marchands et navigateurs peuvent se passer de domination là où ils négocient. A défaut de protection publique, ils savent au besoin se protéger eux-mêmes par la promptitude des mouvements, par la souplesse et la vigilance. Ils ne demandent que libre accès et des magasins un peu sûrs. Là où ils trouvent ces avantages, ils se rangent aisément à la neutralité. Ils font même leurs affaires chez l'ennemi si le profit paye le risque. Les Génois n'interrompirent point leur commerce, ils firent avec les villes de Syrie soumises à Saladin ce qu'ils avaient fait à Alexandrie, qu'ils fréquentaient malgré la guerre. Ils se répandirent à l'intérieur, ils connurent Alep et Damas. Cependant, attentifs à tous les intérêts au milieu des croisés, toutes les fois qu'un nouveau maître ou un nouveau compétiteur par-

vient au pouvoir dans une principauté, nous trouvons de nouveaux décrets qui confirment et souvent augmentent leurs priviléges. Guy, ce roi de Jérusalem sans territoire, leur accorde et leur renouvelle des concessions étendues (1). Un de ses prédécesseurs avait renoncé pour eux à l'alliance des Pisans, et s'engageait à ne pas y rentrer de cinq ans. Le marquis de Montferrat ajoute des jardins à leurs possessions de Tyr (2). Il est à peine mort, Henri de Champagne, qui épousa sa veuve trois jours après, succède à peine à la principauté, qu'il renouvelle les priviléges des Génois, avec la faculté de bâtir une église dans Tyr et une tour dans Acre (3).

1150 à 1190 On voit que la politique ne leur manquait pas plus que l'activité. On naviguait, on trafiquait de tout côté, et dans les années plus funestes de guerres et de soulèvement, l'annaliste répète volontiers que les vaisseaux marchands allèrent au trafic comme en pleine paix. On expédiait partout où la négociation pouvait être profitable. On envoyait des flottes partout où leur présence pouvait appuyer les ambassades. Un envoyé fut dépêché à Mohadin, roi des côtes d'Afrique, qui résidait à

(1) Archives de Gênes. I[er] mémoire de Semino. 1190-1191.

(2) Ibid. 1190-1192.

(3) Ibid. Il y a en 1187 un privilége donné par le corps des barons du royaume.

Maroc. Ce prince accorda aux Génois la paix et la liberté du commerce dans tous ses États. Les droits de douane furent réglés pour eux à 8 pour cent, excepté à Bougie où l'on percevait 10 pour cent, dont deux étaient restitués à un chancelier que la république y établit, arrangement singulier qui associait les Génois aux profits de l'impôt levé sur leurs marchands dans un port étranger : ce revenu fut affermé dans la suite parmi les ressources du trésor.

Nous avons déjà parlé d'un traité avec le roi 1181
maure de Valence en 1149 (1). Rodoan de Moro conclut une paix de dix ans avec Abon Ibrahim, seigneur des Baléares (2). Quelques années après, 1188
Lecanozze obtint du nouveau maître de ces îles des priviléges, avec les concessions d'une église, de magasins, de bain gratuit une fois la semaine, exemption de certains droits, sauvegarde et réception favorable tant en Espagne qu'au pays de Garba en Afrique. L'émir se réserva un seul point, celui de se faire justice sur les Génois qu'il trouverait parmi ses ennemis.

En aucun temps on ne néglige de cultiver les 1200
relations avec l'Égypte. Rosso della Volta y fit à
un traité avec Saladin. Les successeurs de ce 1208
prince furent visités par les hommes les plus importants de la république, par Foulques de Cas-

(1) Liv. 1, ch. 4. (2) Sylv. de Sacy. Insc. et b.-l., tom. xi.

tello, par Guillaume Spinola. Le dernier avait été demandé par le soudan; le premier avait rapporté des présents considérables en allant solliciter la liberté de quelques prisonniers. On ne l'obtint pas, mais on se concilia la tolérance du commerce. C'est ainsi qu'après que les chrétiens eurent été chassés de la Palestine, les Génois trouvèrent des amis et des liaisons profitables parmi les Sarrasins.

1201 A l'extrémité de la Syrie opposée à l'Égypte, ils obtinrent de nouveaux établissements à peu près à la même époque, et avec ces mêmes concessions qui constituaient leur colonie de la terre sainte. Des princes chrétiens chassés par les mahométans de la grande Arménie s'étaient retirés dans la petite. Ils avaient enlevé à l'empereur de Constantinople plusieurs villes de Cilicie. Ils briguaient la dignité royale : les Génois secondèrent, et probablement transportèrent les ambassadeurs qui allaient solliciter auprès de l'empereur d'Allemagne le titre de roi pour leur maître. Léon, de la famille des Ruppins, obtint en effet cette couronne. Ce prince et ses successeurs montrèrent leur reconnaissance envers les Génois, en leur accordant le privilége et l'autorité du consulat (1).

(1) Sylv. de Sacy — Saint-Martin, XI. Semino, trompé par une fausse date, avait cru que ce traité, qui existe aux archives de Gênes, remontait à 1002.

Nous avons vu Gênes cultiver l'amitié de l'empereur de Constantinople et recevoir de lui des priviléges aussi magnifiques que lucratifs. Mais l'exécution n'avait pas répondu aux promesses : Ami de Morta fut envoyé pour la hâter. On demandait les établissements promis et les subsides annuels qui avaient été stipulés, et probablement des indemnités pour le dommage que l'empereur avait paisiblement laissé porter aux Génois par les Pisans. L'ambassadeur, après deux 1170
ans d'absence, était attendu à Gênes, quand deux délégués de l'empereur y arrivèrent avant lui. Ils parlèrent dans les termes les plus choisis de l'amitié de leur maître et ils étalèrent cinquante-six mille *perperis* qu'il envoyait aux Génois. La somme était d'un grand attrait au milieu des embarras du temps; un des traits les plus marqués du caractère génois, la méfiance l'emporta. Il a toujours régné dans leur pays un scrupule excessif de porter atteinte au moindre droit litigieux, crainte superstitieuse, si l'on peut parler ainsi, qui introduit les conseils du légiste dans la politique et dans les transactions journalières du commerce. On refusa l'argent tant que Morta ne fût pas de retour; on le refusa encore quand, à son arrivée, il assura que l'offre des ambassadeurs n'était pas égale au dernier mot de leurs instructions. Morta, qui, à ce que raconte l'annaliste,

très-bien accueilli à Constantinople, en revenait fort riche, y fut renvoyé sur les pas des ambassadeurs grecs pour ôter tout malentendu sur la quo-
1180 tité de l'indemnité (1). Nous ne savons si l'argent fut recouvré, mais huit ou neuf ans plus tard Morta négocia encore un traité avec Alexis Commène qui avait succédé à Manuel. Le procès-verbal de la prise de possession des établissements concédés aux Génois et la description des lieux sont conservés dans les archives de Gênes. On y trouve aussi les instructions données postérieurement
1201 à un autre ambassadeur (2) : il était chargé d'aller

(1) M. Louis Sauli (Colon. di Galata, t. 1, p. 23, et tom. 11. doc. IV, V, p. 188) a donné le traité négocié par Morta (oct. 1178) et celui qui y fut substitué au second voyage du même ambassadeur. Il fait remarquer que quoiqu'on déclare que l'empereur ne fait pas un nouveau traité, mais confirme purement et simplement celui qu'il avait fait, les deux actes ne sont pas absolument semblables. Le deuxième omet une clause du premier, où l'alliance était déclarée perpétuelle nonobstant *toute excommunication* ecclésiastique, ou toute défense d'homme couronné ou non couronné. M. Sauli croit avec une grande apparence de raison que la république n'osa pas braver si ouvertement les excommunications. M. Serra, t. 1, p. 461, croit à son tour qu'on aurait craint d'offenser Frédéric en s'exposant ostensiblement à mépriser les défenses de tout homme *couronné ou non couronné*. Mais il suppose que les Grecs avaient glissé frauduleusement la clause dans la rédaction : ceci est bien peu probable.

(2) Sauli, 2, 183, donne aussi les instructions d'un Grimaldi, également envoyé à Constantinople en 1175, pour réclamer les subsides qui n'arrivaient pas, et pour obtenir justice d'un grand nombre de torts faits à des particuliers. On le charge de solliciter un secours pour achever la construction de la cathédrale

demander, avec un peu plus de facilités pour le commerce, un rabais sur les droits, et surtout de réclamer justice en faveur des Génois, créanciers des Grecs. Il lui est imposé, au surplus, de rapporter au trésor six cents perperi sur les dons que lui fera l'empereur. Mais c'était le temps des sanglantes révolutions d'Alexis III, d'Isaac Lange et de l'usurpateur Murzufle. Probablement la négociation n'avança pas, et peu après, la conquête des Latins vint renverser toutes choses.

On voit que les hommes qui, consuls ou conseillers, s'occupaient des affaires de l'État ne manquaient ni de soin ni de vigilance. Dans une année (1163) où il n'y avait pas d'arriéré, le budget de la république se montait à six mille huit cent cinquante livres en recette et en dépense. La somme était devenue bien médiocre pour le temps et pour la circonstance. Quand un délégué impérial vendait son appui pour deux ou trois mille livres, il est évident qu'il fallait d'autres ressources. On remarque cependant que jamais dans ces temps difficiles un parti convenable à la sûreté ou à l'honneur du pays ne manqua faute d'argent. La bourse des particuliers suppléait sans difficulté à l'épargne épuisée, et c'est ainsi que

de Gênes. L'ambassadeur est soumis à rendre compte de tout ce qu'il recevra sans en rien retenir ; il ne pourra expédier ni rapporter des présents pour une valeur de plus de 10 livres.

les richesses privées servaient au bien public. Rien n'empêche de croire que, parmi les citoyens opulents, il y en eut de généreux, capables de sacrifices désintéressés à la patrie; mais communément, il fallait recourir aux emprunts; les prêteurs exigeaient des gages; ils s'emparaient des diverses branches des revenus publics afin d'assurer leurs remboursements par leurs propres mains.

Quand autrefois la république était bornée aux expéditions maritimes, le plus souvent elle n'avait qu'à laisser aux particuliers le soin de s'en charger. L'appât des captures espérées suscitait assez d'armateurs volontaires et d'hommes qui spéculaient sur le profit à faire en s'associant à l'entreprise. Les flottes partaient sans exiger beaucoup d'avances du trésor public. Quand on s'étendait davantage, ou quand il convenait d'aller établir des croisières qui promettaient peu de profits directs, il fallait bien que l'État armât à ses frais; à cette occasion commencèrent les emprunts. Le premier qui nous est signalé eut pour cause l'expédition d'Almérie; mais le butin de cette ville et celui de Tortose surpassèrent la dépense. Toutes les expéditions n'étaient pas si lucratives : celle de Grillo aux bouches du Rhône coûta sans produire. Mais il n'était pas pour Gênes d'expédition maritime qui pût être aussi onéreuse que les

moindres mouvements par terre. A leur occasion on voit les revenus engagés, alternativement rachetés et réengagés de nouveau. L'approche de Barberousse, la construction des murs, la protection donné à Barisone, la diplomatie vénale de l'empereur, exigèrent les plus grands sacrifices. Enfin, pour faire la guerre sur terre, il fallait des cavaliers; il n'y en avait point à Gênes; on en soldait en Lombardie. Pour en fournir promptement aux Lucquois pendant l'alliance, on demandait l'assistance des marquis et des comtes de la Ligurie : ils arrivaient avec leurs suivants; or ces nobles auxiliaires ne servaient ni gratuitement, ni à peu de frais. Une de ces convocations qui devint inutile endetta la république de 3,000 livres.

On levait des *collectes* imposées sur les citoyens. Nous ne savons quand on commença à recourir à cette ressource; mais nous la trouvons annuelle dès 1165. L'impôt devint permanent, sa quotité resta variable; le plus souvent elle était de 6 deniers par livre (deux et demi pour cent); quelquefois elle fut de 8 deniers (trois et un tiers) et au delà. On n'explique pas si c'est sur le revenu ou sur le capital de chacun. L'annaliste avertit quelquefois que la collecte est indépendante de la taxe des vaisseaux. On trouve aussi des années où le droit de douane est élevé à 3

deniers par livre sur la valeur des marchandises
1169 importées et de 9 deniers sur les exportations. Dans certaines occasions on essaye de soumettre à la collecte Savone et Noli, sous le prétexte que ces villes sont de la *compagnie* de la commune de Gênes. Ces impositions devaient servir à l'amortissement des emprunts et au retrait des revenus engagés. Et telles étaient après tout les ressources d'une république mal dotée, mais riche
1185 en citoyens opulents, que, la guerre de Pise ter-
1186 minée, quand la paix de Constance laissa respirer l'Italie, en deux années les consuls payèrent les deux moitiés de la dette entière et libérèrent les revenus publics. Les embarras pécuniaires étaient plus faciles à faire disparaître que les factions à éteindre et leurs violences à contenir.

LIVRE TROISIÈME.

DISSENSIONS DES NOBLES ENTRE EUX. — INSTITUTION DU PODESTAT. — FRÉDÉRIC II.

1160 — 1257.

CHAPITRE PREMIER.

Établissement du podestat.

En recherchant la situation du pays aux premiers moments du gouvernement échu à la noblesse, le vieux historien Caffaro nous sert encore 1160
de guide. Dès la troisième année de la *nouvelle compagnie* jurée en 1157 et à laquelle nous avons cru pouvoir rapporter l'établissement aristocratique, il nous dit, sans détailler les événements, sans nommer personne, que les citoyens étaient en violente inimitié, mais que le consulat veilla si bien qu'ils n'osèrent entreprendre ni combat,
ni voies de fait. L'année d'après, la vigilance des 1161
consuls, tournée à remettre la paix dans la ville, leur inspira d'exiger des parties contendantes la promesse qu'on ne se livrerait point *aux rixes accoutumées* et que nul ne commencerait des querelles. Dans le serment étaient stipulées de fortes peines en cas de contravention, et, dit l'historien,

ceux qui, au mépris de cet engagement, *prirent les armes* ou insultèrent quelque membre de la
1163 compagnie payèrent l'amende : ils résistaient; mais on les y forçait en abattant leurs maisons et leurs tours, quand ils tardaient à donner satisfaction. La dernière année où Caffaro écrit encore, il loue les consuls d'avoir entretenu la concorde en défendant et en réprimant toute violence, surtout en se débarrassant des instruments de ces méfaits. Depuis plusieurs années les brigands et les sicaires avaient pullulé dans Gênes; le gouvernement les fit rechercher : un grand nombre fut arrêté et jeté à la mer. Alors on respira. Ce qui restait de fauteurs de crimes, découragé, se tint en repos tout le temps de ce consulat. Tel est le tableau que nous laisse, en prenant congé de nous, l'écrivain qui avait célébré la concorde publique florissant sous le nouvel ordre de choses.

La cause des troubles à ce moment était-elle dans l'opposition des populaires dépouillés de leurs droits par les nobles? cela ne semble pas être, du moins encore; ce sont des tours que l'on rase pour punir ceux qui troublent la paix. Quand l'histoire nomme les combattants, ce sont des nobles. Si elle parle du peuple, il ne paraît qu'à la suite des chefs; ou, plus souvent, il se montre appuyant le consulat et prêtant la main pour forcer les nobles rivaux à se désister des

voies de fait. Car toutes ces dissensions procédaient par la prise d'armes, la guerre intérieure.

Quand des nobles ont pris le pouvoir pour eux seuls, entre eux leurs dispositions jalouses sont entretenues de jour en jour par les intrigues de la candidature, par le choc des intérêts matériels, chacun prétendant bien que le moindre avantage de sa position soit de faire pencher sous le poids de son crédit la balance de la justice. De là les injures réciproques : l'esprit de famille devient au dehors un esprit de haine et de vengeance ; les alliances de parenté se changent en faction, et quand les circonstances extérieures présentent deux partis qui divisent le monde politique, le choix fait par les uns jette nécessairement les autres dans la direction opposée.

Deux familles ambitieuses et alliées tendaient ensemble à se saisir de la prépondérance. C'étaient les Castello et les Volta. Ouvertement dévoués à la faction impériale avant qu'elle s'appelât Gibeline, ils sont parties principales dans toutes les commotions civiles. Souvent ils bravent les magistrats et provoquent la répression ; et cependant on les voit, chaque année, chargés de négociations ou de commandements importants. On les trouve presque sans interruption sur les tables consulaires de la république ; et, chose notable, toutes les fois que leurs noms y parais-

sent, ils sont à la tête de la liste. Foulques de Castello va bientôt marquer parmi les siens; c'est le premier individu que nous pouvons surprendre au milieu des menées d'une ambition flagrante.

1164 Une cérémonie publique met en présence Foulques de Castello et Roland Avocato, membre d'une autre famille puissante. Ils sont l'un et l'autre à la tête de nombreux suivants. S'il y avait quelque opposition politique entre eux, on l'ignore : mais une rixe s'éleva entre les deux cortéges; l'annaliste la représente comme accidentelle et due à l'insolence de quelques jeunes gens. N'était-ce pas plutôt l'occasion saisie par deux rivaux de se braver, de se heurter, de se combattre? car ils étaient en force et en armes. Les archers de Volta tuèrent le fils d'Avocato et avec lui deux autres nobles. La république en fut bouleversée. Peu de temps après, Marchio Volta, alors consul, paisiblement retiré à sa campagne au temps des vendanges, fut massacré par une bande de misérables sicaires. On reconnut la main qui les conduisait, c'était la vengeance d'Avocato. Ce fut, dit l'annaliste, le réveil de ce furieux esprit de discorde qu'on croyait endormi pour jamais; ce fut le signal de six ans de guerre civile et de dommage pour la patrie.

1165 Chaque parti, chaque famille avait ses clients; et quand les chefs auraient voulu la paix, la

scélératesse de leurs suivants l'aurait rompue. On faisait renouveler, tous les ans, quelques serments de concorde, et du moins on jurait des trêves. Quand on l'avait obtenu, ce serment procurait quelque répit dont les consuls profitaient pour expédier les galères aux destinations que demandait la guerre. Mais les troubles reprenaient bientôt. La république, dit l'historien, était en lambeaux, tous lui causaient des maux, nul ne pensait à son bien.

Enfin des consuls, plus fermes que leurs pré- 1169
décesseurs, se procurèrent au dehors deux cents clients qui reconnaissaient exclusivement leurs ordres. Ils les armèrent et les conduisirent aux maisons des Volta et des Castello ; ils les y établirent en garnison malgré la résistance des maîtres ; puis ils assemblèrent le peuple. Le serment que, pour cette fois, ils exigèrent des *principaux citoyens* exprima l'obligation de porter leurs querelles au consulat pour en ordonner *paix ou guerre;* le reste de l'assemblée jura de prêter main-forte contre quiconque résisterait.

Fort de ce soutien, on appela les chefs des partis et on leur proposa la médiation des consuls pour faciliter entre eux une réconciliation. Ils refusèrent et demandèrent qu'avant tout les griefs réciproques fussent débattus. En consentant à les entendre les consuls se formèrent en tribunal

et donnèrent audience aux causes. On rejeta d'abord les plaidoyers écrits que les parties prétendaient produire. On en vint à la franche explication des raisons de chacun. Les juges s'étaient promis de se montrer impassibles pendant cette longue discussion. Le jour se consuma à entendre les parties; la nuit presque entière se passa à délibérer. On fixa les points de la controverse. On reconnut un nombre d'offenses capitales qui méritaient le combat judiciaire : on examina s'il fallait l'exiger. Avouer qu'on reculait devant ce parti rigoureux eût donné la mesure de trop de faiblesse dans le gouvernement. La sentence ordonna que les querelles seraient vidées par six duels qui furent appointés parmi les acteurs principaux des scènes passées. C'est sur la violence du remède que l'on compta pour en faire désirer de plus doux. On fit sur-le-champ afficher la sentence, l'archevêque fut averti de cette grave résolution. Tandis que les femmes et les enfants des champions désignés couraient en larmes auprès des consuls, les suppliaient de rétracter ce jugement homicide, le pasteur, répondant sans doute à l'intention secrète du gouvernement, rassemblait tous ses prêtres, et faisant retentir les cloches sans attendre le jour pour mieux frapper les esprits au milieu des ténèbres, appelait l'assemblée et l'assistance du peuple entier comme

eu une calamité publique. Ceux qui accoururent trouvèrent les cendres de saint Jean-Baptiste exposées, les saintes croix, bannières ordinaires des fidèles, dressées aux portes de l'église, le clergé dans le plus grand appareil en prière, les familles intéressées en émoi. L'archevêque éleva sa voix vénérable et somma les consuls et tous les citoyens de s'opposer à l'effusion du sang. Les consuls rappelèrent ce qu'ils avaient fait pour être dispensés d'ordonner le combat. Une renonciation volontaire, le sacrifice des outrages réciproques pouvait seul maintenant, mais pouvait encore arrêter le cours de l'impassible justice. Le peuple entier l'exigea en témoignant son horreur des duels. Des parties, celles qui étaient présentes cédèrent à ce vœu, mais les principales s'étaient tenues absentes. On courut chercher Roland Avocato, celui dont le fils avait péri le premier. Quand il apprit qu'on lui demandait de se départir de la vengeance de ce meurtre, il déchira ses vêtements, il se jeta sur le seuil de sa maison, protestant qu'il n'en sortirait pas. Il évoqua son fils et les victimes de son parti; mais on ne le quitta point; l'archevêque, le clergé en procession, vinrent lui présenter la croix et l'Évangile. Entraîné par cette sorte de violence, conduit au milieu de l'église, pressé de supplications et d'exhortations religieuses, il céda enfin et promit

d'obéir à ce que les consuls exigeaient. Foulques de Castello, alors mandé, répondit avec modestie que les magistrats de la patrie étaient ses maîtres, que son vœu était d'exécuter leurs ordres, mais qu'il les suppliait de l'excuser s'il ne le pouvait sans l'aveu de son beau-père Ingon della Volta. Sur cette réponse on se rendit dans le même appareil chez celui-ci. Le beau-père et le gendre se laissèrent conduire à l'église, et, après quelque résistance, ils cédèrent à leur tour. Le pardon réciproque fut prononcé, juré, confirmé par le baiser de paix. Les autres parties suivirent sans hésiter l'exemple de leurs chefs, et de solennelles actions de grâces entonnées par l'archevêque au pied des autels terminèrent cette scène religieuse et patriotique à laquelle il ne manqua que la sincérité.

A l'ombre des grandes querelles, les animosités privées s'étaient donné carrière. Toutes les passions sordides et violentes, instruments dont les parties se servaient, travaillaient pour leur propre compte aux dépens de la sécurité et de la propriété. Les *clients,* dont les hommes puissants se faisaient suivre, étaient surtout les habitants des domaines que ceux-ci possédaient autour de la ville ou sur les autres points du territoire. Mais des paysans, des montagnards, ainsi formés à exécuter les vengeances de leurs maîtres, se fami-

liarisaient avec les meurtres et prenaient goût aux pillages. Ils se rendaient redoutables à ceux même qui les avaient excités.

Bientôt ce sont les familles des Vento et des Grillo qui sont en guerre. A peine l'autorité leur a fait poser les armes, ces mêmes Grillo sont coalisés avec Foulques de Castello qui reparaît pour livrer un furieux combat aux *de Turca* ou *Curia* (une même famille est désignée sous ce double nom). C'est évidemment ici la lutte de l'ambition. Lanfranc della Turca, suivi d'une bande de sicaires, assassine Angelo de Mari, consul en fonction. Cet attentat excite l'indignation et l'horreur : les populaires comme les nobles prêtent la main aux consuls pour venger leur collègue : on poursuit les meurtriers : ils fuient et l'on prononce leur bannissement; on dévaste leurs maisons, on démolit leurs tours : enfin tandis qu'un légat du pape vient prêcher la concorde et opère quelques raccommodements, les Vento rompent avec les Volta naguère leurs alliés; ils se livrent une bataille sanglante sur les places publiques. La cause de ce trouble ne nous est pas cachée cette fois, c'est la jalousie des prétentions au consulat; c'est pour ce prix que se divisent ceux qui s'étaient unis contre les autres concurrents.

Ces désordres étaient devenus intolérables. 1190

C'est alors qu'on insinua aux citoyens paisibles, aux hommes impartiaux la pensée d'enlever à tous les prétendants sans distinction ce consulat trop envié. Ceux dont l'ambition n'était pas assez accréditée pour le disputer connivèrent au projet de suspendre cette magistrature. Quant à la faction opposée aux Volta, contente de faire tomber de leurs mains le pouvoir qu'elle n'avait pu s'assurer pour elle, elle se donnait l'apparence de sacrifier ses propres prétentions et de se soumettre à un remède qui était au fond son ouvrage. On proposa donc de conférer à l'avenir l'autorité et la majesté du gouvernement à un magistrat unique qu'on élirait chaque année sous le nom de *podestat* (1) et qui serait nécessairement un étranger. Cette singulière invention d'aller chercher ailleurs un gouverneur et des juges afin d'éviter les jalousies des candidats nationaux et la partialité des compatriotes, s'était déjà répandue en Italie depuis les institutions analogues imposées par Barberousse. Mais elle devait répugner à la défiance de Gênes, à ses sentiments de fierté, d'indépendance, de *nationalité*, si l'on peut parler ainsi. Il fallait pour la faire admettre toute l'importunité, tout le dommage de ces tumultes journaliers où un petit nombre de préten-

(1) En latin *potestas*. On voit quelle idée d'autorité renferme ce nom.

tions blessaient toutes les autres et troublaient la sécurité de la masse. Mais il fallut aussi pour que cette mesure pût être prise que le prétendant le plus ambitieux, Foulques de Castello, fût absent. Il était parti pour voler au secours de Ptolémaïs. Une circonstance nous fait connaître que la révolution était faite contre lui et les siens. Ses deux fils et son neveu ayant épié les consuls qui allaient sortir d'exercice, les assaillent à la tête d'hommes armés et massacrent Lanfranc Pevere, l'un d'eux. La ville est remplie de troubles. Le podestat élu, appelé et installé à la hâte, rassemble le peuple et lui demande s'il veut qu'un tel forfait reste impuni. Il appelle l'assistance des gens de bien; on s'arme; il marche à la tête de cette foule. On fait le siége de la maison de Foulques. Ce redoutable château est pris et ruiné de fond en comble : les meurtriers du consul se sauvent par la fuite : tels furent les auspices sous lesquels s'installa le régime des podestats. On doit juger par là si c'est avec fondement que le rédacteur des chroniques a pu assurer que cette institution fut unanimement résolue. Au reste, en recourant à cette innovation, le parlement avait 1190.
déclaré que le consulat n'était pas abrogé, mais seulement suspendu. On semblait n'avoir voulu donner à la république en désordre qu'une sorte de dictature temporaire. Cependant quand cette

innovation eut acquis quelque consistance, on la constitua avec des règlements qui en supposaient la continuité (1). Le podestat était déclaré gouverneur politique et militaire. La présidence des conseils lui était dévolue; il exerçait le pouvoir exécutif et la police coercitive. L'autorité de la justice criminelle était en ses mains. Les consuls des plaids étaient conservés et maintenus dans leur juridiction pour les affaires civiles seulement, encore paraît-il qu'en certains cas, leurs sentences pouvaient être revisées par le podestat (2).

Son élection était confiée à trente notables; leurs choix ne pouvaient porter que sur un absent. Ce devait être un chevalier distingué dans les armes ou un docteur, jurisconsulte de haute réputation. On devait le prendre dans une ville amie. Aussitôt le choix des électeurs déclaré, deux délégués partaient pour aller le notifier à l'élu. S'il acceptait la dignité offerte, les ambassadeurs recevaient son serment solennel en présence du conseil de sa propre ville. Il était tenu de donner

(1) M. Serra a retrouvé dans les archives des notaires de Gênes le règlement des podestats. Il est certain cependant qu'il ne fut pas rédigé tel qu'il le donne dès le premier moment de l'institution.

(2) En 1216 les consuls des plaids furent supprimés et, par les mêmes raisons d'impartialité qui avaient fait appeler un [illegible] destat de dehors, le jugement des procès civils fut délé[illegible] juges étrangers amenés par le podestat. Cet usage a[illegible] en 1797.

une caution pour garantie spéciale de la promesse de remettre le pouvoir le jour même où expirerait l'année de sa charge, de se soumettre à un syndicat où son administration serait jugée, et de s'éloigner aussitôt l'absolution obtenue. En venant à Gênes il ne pouvait y introduire ni femme, ni enfants, ni frères. Son cortége et sa maison étaient de vingt personnes, y compris trois chevaliers et deux jurisconsultes, tous cinq étrangers comme lui, pour lui servir les uns de lieutenants, les autres d'assesseurs ou de vicaires. Toute sa suite devait repartir après ses fonctions finies : ceux mêmes de ses compatriotes qui se trouvaient à Gênes devaient en ressortir avec lui.

Mais, tandis qu'on donnait ainsi des règlements à cette sorte de gouvernement comme à un ordre stable, d'année en année on eut alternativement des podestats ou des consuls. Nous pouvons bien croire que ce n'est qu'au gré des factions qu'on variait ainsi. Quand Foulques de Castello et les siens dominaient, sûrs du consulat ils le faisaient rétablir et ils ne souffraient pas qu'un étranger fût appelé pour leur mettre un frein. Quand les autres nobles étaient en état de résister au crédit de ces puissants adversaires, ils exigeaient la nomination d'un podestat. Ce régime fut maintenu le plus souvent et le plus longtemps quand la couleur dominante du gouvernement était guelfe :

sous l'influence de la cour de Rome on prenait les podestats dans les villes de la ligue lombarde; mais Castello, engagé dans la faction opposée, en insistait d'autant plus pour le consulat, qui d'ailleurs lui convenait si bien.

1202 Cependant, une année, par un exemple unique, on voit un podestat génois contre la condition principale de l'institution, et ce Génois n'est autre que Foulques lui-même. L'annaliste enregistre ce nom comme il a écrit tout autre aux années précédentes. Il n'accompagne d'aucune réflexion ce fait singulier, ce pas évidemment tenté vers l'usurpation. Une émeute avait précédé cette nomination inconstitutionnelle : mais l'année suivante, on nomme un podestat étranger : nous ignorons sa patrie et par conséquent le parti qui l'a choisi; mais après lui on retrouve plusieurs consulats de suite, les Volta et les Castello y ayant toujours la part principale, et l'on ne retourne aux podestats que lorsque de nouvelles combinaisons extérieures altérèrent l'équilibre des factions.

A l'institution des podestats (1190), ceux des six premières années gouvernaient seuls et sans contre-poids; ce fut seulement à la septième nomination (1196) que l'on se ravisa, et que les correcteurs de lois firent imposer aux podestats des adjoints ou conseillers qu'on appela d'abord

recteurs. C'était un conseil qui devait concourir à la direction des affaires. Il ne paraît pas qu'avant cela les consuls eussent de pareils assistants; réunis, ils étaient eux-mêmes le conseil de la république, et l'on ne voit pas d'intermédiaire entre eux et le parlement ou l'assemblée générale des citoyens. C'est quand le pouvoir exécutif fut représenté par un magistrat unique qu'on sentit la nécessité de lui donner des conseillers pour contrôler et tempérer son autorité; c'est ainsi que le conseil, nommé plus tard sénat, devint permanent et arbitre des affaires publiques.

CHAPITRE II.

Henri VI.

L'empereur Henri VI, venant en Italie, était très-intéressé à la pacification de Gênes. La discorde intestine pouvait le priver de l'assistance des Génois dans la conquête des Deux-Siciles qu'il avait tentée pour la seconde fois. Fils et successeur de Barberousse, époux de Constance, héritière du royaume, il avait appris la mort du roi Guillaume, son beau-père, et le choix que le peuple avait fait, pour lui succéder, de Tancrède, rejeton bâtard des princes normands. Henri avait d'abord sollicité le secours de Gênes et de Pise, seuls auxiliaires dont les flottes pouvaient lui ouvrir le chemin vers l'héritage de sa femme. Gênes lui avait envoyé des plénipotentiaires et un traité s'était conclu. L'empereur y ratifiait les agrandissements que la république s'était procurés en Ligurie, en achetant des territoires de seigneurs féodaux dépendants de l'Empire, que les vendeurs n'étaient pas en droit d'aliéner sans l'aveu de leur suzerain. Henri consentait que la domination des Génois ne s'arrêtât pas à Vintimille. Il leur permettait de bâtir une forteresse sur le promontoire de Monaco. Il leur promettait de grands priviléges en Sicile, et, s'ils lui aidaient à subjuguer cette riche province, il leur faisait don par avance

de la ville de Syracuse et des deux cent cinquante fiefs de chevaliers jadis promis par son père. Attirés par ces faveurs, les Génois avaient armé et s'étaient approchés des côtes napolitaines, tandis que l'empereur avançait par terre. Cependant une prétendue nouvelle de sa mort se répandit, et, sur ce faux bruit, les Génois rétrogadèrent. Henri était vivant, mais les maladies avaient détruit son armée. Il congédia les auxiliaires; en se retirant lui-même, il passa par Gênes pour recommander qu'on se tînt prêt à repartir à la nouvelle saison afin de recommencer l'entreprise. C'est au moment qu'il venait exiger l'effet de cette promesse que la guerre civile aurait contrarié ses projets. Il n'oublia rien pour échauffer les esprits. Son sénéchal Marcuard et le podestat, sa créature, mirent tout en usage pour qu'une seule pensée prévalût, celle de l'expédition. Henri vint achever l'œuvre de la séduction : « L'honneur et le profit aux Génois, « disait-il, si, après Dieu, je leur dois la Sicile. « Nous ne devons l'habiter ni mes Teutons ni moi. « Ce sont les Génois et leurs enfants qui en jouiront; ce sera leur royaume plus que le mien. » Avec ces discours il semait les promesses, les patentes, les bulles d'or, faveurs pleines de vent, dit le contemporain, et qu'il distribuait de toutes mains.

Dans ce moment l'empereur et la cour de Rome

n'étaient pas en hostilité ouverte. Ni alliance présente, ni affection contraire ne détachaient les Génois de cette sorte de soumission à la couronne impériale qui prenait si peu sur leur indépendance. D'ailleurs on voyait le profit à faire en Sicile : le service de Henri fut embrassé avec zèle.

Il faisait concourir ensemble Gênes et Pise, et pour cela il avait fallu arrêter le cours des querelles récentes. Un peu auparavant, Pise avait enfreint les traités; les établissements des Génois en Sardaigne avaient été pillés et les marchands chassés. Gênes s'était préparée à venger ces affronts. Foulques de Castello avait donné la chasse aux Pisans sur la mer : il avait ruiné Bonifacio qu'ils avaient bâti sur le rivage de la Corse. Cependant Clément III avait obtenu que les deux parties remettraient leurs différends à son arbitrage. Maintenant Henri avait réuni leurs flottes. Le podestat s'embarqua et commanda les galères de Gênes. Le marquis de Montferrat était de l'expédition; elle avait le sénéchal Marcuard pour chef suprême. C'est au nom de ces trois personnages qu'on prit possession de Gaète en passant; Naples se rendit à l'apparition de la flotte. Messine reconnaissait Henri. Mais là s'éleva une rixe violente entre les Pisans et les Génois. Les premiers eurent l'avantage sur terre; ils forcèrent les magasins que leurs rivaux avaient établis; ils firent

prisonniers les hommes qui s'y étaient réfugiés. A son tour la flotte génoise attaqua la pisane; l'on s'empara de treize galères, et beaucoup de matelots furent précipités dans la mer. Le sénéchal, troublé par une querelle qui allait compromettre les opérations de son maître, ménagea un accord qui ne fut pas une réconciliation.

L'usage de charger ses ennemis de crimes odieux, même des plus invraisemblables, n'est
pas né d'hier. Les Génois accusèrent les Pisans 1194
d'avoir traité secrètement avec la veuve du compétiteur de Henri; enfin on se sépare de plus en plus aigris; les Génois reprennent la mer. Ils font lever le siége de Catane attaquée par la veuve de Tancrède. Ils s'emparent de Syracuse : tout se rend excepté Palerme. Ils reviennent à Messine où se trouvait Henri. Othon de Caretto qu'ils avaient alors pour capitaine, leur podestat étant mort dans le courant de l'expédition, réclame de l'empereur l'exécution de ses promesses. Henri loue ses bons et utiles auxiliaires et leur œuvre; il répète les termes de ses engagements; mais il faut prendre encore Palerme, ils doivent lui ouvrir les portes de cette ville. On se présente devant cette capitale. Enfin elle tombe au pouvoir de l'empereur. Il n'y a plus qu'à tenir sa parole, le temps en est venu. Mais alors nouveau scrupule : Henri, depuis la mort du podestat, ne

1194 reconnaît plus auprès de lui de légitime représentant de la commune de Gênes. Il attendra des plénipotentiaires régulièrement accrédités. Cette réponse évasive, ou plutôt dérisoire, irrite les Génois. Les réclamations attirent les menaces; les ressentiments s'exaspérèrent si promptement que nous ne savons pas bien en quel ordre les procédés de la rupture se succédèrent et se répondirent. D'un côté, Henri ôte aux Génois la jouissance même des priviléges dont ils étaient en possession sous les rois normands. Il ne veut point de consul de leur nation en Sicile; il défend d'en prendre le titre sous peine de mort. Il menace de fermer la mer aux Génois, de ruiner leur ville. A leur tour, à Gênes, les consuls et les conseillers d'un peuple blessé dans ses intérêts et dans ses sentiments nationaux quittent le parti impérial, et, par délibération solennelle, renvoient à Pavie le lieutenant qui les avait régis depuis l'embarquement, en réglant qu'à l'avenir le podestat sera pris à Milan ou dans le parti ligué pour l'indépendance italienne contre le despotisme germanique. Ce parti, les violences de Henri et sa mauvaise foi l'avaient ranimé. Ainsi Gênes de Gibeline devint Guelphe, si l'on peut se servir de ces noms en anticipant de quelques années sur leur usage.

C'est ici, avec une première révolution de

parti, le premier symptôme de la division des citoyens de la même ville entre les deux grandes factions italiennes. Nous n'avions pas vu qu'elles eussent été ouvertement le mobile des dissensions intestines. Les mesures générales nous avaient semblé assez unanimes. Maintenant l'opposition paraît. La chronique, officielle comme on sait, accuse certains mauvais Génois qui se trouvaient à Palerme d'avoir poussé l'empereur à ces injustices envers la république, de l'avoir excité à la traiter avec cette sévérité. Ces méchants conseillers, qui ne sont pas nommés ici, ce sont des Gibelins. Dès ce moment c'est l'esprit de parti qui dicte les annales publiques.

Malgré la sanglante querelle de Messine, on 1195
affectait de se croire encore en paix avec Pise. Mais une nouvelle occasion de jalousie était survenue. Bonifacio avait été rebâti par des Pisans, c'était la retraite et comme l'embuscade de leurs corsaires. De là ils couraient sur les bâtiments génois. Les deux républiques avaient alors des députés à Lerici pour débattre leurs différends. Les Génois alléguaient pour premier grief les déprédations et les insultes des gens de Bonifacio. Les députés de Pise répondaient en désavouant ces insulaires que Pise ne reconnaissait pas pour siens. Ces pirates, disait-on, prenaient les vaisseaux pisans comme les autres, et si l'on voulait

au printemps faire une expédition commune pour
1195 les châtier, Pise y concourrait volontiers. Mais Gênes n'attendit pas ce concours. Trois galères allèrent devant Bonifacio. On débarqua, et, après quelque résistance, la place fut emportée. Les Génois résolurent de la garder pour eux au lieu de la détruire, ils eurent soin d'en augmenter les fortifications.

Cependant l'empereur Henri vint à Pavie et y fit appeler les Génois, faisant entendre qu'il était disposé à les satisfaire. On ne voulut pas que cette fois la légitimité de la représentation pût être contestée. L'archevêque, le podestat (1) et quatre nobles députés se présentèrent aussitôt. Ils apportaient l'instrument du traité fait entre Henri et la commune, et ils commencèrent à en lire les clauses devant lui. Il interrompit la lecture; elle était fort inutile, dit-il, il savait par cœur le contenu de l'acte, et d'ailleurs il en possédait la copie. Entendait-on venir plaider contre lui avec ces papiers? Il ne pouvait rien donner aux Génois en Sicile. Il n'irait pas partager son royaume avec eux; mais s'ils voulaient aller conquérir celui d'Aragon, il consentirait à les aider, et il leur laisserait la conquête entière. Les députés prirent cette offre pour une nouvelle insulte. Ils se retirèrent plus aliénés que jamais. Henri passa

(1) Il était Milanais.

en Allemagne. Gênes persista dans l'alliance lombarde et prit chez elle ses podestats. C'est à cette 1196
époque que les correcteurs des lois réglèrent qu'à ce gouverneur seraient adjoints sous le nom de recteurs huit nobles, quatre de chacune des grandes divisions de la ville, la cité et le bourg.

La ville s'était remplie de voleurs, de sicaires. En une même nuit ils furent enlevés; on trancha la tête à quelques-uns, on creva les yeux à tout le reste. Le podestat entreprit aussi de faire la guerre à ces forteresses domestiques dont les citoyens puissants avaient hérissé la ville, à ces tours de hauteur démesurée qui donnaient à leurs propriétaires l'avantage d'écraser au loin leurs ennemis. Une ancienne loi dont les magistrats promettaient l'observation chaque année ne permettait aux tours que quatre-vingts pieds d'élévation; et cette mesure donne à la fois pour l'époque celle des ressources de l'art de bâtir solidement et l'idée de l'état hostile dans lequel vivaient les habitants (1). Ce serment n'avait jamais été tenu. Le podestat le prit à la lettre. Il alla lui-même avec les forces dont il disposait faire abaisser ce qui dépassait la mesure légale. Nous ne savons pas si cette sévérité fut impartiale; mais celle qu'il déploya bientôt par des moyens semblables pour

(1) Il en subsiste des restes curieux, particulièrement la tour des Embriachi.

soutenir une loi de parti, enfanta de nouvelles haines et de nouveaux troubles. Depuis que la république s'était soustraite à l'alliance de l'empereur Henri, elle avait défendu à ses citoyens de fréquenter le royaume de Sicile. Cette défense était très-défavorable à leur commerce, elle blessait surtout ceux des nobles qui s'étaient adonnés au parti impérial, les mêmes sans doute que nous avons vus accusés de conseiller Henri au préjudice de leur patrie. Cette loi fut donc méprisée par eux. Ils dirigèrent leurs vaisseaux sur la Sicile, et le podestat entreprit de les en punir. Ido Mallon, noble navigateur, arrivait dans le port avec un navire richement chargé. Le débarquement lui en fut interdit. Il n'en tint compte; il mit ses marchandises à terre, d'abord secrètement, bientôt ouvertement et à main armée. Le podestat assemble le peuple à cri public, marche contre le réfractaire, fait démolir sa maison, et de peur d'être accusé de s'en approprier le pillage, fait porter tout ce qui s'y trouve de précieux sur la place publique en plein parlement, et de là au fisc. Quant aux autres nobles passés en Sicile malgré les inhibitions, le podestat suivit à leur égard cette manière de procéder qui paraît lui avoir été propre; il rasa
1197 leurs maisons et leurs tours. L'un d'eux, Nicolas Doria, revint et tenta de se venger sur la

personne du podestat; mais les autres membres
de cette puissante famille intervinrent. Nicolas
Doria peu après commandait une flotte de la ré- 1201
publique au Levant; il avait fait le traité avec
Léon, roi d'Arménie, et rapportait à la commune
de Gênes plus de mille cinq cents livres en argent
et en pierres précieuses. Il est probable que cette
mission avait été une sorte d'honorable exil après
sa violente tentative.

Les populations du territoire que Gênes considérait comme son État ne donnaient pas moins d'inquiétude que les troubles internes. Nous ne savons si c'est aussi la querelle générale des deux grands partis de l'Italie qui les agitait; mais à cette époque on vit de moment en moment et
tour à tour les bourgs de la Ligurie soulevés, en 1198
état de résistance et de guerre. Chaque podestat 1199
pendant son exercice se trouve obligé de marcher 1204
contre ces réfractaires. La manière de procéder en ce cas est de dévaster le pays, de couper les arbres, de ruiner les habitations autour des lieux qu'on ne peut entièrement soumettre. Là où l'on pénètre on lève des contributions, on prend des otages et l'on impose des amendes. En un mot, Gênes est la plus forte, mais elle s'entoure de voisins de plus en plus ennemis, et si elle les compte pour des sujets, elle ne peut ignorer combien leur foi est douteuse. Ceux que les pour-

suites ou les menaces font sortir de leurs foyers se font pirates sur la côte et troublent le commerce. Il faut prendre soin de les détruire, et la république n'y réussit pas toujours. Bientôt les émigrés de la ville même firent en grand cette guerre de corsaires.

Dans les expéditions du podestat, outre les gardes, serviteurs ou clients qu'il s'était attachés, il faisait marcher comme fantassins les hommes en état de porter les armes tant de la ville que de sa banlieue. Mais surtout les chevaliers de Gênes se rangeaient à sa suite. C'est ici qu'on en parle pour la première fois. Jadis on requérait ou l'on invitait à grands frais les seigneurs châtelains, vassaux ou amis de la république. Mais l'économie et la méfiance tout à la fois avaient conseillé d'avoir dans Gênes même le moyen de suppléer ce secours étranger. On avait formé un corps de plus de cent chevaliers parmi les jeunes gens le plus en état de s'adonner à l'exercice militaire et les moins engagés dans d'autres carrières, afin qu'ils fussent prêts à marcher à toute heure. A cette époque où combattre à cheval était chez les autres nations le privilége et la marque de la noblesse, nous pensons que l'institution des chevaliers de Gênes fut ce qu'elle était ailleurs. L'annaliste pour en relever l'éclat la représente comme un retour aux nobles usages de leurs aïeux, et si

ce n'est là qu'une supposition, c'est la preuve de l'importance attachée alors à cette chevalerie. Elle fut certainement composée des nobles en état d'y prendre part et il se peut qu'elle ait servi à faire quelques nobles nouveaux. Précisément à cette époque nous savons que la ville de Narbonne, alliée de Gênes, se maintenait dans la possession de donner à ses bourgeois *la ceinture militaire*, c'est-à-dire l'ordre de chevalerie, en un mot, la noblesse. Il n'y aura pas eu plus de scrupule à Gènes, qui déjà avait fait des nobles de ses magistrats. Quelques années plus tard la commune de Gènes arma chevalier le fils du noble Hubert de Montobbio, probablement un Fiesque. Quoi qu'il en soit, les chevaliers de Gênes et la part qu'ils prennent aux excursions de la force publique sont souvent mentionnés pendant quelques années, après quoi l'on cesse d'en parler. La guerre maritime répandit toujours plus d'éclat dans ce pays que la guerre de terre. Cependant il ne tarda pas à fournir des stipendiaires aux étrangers; et probablement les capitaines génois de ces compagnies d'archers qui servirent en Angleterre et en France ne négligèrent pas de se décorer du grade de chevalerie.

La plus importante des soumissions extérieures 1202
obtenues à cette époque de notre histoire est celle des marquis de Gavi. Les seigneurs de ce nom,

deux frères et leurs neveux fils d'un troisième, abandonnèrent à la république leur château, leurs domaines et tout ce qu'ils possédaient à Gavi, y compris les droits attachés à leur seigneurie, sous la réserve seulement de la moitié du péage qui se levait au défilé de la Bochetta que Gavi domine. Ils reçurent de la commune de Gênes pour cette cession 3,200 livres en argent; et pour en porter le prix à 4,000 livres il fut établi, avec le consentement des villes de Lombardie intéressées à l'usage de ce chemin, un droit extraordinaire et temporaire sur les passants qui durerait jusqu'à ce qu'il eût rendu les 800 liv. dues encore aux marquis. De leur personne, non-seulement ils jurèrent à Gênes la *compagnie et le domicile,* mais ils se soumirent à ne pas se remontrer plus de trois fois par an dans les environs de leur ancienne seigneurie. On ne voit pas que ces nouveaux hôtes aient pris de l'ascendant à Gênes. Leur nom ne paraît pas, soit dans la liste des consuls, soit parmi les conseillers. Seulement on trouve cinquante ans plus tard un des marquis de Gavi au nombre des nobles commissaires chargés de la rédaction des annales; et c'est tout ce qu'on en sait.

CHAPITRE III.

Guerre en Sicile. — Le comte de Malte. — Finances.

L'empereur Henri était mort. En Allemagne deux compétiteurs se disputaient la couronne impériale. Celle de Sicile fut dévolue à Frédéric, enfant que Henri laissait au berceau. Constance, veuve de l'empereur, ne survécut pas longtemps à son époux, et en mourant elle légua la tutelle de son fils au pape Innocent III; mais le sénéchal Marcuard occupait le royaume et le gouvernait à son gré.

La querelle des Génois avec le gouvernement sicilien n'était pas finie. Il y eut cependant quelques rapprochements d'après lesquels les rapports commerciaux reprirent leur cours, et la république cessa de prohiber à ses citoyens la fréquentation de la Sicile. Mais les Génois n'avaient pas oublié que Henri leur avait promis Syracuse et ils cherchaient l'occasion de se faire justice sur cette promesse; la guerre pisane en fournit le moyen.

Cette guerre se poursuivait sur la mer; à chaque saison on entreprenait de nouvelles croisières. Une flotte partie de Gênes se donna rendez-vous avec les galères que l'automne ramenait de Syrie et d'Égypte. La réunion se fit sur l'île de Candie.

Un aventurier, Henri le pêcheur, comte de Malte, se réunit aux Génois. Tous ensemble allèrent assiéger Syracuse sous prétexte d'en chasser une garnison pisane qui y dominait et d'y rétablir l'évêque qu'elle en avait expulsé. L'on occupa la ville. La possession en fut prise au nom de la commune de Gênes, et, sous son autorité, les chefs de l'expédition en nommèrent comte Allaman della Costa que l'annaliste qualifie de brave et excellent ami des Génois (1), mais qui, par le reste du récit, semblerait Génois lui-même. Une étroite alliance s'établit entre ce nouveau seigneur et le comte de Malte. Leurs courses maritimes se firent en commun. Syracuse fut le point d'appui de celles des Génois. En partant de ce port on allait au-devant des galères qui retournaient du Levant. On rassemblait ainsi des flottes formidables. Le comte Henri en fut nommé commandant, et, après plusieurs exploits, il se servit de ces forces pour s'emparer de Candie (1) et pour s'en faire souve-

(1) M. Serra dit que Allaman della Costa était un émigré de Candie. Tome 2, p. 14. On trouve entre les nobles, signataires ou *jureurs* d'un traité d'alliance avec Arles, Nicolas comte de Malte, et Jean Allaman, parent sans doute d'Allaman della Costa.

(2) Voici en quels termes Nicétas parle de la conquête de Candie : « Certains corsaires génois qui n'étaient qu'un vil excrément de « la terre, ayant mis ensemble cinq vaisseaux ronds et vingt-quatre galères, arrivèrent à un port de l'Ile de Candie, où, ayant été « reçus en marchands, ils agirent bientôt après en soldats (Hist. « de Baudouin, ch. 11, 2, traduction du P. Cousin).

rain. Mais cette propriété fut disputée par les Vénitiens (1), et les suites de cette entreprise donneront bientôt un aliment tout nouveau à notre histoire. Les Génois ne furent d'abord mêlés à la querelle que comme simples auxiliaires. Le comte leur demanda des secours; ils lui accordèrent des galères, des hommes, beaucoup de vivres et de l'argent. Cependant, après quelques pertes réciproques, Gênes désira la suspension d'hostilités qui retombaient sur le commerce. Leur trêve avec les Vénitiens fut jurée pour trois ans. La république obligea le comte de Malte à y souscrire : on ne l'obtint pas sans difficulté.

Ainsi s'était compliquée la querelle avec les Pisans. Il fallait la soutenir non-seulement sur les côtes de la Ligurie et de la Toscane, mais en Sicile, vers le Levant, dans les eaux de la Sardaigne, de la Corse, de la Provence, de l'Espagne. Soit que ces croisières fussent l'occasion d'actes peu agréables aux neutres, soit que d'autres causes les aliénassent, les Génois paraissent avoir été partout traités à cette époque avec peu de faveur.

Le roi d'Aragon se comportait généralement 1212

(1) Après l'établissement des Latins à Constantinople, le marquis de Montferrat obtint Candie dans son partage. Il traita avec les Génois de la vente de cette île : mais ils se laissèrent gagner de vitesse par les Vénitiens, qui couvrirent leurs offres et restèrent maîtres de l'île. Serra, t. 2, p. 10.

en ennemi; et comme son pouvoir et celui de son frère, comte de Provence, s'étendaient alors jusqu'à Nice, c'était pour Gênes un mauvais voisinage. Cependant les Marseillais avaient déjà fini ou ajourné leurs anciennes querelles avec les Génois par un procédé singulier. Hugues de Baux, suivi de dix gentilshommes de son pays, se présente dans le port de Gênes et vient proposer de faire la paix. Cette démarche noble, la considération due à de tels ambassadeurs font accepter leur offre sans autre délibération, et la paix est conclue pour vingt et un ans.

1215 Nice secoue en ce moment le joug des Aragonais et recherche une étroite alliance avec Gênes. Ses députés viennent jurer la *compagnie* de la commune génoise, et s'y associent pour la guerre et pour la paix, se soumettant à leur part de contribution dans les levées d'hommes et d'impositions maritimes. Le château enlevé aux Aragonais fut livré à Hubert Spinola, consul de Gênes; mais cette occupation ne fut pas de longue durée.

Avec les Pisans les hostilités étaient mêlées de trêves. Tour à tour les empereurs d'autorité, les papes dans l'intérêt de leur influence, réclamaient le droit de juger ou de concilier les deux républiques (1). Les abbés de quelques monastères

(1) Baluze. Lettres d'Innocent III, tom. 2, pag. 329. Il dit avoir ordonné aux Pisans pour préalable de l'arbitrage d'indemniser

situés à la frontière des deux territoires, gens révérés des deux côtés, provoquaient des rapprochements. Ils obtenaient que l'on compromît entre leurs mains; ils portaient des sentences arbitrales, ils faisaient donner des baisers de paix, et au même moment les parties réconciliées s'accusaient de mauvaise foi; enfin on se retrouvait toujours en état de guerre.

On n'était pas ainsi avec Pise sans avoir à crain- 1211
dre les fluctuations et les perfidies de la politique des seigneurs feudataires voisins des deux États. Les puissants marquis de Malaspina étaient surtout redoutés. Le propriétaire du château de la Corvara l'avait vendu à Gênes. Cette transaction déplut aux Malaspina. Après quelques mois d'hostilité ils acceptèrent une somme pour se désister de leur opposition et souscrivirent la cession la plus authentique et la plus ample de tous leurs
droits sur la Corvara. Mais, à leur instigation, le fils 1216
du premier vendeur y rentre par surprise, et leur livre immédiatement le château. Les Malaspina n'hésitent pas à se mettre en possession de ce qu'ils avaient solennellement abandonné. Nouvel armement pour les chasser de cette place usurpée. Ils en sont quittes pour faire une fois de plus

les Génois des derniers préjudices dont ceux-ci ont à se plaindre ou de donner caution *idoine* d'y satisfaire.

1218 ce qu'ils ont fait si souvent, ils jurent obéissance à la république et soumission à ses jugements.

De l'autre côté du territoire, la république reçut
1214 d'Othon, marquis de Caretto, l'abandon de certaines terres et les lui rendit en fief sous serment
1215 de fidélité. Foulques de Castello prit ensuite un parti vigoureux pour mettre une barrière entre Nice, et Vintimille. Pendant un de ses consulats, il conduisit trois galères où montèrent un grand nombre de nobles avec lui. Elles étaient accompagnées de bâtiments de transport, chargés d'ouvriers et de matériaux de toute espèce. Le convoi débarqua sur le rivage de Monaco, pays que la république prétendait compris dans les concessions de l'empereur Henri VI. Sur ce promontoire élevé au-dessus de la mer, on traça une forteresse défendue par quatre tours entourées d'un rempart. On se mit incessamment à l'ouvrage. Foulques ne se rembarqua qu'après avoir vu les murailles à trente-cinq pieds au-dessus du sol.

Malgré ces mesures Vintimille donnait sans
1219 cesse de l'inquiétude. Un soulèvement nouveau suivait promptement une vaine soumission. Une révolte déclarée avait éclaté. Pour la réprimer, on ravagea le territoire, mais c'est tout ce qu'on put faire dans une première campagne. La seconde
1220 année on eut à la solde de Gênes Manuel, l'un

des comtes de Vintimille. Il avait, ainsi que son frère, cédé ses droits sur la ville, mais on ne devait pas s'attendre à les voir les oppresseurs de leurs anciens vassaux. Manuel, qui stipulait aussi pour son frère Guillaume, s'engagea à leur faire une guerre *sincère* et *sanglante* de sa personne et avec quinze chevaliers et dix arbalétriers. Il promit de plus sous bonne caution de céder aux Génois les prisonniers qu'il ferait, pour le même prix qu'il aurait pu tirer d'eux par rançon, et cette odieuse partie du traité fut accomplie. La 1221
guerre continua. Il fallut cinq ans pour lasser les Provençaux et les seigneurs qui étaient venus défendre la ville. Ce comte qui avait déserté ses vassaux pour les assiéger avec les Génois, était retourné au milieu d'eux : enfin, quand la constance des habitants fut épuisée et qu'ils furent réduits à se rendre, l'on s'estima heureux de recevoir leur soumission.

Les guerres, les troubles intérieurs, les mesures répressives sans cesse rendues urgentes devaient rendre très-difficile le maniement des finances d'un État sans territoire. Il nous en reste des détails assez curieux pour les indiquer.

L'armement de la flotte pour la guerre pisane 1208
coûte 10,000 liv. On dépense 20,000 liv. par le second secours accordé au comte de Malte quand il devait lutter contre les Vénitiens. Afin de le

fournir on eut recours à une contribution extraordinaire et temporaire pendant six ans, de deux deniers par livre sur les marchandises exportées et importées. La recette de cette imposition fut vendue à l'encan et produisit une somme de
1210 12,452 l. A la nouvelle qui se trouva fausse d'un armement des Pisans d'une force supérieure, on en décréta un dont les préparatifs ne furent pas achevés, mais qui donna lieu à une autre contri-
1216 bution. Tous les citoyens furent obligés de déclarer le montant de leur fortune pour en payer trois deniers par livre, et en outre sur chaque 1,000 liv., ils devaient fournir les vivres de guerre pour deux hommes. La seconde campagne de la guerre de Vintimille se fit au moyen d'une réquisition d'hommes sur tous les habitants au-dessus de quatorze ans, de Cogoletto à Porto-Venere. Cinq hommes devaient en faire marcher un ou payer trente sous en s'unissant riches et pauvres, de sorte que la taxe pour ceux-ci fût de cinq sous et de neuf pour ceux-là. L'année suivante on fit un emprunt forcé de 20 sous par 100 livres.

Enfin une opération de l'un des consulats de l'époque qui nous occupe nous fait connaître les ressources de l'État et la difficulté de les conserver disponibles et égales au besoin.

1214 On aliéna pour six ans la recette de l'imposi-

tion ordinaire de quatre deniers pour livre sur le commerce maritime d'entrée et de sortie. Cette ferme fut adjugée pour la somme de 38,050 liv.; elle fut consacrée à racheter des droits ou gabelles qui se trouvaient engagés (1), non compris toutefois la gabelle du sel; car ce monopole existait déjà : la moitié de cette ressource était aliénée alors pour 24 ans. Une imposition extraordinaire fut mise sur les immeubles, à raison de 6 deniers par livre. La moitié du produit fut réservée pour le rachat de la portion engagée de la gabelle, l'autre moitié consacrée aux travaux du port, qui, de la droite du vieux môle, s'étendait maintenant jusqu'à la nouvelle darse. L'année suivante, l'imposition fut répétée, à moins que les annales qui en parlent deux fois, ne se rapportent à une seule mesure, d'abord pour la promulgation, ensuite pour l'exécution (2).

En rentrant dans la jouissance du revenu des droits sur le sel, une loi expresse fut portée, pour défendre à l'avenir d'aliéner les impositions et gabelles, excepté celle du sel, les droits du

(1) On nous donne l'énumération suivante de ces droits; péage de Gavi, de Vollaggio, de Porto-Venere; gabelles de Chiavari et de Voltri, revenus des droits de pesage et de vente du pain.

(2) On changea du moins la proportion des destinations primitives. On ne réserva qu'un demi-denier pour les travaux du port; cinq et demi furent employés à rendre libre l'impôt du sel.

palais que la république possédait à Messine, les
1214 revenus de Tyr, et les chancelleries de Centa et de
1222 Buzea (Bougie). Nous avons vu qu'en vertu d'un arrangement singulier dans une de ces villes d'Afrique, et probablement dans toutes deux, sur les impôts que le gouvernement des Maures exigeait du commerce génois qui fréquentait leurs ports, une partie du droit revenait au fisc de la république par les mains des officiers qu'elle y entretenait. Ces revenus, par exception, pouvaient être légitimement affermés, mais pour deux ans seulement. Au delà ou pour tout autre, l'aliénation était déclarée nulle de plein droit, et les prêteurs étaient avertis que la république reprendrait ce qu'on leur aurait irrégulièrement engagé en son nom. Tous les citoyens de quinze ans jusqu'à soixante-dix furent tenus de prêter un vain serment pour le maintien de ce nouvel article ajouté aux statuts. En même temps des nobles furent institués commissaires pour la gestion des finances.

CHAPITRE IV.

Frédéric II. — Guelphes et Gibelins. — Guerres avec les voisins.

La domination germanique était en Italie comme en suspens depuis la mort de Henri VI. Son frère Philippe de Souabe et Othon d'Aquitaine, descendant du duc Guelphe de Bavière, se disputaient la couronne impériale. De leur opposition naquirent en Allemagne ces fameux noms de partis de Gibelins et de Guelfes, qui, passés en Italie, s'y appliquèrent, non pas au choix entre deux empereurs, mais d'abord à la lutte des amis de l'indépendance et des fauteurs de l'autorité impériale, et bientôt à des intérêts purement italiens; ainsi ils survécurent longtemps aux causes qui leur avaient donné naissance.

Le pape devait être opposé au parti de la maison de Souabe, bien qu'il se portât pour protec-
teur du jeune rejeton qu'elle avait laissé dans le 1198
royaume de Naples. Cependant Philippe l'ayant
emporté sur son compétiteur, Innocent III ne
dédaigna pas de négocier pour se rapprocher de
l'empereur gibelin. Il avait déjà levé l'interdit 1208
dont il l'avait frappé, quand ce prince mourut as-
sassiné. Othon IV lui succéda paisiblement : il
épousa la fille du mort et se présenta comme de- 1209
vant recueillir les affections des deux partis. Il

1211 vint en Italie, et, chef des Guelfes, il y caressa les
1222 gibelins.

Othon se rendant à Rome, manda les Génois pour lui prêter serment et pour soumettre à son jugement leurs querelles avec Pise. Il ordonna une trêve; pour en assurer le maintien, il exigea que de part et d'autre des otages lui fussent remis.

L'empereur fut couronné dans Rome. Mais Innocent III, auquel il faut rapporter l'établissement solide de la monarchie temporelle des papes, avait mis le temps à profit pendant l'éloignement et les discordes des compétiteurs à l'Empire. Il avait soulevé la Toscane, entraînant toutes ses villes dans une ligue dont il s'était fait le chef. Les Pisans seuls avaient refusé d'y adhérer et persistaient dans leur attachement aux empereurs. En même temps, le pape réclamait la tutelle du jeune Frédéric, fils de Henri, dans l'espérance d'étendre sa propre autorité sur Naples et sur la Sicile. C'est dans ces conjonctures qu'Othon se présentait. S'il était le chef des Guelfes d'Allemagne, ce n'est pas pour lui qu'Innocent avait suscité ceux d'Italie. Ces deux hommes ne se virent qu'en rivaux. Othon, résolu à l'invasion du royaume de Naples, est excommunié pour cette entreprise. Il y appelait à la fois les Génois et les Pisans. Les derniers s'y prêtent avec zèle; les Génois se disent retenus par l'excommunica-

tion qu'ils ne sauraient braver. Frédéric, grâce aux intrigues du pape, devenu gendre du roi d'Aragon, favorisé par le roi de France, ennemi d'Othon, va tenter la fortune en Allemagne. C'est à Gênes que le pontife lui ménage les premiers secours. Accueilli à son passage, aidé d'un don 1212
de 1,500 liv., il part de là et exécute heureusement son voyage périlleux. En ce moment tout à Gênes était réuni pour lui. Le gouvernement était encore guelfe et le pape en disposait en faveur de Frédéric; le parti gibelin, qui se renforçait de jour en jour, était favorable à sa personne.

La bataille célèbre de Bouvines, perdue par 1214
Othon contre Philippe-Auguste, ébranla le trône de cet empereur; Frédéric s'en prévalut. Il fut reconnu roi des Romains à Aix-la-Chapelle. Deux ans après il eut le champ libre dans l'Empire par la mort d'Othon.

Mais à mesure que le pupille se fortifiait, le tuteur lui retirait son appui. L'ambitieux Innocent n'avait voulu faire de Frédéric que sa créature, et le jeune roi était né pour un autre rôle. Ce prince, que le pape avait opposé à Othon comme le vrai César, ne put jamais obtenir de ce même pontife la reconnaissance formelle de son titre impérial. Toutes ses démarches furent croisées, son royaume de Naples fut une source de prétentions et de chicanes. Innocent mourut; Hono-

1217 rius III et Grégoire IX qui lui succédèrent agirent dans le même esprit. Honorius avait été longtemps ministre de Frédéric dans Palerme. A peine élevé au pontificat, il fit sentir à son maître que leur position avait changé. Avant de renoncer aux apparences de l'amitié il en employa les séductions pour éloigner Frédéric sous un prétexte honorable. Ceci nous ramène un moment aux affaires de la Syrie (1).

Tandis que Guy de Lusignan était allé régner en Chypre, son frère Amaury était devenu roi de Jérusalem, du chef de sa femme Isabelle, sœur et héritière de la reine Sibylle. A proprement parler, son autorité n'était reconnue que dans les murs de Ptolémaïs. Il s'y maintint avec des succès divers, attendant le secours d'une nouvelle croisade. Mais, promise à la terre sainte, elle
1203 alla éclater d'abord sur la ville chrétienne de Zara, ensuite sur l'empire chrétien de Constantinople. Les Génois n'avaient point eu de part à cette expédition. Loin de là, elle blessait leurs intérêts en les privant des fruits de leurs alliances avec les empereurs grecs dépouillés. Elle excitait leur plus vive jalousie pour l'accroissement de pouvoir et de commerce échu aux Vénitiens. L'annaliste de Gênes parle avec mépris de ces

(1) Bernard, trésorier, et les chroniques génoises donnent les détails qu'on va lire.

seigneurs qui feignirent de se croiser et qui allèrent à Venise conspirer des usurpations.

Une nièce de Sibylle, fille d'Isabelle et du marquis de Montferrat, l'un de ses maris, succéda au titre royal d'Amaury. L'on appelle du fond de la 1210
France Jean de Brienne pour épouser cette princesse et pour partager une couronne si difficile à soutenir. Le nouveau roi reçut quelques secours; mais plusieurs fois les chevaliers venus à la défense du pays, se découragèrent et se rembarquèrent sans persévérer. Cependant ce roi conduisit 1219
une armée en Égypte et conquit Damiette. Les Génois l'avaient assisté dans cette entreprise. L'un d'eux, Pierre de Castello, fut dépêché pour en donner la nouvelle, qui retentit dans toute la chrétienté. Ce succès pouvait porter des fruits immenses. Le soudan d'Égypte offrait de rendre en échange de Damiette, Jérusalem et tout ce qu'il avait possédé dans la terre sainte. Le roi croyait assurer la paix et sa couronne par cette glorieuse négociation. Le cardinal Pélage, le plus hautain des légats, s'y oppose d'autorité. Les mesures furent mal prises; Damiette échappa aux chrétiens : dix galères promptement envoyées de Gênes, sous le commandement d'un Doria et d'un Volta, arrivèrent trop tard pour sauver la ville. Ce secours remonta du moins les courages abattus et contint les attaques des Sarrasins. L'armée put rentrer en sûreté dans

les murs d'Acre. Jean de Brienne passa bientôt la mer pour aller solliciter à Rome une assistance sans laquelle il ne pouvait plus se maintenir. Sur cette circonstance le pape fonda son projet pour se débarrasser de Frédéric. Ce prince était veuf de Constance d'Aragon. Honorius mit en usage jusqu'à son autorité pontificale pour l'obliger à
1225 épouser la fille de Jean de Brienne qui lui apportait pour dot la succession au titre de roi de Jérusalem; le pape l'excite à réaliser le nom que ce mariage lui assure, à relever le trône de la sainte cité; il lui déclare enfin qu'il ne le couronnera point empereur avant d'avoir reçu son serment de passer promptement la mer pour la défense du saint sépulcre. Frédéric opposa la ruse aux exigences du pontife. Il feignit de partir, envoya une flotte avec quelques secours en Palestine et resta
1227 en Italie. Excommunié par Grégoire IX, successeur d'Honorius, comme désobéissant et parjure, il partit enfin; il arriva en Syrie, il combattit, il négocia, il obtint que Jérusalem et le saint sépulcre fussent restitués aux chrétiens. Mais pour les services signalés qu'il rendait à la cause sacrée, il ne trouva qu'ingratitude et persécution. Les malédictions pontificales le suivirent partout. En Syrie, les chevaliers de l'Hôpital et du Temple ne voulurent prendre part ni à ses conquêtes ni à
1229 ses traités inespérés. Le clergé rejeta toute com-

munication avec lui. Les concessions qu'il avait obtenues lui furent reprochées comme autant de sacriléges et de pactes avec l'enfer. En Europe les anathèmes redoublèrent. On fit déclarer contre lui jusqu'à Jean de Brienne, son beau-père. A ces nouvelles, et son vœu accompli au saint sépulcre, il se hâta de repasser en Italie pour y défendre ses droits attaqués, et quoiqu'il obtînt du pape intimidé la suppression des censures qui l'avaient frappé, c'est en ennemi qu'il revint et qu'il fut reçu.

Dans la première période de la querelle avant le pèlerinage de Frédéric, le gouvernement génois, toujours guelfe, avait suivi sa politique ordinaire. Ce prince si bien accueilli au temps où, hôte de la république, elle le voyait protégé par le pape et adversaire d'un empereur régnant, ne trouva plus qu'éloignement et défiance quand il fut devenu le chef effectif de l'Empire. De son côté, il ne montra pas plus de bienveillance. Lorsqu'il se rendit d'Allemagne en Italie pour venir prendre la couronne, il manda les Génois, les appela au serment qu'ils lui devaient et les somma de soumettre à son jugement leur différend avec Pise. On obéit : une députation et le podestat en personne allèrent au-devant de lui à Modène. Le serment lui fut prêté; il confirma en faveur de Gênes les concessions qu'elle tenait de

1220 l'Empire. Mais, quand on lui demanda la confirmation de celles du royaume de Sicile, il remit à la faire jusqu'à ce qu'il fût rendu dans cet État. Frédéric requit les députés de le suivre à Rome pour assister à son couronnement. Ils s'en excusèrent sur ce que la mission qu'ils tenaient du conseil de la république ne s'étendait pas jusque-là. L'empereur s'offensa de cette réponse évasive. Cependant son chancelier, l'évêque de Metz, ne cessa pas de caresser les ambassadeurs. L'annaliste se complaît à nous apprendre qu'il les admit trois fois à sa table; il est vrai, ajoute-t-il naïvement, qu'ils lui apportèrent de riches présents.

Quand Frédéric eut passé de Rome à Naples
1221 et en Sicile, une nouvelle députation vint le sommer de s'expliquer sur les priviléges des Génois dans son royaume; mais, loin de les confirmer, il les révoqua durement. Le palais qui leur avait été donné dans Messine leur fut repris. Allaman fut expulsé de son comté de Syracuse. Les procédés sévères étaient pour Gênes et la faveur pour Pise. Telles étaient les dispositions de l'empereur avant sa croisade. Au retour, en guerre ouverte avec le pape, disposant des forces pisanes, c'était pour Gênes décidément un ennemi. Deux nouvelles ambassades n'obtinrent point de dispositions plus amicales, quoique Foulques de Castello, ce grand personnage évidemment atta-

ché au parti impérial, eût été chargé de la dernière.

Gênes en disgrâce auprès de l'empereur n'en éprouvait pas plus de bienveillance de ses voisins de Lombardie. Alors cette loi d'un peuple antique qui punissait quiconque prétendait rester neutre dans les guerres civiles avait de ville à ville une application immanquable et rigoureuse. Gênes où les opinions étaient déjà mi-parties se donnait encore comme attachée à la confédération lombarde; elle y prenait ses podestats; mais elle ne s'en déclarait pas membre actif : elle tergiversait avec tout le monde, elle faisait trop ou trop peu pour chacun.

On avait annoncé que Frédéric venait tenir une diète à Crémone. C'était encore pendant ses préparatifs apparents pour le voyage d'outre-mer. 1220
Les voisins ennemis ou envieux de la république spéculèrent sur la partialité de l'empereur contre elle. Savone avait un podestat de Crémone, par conséquent gibelin. Appelé à Gênes pour prêter le serment accoutumé, il comparut, mais il refusa de jurer. Les députés qui l'accompagnaient feignirent de désavouer son refus et de vouloir le contraindre : il persista. La république assigna un bref délai pour la réception du serment sous la commination d'une forte amende. Alors Savone affecta de destituer le podestat ré-

fractaire et d'en nommer un autre à sa place. Celui-ci vint à Gênes et jura sans difficulté avant le terme fatal; mais le prédécesseur reprit ses fonctions, et les habitants de Savone se vantèrent d'avoir échappé à l'amende et éludé le serment en le laissant prêter par un intrus sans qualité. Bientôt après, ils comparurent à Crémone et y portèrent plainte contre l'oppression que les Génois faisaient peser sur eux. Ils n'obtinrent rien de l'empereur directement; mais Thomas de Savoie, celui que les Génois soudoyaient naguère, était devenu vicaire impérial. Par l'entremise de Henri de Caretto, ils acquirent toute sa protection. Ils lui faisaient espérer de le rendre seigneur de toute la rivière. Leur premier soin avait été de s'affranchir de la gabelle du sel dont Gênes imposait le monopole à tout le pays. Ils en établirent un dont ils promettaient le profit au comte Thomas. Il vint résider au milieu d'eux : Albenga le reconnut. Noli seule refusa de se détacher de Gênes. La république fut obligée d'armer pour soumettre les populations soulevées. Le peuple en armes fut appelé sur la place publique et de là entraîné à la guerre sous la conduite du podestat. En marchant contre Savone l'armée fut renforcée par les comtes de Massa, par ceux de Lavagna, par Othon de Caretto et son fils, opposés à Henri leur parent. Les chevaliers de Parme accouru-

rent; il en vint de plusieurs villes de Lombardie. 1227
Gênes défrayait cinq cents hommes d'armes étrangers, sans compter plus de trois cents placés en observation sur la frontière lombarde. On prit Savone, et, sur un décret rigoureux du conseil de Gênes, le podestat fit combler les fossés, raser les murailles, subvertir le port par la destruction du môle. Une forteresse fut bâtie sur une hauteur pour dominer la ville. Cent cinquante otages furent pris parmi les principaux citoyens et conduits à Gênes. Deux podestats, nobles génois, furent mis en possession du gouvernement de la ville. Ils arrivèrent suivis de leurs juges et de tout le cortége de leurs officiers de justice. Henri de Caretto vint à son tour faire sa soumission. On la reçut sans y croire. Les victoires obtenues furent pompeusement célébrées. Le podestat, homme magnifique, qui devant Savone n'avait pas manqué de créer des chevaliers sur le champ de bataille, de retour à la ville, fêta son triomphe avec un faste royal. Il tint cour plénière au palais archiépiscopal. Les princes, les seigneurs de la Lombardie et de la Toscane furent invités. Les troubadours italiens et provençaux accoururent aux festins. Des dons, de riches vêtements leur furent prodigués par le podestat et par les principaux nobles génois.

CHAPITRE V.

Entreprise de Guillaume Mari.

1227 On touchait en ce moment même à une crise extraordinaire qui menaçait de changer la face du gouvernement. Le consulat, quand on préférait des consuls à un podestat, les places des conseillers ou sénateurs, véritables arbitres des affaires, les autres offices de la république étaient des objets naturels d'ambition. Si les familles considérables non encore réputées nobles étaient absolument privées de toute part aux magistratures, ce que nous ne savons pas, du moins elles concouraient à l'élection médiate ou immédiate, et elles n'étaient pas disposées à renoncer à toute influence sur les choix de leurs gouverneurs. Enfin les grandes factions toujours en présence, intéressées à faire prévaloir leurs candidats, mêlaient les intrigues de parti aux brigues personnelles.

Il paraît que chacun des huit quartiers fournissait son contingent dans chaque magistrature, ou du moins nommait séparément des électeurs qui réunis choisissaient les magistrats. Il semble aussi qu'il y avait plusieurs degrés, et peut-être le sort y avait part. Enfin parmi les candidats désignés un petit nombre d'électeurs devaient terminer la nomination. Quelques exemples feraient

croire que ces derniers suffrages devaient être 1227
unanimes. Quoi qu'il en soit, l'ordre patent était modifié, comme il arrive toujours, par des associations de parti. Il s'était formé des *compagnies* particulières, insidieusement organisées pour s'assurer la majorité dans les élections. L'uniformité des votes de leurs membres était garantie par la foi du serment, profané et respecté tout ensemble. Par là on imposait à la république des magistrats désignés par des coteries, secrètement, si même ceux qui étaient les plus forts prenaient la peine de s'en cacher. Des podestats exclusivement pris dans les villes guelfes indiquent assez quel était le parti auquel ces compagnies étaient vouées; mais rien ne dit que leur majorité représentât fidèlement celle des citoyens. Au moment dont nous parlons, depuis dix ans le consulat était en oubli. Il avait été abandonné depuis qu'un légat du pape avait séjourné à Gênes; et c'est peut-être aux *compagnies* particulières qu'était due cette période assez longue de podestats se succédant sans interruption.

Quelques nobles se plaignaient de se voir éloignés des emplois par cela seul qu'ils n'étaient pas membres de ces compagnies privées. Un d'entre eux déjà fort distingué dans la république, Guillaume Mari, se rendit l'organe de tous. Il forma une compagnie de son côté pour réunir

1227 ceux que les autres sociétaires avaient laissés à l'écart. Non-seulement les nobles mécontents y accédèrent, mais beaucoup de familles populaires y prirent part, et hors de la ville presque toutes les communes y adhérèrent. Il fallait pour ce concours, ou que le gouvernement fût devenu bien intolérable pour les particuliers, ou que la faction gibeline se fût bien renforcée contre la direction guelfe, ou enfin qu'une nouvelle aristocratie populaire se sentît en force pour se mesurer avec l'oligarchie régnante. Probablement tous ces motifs agissaient. Cette grande et puissante ligue donna bientôt l'alarme au parti opposé.

Des rixes commencèrent à éclater entre les adhérents et les opposants. Le podestat Lazare Glandoni passait pour avoir donné une sorte d'autorisation aux nouveaux associés. Cette condescendance rendait sa position difficile, il prétexta des affaires de famille et il obtint du conseil un congé pour passer à Lucques sa patrie. En son absence la nouvelle compagnie gagna rapidement du terrain. On fit courir le bruit que le podestat ne devait plus revenir à ses fonctions. Aussitôt, le peuple se leva et demanda Guillaume Mari pour chef de la république. On l'enleva de chez lui, malgré ses refus affectés, et il fut installé dans le palais fortifié des Volta près de l'église de Saint-Laurent, loué à cette occasion pour servir de

siége à ce nouveau gouvernement. Mari notifia 1227
partout sa prise de possession. Il nomma des juges, des greffiers, des officiers pour administrer chaque commune et pour y recevoir le serment.

Au bruit de cette nouveauté, le podestat revint démentir la fausse nouvelle de son abdication. Les nobles l'entourèrent, mais ce fut pour lui reprocher d'avoir avoué Mari et pour le rendre responsable des suites de sa connivence. Il niait en vain, Mari menaçait de produire des écrits. Glandoni prit alors le parti de se justifier aux dépens d'autrui en opprimant ceux qu'il avait aidés. Il avertit les hommes sur qui il pouvait le mieux compter, de se tenir armés et prêts à agir au premier son du tocsin. Mari, de son côté, était entouré de ses partisans qui chaque nuit venaient en troupe grossir sa garde. Cependant il parut hésiter. Mandé au conseil par le podestat, il s'y fit attendre, mais il s'y rendit avec quelques-uns de ses principaux adhérents; un Volta était du nombre. On leur intima d'évacuer le palais qu'ils tenaient; au lieu d'obéir ils y rentrèrent pour s'y fortifier; et la terreur fut au comble quand on les vit appeler à la garde de leurs postes les ouvriers en laine et, en un mot, la populace. Les nobles s'assemblèrent dans l'église des Vignes. Pierre Grimaldi harangua avec violence. On requit le

1227 podestat de réduire les insurgés. On lui offrit toute assistance. Dix commissaires furent nommés cependant pour essayer avant l'attaque de retirer Mari et les autres nobles d'une coalition populaire pour laquelle ils ne devaient pas être faits. D'autres envoyés se répandirent dans la ville pour aller de porte en porte exiger des serments d'obéissance et le désaveu de l'association factieuse. Dès ce moment la compagnie commença à décroître et tendit à se dissoudre. Mari avait été évidemment gagné. Il remit le palais et ses tours aux mains de treize nobles choisis avec assez d'impartialité entre les divers partis, si nous en jugeons sur la liste de leurs noms; on contremanda les changements qui avaient été faits dans l'administration. Quand la sécurité fut rétablie, le podestat dans un parlement solennel prononça une pleine amnistie : il cassa et interdit à jamais la compagnie de Mari et en même temps toutes les autres qui *existaient* ou *qu'on avait prétendu exister*. Ces décrets furent sanctionnés par le serment de tous les citoyens présents. Mari prêta le sien à son tour, et sur la réquisition du podestat, il y ajouta avec une contenance très-dégagée, la déclaration qu'il remettait à tous ses adhérents les obligations qu'ils avaient contractées entre ses mains. Ainsi s'évanouit ce premier symptôme constaté des dispositions peu favorables des plé-

béiens, tentative où c'est la voix d'un noble qui avait appelé les populaires, probablement dans les intérêts de son ambition particulière ou dans ceux d'une faction beaucoup plus qu'au profit de la liberté. On retrouve immédiatement Mari dans les plus hauts emplois de la république; il est vrai que bientôt après on voit sa famille émigrer et servir l'empereur Frédéric contre la patrie.

Les Génois à cette époque recherchaient des alliances qui leur garantissent la sécurité des relations commerciales avec les villes de la Provence. Ils faisaient des traités avec les communes de Toulon, de Marseille, d'Arles, qui stipulaient comme autant de républiques. Il est bon de recueillir de siècle en siècle les détails que ces documents fournissent sur la matière et les usages du commerce de ce temps. Le traité d'Arles, outre les sauvegardes les plus complètes pour les personnes et pour les biens (le cas de naufrage expressément prévu), contient, en faveur des habitants d'Arles, l'autorisation d'établir à Gênes un consulat, pour décider de leurs contestations civiles. On leur accorde la franchise des droits de douane sur les produits du sol provençal importés à Gênes, mais ils ne pourront les envoyer au delà : le transit gratuit n'en est pas compris dans

la concession. Pour les marchandises qui ne sont pas de leur cru, ils sont soumis aux droits, non comme les autres étrangers, mais comme les Génois les payent eux-mêmes. Ils pourront exporter de Gênes des bois de charpente pour la construction de leurs maisons, des douves et des cercles pour leurs tonneaux, mais à condition d'en faire usage pour eux-mêmes, sans pouvoir les vendre ni à Marseille ni ailleurs. Il leur est défendu de prendre à Gênes les toiles d'Allemagne, de Reims ou de Champagne, les draps de France (la Provence n'était pas française encore). Ils ne peuvent exporter des blés, mais seulement des châtaignes, quand le prix marchand n'en excède pas une certaine limite, et, chose bizarre, quoiqu'à l'exemple des Athéniens d'autrefois, le commerce des figues de Gênes leur est interdit.

En accordant aux navigateurs d'Arles sur l'apport de leurs denrées la franchise des droits qui appartiennent à la république, on réserve le payement de la gabelle du sel et des droits que d'*autres* sont en possession de lever sur le territoire génois; ceux de l'empereur sont particulièrement énumérés, et nous apprenons par là qu'à cette époque on percevait pour l'empereur, dans le port de Gênes, certaines redevances sur les blés, les huiles et quelques autres denrées.

Ce traité nous est connu par les archives des deux villes intéressées (1), et, dans cette double authenticité, il confirme que, dans les usages de l'époque, pour une telle alliance on ne faisait pas un seul *instrument* en deux originaux semblables. On rédigeait séparément les promesses de chaque partie, par des actes relatifs et correspondants, mais distincts. Celui qui était souscrit le premier portait la réserve de la réciprocité des conditions. Des ambassadeurs de chaque part allaient recevoir et accepter les engagements de l'autre cité. A Gênes, le contrat se passait tant au nom du podestat de la volonté et du consentement du conseil, qu'au nom des conseillers stipulant pour la commune. Le traité d'Arles dont nous venons de parler est qualifié de paix pour dix ans. Cinquante-quatre nobles génois y sont dénommés comme ayant prêté le serment en présence de l'ambassadeur d'Arles. On remarque en passant, que parmi tous ces nobles pas un Spinola n'est nommé. D'autre part, le podestat d'Arles était alors un Génois, Guillaume Embriaco.

(1) Papon, Hist. de Provence, tome 2, preuve LI, donne ce traité tel qu'il est conservé à Arles. Il le rapporte à l'an 1132; c'est une erreur : l'acte est fait au nom du podestat de Gênes Oldrati, qui exerça en 1237. Cette année est donc la véritable date. On trouve aussi (ibid.) preuve XXXI, le traité d'alliance des communes de Gênes et de Grasse en 1198, renouvelé plusieurs fois jusqu'en 1420.

La conservation des traités de Gênes est due à un des podestats de cette ville, Jacques Baldini, Bolognais. Il institua sous le titre de *Liber jurium* un registre où il fit transcrire tout ce qu'on possédait avant lui de diplômes, de priviléges obtenus, de conventions faites avec les rois, les princes, les communes. On continua à enregistrer à la suite les actes semblables qui survinrent, et ce recueil, incomplet sans doute, n'en est pas moins précieux. On trouve en tête du livre le décret du podestat, qui le consacre non-seulement à l'utilité, mais à l'émulation des Génois, afin, dit-il, qu'ils voient comment les progrès et la grandeur de la république ont été le prix des vertus ou des travaux de leurs pères.

1229 Baldini était actif et ambitieux; il s'adonna aux affaires publiques avec un zèle sans exemple. Il y consumait tout le jour, souvent une partie de la nuit, différant ses repas tant qu'il lui restait quelque chose à faire, et, dit naïvement le chancelier annaliste, tenant souvent ses subordonnés à jeun jusqu'à une heure très-avancée. Il conclut des conventions favorables avec plusieurs (1) voisins et avec le roi de Castille. Il poursuivit les pirates, il fit partir avec une grande vigilance des flottes pour toutes les stations où le commerce

(1) Le traité avec Arles (1237) dont on vient de parler, parait le renouvellement d'un traité de Baldini.

avait besoin d'être protégé. Mais son ambition 1229
alla bien plus loin, et là elle se mit trop à découvert : il voulut se faire législateur et se perpétuer dans sa place. Les statuts de la république avaient prévu que les lois pourraient avoir besoin de corrections, et ils attribuaient au conseil le droit de nommer les correcteurs. Baldini se fit élire correcteur unique. S'adonnant à la refonte des statuts, il les divisa et les classa en livres par ordre de matières. Le travail était utile, mais cette attribution insolite, cette entreprise d'être seul arbitre de la constitution excita déjà une vive clameur. La rumeur fut bien plus grande, quand au temps ordinaire de l'élection du podestat futur, on apprit que Baldini manœuvrait pour rester en charge. Il avait fait venir de Rome, Godefroy, chapelain du pape, chargé par le pontife d'absoudre de tout serment tant le podestat qui, à son installation, avait juré de ne pas garder le pouvoir au delà de son année, que les électeurs, le conseil, la commune entière qui juraient tous les ans de ne souffrir ni la prorogation ni la réélection de ce souverain magistrat. Déjà les électeurs étaient renfermés, le scrutin leur avait été remis et leur séance se prolongeait aux yeux du public soupçonneux. Ils avaient expédié un message à l'archevêque, au chapelain et aux frères mineurs dont le crédit était fort grand,

pour qu'on leur dît si en effet ils pouvaient sans péché renommer le podestat actuel contre la teneur de leur serment. L'impatience publique trancha la question. Il y eut un soulèvement universel; on protesta que ce parjure et cet opprobre ne seraient pas soufferts, et *comme il plut à Dieu*, l'archevêque et les frères mineurs répondirent aux électeurs de ne pas songer à la réélection : Spino de Sorexino, Milanais, fut nommé.
1230 La magistrature de Sorexino fut troublée et terminée par un incident qui fait connaître le peuple et le siècle. On avait fait capture de quelques pirates de Porto-Venere. On condamna les complices à la mutilation de la main droite, et les chefs au dernier supplice. Mais dans ce pays où le sang se répandait avec si peu de scrupule et souvent pour des intérêts si indignes il régnait une horreur invincible pour les exécutions de la justice. Ce sentiment favorable à l'impunité, perpétué jusqu'à nos jours, y était entretenu par les soins des prêtres, et surtout des religieux qui avaient ordinairement les honneurs de toute grâce obtenue pour les malfaiteurs convertis. Dans cette occasion les dominicains et les frères minimes sollicitèrent pour les condamnés. Le podestat, peu disposé à céder, pour couper court à tout délai, ordonna d'exécuter la sentence sans remise au lendemain; c'était un dimanche et le

jour de la fête de Nazaire et Celse, saints martyrs de Gênes. Cette circonstance souleva d'indignation les femmes de tous les rangs et avec elles l'archevêque et le reste du clergé. Le podestat voulait être obéi ; il convoqua un parlement à Saint-Laurent. Les femmes se précipitèrent dans l'église et rendirent la convocation inutile. Dans le tumulte un cheval effrayé emporta le malheureux Sorexino et le précipita sur le perron de Saint-Laurent. Il eut une jambe cassée. A peine transporté chez lui et le premier appareil mis, les officiers qu'il avait chargés de veiller à l'exécution des condamnés vinrent lui annoncer un miracle inouï. Sur quatre coupables, deux qui en marchant à la mort s'étaient recommandés à Dieu et à saint Jean-Baptiste, pendus avec leurs compagnons n'étaient pas morts comme eux. Ils respiraient encore. On venait demander de nouveaux ordres sur un incident si peu croyable. Le podestat, dont l'accident passait déjà pour un jugement de Dieu, se hâta d'ordonner que les deux malheureux fussent ramenés. Le conseil appelé consentit que leur grâce et leur liberté fussent prononcées. Enfin, comme pour imprimer plus avant les terreurs superstitieuses, le podestat ne se rétablit des suites de sa chute que pour être frappé de mort subite au milieu des réjouissances de sa guérison.

CHAPITRE VI.

Frédéric II. — Expédition de Ceuta.

L'état de l'Italie était toujours précaire. L'em-
1231 pereur Frédéric indiqua une diète à Ravenne, où il voulait, d'accord disait-il avec le saint-père, pourvoir aux discordes et aux guerres intestines dont les villes étaient agitées. C'est en ces termes qu'il manda les représentants de la commune de Gênes. Dans cette assemblée il promulgua un décret général pour défendre à toute cité de prendre ses podestats ou ses gouverneurs parmi les citoyens des villes lombardes en rébellion contre la souveraine puissance impériale. Les députés de Gênes eurent peine à obtenir la parole pour lui représenter humblement que le podestat de l'année prochaine était déjà nommé, que l'élection, toujours faite à l'avance et au temps déterminé par les lois du pays, était tombée sur un Milanais (1); qu'à cette époque l'intention de l'empereur n'était ni annoncée ni prévue; Gênes à l'avenir se garderait bien de tout choix qui pourrait déplaire, mais on réclamait son indulgence pour ce qui était déjà fait. On ne pouvait faire affront

(1) Les Milanais prirent à leur tour pour leur podestat Pierre Venlo. Serra, 62.

au podestat désigné; on ne pouvait, sans manquer à toutes les lois de la commune et aux serments les plus sacrés, rétracter une nomination régulière et solennelle qui n'avait pas même été faite par acclamation, mais qui était sortie de l'urne d'un scrutin (1). Frédéric ne donna point de réponse. Les députés de retour ayant rendu compte de leur mission, les partisans impériaux élevèrent la voix et demandèrent que le podestat élu fût contremandé. Ils prirent les armes pour appuyer leur vœu. Cependant le parti opposé l'emporta dans le conseil, et l'installation du nouveau magistrat fut délibérée. Frédéric irrité fit emprisonner les Génois qui se trouvaient dans
son royaume de Sicile et saisit leurs biens. Gênes 1232
tint un grand parlement sur cette fâcheuse nouvelle. Les opinions divergentes s'y donnèrent pleine carrière. On proposa d'entrer franchement dans la ligue lombarde. La majorité du conseil fit du moins résoudre une ambassade à cette ligue. La minorité, qui voulait députer à l'empereur, parut assez imposante pour ne pas refuser d'expédier à Frédéric un chanoine de Saint-

(1) *Ad brevia seu ad sortem*. Ch. de Bartolomeo. On alléguait cette forme à l'empereur comme une excuse de plus. On peut croire que c'était une élection où l'on tirait au sort sur des noms choisis et mis dans l'urne comme on l'a fait longtemps à Gênes pour choisir les juges des rotes, et même les sénateurs depuis 1528.

Laurent, comme négociateur secret; mais il fut promptement éconduit. Les amiraux de l'empereur donnèrent la chasse aux bâtiments gé-
1233 nois. Frédéric, occupé d'autres combinaisons, affecta la miséricorde. Il écrivit à Gênes des lettres pacifiques. Les messagers se succédèrent; enfin la négociation tourna heureusement. Les Génois détenus à Naples et en Sicile furent remis en liberté, ils reprirent leurs propriétés séquestrées. L'effet de ce raccommodement dura quelques années, pendant lesquelles les Génois continuèrent à recevoir leur podestat de Florence, de Bologne, de Milan. La république, dans cet intervalle, adhéra de plus en plus au pape, envoya des ambassadeurs traiter avec Venise, et mit le plus grand soin à rétablir la concorde troublée dans les villes guelfes de son voisinage.

Le commerce maritime était toujours l'intérêt principal. On expédiait fréquemment des galères pour protéger la navigation, particulièrement pour tenir en respect les Maures d'Espagne et de Barbarie, tantôt amis, tantôt ennemis, et toujours prêts à prendre leurs avantages quand ils voyaient de riches proies et peu de forces pour leur im-
1231 poser. Dix galères et quelques bâtiments légers devant Ceuta avaient ramené à l'alliance de Gênes l'émir qui y commandait et le soudan de Maroc, suzerain de ce pays. Malocello et un Spinola en

avaient rapporté au trésor de Gènes huit mille 1231
besants et avaient montré au peuple, comme un don de l'émir à la république, un cheval couvert de drap d'or et ferré d'argent. Ceuta était alors un des points les plus importants du commerce des Génois; ils y avaient beaucoup de marchands et de capitaux, quand tout à coup on apprit qu'une croisade avait été prêchée en Espagne contre cette ville, et qu'elle était menacée d'un siége par les chrétiens. Les croisés avaient déjà pris les bâtiments génois qu'ils avaient rencontrés dans ces parages. Il y avait tout à craindre pour les propriétés et pour les personnes si l'on ne s'opposait à cette entreprise. Le risque et le scrupule de combattre contre des chrétiens pour les païens affligeaient vivement, mais un intérêt humain si puissant devait passer avant tout. On se hâta d'expédier une flotte. On espéra qu'en déployant ces forces devant les Espagnols et en employant les voies de la conciliation, les hostilités pourraient être évitées. On obtint en effet quelques promesses, mais si vaines que les croisés tentèrent ouvertement d'incendier la flotte génoise. En même temps le soudan invoquait le secours des Génois et s'engageait à payer la moitié des frais des armements qu'ils enverraient pour la défense des intérêts communs. Cet appel détermina un effort; on fit partir vingt-

1234 huit galères et quatre grands vaisseaux. Il paraît que ce puissant secours détourna l'orage et rendit la sécurité à Ceuta. Mais quand on en vint à réclamer du soudan le remboursement des dépenses suivant sa promesse, il fut peu disposé à la tenir. Les Génois qui étaient en force la revendiquèrent avec une hauteur menaçante; le soudan traînant la négociation en longueur, fit venir de l'intérieur des troupes nombreuses de ses barbares. Une rixe entre cette soldatesque et les équipages des galères ne tarda pas à s'élever; ce fut le signal d'un massacre et surtout du pillage et de l'incendie des magasins et des maisons des Génois. Rien ne put induire le soudan à la réparation de ce dommage et à l'exécution de ses engagements. On n'eut pas d'autre ressource que de déclarer formellement la guerre à ce prince barbare, tandis que les galères croisaient devant ses ports. La république, informée de cette fâcheuse conjoncture, envoya de nouveaux renforts de provisions et d'armes; mais ses amiraux lui demandaient des hommes, et personne à Gênes ne s'embarqua. Cependant les ennemis se lassèrent d'être renfermés sans communication avec la mer; une paix fut faite : sans nous en faire connaître les conditions on nous dit qu'elle fut honorable pour Gênes et que la flotte revint triomphante.

La dépense subite du secours envoyé à Ceuta,

si mal remboursée par le Maure, avait exigé des ressources extraordinaires. Douze deniers du produit de la gabelle du sel, probablement le vingtième du total, furent aliénés pour dix ans et produisirent vingt-huit mille livres. On avait eu recours également à des emprunts et sur de singuliers gages. A la fin de l'année où se fit la paix 1235
de Ceuta et où l'ordre put être remis dans les finances, Ingon Grimaldi rendit la vraie croix que le podestat lui avait remise du consentement de l'archevêque et du chapitre de Gênes. Il fut dressé acte authentique de cette restitution. Je ne pense pas que ce fait puisse être entendu autrement que d'un prêt sur nantissement et de sa libération. Nous savons que les croix produisaient un revenu, soit qu'elles eussent un casuel attaché à leur emploi dans les cérémonies du culte, soit plutôt que, traitées en reliques, elles attirassent des aumônes : ce revenu avait été sans doute comme ceux de la gabelle, ou aliéné temporairement aux prêteurs, ou assigné pour le nantissement de leur créance.

La vraie croix et en général les croix de la ville jouaient à Gênes un grand rôle. Les annales ne manquent jamais de signaler leur apparition efficace toutes les fois que l'archevêque et ses prêtres viennent entremettre leur ministère de paix au milieu des partis et imposer des réconciliations

1231 au nom du Dieu de miséricorde. Les croix contri-
1232 buent avec les cendres de saint Jean-Baptiste à calmer les tempêtes de la mer comme celles de la place publique. Aussi quelques années avant l'époque dont nous nous occupons, un malheureux reçu dans l'église de Saint-Laurent sous prétexte d'y chercher un asile, ayant une nuit forcé le coffre qui renfermait les croix et les ayant enlevées, le trouble dans la ville fut tel que peu d'événements sinistres en eussent produit un semblable. On courut de toutes parts après le larron; il fut saisi à Alexandrie, mais son butin n'était plus entre ses mains, il en avait été dépouillé lui-même. On découvrit enfin le détenteur. La ville racheta son palladium sacré, il lui en coûta plus de quatre cents livres. On replaça ces précieuses croix, mais elles furent mieux gardées; le coffre fut couvert de lames de fer. L'archevêque institua un anniversaire solennel pour célébrer leur réintégration dans l'église, et il fut ordonné que leur revenu dans cette journée serait employé à la rédemption des captifs. Ce prélèvement spécial excepté, le revenu des croix fut assigné à la commune en indemnité de ce qu'elle avait payé pour leur rachat; elle en affecta le produit aux constructions du môle et du port.

Chez ce peuple dévot la superstition qui attachait légalement le jugement de Dieu à l'événe-

ment d'un duel n'avait pas encore perdu son autorité. Mais des exemples que nous en rencontrons précisément à cette époque, prêtent à une autre observation de mœurs. Les parties ne combattaient point en personne; elles abandonnaient le sort de leur tête à des champions mercenaires. Parmi ces hommes si hardis à la mer, qui sur terre s'étaient faits chevaliers pour marcher à la guerre, qui n'avaient nulle horreur du sang et qui ne craignaient pas de payer de leur personne dans les affaires de partis, il paraît que l'usage de descendre en champ clos répugnait à toutes les idées admises. Dans les temps modernes l'on observait à Gênes plus de rencontres fortuites ou plus de vengeances par le poignard et par le guet-apens que de duels tels qu'on les connaît ailleurs. Cette disposition paraît avoir été très-ancienne. Nous avons vu quel effroi causa la menace de dix combats singuliers ordonnés par l'autorité : maintenant on en cite d'ordonnés, soutenus par procureur. Jacques Grillo, accusé d'un crime, ne peut 1232
être ni convaincu ni justifié. Le podestat ordonne le combat, et il a lieu. Le champion de l'accusé était de Cumes; celui de l'adversaire, de Florence; le Florentin tua son antagoniste, Grillo eut la tête tranchée.

La guerre de l'empereur avec les Lombards

avait recommencé. Le prince les rencontra près de Brescia, et remporta sur eux une victoire signalée. Ces succès donnaient de l'audace au Gibelins répandus dans les villes guelfes : ils réveillèrent ceux de Gênes, et soulevèrent de nouveau les populations gibelines, de Vintimille à Savone. On conçut à Gênes qu'il fallait plier devant le vainqueur, ou du moins essayer de fléchir sa colère. On lui expédia, comme des messagers qui ne pouvaient lui être désagréables, des Volta et des Castello. Mais, dans l'intervalle de ces négociations, on s'était un peu rassuré; l'insurrection des voisins était moins pressante, et les principaux Guelfes craignaient moins de se faire entendre. Dans ces circonstances des délégués de l'empereur se présentèrent au conseil pour exiger le serment qui lui était dû. Foulques Guercio, l'un des conseillers, se leva et déclara qu'une telle matière méritait une délibération plus solennelle et devait être mise à la connaissance de toute la commune. Le lendemain un grand parlement s'assembla dans l'église Saint-Laurent. On y donna lecture des lettres de Frédéric. Il paraissait imposer à Gênes le serment de fidélité et d'obéissance à sa domination. Le podestat fit ressortir cette exigence : il rappela au peuple comment celui qui voulait être leur maître les avait traités

en Sicile. A cette harangue, à ce mot de domination des clameurs s'élevèrent ; le serment fut refusé; le parlement se rompit; le podestat prit des mesures pour que le gouvernement restât le plus fort dans l'intérieur. Les écrivains allemands assurent que le podestat fit ici une erreur, c'est-à-dire un mensonge : la lettre impériale ne requérait que le serment de fidélité et de vasselage (*fidelitatis et hominii*) : on affecta de lire : fidélité et souveraineté (*fidelitatis et dominii*) (1). Quoi qu'il en soit de cette équivoque, elle fit son effet sur l'esprit public. On expédia des ambassades à Rome afin d'y contracter, sous les auspices du pape, une étroite alliance avec les Vénitiens alors en guerre avec Frédéric. Le pontife, à cette occasion, déclara publiquement que la république de Gênes était placée sous la protection immédiate des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

La force était donc restée aux Guelfes dans 1239
Gênes. Un nouveau podestat fut demandé à Milan, 1240
et l'on prêcha, au nom du pape, contre les ennemis du saint-siége une croisade avec les mêmes indulgences attachées à celles d'outre-mer; mais

(1) Fréd. Raumer, Hist. (en allemand) de la maison de Hohen-Staufen, tome 4, p. 14. Il renvoie à la lettre même de Frédéric, recueillie par Hahn, *Collectio veterum monumentorum et litteræ principum*, tom. 2, lett. 21.

en ce moment, Alexandrie passait au parti impérial et contribuait à soutenir l'insurrection de Savone et d'Albenga. Le marquis Caretto la dirigeait : de l'autre côté du territoire, Hubert Palavicini, vicaire impérial, menaçait la ville. Gênes avait des ennemis de tous les côtés.

CHAPITRE VII.

Concile convoqué à Rome.

Cependant le pape Grégoire, se sentant appuyé par une partie des villes de la Toscane et de la Lombardie, décidé à pousser aux termes extrêmes sa querelle avec l'empereur, convoqua un concile à Rome dans l'église de Saint-Jean de Latran. Empêcher la tenue de cette assemblée devint la principale affaire de Frédéric. Déjà un grand nombre de prélats de diverses nations s'étaient réunis à Nice, recrutés et conduits par le cardinal de Preneste. Il s'agissait de les faire arriver jusqu'à Rome. Les flottes de Frédéric furent destinées à leur fermer le passage; un Spinola avait été son amiral; il venait de le perdre. Pour le remplacer, Ansaldo Mari fut appelé; il s'échappa mystérieusement de Gênes et fut bientôt sur la flotte impériale occupé à donner la chasse aux Pères du futur concile.

Les Pisans n'étaient plus en guerre avec Gênes. Ils y envoyèrent une ambassade solennelle pour notifier que les ordres de l'empereur les obligeaient à s'opposer à force ouverte au passage des évêques que le pape mandait à son concile. Ils priaient donc les Génois de s'abstenir de prêter leurs galères pour ce voyage, car il serait trop

1241 pénible d'avoir à combattre des voisins avec qui l'on désirait conserver la concorde rétablie. Le podestat répondit avec hauteur que les Génois avaient toujours été les fidèles de la sainte Église, toujours prêts à la défense de la foi; qu'on avait promis de conduire à Rome les prélats, et qu'aucune menace n'empêcherait de tenir parole. Jacques Malocello, amiral de la république, fut immédiatement expédié à Nice avec tous les bâtiments que l'on put mettre à la mer. Là il prit à bord les cardinaux légats, les évêques et leur suite et les conduisit à Gênes. Quelques-uns cependant, alléguant que ces bâtiments ne suffisaient pas à tous les passagers, saisirent ce prétexte pour se dispenser d'un voyage périlleux et d'un concile non moins fâcheux; ils s'en retournèrent de Nice à leurs demeures.

Ceux qu'on avait conduits à Gênes y séjournèrent plusieurs semaines, d'abord afin d'attendre l'arrivée des prélats et des ambassadeurs des villes lombardes. Il s'éleva d'ailleurs des obstacles avant-coureurs d'un dénoûment fatal. Tandis que les forces maritimes de Frédéric et des Pisans se préparaient à disputer le passage sur la mer, la voie de terre était interceptée par les excursions de Palavicini et d'autres vicaires impériaux. Dans la ville même il s'ourdissait des trames pour s'opposer au départ de la flotte.

Un émigré florentin avait été arrêté comme espion. Rosso della Volta l'enleva aux sbires : le podestat fit sonner le tocsin et prendre les armes ; il dénonça en plein parlement non-seulement cette dernière violence, mais les manœuvres des factieux contre la tenue du concile, la conjuration découverte contre la vie des meilleurs citoyens, enfin les préparatifs hostiles qui remplissaient les maisons des Doria, des Volta, de Thomas Spinola d'Avocato (1), de leurs adhérents, maisons dont on avait fait autant de citadelles menaçantes. « Gé- « nois, » dit le podestat en terminant ce tableau, « Génois serviteurs de Dieu, armés pour sa dé- « fense et pour votre liberté, que faut-il faire? « — Meurent les traîtres! » ce fut la réponse. Le podestat chargea aussitôt les officiers d'aller punir exemplairement les coupables. On commença par envahir la demeure d'un des nobles accusés. Elle fut ravagée et livrée au pillage, ce qui intéressa sur-le-champ la populace à concourir à de semblables exécutions. On marcha à l'attaque des maisons des Doria et des Volta ; et pour cet effet on fit descendre à terre à l'improviste tous les équipages de la flotte. Après un combat long et sanglant, les Gibelins se jugèrent hors d'état de 1241

(1) Nous avions vu les Avocati en guerre avec les Volta (liv. 2), nous les trouvons maintenant ensemble dans le parti gibelin.

1241 se défendre, ils abandonnèrent sans bruit les maisons qui allaient être assiégées : la plupart prirent la fuite; le podestat s'empara des postes qu'ils avaient quittés et les fortifia pour son parti. Maître alors de la ville, il put ordonner le prompt départ de la flotte. Les Pères du concile y montèrent. On gagna Porto-Venere. A Gênes on armait encore d'autres galères pour rejoindre la flotte, et pour éclairer la marche d'un si précieux convoi. Mais sans attendre ce renfort Malocello et ses conseillers crurent que le parti le plus sûr était de brusquer le voyage. On remit en mer; ce fut pour essuyer le plus grand désastre. Les galères de Frédéric, commandées par Hensius son bâtard et par Andriolo Mari, fils de l'amiral Ansaldo, renforcées par tout ce que Pise avait pu armer de bâtiments, enveloppèrent, entre le rivage pisan et l'île Meloria, la flotte génoise encombrée de ses vénérables passagers et gênée dans ses mouvements par leur terreur. La défaite fut complète; sur vingt-deux galères dix-sept furent prises; cinq seulement échappèrent. Trois légats, desquels deux étaient cardinaux, une foule de prélats, évêques, archevêques, abbés, clercs, députés des villes guelfes, furent prisonniers avec un bagage immense. Ces illustres captifs furent renfermés dans les prisons de Pise. Quant aux Génois qui étaient sur les galères cap-

turées, la plupart trouvèrent le moyen d'échapper à leurs conducteurs pendant qu'on débarquait tant de prisonniers notables.

A cette fatale nouvelle, la terreur fut grande dans la ville. Cependant le podestat et le conseil écrivirent au pape une lettre pleine de noble fermeté, et même de consolations et d'encouragements pour le pontife. Mais ce fut en vain. Ses espérances étaient détruites, son concile ajourné. Sa haine contre Frédéric trompée au moment où il croyait la satisfaire, il ne put soutenir ce coup inattendu; l'inflexible vieillard n'y survécut pas longtemps.

Autour de Gênes, Palavicini redoubla ses ef- 1242
forts et occupa plusieurs châteaux sur les sommités de l'Apennin. La république implora des secours pour se garantir des entreprises de l'ennemi dans un moment si critique. Il lui vint de Milan des fantassins et quelques cavaliers. Mais la plus grande crainte du public était pour le convoi des bâtiments du commerce de la Syrie, d'Alexandrie et de Chypre, dont le retour était attendu à tout moment et dont Mari et les Pisans ne manqueraient pas de tenter la capture. Tout ce qu'on put armer de bâtiments fut envoyé au-devant; et quand le convoi parut, il se trouva assez de forces devant ceux qui le poursuivaient pour les arrêter et pour lui donner le temps d'en-

1242 trer en sûreté dans le port de Gênes : c'étaient des richesses immenses mises à couvert. Cet événement remonta les courages. Par un nouvel effort de Gênes on eut 51 galères armées sous le drapeau de Saint-George. Les flottes opposées firent alors une longue guerre d'évolutions et de chicane. Quand les galères génoises allaient à la recherche de leurs adversaires, Mari venait braver la ville et se montrer jusque dans le port. Repoussé, il s'écartait devant la flotte ramenée au secours de Gênes par les signaux du phare.

CHAPITRE VIII.

Innocent IV. — Les Fieschi.

Le cardinal Sinibalde Fiesco, frère du comte de 1243
Lavagna, citoyen de Gênes, fut nommé souverain pontife sous le nom d'Innocent IV. Un successeur donné à Grégoire peu après sa mort n'avait vécu que peu de jours. Les cardinaux étaient tellement dispersés que six ou sept seulement se réunirent pour une nouvelle élection. Parmi eux quelques-uns passaient pour dévoués à l'empereur, disposition qui rendait difficile l'accord d'où la nomination devait sortir. Ils étaient d'ailleurs peut-être autant de candidats que d'électeurs, et le petit nombre excluait ces combinaisons où la foule entraîne les volontés et emporte les espérances. Chacun pouvait s'opiniâtrer longtemps dans ses prétentions personnelles. La vacance fut de plus d'un an. Frédéric affectait de s'en plaindre. Il appelait enfants de Bélial les cardinaux qui tardaient à donner à l'Église un pasteur, et par lui la paix au monde. Enfin le cardinal Fieschi fut nommé. Jusque-là il avait paru favorable à l'empereur et même attaché à sa personne. Néanmoins celui-ci ne s'y trompa pas; il prévit qu'il avait perdu un ami dans le collége des cardinaux et acquis un ennemi nouveau dans la chaire de Saint-

Pierre. Il essaya cependant de se prévaloir de l'ancienne familiarité. Il proposa de marier Conrad son fils et son héritier à une nièce d'Innocent. Il offrit de grandes concessions à l'Église. On l'amusa de promesses et on lui demanda incessamment de nouveaux sacrifices. Il sollicitait une entrevue du pape; il n'aurait pu ni être reçu ni s'aventurer dans Rome, mais on pouvait se rencontrer au dehors, et à cet effet le pape vint à Sutri; mais il ne tarda pas à croire que l'empereur lui tendait un piége et voulait attenter à sa liberté.

1244 Gênes avait été dans la joie à la nouvelle de l'exaltation d'Innocent. On avait alors Philippe Visdomini pour podestat; c'était un noble de Plaisance qui ayant déjà rempli les mêmes fonctions, il y avait quelques années, savait bien ce qui convenait aux Génois et par quels moyens on pouvait influer sur eux. Il avait entrepris de concilier au gouvernement ceux des Gibelins qui étaient encore dans la ville; le rapprochement qui se traitait entre Frédéric et le pape avait secondé cette louable intention. Mais un frère mineur lui fut secrètement dépêché par Innocent. Immédiatement après on répandit que Frédéric, toujours irrité contre les Génois, envoyait une flotte à Tunis pour y intercepter le commerce de la république; qu'il était indispensable d'armer, et d'expédier dans ces parages pour la protection

des convois. Quand, sous ce prétexte, une flotte 1244
de vingt-deux galères fut prête, une nuit le podestat y monta avec Albert, Jacques et Hugues Fieschi, neveux du pape, et avec quelques autres nobles à qui fut révélé le mystère de l'expédition. On mit à la voile et l'on gagna la haute mer, afin qu'au jour on ne fût vu d'aucune des côtes de l'Italie. On reconnut le cap Corse, et de là, tournant rapidement vers le rivage romain, on parvint heureusement à Civita-Vecchia. Innocent, qui en attendait impatiemment l'avis, sortit de Sutri aussitôt, il se rendit sur la flotte; ses cardinaux, ses prélats, le suivirent. On repartit, on pressa la navigation, on n'eut de repos qu'en se voyant dans le port de Gênes. La réception y fut magnifique; la joie d'avoir pour hôte un pape concitoyen était au comble. Les galères qui avaient porté ce précieux fardeau et son cortége sacré se couvrirent de drap d'or et de soie. L'archevêque et son clergé, les nobles, les chevaliers et les matrones, toute la population enfin vinrent au-devant du successeur de saint Pierre; et à travers les rues, toutes tendues de riches étoffes jusqu'aux plus misérables passages, on le conduisit en triomphe au palais archiépiscopal.

Frédéric était à Pise. La nouvelle de la fuite du pape et de son arrivée à Gênes le frappa d'un coup inattendu. Il essaya de renouer la négocia-

tion. Innocent, dans ce qu'on lui offrait prétendit ne voir que des paroles sans garanties, il n'entendit à rien et se décida à se mettre en sûreté à Lyon. Gênes avait pourvu à sa garde par une escorte convenable, et tous les secours nécessaires lui furent libéralement prodigués. Parvenu à Lyon il convoqua aussitôt un concile; l'un des Fieschi fut au nombre des ambassadeurs que Gênes y envoya. Frédéric y fut cité et montra quelque intention de s'y rendre. Il passa à Pavie et de là à Alexandrie, dont les habitants lui livrèrent les clefs de leur ville. Il parut à Tortone, et ce voisinage inquiéta beaucoup Gênes. Cependant la nouvelle de son excommunication et de sa déposition prononcée au concile l'offensa vivement. Il alla raffermir ses partisans de Crémone et de Parme.

1245 L'assistance donnée au pape redoublait l'animosité contre Gênes. La guerre maritime ne s'arrêtait point. Les succès en étaient variés, le commerce payait toujours les pertes.

Frédéric était fatigué à l'excès de cette contention longue et cruelle qui l'empêchait de jouir de son pouvoir et du repos, qui avait troublé la paix jusque dans ses foyers domestiques et dans ses affections privées. Il haïssait, dit-on, les partis et leurs noms, quoiqu'il fût obligé de se servir d'une faction pour se défendre. Il eût volontiers tran-

sigé avec le pontife. Innocent s'était hâté de consolider l'anathème qu'il lui avait lancé de Lyon, en reconnaissant un nouveau César. C'était le landgrave de Thuringe. Ce prince, qu'on appela l'empereur des prêtres, avait notifié son avénement aux Génois par des lettres flatteuses, où les assurances de sa dérisoire protection impériale n'étaient probablement pas séparées de quelques demandes de subsides. Mais la mort débarrassa bientôt la scène politique de ce personnage importun. C'était un obstacle de moins à la réconciliation de Frédéric. Il trouvait aussi un médiateur puissant; il recourait à saint Louis pour obtenir l'indulgence du pape; Louis s'adressait à lui à son tour pour un grand intérêt. C'était le temps où ce roi se préparait à partir pour la croisade. Les Guelfes n'avaient pas manqué de répandre que Frédéric en digne excommunié avait résolu de fermer les passages au saint roi. Louis avait à s'assurer qu'un tel obstacle ne lui serait pas opposé. Il obtint aisément le démenti des projets hostiles attribués à Frédéric contre son pieux dessein. La négociation pour réconcilier le pape et l'empereur fut moins facile. Frédéric parut déterminé à se rendre à Lyon pour y faire une pleine soumission. Mais, au moment du départ, il apprit que Parme avait enfin secoué son joug et renoncé à son parti. Sa colère se réveilla et l'em-

1246 (margin, beside "l'empereur des prêtres, avait notifié son avéne-")
1247 (margin, beside "bientôt la scène politique de ce personnage im-")
1248 (margin, beside "hostiles attribués à Frédéric contre son pieux")

porta sur toute autre résolution. Il rétrograda aussitôt appelant ses fidèles Crémonais et toutes ses forces devant la ville révoltée. En arrivant sous les murs il jura solennellement de ne pas les abandonner qu'il n'en fût devenu maître; prévoyant un long siége, pour gage de sa résolution sur la place où il campait, il jeta les fondements d'une ville nouvelle destinée à remplacer celle qu'il allait détruire, et il l'appela Vittoria par anticipation de sa prochaine victoire. Ses ennemis ne laissèrent pas les Parmésans sans secours. A la sollicitation des Plaisantins accourus à leur défense, Gênes envoya quatre cent cinquante arbalétriers pour son contingent. Mais les assiégés ne perdirent pas courage. Dans une sortie heureuse ils surprirent l'empereur, ils dispersèrent et détruisirent son armée. Frédéric se sauva presque seul, son trésor fut pillé, l'enceinte de Vittoria fut forcée, les Parmésans détruisirent les fondements de cette cité nouvelle qui s'élevait pour leur honte. Le malheureux Frédéric après avoir vainement tenté de nouveau de se réconcilier avec le pape, abandonna la haute Italie à elle-même et se retira dans la Pouille; mais deux ans après il y termina tristement sa vie toujours agitée et à la fin si malheureuse.

Sa disgrâce et surtout sa mort mirent en Italie une vive agitation dans les esprits. Les Guelfes

étaient triomphants et les Gibelins abattus. Déjà 1250
une partie de la Ligurie orientale qui s'était donnée à l'empereur avait embrassé le parti contraire et emprisonné son vicaire impérial. Plusieurs lieux détachés de l'obéissance des Génois s'y étaient volontairement remis. A la nouvelle de la mort de Frédéric, des députés de Savone et d'Albenga et avec eux Jacques de Caretto qui avait dirigé l'insurrection, vinrent demander à être reçus en grâce. Des conditions furent dictées; Savone consentit de nouveau à la démolition de ses murailles; enfin la rivière occidentale rentra paisiblement sous la juridiction de la république. Pise même envoya un religieux pour témoigner le désir de rétablir la concorde, afin, disait-elle, que le Pisan pût librement aller à Gênes et le Génois à Pise. Gênes mettait pour seule condition à la paix que Lerici, au fond du golfe de la Spezia, lui serait abandonnée. Mais les Pisans répondirent qu'ils céderaient plutôt un quartier de leur propre ville. Les Vénitiens à cette époque renouvelèrent avec Gênes le traité existant dont le terme était près d'expirer.

Mais la république obtint une paix qui, sincère, aurait été la meilleure. Elle rappela ses émigrés. Tous avaient dans la ville leurs plus proches parents et leurs amis. La plupart de ceux-ci partageaient les sentiments des exilés, mais, plus cir-

1250 conspects ou moins compromis ils n'avaient pas abandonné la place, ils n'étaient pas exclus des conseils et ils pouvaient y servir les absents dans les conjonctures favorables. Leur retour fut essentiellement l'ouvrage des Fieschi. L'exaltation de leur oncle leur avait donné dans Gênes autant d'autorité que de lustre, et il y a des indices qui permettent de croire que leur ambition méditait de plus grands desseins sur leur patrie. Il leur convenait d'y ramener la paix. On ne voit pas que, dans les événements antérieurs, leur famille eût été signalée comme fort avant dans les partis; Innocent lui-même avait été cru gibelin avant d'être pape. Si, par le changement de sa fortune, les siens devinrent guelfes prononcés, soit en changeant, soit seulement en ravivant leur couleur politique, elle était chez eux sans animosité, et, après la mort de Frédéric, loin de regarder les nobles Génois de la faction opposée comme des ennemis irréconciliables, ils essayèrent de les rattacher au saint-siége par l'indulgence. Ce fut principalement par les soins de Jacques Fieschi que tous ces émigrés soumirent à la décision du pape leurs querelles et leurs prétentions envers leurs compatriotes, acceptant d'avance les conditions de la paix et les alliances de familles par lesquelles il voudrait en affermir les liens.

Bientôt on vit à Gênes le pape retournant en

triomphe. Conrad, fils et successeur de Frédéric, 1251
de son côté venait de l'Allemagne. Il alla se montrer aux Gibelins fidèles et opiniâtres de Crémone. Puis il rétrograda jusqu'au bord de la mer Adriatique, et sa flotte Sicilienne qui l'attendait à l'écart le transporta dans la Pouille. Ce pays lui avait été conservé par Mainfroy son
frère bâtard. Tout le reconnut. La seule ville de 1252
Naples tenta de se maintenir indépendante, mais elle fut enfin obligée d'ouvrir ses portes. Innocent et Conrad vécurent en état d'hos-
tilités. Mais l'empereur mourut dès la seconde 1254
année de sa venue en Italie, et le pape le suivit de près au tombeau.

CHAPITRE IX.

Saint Louis à la terre sainte.

1252 Dans l'intervalle, les Florentins avaient eu une courte guerre avec les Pisans. Après des succès divers, elle avait été suivie d'un traité de paix. Florence invita les Génois à prendre part à cette réconciliation. Les Lucquois y accédaient. Enfin, dans un congrès et après une négociation assez longue, tous les différends furent abandonnés à la décision souveraine de la commune de Florence, devenue, de partie, médiatrice et arbitre. La sentence des Florentins ne se fit pas attendre; si ce fut avec impartialité on peut en juger. Ils s'adjugèrent à eux-mêmes le château de Ripafratta, pour être tenu en gage aux frais des Pisans jusqu'au parfait payement des dépenses que Florence avait faites pour la guerre. Ce que réclamaient Lucques et son évêque devait leur être rendu. Corvaria et Massa occupées par les Pisans devaient être abandonnées par eux; Lerici, ce poste important envié par les Génois, leur était cédé. Une forteresse que les Pisans avaient élevée pour couvrir Pontedera, devait être rasée, avec défense perpétuelle de la rebâtir.

1255 Pise refusa de se soumettre à des conditions si rigoureuses : les Génois pressèrent leurs alliés

d'en assurer l'exécution par la force. Au printemps on se mit en campagne. Les Génois marchèrent droit à l'investissement de Lerici. Les Lucquois, que suivaient les Florentins, allèrent chercher l'ennemi commun. Mais les Pisans attentifs prirent leur temps, surprirent la troupe de Lucques et la mirent en déroute. Les Florentins accoururent, rétablirent le combat, et la chance tournant, Pise fut en tel péril qu'on imputa à la mauvaise volonté du podestat de Florence de ne l'avoir pas conquise. Content de sa victoire, il regagna promptement sa cité pour mettre en sûreté ses prisonniers. Cette retraite des Florentins engagea les Lucquois à rentrer chez eux, et ils donnèrent avis aux Génois d'en faire autant. Mais quand un intérêt est devenu populaire à Gênes, ce n'est pas ainsi qu'on l'abandonne. On se promit de ne pas quitter la campagne avant d'avoir Lerici entre les mains. La place fut resserrée de plus près. Les Pisans y avaient ajouté une sorte de forteresse murée, où une partie des habitants avaient transporté leur demeure. La porte était chargée d'inscriptions injurieuses qui défiaient Lucques, Gênes et Porto-Venere. Cette citadelle fut d'abord forcée et rasée, et bientôt les Génois achevèrent leur précieuse conquête. 1256

Les Pisans abattus se soumirent à exécuter envers Florence et Lucques la sentence qui les avait

révoltés. Les Génois ne furent pas compris dans ce dernier arrangement. Ils avaient une querelle plus récente avec Pise au sujet d'une place de Sardaigne. Leurs alliés en faisant la paix n'avaient pas tenu compte de cette réclamation tardive et ils restèrent seuls en état d'hostilités.

Des événements si voisins, des périls si journaliers laissaient peu de place aux efforts qu'aurait exigés la défense des établissements de Syrie, et cependant un double danger les menaçait. La domination chrétienne chancelait dans la terre sainte, et la jalousie mercantile parmi les colonies maritimes rendait chaque jour plus sanglants les contre-coups de la discorde des métropoles (1).

1230 Frédéric II avait à peine regagné l'Europe que
1253 tout en Palestine avait été en confusion. On avait mal gardé les trêves avec les Sarrasins. Les barons du royaume avaient cessé de respecter les lieutenants de l'empereur. Les galères impériales assiégèrent dans Béryte les Lusignans de Chypre qui venaient revendiquer la souveraineté de la terre sainte. Les consuls de Gênes et de Pise, d'accord en ce moment se présentèrent avec les évêques pour médiateurs, mais, n'ayant pu rien obtenir, ils se retirèrent dans Acre. Les galères génoises allèrent combattre celles de Frédéric; le

(1) Bernard trésorier : il parle aussi fréquemment des événements d'Europe.

dénoûment de cette guerre civile arriva par une 1244
nouvelle catastrophe : la horde des Carismiens prit Jérusalem et ravagea le pays en tout sens. Le soudan de Damas vint s'unir aux chrétiens sous les murs de Jaffa pour combattre ces nouveaux assaillants réunis aux Égyptiens. Mais une journée sanglante près de Gaza fut favorable à ceux-ci. Le soudan d'Égypte en recueillit seul le fruit; les Carismiens se dispersèrent après leur victoire, pillèrent la Syrie et disparurent comme un torrent.

Conrad, fils de Frédéric II, devenu héritier du titre de roi qu'il tenait de son aïeul Brienne, ne parut point dans la terre sainte. Les barons conférent la conduite des affaires à un *Bailli* ou gouverneur électif. Ce gouvernement était misérable. La querelle européenne des Guelfes et des Gibelins avait passé la mer, même avant la venue de Frédéric, et elle resta après lui pour envenimer les autres sujets de discorde. Quand les templiers avaient négocié une trêve, les hospitaliers la faisaient rompre. Les Pisans s'étaient battus dans Acre avec leurs voisins, et, obligés de fuir, pour vengeance ils avaient mis le feu à la tour et au quartier des Génois. Gênes, pour les contraindre à réparer le dommage et à relever la tour, avait envoyé des galères contre eux, bravant toute prohibition ; car on avait imposé à ces

rivaux des trêves permanentes dans les colonies communes. Maintenant ils s'acharnaient dans Acre à des combats qu'on vit durer des mois entiers. Ils étaient livrés avec une telle fureur, que, suivant la remarque des historiens, on employa jusqu'à vingt-deux sortes de machines de destruction dans ces batailles données au milieu de la ville.

L'arrivée du saint roi Louis, ses vertus, sa dignité dans le malheur vinrent arrêter quelque temps le cours de ces discordes scandaleuses. Son autorité contint tout le monde en paix.

1250 Quand Louis avait voulu partir pour la croisade, il avait envoyé des messages à Gênes afin de négocier son passage. Mais il avait cru de sa dignité de ne monter sur la mer que du bord d'une terre de sa domination. Il donna rendez-vous, dans le port d'Aigues-Mortes, à Lercari et Levanto, les deux amiraux génois élus pour le conduire. On partit de là. Il se rendit en Chypre et s'y arrêta jusqu'au printemps. Il paraîtrait, suivant Joinville, qu'en repartant il remonta sur les mêmes vaisseaux; suivant d'autres narrateurs, la flotte qui l'avait porté n'attendit pas l'hivernage; il fallut demander des navires aux colons génois et pisans des villes de Syrie, et l'on ne les obtint qu'à des conditions abusivement onéreuses. Enfin on fit voile vers l'Égypte. Nous ne redirons pas les tris-

tes événements d'une expédition si connue. Lorsque le roi prisonnier dut être remis en liberté, un vaisseau génois se trouva prêt à le recevoir; il paraissait négligemment confié à un seul matelot qu'on voyait sur le tillac. Quand Louis et les musulmans qui le gardaient encore touchèrent au bord, un signal fit sortir du fond du navire cinquante hommes l'arbalète tendue, dont la présence subite écarta les Sarrasins et assura la délivrance du roi (1). Ce prince et les débris de son armée furent transportés par les marins génois à Ptolémaïs. Il y séjourna deux ans afin de ne rien laisser en arrière de ses malheureux compagnons d'armes. 1256

Cependant les Vénitiens pendant la décadence de l'empire latin de Constantinople s'étaient appliqués avec une nouvelle ardeur au commerce de Syrie. On reconnaît aux procédés des Génois, racontés par eux-mêmes, que ceux-ci voyaient de mauvais œil des concurrents si puissants. La possession en commun de l'église de Saint-Sabbas dans la ville d'Acre devint un sujet d'animosité pour deux colonies jalouses resserrées entre les mêmes murailles. Un matelot maltraité dans une rixe fortuite suffit pour soulever les Génois. Ils coururent contre les Vénitiens, en blessèrent un grand nombre et poursuivirent les autres jusqu'au pa-

(1) Joinville, p. 304 ed. Petitot.

1256 lais de Venise. Ils reconnurent cependant que cette violence avait été imprudente. On s'en excusa du mieux que l'on put, mais les offensés en conservèrent un vif ressentiment. A peine cet orage était apaisé qu'un navigateur génois ayant amené dans le port d'Acre un vaisseau qu'il disait avoir acheté d'un pirate, les Vénitiens qui le reconnurent pour leur propriété le revendiquèrent et s'en emparèrent sans autre explication. Une nouvelle émeute s'en suivit. Les Génois prirent les armes, descendirent dans le port, attaquèrent les Vénitiens, et non-seulement leur arrachèrent le navire, objet de la querelle, mais encore se rendirent maîtres de tous les bâtiments vénitiens qui se trouvaient à l'ancre. Un accord fut pourtant ménagé sur ces voies de fait, on convint de payer les dommages qu'on s'était faits; mais, pour en faire l'évaluation, il fut impossible de s'entendre. Les deux gouvernements auxquels leurs colonies en référèrent s'occupèrent de ce fâcheux incident. On avait pris rendez-vous à Bologne pour traiter, quand Venise accusant les Génois des longueurs qui faisaient traîner l'affaire, entreprit de se faire justice elle-même. Le convoi ordinaire de ses vaisseaux marchands pour la Syrie fut renforcé de bâtiments armés en guerre qui, en arrivant, capturèrent tout ce qui se trouva de navires génois. On brûla même des maisons

dans Acre. Mais la supériorité des Vénitiens ne 1256
tenait qu'à la présence de leurs flottes ; dans l'intervalle de leur retour, les Génois étaient les plus forts, d'autant mieux que Gênes et Pise étaient alors en paix et que leurs établissements se prêtaient appui. Cette union alarma tellement les Vénitiens d'Acre qu'ils crurent nécessaire de se couvrir de la protection ecclésiastique ; le pavillon du patriarche fut arboré sur leur palais public. Qu'on ne s'étonne pas de l'animosité excessive qui règne entre ces émules, ce n'est pas seulement d'ambition et de pouvoir qu'il s'agit entre eux. Ils se débattent pour les intérêts mercantiles, pour ces intérêts qui fo[illegible] deux États, mais surtout à Gênes, tou[illegible] publique et privée, qui couvrent [illegible] fautes, qui réparent tous les désastres au milieu même des guerres civiles. Venise sous les Latins de Constantinople, avait enlevé un grand commerce aux Génois ; probablement elle leur avait fermé l'accès de la mer Noire. En Syrie, en Chypre, en Égypte elle balançait tout au moins leur ascendant ; redoutable sur la mer, elle pouvait troubler la navigation là même où les habitudes et les alliances avaient le mieux [illegible] li les Génois. Il n'en fallait pas tant pou[r que] les deux peuples marchands fussent irréconciliables.

LIVRE QUATRIÈME.

PREMIÈRE RÉVOLUTION POPULAIRE. — GUILLAUME BOCCANEGRA CAPITAINE [illegible] PEUPLE. — CAPITAINES NOBLES — GUELFES ANGEVINS. — GUERRE PISANE. GUERRE AVEC VENISE. GUERRE CIVILE SEIGNEURIE DE L'EMPEREUR HENRI VI — DE ROBERT ROI DE NAPLES. LE GOUVERNEMENT GUELFE DEVIENT GIBELIN SIMON BOCCANEGRA DOGE

1257-1339

CHAPITRE I[er]

Guillaume Bo[illegible]itaine du peuple. Guerre avec les Vénitiens. [illegible] des empereurs grecs à Constantinople.

L'autorité n'était pas contestée aux nobles; mais il y avait des familles devenues si considérables qu'un partage égal du pouvoir ne pouvait plus leur suffire, et l'équilibre menaçait de se rompre.

La nation commençait aussi à se lasser de n'avoir pas la sécurité intérieure pour prix de l'abnégation avec laquelle elle se laissait gouverner. Les plébéiens riches [illegible]naient exigeants et il fallait bien que l'on c[illegible] avec eux, car eux aussi étaient gibelins o[u] guelfes tout autant que les nobles: et si ceux-ci fournissaient des

chefs aux partis, c'est de l'accession des masses que venait la force de ces chefs mêmes : c'est par là précisément que les Spinola et les Doria chez les Gibelins, les Grimaldi et les Fieschi chez les Guelfes possédaient une supériorité reconnue, à laquelle les autres nobles ne pouvaient atteindre.

C'est par là aussi que ces races privilégiées pouvaient être tentées de s'emparer de l'autorité suprême, avec l'espoir de réussir là où Mari avait échoué.

Depuis cette aventure, de sourdes rumeurs avaient souvent donné crédit aux apparences d'un complot qui mettrait la république aux mains d'un chef unique, ou de deux, si les ambitions principales ne pouvaient s'accommoder d'un seul.

On sentait que cette concentration du pouvoir ne pouvait se faire qu'autant que le gouvernement serait ou tout gibelin ou tout guelfe; le mélange des deux factions était inconciliable avec l'unité d'un tel régime. Comme c'était sur la noblesse qu'un dictateur aurait à usurper, il fallait y faire concourir le peuple ; aussi le caressait-on par avance. On avait déjà résolu d'adopter le nom de *capitaine du peuple*, et les nobles les plus fiers se seraient fait honneur de le porter. On supposait déjà qu'on pourrait au besoin don-

ner aux populaires la satisfaction d'avoir un représentant de leur classe, une sorte de tribun, siégeant avec les capitaines en paraissant partager leur autorité. Tout cela semblait en quelque maniere concerté; mais ce qui ne l'était pas sans doute, c'est que, soit timidité dans l'exécution de ce plan, soit ruse ou maladresse, les populaires prévalurent tellement qu'à l'essai un plébéien se trouva capitaine au désappointement des promoteurs de cette innovation.

Quoi qu'il en soit, le nom d'une famille plébéienne occupera la première et la dernière page de ce livre; mais entre les deux il y a quatre-vingts ans pendant lesquels c'est la noblesse qui continue à prévaloir.

Un podestat guelfe sortant de charge n'avait
1257 pas fait louer sa probité et ses mœurs : c'est tout ce que les annalistes disent de lui. On avait déjà nommé son successeur. A l'arrivée de celui-ci, il y eut une émeute contre le précédent. A la faveur de ce soulèvement quelques nobles invitèrent le peuple à prendre les armes et crièrent qu'au lieu d'un podestat pris au dehors, il fallait à la république un capitaine choisi parmi les citoyens. Les populaires répondirent à l'appel avec empressement; mais ce fut pour tromper l'ambition de l'orgueilleuse noblesse qui les poussait. Ils s'assemblèrent tumultuairement et nommè-

rent par acclamation et à grand bruit Guillaume Boccanegra, capitaine du peuple et de la commune. On alla le chercher dans sa maison, on le porta en triomphe, on lui prêta serment avec enthousiasme.

Le nom de la famille Boccanegra ne se trouve pas avant ce temps dans les fastes du consulat ou des conseils, ce qui prouve qu'elle n'avait pas compté parmi la noblesse. Sept ans avant cette élection, le peuple de Florence (1250) avait ôté le pouvoir aux nobles : les Milanais en firent autant en même temps que les Génois (1256). Le cours des idées inclinait vers la domination démocratique. Cependant la noblesse avait trop de force, de crédit et de richesses, sa puissance avait poussé des racines trop profondes pour qu'on ne dût pas prévoir une longue résistance de sa part et de fréquentes convulsions. Il est même évident que, pour consolider le pouvoir de Boccanegra, une transaction intervint. Une émeute l'avait porté au pouvoir sans conditions ; le lendemain l'obéissance qu'on lui avait jurée fut expliquée et ratifiée avec des formes plus légales et plus réfléchies. Un parlement fut tenu ; douze réformateurs, tous plébéiens de la classe intéressée à l'ordre par ses richesses, reçurent la puissance de donner à la république des lois organiques qui dureraient dix ans. L'État eut deux chefs

apparents, un podestat, chef de justice, étranger, et le capitaine du peuple, celui-ci véritable recteur de la république. Tous deux présidaient ensemble les conseils. Le grand conseil qui, à ce qu'il paraît, devait tenir lieu des parlements, se composait d'abord des huit nobles chargés des finances, de trente *anciens* et de deux cents conseillers. Parmi ceux-ci comptèrent de droit les deux consuls de chaque métier ou profession au nombre de 33, sept députés du territoire, deux des colonies : l'élection populaire désignait les autres sans distinction de condition, excepté quatorze pris exclusivement parmi les plus *nobles*, *meilleurs* et *distingués :* mais ceux-ci n'entraient au conseil que lorsqu'ils y étaient expressément appelés. On voit ici d'assez grands ménagements obtenus par la noblesse au milieu des marques de la méfiance populaire. Écartée de la place suprême, soumise à un chef plébéien, elle n'était pas encore déshéritée de toute part au gouvernement, et elle se tenait en mesure de faire valoir son influence.

Le podestat, le capitaine, les huit nobles du trésor et les trente *anciens* composaient le petit conseil, véritable siége du gouvernement : ses résolutions sur la paix, sur la guerre et les traités, avaient seules besoin de la ratification du grand conseil. Le capitaine avait la représentation de la

république, le pouvoir exécutif, l'initiative de toutes les propositions dans les conseils. Il nommait un juge civil et un juge criminel. Le podestat avait l'appel des causes civiles et la révision des sentences capitales.

Le gouvernement, guelfe jusque-là, ne fut pas encore ouvertement déclaré gibelin, mais cette faction fit de grands progrès. Boccanegra était de ce parti et, comme nous l'avons observé, il eût été impossible que le pouvoir étant concentré dans une seule main, l'État fût censé d'une couleur et son chef d'une autre.

Cependant le capitaine n'avait pas gouverné un an entier que l'on avait conspiré pour le renverser. Il profita de ce qu'on avait entrepris contre lui pour accroître son pouvoir et pour le rehausser par plus d'éclat. Il fit d'un palais près de Saint-Laurent le siége de son gouvernement et s'y fortifia aux frais de l'État. Il exigea un supplément à son traitement annuel, et ses adversaires prirent cette occasion de décrier auprès d'une nation économe une administration qui se rendait coûteuse. On se plaignait d'ailleurs de sa hauteur, mais le peuple était encore pour lui.

Le capitaine accorda bientôt une amnistie aux ennemis qu'il avait bannis. Mais ce ne fut point une mesure de sa politique; ce fut une des bonnes œuvres qu'inspira la dévotion bizarre et con-

tagieuse des Flagellants. Sur je ne sais quel miracle et à quelle voix divine les habitants de Pérouse, les premiers, dépouillent leurs vêtements, se répandent dans la ville, courent d'église en église, criant miséricorde et se déchirant le sein à coups redoublés. Ce fanatisme gagna Rome, la Toscane, Gênes, ses rivières, la Provence. Partout, si l'on en croit les annales, il porta une abondante moisson de bons fruits. Il y eut à Gênes de nombreuse réconciliations. Le capitaine voulut faire la sienne avec ceux qu'il avait traités
1258 en ennemis.
à
1261 Une dévotion si vive n'arrêtait pas la guerre acharnée entre Gênes et Venise. On expédiait en Syrie pour défendre ses établissements et pour ruiner ceux de l'ennemi. Une flotte génoise était parvenue à Tyr; les Vénitiens, qui l'avaient devancée dans Acre, en sortirent pour la bloquer. Les Génois, peu habitués à se laisser défier patiemment, mirent à la voile pour joindre leurs adversaires; mais ce fut en n'écoutant que leur impétuosité, sans ordre, sans s'attendre. Les premières galères qui s'étaient élancées se trouvèrent séparées; enveloppées, elles furent prises. Sur le bruit de cet échec, on fit partir de Gênes trente-trois galères et quatre grands vaisseaux sous les ordres de Rosso della Turca. Cette flotte se porta d'abord à Tyr, et ensuite devant Acre. Les Vé-

nitiens, les Pisans, les Provençaux armèrent tous les combattants qu'ils purent solder et vinrent à la rencontre. Le combat fut sanglant; la fortune fut contraire aux Génois. Ils ne perdirent pas moins de vingt-cinq galères. Les messagers qui apportaient la nouvelle d'une trêve que les deux métropoles venaient de conclure assistèrent, en quelque sorte, à cette catastrophe. La colonie d'Acre subit les conséquences du désastre. Les Génois en sortirent, et Tyr devint leur seul refuge. La place qu'ils abandonnèrent fut occupée par leurs ennemis. Leur rue fut envahie, leurs tours renversées. Les Vénitiens et les Pisans en portèrent les matériaux dans leurs quartiers et se firent honneur d'en fortifier leurs propres édifices. Le consulat et la juridiction de Gênes furent abolis dans Acre. Les navires génois qui entraient dans le port devaient s'abstenir de déployer aucun pavillon (1). Cependant à leur tour les Vénitiens, passés au siége de Tyr, y avaient éprouvé un affront. Les réfugiés d'Acre les repoussèrent; sur mer ils leur enlevèrent de riches convois. On avait la guerre en Italie, on venait se la faire sur le rivage syrien; ce dont on s'occupait le moins c'était de l'assistance due à la cause commune chancelante sur la terre sainte.

Malgré ces calamités, les autres relations exté- 1260

(1) Navageri, Hist. veniz.; Muratori script. It. XXIII, p. 999.

rieures étaient prospères, et de nouveaux avantages à prendre sur les Vénitiens se présentaient aux Génois. Michel Paléologue, le successeur des empereurs grecs réfugiés à Nicée pendant que les Latins tenaient Constantinople, se promettait de rentrer dans cette capitale. Les Génois n'avaient jamais cessé d'entretenir l'amitié de cet ancien allié; ils commerçaient partout où son autorité était reconnue ou rétablie, tandis que les Vénitiens régnaient en quelque sorte dans l'empire des princes latins. Gênes expédia des ambassadeurs à Nicée. Ils furent accueillis, un traité s'ensuivit. Paléologue promit aux Génois dans ses États l'accès et le commerce aussi libres que si c'étaient des possessions génoises. Ses députés venus à Gênes pour voir ratifier le traité obtinrent pour leur maître l'assistance de dix galères et de six gros vaisseaux. Martin Boccanegra, frère du capitaine, en fut l'amiral. Avec ce
1261 secours les forces de Michel s'étaient portées devant Constantinople. Un coup de main d'un de ses lieutenants, une entreprise hardie, où, pour profiter d'un heureux hasard, ses ordres furent enfreints, lui ouvrit les portes bien plus tôt qu'il ne l'espérait. Ainsi finit l'empire des Latins.

Les Génois recueillirent le fruit de ce succès; et d'abord leur vanité nationale ou leur haine contre leurs ennemis furent gratifiées. Le palais

public des Vénitiens leur fut livré. En représailles des affronts d'Acre, ils le démolirent au son des instruments et aux acclamations d'un triomphe. Les pierres principales de l'édifice, soigneusement chargées sur des bâtiments, furent envoyées à Gênes pour y servir de trophée.

Les historiens grecs dissimulent tant qu'ils peuvent l'assistance des Génois à la prise de Constantinople. Cependant dans leur récit perce ce qu'ils veulent taire. Suivant Gregoras, on laissa vivre dans la ville quelques artisans pisans ou vénitiens qu'on y retrouva; mais pour la sûreté et pour la paix de l'empire, il n'était pas bon que les Génois habitassent dans la capitale. Or, avant la conquête, l'empereur leur avait promis un établissement s'ils l'aidaient contre les Latins, et il leur tint parole, quoiqu'il eût pris la ville sans leur secours (1). Il leur assigna Galata pour siége de leurs colonies (2). Certes si Paléologue n'avait reçu l'aide promise, il n'eût pas été si généreux que d'en payer le prix sans le devoir. Il l'accorde avec défiance; on sent que sa libéralité est forcée. En un mot, le récit de Gregoras justifie cette judicieuse réflexion de Gibbon. Les services des Génois et leur puissance

(1) Gregoras, lib. 4, 5, p. 97. Ed. de Bonn. 1829.

(2) Les Génois furent d'abord envoyés à Héraclée, puis transférés à Galata. Pachymère, liv. I, ch. 32 — 35.

méritaient à la fois la reconnaissance et la jalousie des Grecs (1).

Galata fut bientôt trop voisin de Constantinople; la colonie ne tarda pas à se rendre importune et redoutable; mais ce n'était pas au moment où la restauration de Paléologue venait d'être si bien secondée, que les mécontentements pouvaient éclater.

Le traité fait avec Michel, tandis qu'il était encore à Nicée, nous a été conservé (2). Nous y voyons les avantages qu'il prodiguait aux auxiliaires dont il avait besoin. Il leur accorde exemption de droits, palais, magasins, partout où sa puissance est reconnue, à Smyrne, à Salonique, à Cassandre, à Mételin, à Scio, et s'il plaît à Dieu, à Constantinople et dans les îles de Chypre et de Candie. Après sa rentrée dans la capitale, et au moyen de l'établissement de Galata, les relations que les Génois avaient entretenues dans

(1) Gibbon, chap. 62, p. 402. Ed. Philadelph. 1802.

(2) Dans la ratification du traité faite à Gênes le 10 juillet 1260, nous trouvons le nom des puissances que les Génois déclarent amies : savoir, les rois de France, de Castille, d'Aragon, d'Angleterre, les princes, barons chrétiens et les ordres religieux de la terre sainte, les rois de Chypre et d'Arménie; mais en outre ils déclarent leurs alliances avec le soudan d'Égypte, de Damas, d'Alep, avec le soudan des Turcs et avec le roi de Tana, souverain des Palus Méotides. L'on voit qu'à la faveur de ses établissements dans les villes chrétiennes de la côte en Syrie, Gênes n'avait pas négligé le commerce des Mahométans, bravant les excommunications qui l'avaient défendu si souvent.

la Romanie et dans la Natolie prirent une nouvelle activité. Quatre ans après ils établirent un consul de Romanie.

Une circonstance particulière étendit leur influence et multiplia leurs occasions de trafic. Les empereurs latins avaient été obligés d'abandonner aux compagnons de leurs conquêtes la souveraineté d'un grand nombre d'îles, et même de provinces démembrées de l'empire. Maintenant Paléologue, à qui il importait de se débarrasser du voisinage de tant de puissants ennemis, offrit en fief la possession de ses terres, à quiconque de ses alliés pourrait les reprendre. Excités par cette invitation, les nobles armateurs de Gênes se mirent à l'œuvre, et plusieurs réussirent. Les Embriachi s'emparèrent de Lemnos, les Centurioni de Mytilène, les Gatilusi d'Énos. L'amiral Zaccaria chassa de l'Eubée un Vénitien qui y dominait, et fit prisonnier le duc d'Athènes qui était venu défendre la place (1). Deux Cattaneo occupèrent Phocée. Ils exploitèrent dans le voisinage de riches mines d'alun, dont les bénéfices furent assez considérables pour exciter dans la suite l'envie des empereurs grecs (2).

Toutes ces seigneuries génoises devenaient

(1) Gregoras, de Zaccaria a fait Icarus. Plus tard sous Andronic, Zaccaria perdit l'Eubée et obtint Chio.

(2) Ducas, ch. 25.

autant de points d'appui pour les navigateurs; mais les colons de Galata s'emparèrent immédiatement d'une source abondante de profits. Les habitants de Constantinople devinrent leurs tributaires pour la plupart de leurs consommations, et tous spécialement pour leurs subsistances, à ce point que plus tard, quand les Génois, dans leurs brouilleries avec l'empereur, fermaient leurs marchés quelques jours, il y avait dans la capitale disette, crainte de famine et insurrection (1). Les Grecs sans activité, sans marine, ne furent approvisionnés que par eux de grains et de poissons. Seuls ils firent le trafic entre la mer Noire et la capitale, et bientôt tout le commerce entre cette mer et l'Europe entière fut leur patrimoine. Leur alliance avec l'empereur était offensive contre les Vénitiens. Ils firent tous leurs efforts pour chasser ceux-ci du Pont-Euxin. Paléologue promit d'en laisser l'entrée toujours libre à ses alliés et de la fermer à tout autre peuple, excepté aux Pisans. Ainsi, maîtres de la mer, favorisés par l'affranchissement des droits, les Génois usèrent de leurs avantages avec une habileté, avec une activité qui étonnent les historiens grecs si peu prévenus pour eux. La rigueur même de l'hiver, disent ces écrivains, ne les retient pas de courir l'Euxin en tout sens et d'affronter le péril; ce

(1) Gregoras, lib. 13, 12, p. 683.

n'est pas même sur de grands vaisseaux, mais sur des bâtiments longs et bas qu'ils appellent des *Tarides*. Par cette audace, par cette diligence ils s'emparent exclusivement de toutes les voies de la navigation, ils attirent à eux le monopole et les fruits du commerce maritime tout entier.

Toutes les côtes de la mer Noire abondaient en denrées qu'ils portaient à Constantinople. Le pays donnait du sel en abondance : ses pâturages fournissaient avec les bestiaux, les cuirs et la laine. Gênes avait déjà des rapports et même des alliances avec les Tartares qui dominaient en Crimée et aux embouchures du Tanaïs : mais l'établissement de Galata permit de tirer bien mieux parti de la connaissance du pays et de l'amitié de ses princes. En attendant de leur devenir redoutables, on sollicita une sorte d'hospitalité, et avec des commencements modestes une ville se forma peu à peu dans cette Tauride encore peu connue des Occidentaux. Bientôt, Caffa fut la plus brillante des colonies commerciales de ces siècles. Elle devint comme la capitale d'un grand État qui fut nommé Gazzarie. Soldaja, (Sudak) Cembalo (l'anc. Symbolum), d'autres villes florissantes étendaient tout autour la domination génoise, et cependant l'époque de la fondation de Caffa est ignorée : ce puissant établissement a commencé inaperçu. Les chroniques génoises négligent d'en faire mention. Un historien qui

écrit au milieu du XIVe siècle (1), en parlant de l'agrandissement récent de Caffa dit, qu'il tient des vieillards que la première fondation ne remonte guère au delà de leur âge. Il paraît certain que les Génois obtinrent ou achetèrent la permission de s'abriter sur le territoire d'un prince tartare descendant de Gengis, et qui a régné de 1256 à 1266. A cela se rapporte le curieux récit de Nicéphore Gregoras : « Les Latins, « mais surtout les Génois, étant adonnés au com-« merce et à la navigation dont ils tirent prin-« cipalement leur subsistance, la première ins-« truction qu'ils reçoivent de leur république « c'est que partout où ils rencontrent un port « commode, bien défendu des vents et propre « au trafic, ils cherchent d'abord à contracter « amitié avec les naturels du pays; ils entrent « en alliance et se les rendent favorables. Ils ne « croient pas pouvoir commercer avec sécurité « sans ces précautions. Quand ils ont découvert « un poste semblable ils se hâtent d'y négocier. « Ils conviennent des droits qu'ils payeront. Ils « offrent d'ouvrir un marché libre à qui voudra « acheter. Les pactes convenus et la place accor-« dée, ils fabriquent des logements, des maga-« sins, des boutiques, tout ce qu'il faut pour ha-« biter et pour mettre leurs marchandises en sû-« reté. C'est ainsi que depuis peu d'années ils

(1) Stella.

ondé Caffa, après en avoir obtenu la li-
« cence du prince des Scythes, mais l'établisse-
« ment ne fut pas d'abord comme il est aujour-
« d'hui, vaste et entouré de fortes murailles. Ils
« se contentèrent d'un peu de terrain clos par
« une petite tranchée et sans aucune protection
« de murs. Puis sans permission et peu à peu ils
« transportèrent des pierres par terre et par mer;
« ils s'étendirent en long et en large; ils don-
« nèrent plus d'élévation à leurs maisons, ils
« usurpèrent furtivement plus de terrain qu'on
« ne leur en avait accordé. Non contents de cela,
« sous le prétexte de l'affluence des marchandi-
« ses, ils poussèrent plus loin le fossé, et jetè-
« rent de tels fondements qu'ils annonçaient bien
« d'autres vues. Ainsi petit à petit, ils fortifiè-
« rent si bien leur ville qu'ils y furent en sûreté
« à l'abri des attaques. Alors, devenus plus har-
« dis, ils traitèrent les Scythes avec moins de
« réserve, ou plutôt avec cette hauteur qui leur
« est naturellement propre (1). »

Ce n'est pas une main amie qui a tracé ce portrait, mais il est empreint d'une grande vérité. Jusque sous les yeux de l'empereur grec, la même politique, la même astuce, la même audace agrandirent et fortifièrent Galata.

(1) Gregoras, lib. 13, 12, p. 683.

CHAPITRE II.

Capitaines nobles, les quatre familles. Charles d'Anjou, roi de Naples.

Cependant à Gênes l'alliance avec Paléologue
1261 était une sorte de rébellion contre le saint-siége, et pour avoir tant osé il fallait s'être déjà détaché secrètement du parti dont le pape était le chef. Dès le premier moment où cette union fut
1262 connue et à l'envoi des secours génois contre l'empire latin, Urbain IV fit éclater son déplaisir et mit Gênes en interdit. Ce fut un embarras de plus pour Boccanegra. Déjà accusé de despotisme, on fit valoir qu'il faisait des alliances à son caprice sans consulter personne, qu'il ne tenait plus compte des résolutions de la majorité des conseils, quand elles n'entraient pas dans ses vues. On lui imputa même de substituer sa volonté absolue aux décisions des tribunaux. Ces accusations étaient admises et répétées par les principaux nobles et par les plus riches des plébéiens, ce qui doit faire supposer qu'il avait encore pour lui le peuple des classes moyennes et inférieures. Une grande conspiration fut donc ourdie. Il le savait, il crut la prévenir en faisant appeler des hommes armés tirés des campagnes et des bourgs voisins. Il devait avec ce renfort

faire arrêter les conjurés; mais ils le devancerent, se mirent en armes et s'emparèrent des portes de la ville afin d'en fermer l'accès aux gens du dehors. Un des frères du capitaine rassembla du monde à l'intérieur, il fut repoussé, mortellement blessé, et ses adhérents se dispersèrent. Boccanegra, après ce désastre, reconnaissant qu'il était abandonné, recourut à la médiation de l'archevèque; il se démit de sa charge; son abdication fut acceptée. La noblesse reprit son influence et remit le gouvernement à un podestat comme par le passé.

Ce changement ne rendit pas le pape moins inflexible aux supplications des Génois qui lui demandaient de lever l'interdit. C'est de longue main qu'il leur était contraire. Il avait été patriarche de Jérusalem, résidant dans Acre lorsqu'ils étaient en guerre avec les Pisans, et il avait embrassé la cause des derniers avec grande partialité (1). Les ambassades de la république fu- 1263
rent sans fruit, un légat vint de la part du saint-siége dicter les conditions auxquelles elle serait réconciliée, conditions qui étaient sans doute si dures qu'elles ne purent être acceptées, et ce n'était pas après la conquête de Constantinople et après les avantages que cet événement avait

(1) Continuation de Guill. de Tyr. 558.

fait obtenir que Gênes pouvait renier l'alliance des Grecs.

En y persistant on continua les expéditions maritimes contre les Vénitiens, et Paléologue eut un moment à sa solde soixante galères génoises; mais la discorde était sur la flotte et tout s'en ressentit. L'empereur voulait empêcher les Vénitiens de ravitailler Malvoisie. Les Génois avec des forces supérieures laissèrent passer l'ennemi : une division nombreuse s'écarta du combat en mettant volontairement les autres en péril. On se réunit dans le port de Constantinople, et telle fut l'animosité entre ceux qui étaient venus conduits par le frère de Boccanegra, et ceux qui avaient été dépêchés depuis la chute du doge, que Michel mécontent refusa leur service et les licencia tous. Cette grande flotte revint à Gênes sans gloire et sans profit après avoir compromis la république dans l'amitié de Paléologue; elle fut reçue avec les murmures de l'indignation publique (1).

1265 Un grand événement venait de réveiller les factions italiennes, en donnant au parti guelfe un nouveau but. Le pape Urbain avait appelé Charles d'Anjou, frère de saint Louis et mari de l'héritière du comte de Provence; il avait entrepris de le faire régner sur Naples et sur la Sicile

(1) Les historiens grecs n'ont pas parlé de cet incident.

au détriment des restes de la maison de Souabe. Les nouveaux Guelfes étaient, non plus ceux qui défendaient la liberté contre le despotisme des empereurs germaniques, mais les partisans de la maison d'Anjou soulevés contre des princes nés italiens et devenus étrangers à l'Allemagne et à l'Empire.

L'opinion publique des Génois commençait à pencher vers les Gibelins, mais le gouvernement était encore guelfe; on craignait Charles, et lui-même n'oubliait rien pour attirer la république à son parti. Elle était encore sous l'interdit; il s'intéressa pour obtenir du pape son absolution. Il demandait à Gênes si, dans les traités avec la couronne de Naples, quelque clause nouvelle serait agréable; ce qui lui serait le plus cher, disait-il, ce serait que les Génois consentissent à prendre part à la conquête qu'il allait faire. Cependant les événements se pressaient; une armée française avait envahi la Pouille; Mainfroy, le concurrent de Charles, avait perdu la bataille, le trône et la vie. Le prince français se vit en paisible possession de ses nouveaux États. Gênes lui adressa alors une ambassade solennelle pour le féliciter, en tâchant d'acquérir quelque faveur dans son royaume. Il accueille honorablement les ambassadeurs; mais ils n'obtiennent rien. Il n'était pas temps de traiter à Gênes

avant sa victoire ; à Naples il n'est plus temps.

Il en est encore de même au dernier acte de cette tragédie. Corradin, seul reste de la postérité des Frédéric, arrive en Italie avec une armée. Charles demande aux Génois de refuser le passage à ce prince, tandis que les Pisans demandent qu'on lui donne accès en offrant paix et alliance aux conditions les plus avantageuses. On hésite à Gênes, et pendant qu'on s'y perd en délibération, Corradin pénètre à l'improviste près de Savone. La flotte pisane le reçoit et le transporte dans ses provinces. Charles le rencontre à Tagliacozza et le défait entièrement. Le malheureux fugitif est trahi et livré au vainqueur. Il est conduit à Naples sur les galères de Robert de Levanto, Génois, amiral de Charles : on sait le tragique dénoûment de cette histoire. Nouvelle ambassade des Génois, ils tâchent de reprendre les négociations trop longtemps différées : ce n'est qu'après plusieurs messages qu'ils obtiennent le rétablissement des anciennes relations commerciales.

Ce n'était pas assez que Charles régnât dans les Deux-Siciles, il agitait la Toscane et la Lombardie. Avec des troupes françaises pour auxiliaires, il faisait guerroyer Florence et Lucques contre Pise et Sienne. Il faisait guelfes les villes gibelines. Les nombreux bannis de toutes les

cités qui avaient changé de drapeau tenaient la campagne et se présentaient de jour en jour aux portes de leurs patries pour les surprendre ou pour les soulever.

Le premier inconvénient que Gènes ressentit de ces troubles, ce fut la disette des subsistances. Bientôt on éprouva l'influence d'un état de guerre qui remplissait les grands chemins de gens armés et de vagabonds. On ne pouvait aller avec sécurité de Gènes au bourg le plus voisin. Avec ce levain, la discorde régnait partout; les partis étaient toujours en présence.

Les fluctuations de l'autorité devaient réagir sur le succès des affaires. Il y parut dans la conduite de la guerre contre les Vénitiens. On fait amiral d'une flotte de vingt-sept galères Lanfranc Barbarino, dont le nom de famille ne se lit qu'une fois dans l'histoire, et c'est pour être déshonoré. En présence des ennemis, au lieu d'aller à eux il s'obstine à les attendre à l'ancre sur le rivage de Messine et à enchaîner pour le combat ses galères les unes aux autres. Tout est pris, brûlé ou amené en triomphe à Venise. Tout homme qui ne se sauva pas à la nage fut prisonnier. Cette bataille compte parmi les souvenirs des plus grands désastres de la république.

Luchetto Grimaldi conduit vingt-cinq galères en Syrie. Il ne s'inquiète pas du mauvais état des

affaires de la croisade; il va faire du dommage aux Vénitiens s'il le peut; il bloque le port d'Acre, de cette ville d'où la prépondérance de l'ennemi et la partialité de l'autorité locale ont chassé les Génois. Mais, tandis qu'il passe à Tyr avec une partie de ses navires, les Vénitiens paraissent; les galères laissées au blocus sont prises. L'amiral ne se trouvant plus en force pour combattre, revient en Sicile. Là, Grimaldi, soigneux des intérêt du parti auquel sa famille est liée, emploie ses galères pour retenir sous l'obéissance du roi Charles les villes de la côte sollicitées par les Gibelins et prêtes à se donner à eux.

Hubert Doria fut plus heureux. Il conduisit une flotte dans le golfe Adriatique; il parcourut les rades, brûlant les navires, enlevant des prisonniers. De là il parut devant la Canée; la place appartenait aux Vénitiens et elle était bien gardée. Doria débarqua; il renversa tout ce qui se présenta sur son passage, il escalada les murailles, prit et pilla la ville. Le butin fut partagé en trois lots, pour les équipages, pour les armateurs des galères et pour le fisc. La république recevait alors de singuliers trophées. Les pierres du palais des Vénitiens à Constantinople étaient incrustées dans les halles de Gênes. La cloche de la Canée sonnait à l'église de Saint-Mathieu, paroisse de la noble famille Doria.

Le régime des podestats durait encore; les Grimaldi, les plus puissants des Guelfes génois, étaient l'âme et les gardiens de ce gouvernement. Mais de moment en moment, on pressentait ou l'on éprouvait des tentatives en sens contraire. La faction gibeline essayait de prévaloir, et un double intérêt poussait ses chefs à l'entreprise; ils voulaient devenir capitaines. Les Spinola étaient les plus ambitieux et les plus hardis. Hubert, l'un d'eux, s'était absenté de la ville, il avait assemblé sous un prétexte quelques mercenaires, et beaucoup de gens étaient sortis pour aller le joindre. Le bruit était général qu'il y avait un complot pour renverser le gouvernement et pour en faire un populaire et gibelin. Les Grimaldi en prirent l'alarme. Cependant Spinola revint, on s'entremit, il s'expliqua, et les deux partis promirent de ne point faire d'innovation; l'accord fut scellé dans un festin. Malheureusement Hubert sortant de la fête fut blessé par des inconnus, si toutefois l'attaque et la blessure ne furent pas sa propre manœuvre. Bientôt, il se fait suivre par les populaires, sans avoir pour lui, dit-on, ni les riches ni les bons (car les annalistes qui le disent ainsi écrivaient sous les auspices de l'autorité), il va surprendre le podestat et l'enlève. Tous ces mouvements s'exécutent au cri de : Vive Hubert Spinola capitaine du peuple!

Hubert trouvant de la résistance sur ses pas, livre quelques maisons au pillage; ces actes le décrient. Un parlement avait été assemblé, l'affaire y tourne en négociation; Hubert ne sera pas recherché pour ce qu'il a tenté, mais il ne sera pas capitaine; c'est une révolution ajournée. Ce ne fut pas pour longtemps. Luchetto Grimaldi, podestat à Vintimille, ayant eu à débattre avec la faction opposée à la sienne, avait fait prisonniers quelques nobles de Gênes. Les parents et les amis de ceux-ci s'adressèrent à la famille Grimaldi et aux autres membres de son parti afin d'obtenir la délivrance des détenus. On promit de l'exiger de Luchetto, mais elle ne s'effectuait pas : les interpellations de jour en jour plus menaçantes ne produisaient aucun fruit. On perdit patience, ou plutôt des ambitieux saisirent cette occasion d'en appeler au peuple contre ceux qui attentaient à la liberté de leurs concitoyens. L'entre-
1270 prise fut si bien menée que le résultat d'un seul conseil convoqué fut une révolution tout entière. On proclama que le gouvernement de Gênes était rendu au peuple. Des nobles, des plébéiens se trouvèrent prêts à jurer aussitôt le soutien de cette résolution; mais non moins promptement des nobles et des plébéiens furent en armes pour s'y opposer. Au milieu d'un combat sanglant les Spinola et les Doria, promoteurs de la délibération,

s'emparèrent du palais public. C'est sous ces auspices que Hubert Spinola et Hubert Doria furent proclamés capitaines du peuple pour vingt-deux ans. On réserva à un podestat étranger le soin de rendre la justice avec l'assistance de trois juges inférieurs. Huit *anciens*, nobles ou plébéiens indifféremment, durent concourir à toutes les mesures importantes. Un parlement devait se tenir tous les mois. Avec ces seules précautions on déféra aux capitaines une absolue puissance dans la ville et sur tout le territoire. Ils l'exercèrent dans toute son étendue; ils firent poser les armes; toute agression fut défendue sous les peines les plus graves, à leurs partisans comme aux autres. Assis sur leur tribunal, ils firent jurer sur l'Évangile obéissance à leurs ordres : amis, ennemis, nobles, populaires, tout le monde fut astreint à ce serment. Toutes les communes se soumirent. Luchetto Grimaldi ouvrit la porte à ses prisonniers, comparut en personne et prêta serment. Les capitaines intéressèrent l'archevêque, le clergé, les religieux, à coopérer au rétablissement de la concorde. Des mariages furent provoqués entre les familles opposées. Par ces moyens tout fut pacifié et tranquille : voilà ce que nous disent les nouveaux rédacteurs des annales, car les capitaines ne manquèrent pas d'en substituer de leur couleur

à ceux qui écrivaient sous les podestats guelfes : au milieu de cette heureuse harmonie, ils sont pourtant obligés d'avouer qu'après quel-
1271 ques mois la plupart des Grimaldi reçurent l'ordre de sortir de la ville et d'aller habiter au delà des frontières.

Ainsi fut accomplie la tentative naguère manquée de rendre le gouvernement gibelin, en le livrant à un ou deux nobles éminents. On affecta la couleur d'une révolution démocratique. Il est vrai qu'il y eut alors une restitution faite aux plébéiens, qu'on leur donna place dans les conseils d'où la noblesse les avait probablement éliminés : mais il serait dérisoire de représenter cet esprit comme triomphant dans cette occasion. Les chroniques disent dans leur latin qu'alors *on fit le peuple* (1); mais enfin la république

(1) Foglietta en parlant des nobles, promoteurs de ce soulèvement populaire, dit : « Regimen civitatis universo populo asserentes; » et il met contre eux ce reproche dans la bouche des Guelfes : « Regimen populare appellant quod, civibus ablatum, « in se ipsi privatim verterint. » Lib. V, p. 197. Niehbur (Instit. Rom., t. 2, p. 141, 152), dit en passant que dans le moyen âge, le mot *peuple* s'entendait de l'union d'une aristocratie avec une *commune*, celle-ci ne contenant que le *populaire*. Conformément à cette définition, il y aurait ici réunion de tous les ordres de citoyens, du moins en apparence. Mais comme l'aristocratie avait usurpé sur la démocratie, *faire le peuple* était, dans cette occasion, rendre au peuple les droits dont on l'avait privé, bien entendu que l'usage de ces droits ne consiste qu'à changer de maîtres parmi les nobles.

abandonnée à la dictature presque arbitraire de deux nobles, tel fut le fruit de cette prétendue révolution dans laquelle on persuada au peuple qu'il avait ressaisi ses droits. Dans cette revendication de son pouvoir, conduit par quelques membres de l'aristocratie, il les accepte pour ses maîtres, et son transport pour la liberté n'est qu'un instrument saisi par des ambitieux pour leur propre profit. Quant aux nobles entre eux, ce n'est qu'une substitution violente de faction et de personnes.

CHAPITRE III.

Charles d'Anjou roi à Naples.

Le saint roi de France Louis mourait sur le rivage de Tunis pendant que ces événements se passaient en Italie. L'assistance des Génois
1267 ne lui manqua pas. Quelques années avant son expédition, le pape et le roi de Naples avaient fait demander à Gênes de favoriser le voyage d'outre-mer. Ils avaient même profité de cette circonstance pour obliger la république à faire la paix avec Venise afin que rien ne contrariât la croisade. Non-seulement on avait assuré qu'en paix comme en guerre tout serait fait pour seconder les vues du roi de France, mais des ambassadeurs furent envoyés à lui-même pour offrir les services et la marine du pays. Une négociation s'établit et occasionna de fréquents messa-
1269 ges réciproques. Il paraît cependant que le roi s'excusa d'affréter les galères de la république, mais les équipages des siennes furent pris à Gênes. Nombre d'armateurs joignirent leurs bâti-
1270 ments à sa flotte. En partant d'Aigues-Mortes il y trouva dix mille Génois, engagés à son service ou volontaires, qui se voyant en si grand nombre, et suivant leur antique usage, convinrent d'élire entre eux des consuls pour prendre

soin de tous les intérêts communs. Ils déférèrent cette autorité à deux nobles, Antoine Doria et Philippe Cavaronco. Quand la flotte toucha à Cagliari, les Pisans, qui y dominaient, furent effrayés du grand nombre de leurs ennemis que l'on remarquait dans l'armée française.

Longtemps on avait cru que le roi retournait en Syrie et on l'y suivait avec joie. On fut bien moins satisfait quand l'ordre fut donné de faire voile vers les côtes de Tunis. C'était à cette époque une contrée d'un très-grand commerce pour les Génois. Ils avaient leurs alliances avec le roi de ce pays. A l'ombre des franchises et des priviléges obtenus, les marchands y affluaient et y avaient formé des établissements stables. L'expédition allait compromettre tous ces intérêts. En effet, quand la flotte des croisés parut sur le rivage et qu'on y distingua le pavillon de Gênes, le roi maure fit arrêter tous les Génois qui se trouvaient dans ses États et s'empara de leurs propriétés. Il les traita cependant avec modération et seulement comme otages. Ils furent renfermés dans un de ses palais. On ne les accusa point d'avoir attiré cette tempête, et il est vrai que sur la flotte même on n'avait appris la direction de la croisade qu'en pleine mer.

On débarqua sous les murs de Carthage. Les Génois se distinguèrent à l'attaque de cette ville.

Quand elle fut prise, leur bannière y fut arborée auprès de celle des Français.

Bientôt la peste étendit ses ravages sur cette armée. Le plus jeune fils de Louis mourut, lui-même fut frappé à mort. Ses derniers moments sont connus de tout le monde. Le roi de Naples, qui ne survint qu'au moment où son frère venait d'expirer, veilla au soin de l'armée. A Tunis on était disposé à se délivrer par une prudente négociation du danger dont avait menacé une agression si imposante. Une trêve fut bientôt conclue. Les chrétiens s'engagèrent pour un certain nombre d'années à ne pas renouveler la guerre. Le Maure consentit sans difficulté à indemniser les Génois pour ce qu'il leur avait enlevé, et la bonne harmonie avec eux fut rétablie sans nuage et consolidée peu après (1272) par un renouvellement de l'ancien traité. C'est ainsi qu'on quitta le rivage d'Afrique. A peine on s'en éloignait qu'une tempête affreuse dispersa la flotte; elle en reçut les plus grands dommages. Beaucoup de vaisseaux génois échouèrent sur les côtes de Sicile; et là, tout ce qu'on put sauver de ces navires naufragés, Charles se l'adjugea par droit royal en vertu d'une odieuse coutume venue des siècles et des pays les plus barbares. Les Génois faisaient valoir des traités qui les exemptaient de ce droit inhumain. Charles n'en tint pas plus compte que de

la communauté du malheur, des services rendus à son frère, du titre de croisés, de l'occasion qui avait fait aller ces bâtiments en Afrique et qui les ramenait sur les écueils de Sicile, tous motifs sans valeur aux yeux d'un despote avare.

Philippe le Hardi, dans son retour, traversait l'Italie. Son oncle Charles l'accompagnait. Ils s'arrêtèrent à Viterbe pour solliciter les cardinaux à nommer un pape : le siége était vacant depuis la mort de Clément IV. Après deux ans d'intrigues, les réclamations publiques amenèrent enfin l'élection de Grégoire X.

Les Génois, depuis qu'ils s'étaient donnés à des chefs gibelins, ne pouvaient prétendre aux faveurs du pape. Il était entouré de leurs ennemis, et Rome était le foyer d'où leur étaient suscités des embarras chaque jour renaissants. Leur administration fut constamment agitée, au dehors, sur le territoire, dans la ville même, où, indépendamment du jeu des factions générales, faire subsister un gouvernement censé populaire représenté par deux dictateurs nobles était un problème étrangement difficile.

On apprit que le cardinal Ottobon Fieschi 1272
avait appelé à Rome les principaux émigrés guelfes, et avait ménagé entre eux un traité avec le roi Charles sous les auspices du pape. On de-

vait donner à ces fugitifs les moyens de rentrer en force dans leur patrie; ils promettaient à leur tour d'y établir cette autorité dont l'ambitieux Charles menaçait l'Italie entière.

Un coup très-rude et qui confirmait ces accords menaçants frappa tout à coup la république : en un même jour, en présence même de ses ambassadeurs à qui rien n'avait révélé une violence, tous les Génois qui étaient sur le sol du royaume de Charles furent emprisonnés et leurs biens séquestrés. Les ordres secrets envoyés en Sicile y firent saisir à la fois comptoirs, navires, hommes et propriétés sans distinction.

Au bruit de cette violation du droit des gens Gênes pouvait user de représailles; on s'en abstint. Un délai de cinquante jours fut accordé à tout sujet du roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, pour sortir du territoire de la république et pour emporter ses effets.

Charles, toujours vicaire en Toscane, obligea
1273 toutes les villes dont il disposait à déclarer la guerre aux Génois; Plaisance seule résista à cet ordre.

En même temps une grande partie de la rivière orientale est soulevée par les Fieschi. Les marquis del Bosco, vassaux de la république, font publiquement hommage à Charles de ce qu'ils

tenaient d'elle. A l'autre extrémité Menton est livré par Guillaume Vento (1) qui en avait la garde. Roquebrune, Vintimille se rendent au sénéchal de Provence; un autre émigré le conduit devant Savone qu'il pensa surprendre. Les marquis de Caretto et de Ceva participent à ce mouvement. Gênes ainsi entourée d'ennemis ne s'abandonne pas. Les capitaines portent ou envoient partout des secours; leurs nombreux parents leur servent de lieutenants, le peuple les seconde. Les habitants de Savone se défendent contre les Provençaux. Anciens Gibelins, ils ne disputent pas cette fois contre l'autorité de Gênes qui a embrassé leur vieille cause. Les secours surabondent, ils arrivent par terre et par mer. Mais du côté de la Toscane, les villes dont Charles disposait déployèrent tant de forces qu'elles firent reculer en désordre les mercenaires employés par les Génois. Quarante galères armées en Sicile parurent devant Gênes. Un Grimaldi et plusieurs

(1) Guillaume Vento était un des nobles génois dévoués aux Angevins. Il avait suivi Béatrix, femme de Charles, à la prise de possession de Naples. Au reste, il apparaît comme possesseur de Menton sous la seigneurie de la république génoise, dans un traité fait en 1260 avec le comte de Provence (Charles). Par ce traité on partage le comté de Vintimille. Charles a la Briga; Gênes a Vintimille, Menton, Roquebrune. On convient que les Génois ne pourront faire aucune acquisition du Rhône à la Trébie, ni Charles sur le territoire génois. Nostradamus, p. 226, 230, 238.

autres émigrés d'importance étaient à bord. Une division passa en Corse et enleva Ajaccio. A son tour un des amiraux de la république poursuit les Provençaux sur la mer, brûle les navires dans le port de Trapani, ravage les côtes siciliennes et
1274 l'île de Gozo. Au retour, il s'avance à l'embouchure du port de Naples, y salue le roi et la ville de malédictions, et fait défiler une à une ses galères traînant le pavillon de la maison d'Anjou renversé dans la mer.

Il n'y avait dans ces alternatives que beaucoup de malheurs et rien de décisif. Les Génois furent réduits à s'allier contre Charles avec le marquis de Montferrat et avec les villes d'Asti et de Pavie. Cette alliance reçut un petit renfort de la part d'Alphonse X, roi de Castille. Après une longue vacance de la couronne impériale, Alphonse s'était mis au nombre des concurrents, et avait obtenu une nomination contestée. Il croyait faire acte d'empereur en envoyant quelques ren-
1275 forts aux Gibelins d'Italie; mais Rodolphe de Habsbourg fut solennellement élu en Allemagne, proclamé au concile de Lyon, et les prétentions du Castillan furent bientôt abandonnées.

A ce même concile où le pape s'était rendu, il fit un dernier acte de sévérité contre les Génois. Il les frappa d'un nouvel interdit, à la demande du cardinal Ottobon Fieschi qui se plai-

gnait de la confiscation de quelques parties de son revenu. Cette rigueur dura jusqu'à la mort de Grégoire X. Innocent V, son successeur, était 1276
favorable aux Génois. Dès les premiers jours de son pontificat, il leur adressa des lettres pleines de bonté paternelle et leur demanda des ambassadeurs afin qu'il pût terminer les différends et les réconcilier à l'Église; mais il n'eut pas le temps de mettre à effet ses intentions favorables. Adrien V, son successeur, était ce même Ottobon Fieschi, fils d'un frère d'Innocent IV, l'âme du parti guelfe parmi les Génois; il s'empressa cependant de délivrer sa patrie de cet interdit que ses réclamations et ses intérêts personnels avaient fait infliger. Il conclut un prompt accord qui rouvrit les portes de Gênes aux émigrés; si ce pape eût vécu, son crédit eût porté atteinte à l'administration gibeline, mais, au bout de quelques semaines, il céda la place à Jean XXII (Pierre de Tolède). Tout ce que les Génois ont su de ce dernier pape, c'est que le siége archié- 1277
piscopal de leur ville étant vacant, Jean, sans tenir compte du droit d'élection, y nomma un archidiacre de Narbonne, habitué de la cour de Rome (1). On se soumit, le nouvel archevêque

(1) On trouve des élections d'archevêque à Gênes par *délégués* (1163), par 12 électeurs (1188); la confirmation du pape est exprimée en 1233 : elle était probablement toujours réservée : on

fut même reçu à son entrée avec un faste inaccoutumé : mais il demeura hai *de la commune et du peuple*, expression qu'il faut traduire sans doute par le gouvernement et le public.

Le traité commencé avec Innocent et fini avec Adrien avait fait revenir les émigrés ; mais la concorde ne pouvait survivre longtemps aux
1278 papes qui l'avaient imposé. Les émigrés rentrés ressortirent en armes, et d'abord ils accusèrent à Rome le gouvernement des capitaines d'avoir violé la paix jurée. Martin IV, instrument docile dans la main du roi Charles, délégua pour procéder contre les Génois un évêque qui établit
1281 son tribunal à Plaisance. Les Génois cités devant ce juge alléguèrent un privilége qui les dispensait de plaider hors de chez eux. Ils furent frappés d'un nouvel interdit pour cette contumace, sentence fâcheuse à un peuple dévot et ordinairement obéissant au saint-siége. Mais, soit que l'abus d'un moyen violent si souvent répété commençât à en amortir la force même chez les plus craintifs, soit qu'il n'y ait pas de scrupules qui ne cèdent au fanatisme des partis, et que devenir Gibelin ce fût apprendre à braver les excommunications guelfes, cette fois l'interdit fut méprisé ; ce

a vu que le pape la refusa à l'élection de saint Bernard pour le destiner à de plus grandes choses. Les chroniques en général donnent peu de détails sur les procédés électoraux.

ne fut pas sans précaution, il est vrai. On prétendit avoir retrouvé une bulle d'Innocent IV, premier pape génois, qui réservait à la seule personne du successeur de saint Pierre le droit de mettre Gênes en interdit. Notre annaliste de l'époque, chancelier de la république, est fier de pouvoir insérer dans ses chroniques que c'est lui-même à qui appartint le bonheur de déterrer dans les archives un document si précieux. Son authenticité ne fut pas mise en doute. On assembla avec éclat les théologiens et les jurisconsultes du pays; ils déclarèrent qu'en vertu de la bulle, la commination du légat était nulle sans difficulté. Les consciences se tranquillisèrent, le culte recommença dans toutes les églises sans trouble, et à la grande joie des fidèles.

Cependant le roi Charles ménageait les Génois. En ce moment même il leur envoyait des ambassadeurs et leur proposait de s'associer aux nouvelles conquêtes qu'il méditait, en d'autres termes, il avait besoin de leurs forces navales. Il se prétendait le représentant légitime du dernier empereur latin de Constantinople, et il s'était flatté de l'espoir de revendiquer effectivement cet héritage. Le pape Martin lui ouvrit la voie en excommuniant tous les Grecs. Charles offrit aux Génois de leur payer par les plus utiles priviléges dans Constantinople le prix des

services qu'ils lui rendraient si, s'engageant à ne point porter de secours à Paléologue, ils aidaient à l'invasion de l'empire d'Orient. La république écouta la proposition, demanda le temps d'en délibérer, et finit par s'excuser de l'accepter, en se fondant sur les autres soins dont elle se voyait entourée. Une galère expédiée à Constantinople alla donner à l'empereur allié et ami de Gênes la communication de cette étrange ouverture et l'utile avis de se tenir sur ses gardes.

Charles fit avec Venise l'alliance offensive que Gênes avait refusée. Mais bientôt son attention fut violemment détournée de la pensée d'une conquête lointaine. C'est en ce moment qu'éclata la fameuse conspiration des Vêpres siciliennes conduite par Jean de Procida, suscitée et payée par Paléologue (1). Pierre, roi d'Aragon, qui sur sa flotte faisait alors la guerre aux Maures de Tunis, fut appelé pour venir régner sur la Sicile enlevée à la maison d'Anjou en quelques heures.

(1) Gibbon, chap. 62, p. 412.

CHAPITRE IV.

Guerre pisane.

Tandis que ces grands événements attiraient l'attention de toute l'Italie, Gênes et Pise, deux villes qui appartenaient alors au même parti politique, donnaient un nouvel essor à leur antique haine et commençaient une guerre plus sanglante qu'au temps où Gênes guelfe se battait contre les Pisans toujours gibelins.

Malgré les trêves et les paix, il était difficile que des colonies marchandes et jalouses de leur commerce s'entretinssent sans querelle entre des murailles communes dans des pays lointains, ou que des navigateurs rivaux, des corsaires, des flottes se rencontrassent en mer ou dans des ports éloignés sans insulte, sans que celui qui se trouvait le plus fort fût tenté de se servir de ses avantages. Il est probable que la part que Paléologue avait réservée aux Pisans dans son alliance, leur admission dans la mer Noire qui troublait le monopole ambitionné par les Génois, produisaient de nouveaux sujets de plainte; 1280
mais de plus graves occasionnèrent enfin la rupture. Un noble corse, juge de Cinarca, qui jadis avait été armé chevalier des mains de Guillaume Boccanegra, alors capitaine du peuple de

Gênes, gouvernait son district sous la protection de la république. Avide et peu scrupuleux, il rançonnait amis et ennemis. Ses brigandages devinrent surtout insupportables aux Génois de Bonifacio. De Gênes on envoya quelques forces pour réduire au devoir ce petit tyran. Il résista, et quand il dut céder, il mit le feu aux châteaux qu'il abandonnait, se sauva à Pise et y fit hommage de ses domaines. Les Génois députèrent aux Pisans, pour les prier de ne point accepter un vassal qui ne pouvait se soustraire à son suzerain. Les Pisans, après quelques délais pendant lesquels ils firent des préparatifs hostiles, envoyèrent une réponse altière. Le juge de Cinarca était leur vassal, et ils étaient obligés de le défendre. En effet, ils le firent reconduire en Corse avec quelques soldats, et le rétablirent dans ses possessions.

Quelques explications entre deux villes gibelines devaient les ramener à la paix; mais on reconnut qu'elles étaient irréconciliables. La conformité de parti en politique n'empêchait pas à Gênes que l'unanimité des vœux ne fût pour la guerre. Un conseil spécial *de créance* fut muni de grands pouvoirs pour la diriger. L'État n'avait alors en propriété que douze galères, le conseil ordonna d'en fabriquer cinquante. Saint-Pierre-d'Arène se couvrit de chantiers; des flottes nombreuses fu-

rent mises à la mer, tantôt armées à la solde du trésor public ou défrayées par une contribution générale extraordinaire (1), tantôt composées des galères fournies par les armateurs particuliers, encouragés à concourir aux expéditions communes. A cette occasion il fut réglé que le titre d'amiral et le droit d'arborer le pavillon de Saint-Georges n'appartiendrait qu'au chef de dix galères au moins; le commandant d'un moindre nombre ne fut qualifié que de capitaine. Les efforts étaient considérables. On voit mettre à la mer de chaque côté des flottes de soixante et quatre-vingts galères. Les nobles et les populaires s'y embarquaient indifféremment; personne, dit l'annaliste génois, ne pouvait ni ne voulait s'en excuser.

Chaque année le nombre des armements se décidait d'après ce qu'on apprenait de ceux de l'ennemi; car l'usage avait continué d'expédier des explorateurs d'une ville à l'autre. Il restait même des anciennes relations de fréquentation réciproque, à Pise un greffier des Génois, et un greffier des Pisans à Gênes; mais, à l'occasion de la guerre présente, l'un et l'autre furent congédiés.

(1) On éleva les revenus de l'État, au moyen de nouvelles taxes, à 140,000 livres. M. Serra croit qu'alors la livre valait un quart d'once d'or, somme qui (toujours sans rapport avec sa puissance vénale) répond à 3,300,000 livres de la monnaie moderne de la république de Gênes (2,750,000 francs). Tome 2, p. 179.

L'on se fit tout le mal que l'on put. On captura, on pilla de toutes parts. A chaque pas les annales font mention de cargaisons de grande valeur alternativement perdues ou gagnées. Les Génois ravagèrent à plusieurs reprises les îles d'Elbe et de Planuse. Les Pisans, unis en Sardaigne au juge d'Arborea, y ruinèrent les établissements génois; mais sur la mer la fortune ne fut pas favorable aux Pisans; chaque campagne est marquée par des désastres où l'ascendant de leurs rivaux est signalé.

Un convoi très-riche escorté par des forces respectables est rencontré par une flotte génoise. Une tempête violente empêche l'attaque; mais bravant les vents déchaînés, l'amiral Thomas Spinola ne perd la trace de sa proie ni de jour ni de nuit. La tempête s'apaise. Les Pisans, ne pouvant éviter le combat, se serrent en une masse compacte, suivant la tactique de ce temps. Les Génois attaquent, abordent, s'emparent de tout; ils enlèvent tout ce qui peut s'emporter et mettent le feu aux bâtiments; ils rentrent à Gênes et remettent à la commune neuf cent trente prisonniers et 28,000 livres d'argent; 10,000 liv. de ces dépouilles pisanes servent à la fondation de la darse du port de Gênes sur l'emplacement où elle existe aujourd'hui.

Cinquante autres galères armées par le con-

cours des nobles et des populaires de la cité et des rivières étaient sorties sous les ordres de Conrad Doria, fils de l'un des capitaines de la république. Il va droit dans le port pisan et y stationne un jour et une nuit à un jet de pierre des tours. Personne ne sort des enceintes intérieures pour le combattre. La flotte pisane était déjà en mer. Il va la chercher. Les vents l'avaient séparée. Signalée à son retour, Doria lui donne la chasse, en enlève nombre de galères et ramène à Gênes six cents captifs.

Henri de Mari attaque vingt-quatre galères, une est coulée à fond, huit sont conduites en triomphe à Gênes. Quand on a fait de telles prises on les montre dans le port de Pise sous leur propre pavillon, et à la faveur de cette supercherie on fait prisonniers jusqu'aux magistrats qui se rendent à bord dans l'ignorance de la capture.

Tous les efforts d'un grand armement de soixante-quatre galères sorties de Pise se bornèrent à ravager Porto-Venere, bientôt secouru par les Génois. Cependant ce peu de succès ne décourage point. On promet dans Pise de venir incessamment assez près de Gênes pour jeter au-dessus de ses murs des pierres enveloppées d'écarlate. Sur cette bravade, Benoît Zacharia, l'un des plus hardis marins de Gênes, amiral de trente galères armées par souscription, entre fièrement

dans le port de Pise et s'y maintient quelques jours. Le capitaine de la république, Hubert Doria, sort de Gênes à la tête d'une flotte considérable. Zacharia va le rejoindre; ils unissent ensemble quatre-vingt-huit galères et sept vaisseaux. La flotte pisane était à la mer. On la cherche sur la Sardaigne; on y apprend qu'elle avait paru au cap Corse et qu'elle avait tourné ses proues pour regagner la Toscane. On fait voile pour lui couper le chemin, elle était déjà devant son port, et quand les Génois parurent, elle se présenta valeureusement en bel ordre de bataille. Le podestat de Pise, Morosino, noble vénitien, la commandait. Les forces paraissent avoir été à peu près égales. Jamais les deux ennemis ne s'étaient engagés dans un combat si général. Il fut horriblement acharné, mais décisif. Le champ de bataille s'étendit de l'embouchure de l'Arno à l'île Meloria, derrière laquelle, dit-on, Zacharia s'était posté en réserve et d'où il sortit au milieu de la mêlée pour mettre en déroute les Pisans. On s'aborda avec fureur. Le capitaine génois et Zacharia s'attachèrent à la galère du podestat pisan; celle qui portait le grand étendard de Pise fut attaquée par les autres membres de la famille Doria, réunis sous la bannière de Saint-Mathieu; l'une et l'autre furent prises, et leur capture fut le dernier signal d'une pleine défaite. Vingt-neuf galères

tombèrent au pouvoir des Génois, sept furent submergées, le reste ne se sauva qu'à la faveur de la proximité du port et ne fut en sûreté que derrière les chaînes tendues à l'intérieur. Il périt, dit-on, cinq mille combattants; onze mille captifs furent emmenés par les vainqueurs, et l'Italie dit alors : « Qui veut voir Pise aille à Gênes. »

Pise ne se releva jamais de ce coup fatal, qui fut, au reste, l'occasion d'intrigues et de négociations nouvelles. Deux franciscains vinrent à Gênes demander la paix pour les Pisans et les mettre à la discrétion de leurs adversaires. Mais l'animosité était si grande qu'on ne voulut pas croire que cet abaissement ne cachât pas un piége. On prêta donc plutôt l'oreille aux négociateurs de Florence et de Lucques qui proposèrent une alliance de trente ans pour la ruine totale de Pise. Sienne, Pistoja entrèrent dans cette ligue. Mais les Toscans la tramaient sans bonne foi; il ne s'agissait pas pour eux de détruire la malheureuse cité des Pisans, ils ne voulaient que l'obliger à se jeter enfin entre leurs mains pour échapper aux Génois. Cette ruse eut son effet. On entrevit à Pise la possibilité de rompre cette alliance funeste en recherchant l'appui des Guelfes. On eut recours au crédit du comte Ugolin, et ce nom rappelle 1285
une catastrophe horrible. Né Gibelin, il était connu pour avoir traité avec les Guelfes, et l'on crut qu'il

serait propre à réconcilier son pays avec les villes de ce parti, puisqu'on était forcé de mendier leur appui. On le mit à la tête du gouvernement. Il parut demander la paix aux Génois, et d'abord il avait offert de céder Castro (Castello) en Sardaigne, la forteresse voisine de Cagliari qui avait été l'objet des premières rivalités. Cette proposition fut au nombre de celles que le premier orgueil de la victoire fit rejeter. Cependant les nombreux prisonniers détenus à Gênes, parmi lesquels se trouvaient les personnages les plus importants, négociaient sans cesse pour racheter leur liberté et pour ménager une paix (1). Ils représentaient aux Génois que leur absence seule faisait perdre Pise à la cause gibeline; leur retour ferait cesser les intrigues d'Ugolin, qui vendait leur patrie aux Guelfes; et Ugolin, non moins prévoyant se gardait bien de seconder leurs efforts. Au milieu de ces dispositions diverses, la haine nationale l'emportant sur l'intérêt de parti le plus évident, fit refuser tout traité et toute espèce de rançon pour ces maheureux captifs. Les écrivains étrangers attribuent aux Génois cette diabolique pensée, que retenir à jamais toute cette fleur de la population et de la jeunesse pisane loin de leurs

(1) Suivant M. Serra, au contraire, les prisonniers pisans imitaient le dévouement de Régulus et écrivaient à Pise de ne pas céder. T. 2, p. 203.

foyers, c'était empêcher de naître une génération ennemie.

Dans l'état de dépression où les Pisans étaient réduits, le vainqueur les outrageait impunément. Henri Spinola allait ravager les côtes et détruire 1286
jusqu'aux défenses des ports. Zacharia stationnait à plaisir dans celui de Pise, poursuivant partout les bâtiments qui s'exposaient encore sur la mer, et il alla réclamer jusqu'à Tunis comme ses prisonniers les hommes qui s'y étaient réfugiés.

Cependant une paix que les prisonniers pisans avaient trouvé le moyen de conclure après de longs 1288
traités, attendait depuis treize mois la ratification de leur république. Ugolin avait tout fait pour éviter cet accord qui, en ramenant tant de Gibelins considérables, allait renverser son empire. Mais enfin il n'avait pu s'empêcher d'accéder à la paix demandée avec des instances si pressantes; ce fut toutefois avec la malheureuse espérance de la faire rompre. Tandis que de Gênes on expédiait de tous côtés pour faire cesser les captures maritimes et pour rappeler les flottes, Ugolin faisait tenir à son fils, qui commandait à Oristano et à Cagliari, en Sardaigne, l'ordre de continuer les hostilités. Beaucoup de bâtiments furent victimes de cette mauvaise foi. Ugolin s'excusa sur un malentendu passager, mais les déprédations continuaient. Gênes envoya trois galères en Sardaigne

afin de se faire justice. Les ordres portaient de détruire les corsaires et de ne faire aucun mal aux autres Pisans. Ce nouveau cours d'hostilité excita dans Pise un soulèvement. L'archêque se mit à la tête du peuple; on alla arracher de sa demeure le perfide Ugolin et les siens. On voulait les livrer à Gênes comme les otages responsables de la paix violée : les Génois refusèrent, en se contentant de cette réparation. Le malheureux comte, deux de ses fils, ses deux petits-fils furent jetés dans une tour; elle fut murée sur eux..... Le Dante a immortalisé leurs souffrances. Ils moururent de faim (1)!

1290 La guerre recommencée reprit toute sa fureur. Les révolutions intérieures qui survinrent à Gênes n'en arrêtèrent pas l'activité et les succès, car les Pisans étaient hors d'état d'accomplir les conditions rigoureuses du dernier traité. Conrad Doria, l'un des deux capitaines de la république,

(1) A côté de cet effroyable tableau, Dante s'écrie : « O Génois! hommes étrangers à tout bien, chargés de tous méfaits, que n'êtes-vous dispersés parmi le monde! » C'est à l'occasion d'une infernale invention poétique. Le poëte voit aux enfers le Génois Branca Doria, damné parmi les traîtres au plus profond du gouffre. Il se récrie, car il a laissé ce perfide sur la terre en pleine santé. On lui explique que Branca est réellement mort et damné, celui qui est sur la terre est un démon qui tient la place du défunt. Guelfe blanc, exilé de Florence par les Guelfes noirs, Dante ne pouvait être favorable à Gênes, tantôt Gibeline, tantôt Guelfe angevine.

[Hubert Doria son père paraît avoir obtenu de lui céder sa place (1)]; Conrad Doria reprend le projet d'aller renverser le port de Pise; il y conduit vingt galères, des pontons, tous les engins capables de détruire des murs et de briser des chaînes. Là, il procède paisiblement à démolir les fortifications. Après son expédition finie il revient en triomphe. Cette grande chaîne du port de Pise, si souvent attaquée, en est le premier trophée. Mise en pièces avec celle que le lieutenant de Zacharia avait déjà rapportée, les morceaux en sont suspendus aux portes de la ville, aux portiques de Saint-Laurent et des églises principales : on les y voit encore avec les inscriptions qui conservent la glorieuse mémoire du fait.

Les Pisans disparurent des mers et se renfermèrent dans leurs murailles. Les historiens de Gênes semblent les oublier dix ans. Nous anticipons sur cette époque pour dire l'issue de cette guerre terrible. En 1293, Pise avait été admise par ses voisins de Toscane à un traité par lequel

(1) M. Serra (p. 204) place cette résignation au 13 juillet 1293. Mais (p. 205, 206) il raconte les événements du 1er janvier 1289 (1290) et il attribue les troubles de cette époque à ce changement même. Il introduit Hubert arrivant de la campagne et parlant au peuple en qualité de simple particulier. Il faut que la date de 1293 donnée à la subrogation du fils au père, soit erronée.

elle faisait abandon à ceux-ci de tous les territoires qu'ils lui avaient enlevés. En 1299 elle obtint des Génois, au lieu d'une paix, une trêve de vingt-sept ans. Les Pisans abandonnèrent la Corse à leurs adversaires, leur livrèrent Sassari en Sardaigne et payèrent 135,000 livres (1) pour les frais de la guerre. A ce prix les prisonniers de la Meloria furent enfin relâchés; les historiens étrangers disent que sur les seize mille, après seize ans de captivité, il n'en restait plus que mille vivants.

(1) M. Serra dit 160,000 livres : il ajoute que la livre était alors à peu près le sixième d'une once d'or.

CHAPITRE V.

Perte de la terre sainte. — Caffa. — Commerce des Génois du XIIIe au XIVe siècle.

Les succès des Génois jetaient un éclat nouveau sur leur république : sa considération s'était accrue parmi les puissances. Cette époque brillante était pourtant marquée par une grande calamité, l'expulsion des chrétiens de la Syrie. Les villes maritimes dont la possession lui restait seule ne recevaient plus de secours. Longtemps Charles d'Anjou, secondant les prédications des papes, avait paru faire de grands efforts pour réunir les forces italiennes afin de les conduire en bonne harmonie à la défense de la terre sainte. Ce n'était là qu'un prétexte pour ses menées et pour son ambition. La concorde ne se rétablit ni en Syrie ni en Italie. Charles ne partit point. Au milieu des hostilités d'Acre contre Tyr, Bihor ou Bondocar, soudan du Caire, suivi de forces
irrésistibles, avait déjà pris Assur, Sophie, Jaffa, 1263
Antioche, quand il vint mettre le siége devant 1267
Acre. Un traité, une sorte de répit qu'il accorda 1272
n'avait laissé au roi Hugues de Lusignan pour tout royaume que la plaine d'Acre et le chemin de Nazareth. Tyr et Tripoli tenaient aussi,
mais comme des principautés indépendantes. Cet 1271

abaissement et l'état précaire de possessions ainsi réduites n'avaient pas empêché le concile de Lyon de délibérer sérieusement sur les lois de la terre sainte et sur les mœurs de ses habitants si dignes de correction et de réforme. Il paraissait des légats, et, soit impéritie, soit intrigue, au milieu des dissensions auxquelles les chrétiens de Syrie étaient en proie, ces envoyés venaient ordinairement rompre des trêves et
1275 provoquer les Sarrasins. Bondocar ravagea de nouveau tout le pays : heureux qui put fuir et sauver sa vie et quelques débris! Ce conquérant mourut, mais Kilaoun, son fils, se rendit encore plus terrible. Il assiégea, prit et ruina Tripoli. De là il revint devant Ptolémaïs. La lutte fut longue. On doit distinguer les derniers efforts des Génois pour sauver la place. Zacharia, leur amiral, prit en Chypre tous ses compatriotes en état de porter les armes et les transporta devant Acre.
1289 Du fond de la mer Noire Paulin Doria, consul de
1291 la colonie de Caffa, accourut avec du secours. Tout fut inutile. Ptolémaïs tomba, ses défenseurs y périrent. De tout ce qui restait de Latins un petit nombre purent s'échapper par mer : les croisades furent finies; l'ombre même du trône de Jérusalem n'exista plus.

C'était sans doute une grande perte pour les Génois, mais leur habileté les rendait capables de

réparer bientôt leurs dommages; ils perdaient une domination partagée; comme marchands ils conservaient des consommateurs et de riches marchés, mais il y fallait toute leur souplesse. Déjà un commerce aussi assuré que lucratif leur avait fait désirer de se ménager à tout prix la faculté de fréquenter l'Égypte. Avant la dernière catastrophe ils y avaient obtenu une sorte de neutralité mercantile auprès du plus redoutable ennemi de la chrétienté. Cependant l'amiral Zacharia était resté à courir les mers. Il avait porté assistance au petit royaume chrétien d'Arménie, il y avait renouvelé les anciens traités. En continuant sa croisière il avait été joint par Paulin Doria, ce consul de Caffa venu au secours de Ptolémaïs amené par son zèle et par celui de sa colonie. Arrivé trop tard pour défendre la ville assiégée, il cherchait des ennemis pour tirer vengeance du désastre des croisés. Ces deux amiraux réunis s'emparèrent de tous les bâtiments mahométans qu'ils rencontrèrent et ne firent pas distinction de ceux qui appartenaient au soudan d'Alexandrie. Cette imprudence attira une représaille fatale. Tous les Génois trouvés en Égypte furent mis en captivité. On saisit leurs biens; ce ne fut pas sans peine qu'un envoyé de la république parvint à faire cesser ces rigueurs et à rétablir les relations.

1290 Le traité qui en résulta et qui existe aux archives de Gênes en deux instruments est d'autant plus curieux que l'un, rédigé en latin, est celui que l'ambassadeur rapporta comme le titre des concessions faites aux Génois; l'autre, en arabe (1), est la copie qui lui fut remise des engagements consentis par l'ambassadeur envers le soudan. Dans tous les deux les promesses sont semblables, mais ce sont deux rédactions différentes. Il est dit dans l'arabe qu'après qu'une traduction mot par mot a été écrite entre les lignes de l'original, l'ambassadeur Albert Spinola l'a signée avec l'interprète secrétaire de la commune de Gênes et de l'ambassade. Un secrétaire mahométan a lu la version franque interlignée en la traduisant à mesure. Deux docteurs ont assisté à la lecture pour vérifier l'exactitude de cette traduction et sa conformité au texte originaire : on a prêté des serments réciproques. Des évêques, des moines, ont été appelés pour faire foi qu'ils ont reçu celui de Spinola prêté sur l'Évangile. Chargé de restituer la valeur des prises faites par Zacharia, il jure que la somme qu'il remet est le vrai produit qu'on a tiré à Gênes de la vente des effets

(1) Publié par M. Silvestre de Sacy : il remarque que la double rédaction des engagements réciproques était fort usitée chez les négociateurs de ces temps. (Mém. de l'Ac. des inscrip. et belles-lettres. T. VI, p. 94.) — Nous en avons cité un exemple, liv. III, p 281.

capturés, et que, de la somme qui lui a été confiée par la commune pour cette restitution, il n'en retient rien; s'il déguise la vérité, il veut être réputé apostat de sa religion, hérétique et ennemi de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa divinité. L'émir qui stipule au nom du soudan Kilaoun et de son fils et en leur âme, consent, s'ils rompent le traité, non-seulement que le Seigneur Jésus-Christ leur soit contraire, mais qu'ils soient tenus pour des chiens, infidèles et hors de leur loi.

L'indemnité étant réglée pour le passé, les stipulations pour l'avenir sont des plus favorables. Pleine sécurité même en cas de rupture pour les vaisseaux qui entreraient dans les ports musulmans avant d'en être instruits. Le consulat génois est admis et reconnu, avec les prérogatives et la juridiction ordinaires. Le mahométan, l'étranger ne peuvent attaquer les Génois que devant leur consul; ceux-ci ne sont soumis à la justice du pays que lorsqu'ils sont plaignants. Si le consul établi dans Alexandrie a lieu pour lui ou pour les siens d'en appeler au soudan de quelque tort, on doit à l'instant lui fournir aux frais de l'État un messager ou le guider lui-même jusqu'au Caire. L'église de Sainte-Marie, déjà occupée par les Génois, leur reste dévolue et ne sera pas détruite si elle ne tombe d'elle-même. Des magasins leur sont réservés, ils en

ont seuls la clef; l'administration des douanes les garde au dehors; cette administration est responsable du prix tant de ce qu'ils vendent dans la douane où tout doit être mis à l'encan, que de ce qu'ils revendent au dehors par le ministère des courtiers publics. L'or et l'argent peuvent seuls être vendus par eux sans formalité; mais s'ils ne s'en font pas payer le prix comptant, on ne leur garantit pas ce genre de créance. Quand le chancelier de leur consulat répond à la douane pour un Génois, on ne peut retenir les marchandises de celui-ci pour les droits dont il serait débiteur. On ne peut refuser à celui qui part de prendre de lui en compensation de ces droits les sommes qui lui sont dues dans le pays. Par une clause dont la réciprocité sera assurée dans Gênes aux sujets du soudan, nul Génois en Égypte n'est responsable de la faute ou de la dette d'autrui s'il ne s'en est porté pour caution. Le soudan se réserve d'adresser ses réclamations à la république contre ceux qui donneraient lieu à des plaintes.

Ce traité, qui constitue une sorte de colonie au milieu d'une domination étrangère, conserve, comme on le voit, l'empreinte de la politique mercantile adoptée par les Génois dès qu'ils ont paru aux croisades. Ce système de consulat, les mêmes concessions partout obtenues, les mêmes sûretés pour les transactions, se retrouvent uni-

formément dans toutes les négociations de la république; au traité d'Alexandrie sont presque entièrement conformes ceux qui, dans le cours de quatre-vingts ans, qu'embrasse ce livre, furent conclus avec les Sarrasins de la Mauritanie, à Tripoli, à Tunis, puis à Grenade pour les côtes du royaume de Garbe comme pour celles d'Espagne. A Tunis (1), les droits sont fixés à 10
pour cent sur ce que les Génois apportent, à 5 1250
pour cent sur ce qu'ils exportent; le salaire des courtiers responsables du prix des ventes est taxé à 1/2 pour cent. Il est recommandé aux Génois de n'apporter que des monnaies légales, à peine de confiscation. Le roi de Tunis, s'il a besoin de bâtiments de transport, se réserve, moyennant un loyer raisonnable, le droit de mettre en réquisition le tiers des navires génois qui seront dans ses ports, ce qui semble indiquer une fréquentation considérable. La faculté d'extraire de Tunis cinq cargaisons de grains chaque année est promise, pourvu que dans le pays le prix n'ait pas dépassé une certaine limite; mais ces grains ne sont accordés que pour subvenir aux besoins de Gênes, et non pour en trafiquer ailleurs. Cette

(1) M. Depping, tom. II, pag. 133, prend le traité de 1250 pour le plus ancien de ceux entre Gênes et Tunis; tandis qu'il cite, pag. 133, un traité des Pisans de 1230 qui fait mention des priviléges accordés aux Génois par les Tunisiens.

clause si facile à éluder se lit aussi dans une convention de la même époque faite avec le roi de Sicile. Partout chez les Sarrasins il y a promesse de respecter les propriétés sauvées du naufrage; il y a sûreté contre toute avanie, contre toute prétention de rendre responsable un Génois pour un autre : *c'est à chacun*, dit un de ces traités, de *pleurer ses fautes* (1).

Négliger ces détails quand ils se présentent ne serait pas faire l'histoire du peuple génois; son esprit, sa civilisation, sa politique étaient essentiellement dans son commerce.

Ce commerce était alors le même que nous avons vu fonder dès le temps des croisades, depuis que l'achat et la vente des marchandises avaient remplacé la spéculation sur le transport des pèlerins. On avait continué à fournir aux Latins de Syrie, et de proche en proche aux Mu-

(1) On trouve la même concession dans un traité fait à Péra en 1387 par l'ambassadeur d'un prince bulgare nommé *Juanco*, qui désirait attirer les Génois à commercer dans ses États; et pour exprimer cette idée le rédacteur du traité a emprunté ces mots du prophète Ézéchiel, ch. 18, ℣ 1 : « Les dents des enfants ne » seront pas agacées des raisins verts que leurs pères auront man- » gés. » Ce traité a été publié par M. Silvestre de Sacy (Mémoires de l'Ac. des inscrip. et belles-lettres, t. VII, p. 294). Ce Bulgare était chrétien grec ainsi qu'une partie de ses sujets. Au reste, on ne trouve aucun détail sur le commerce auquel ce traité se rapporte. Il n'a dû être cultivé que par les colons de Péra; et la métropole n'en aura pas conservé de traces.

sulmans, les produits du sol et de l'industrie de l'Europe, dont les uns n'avaient pas oublié l'usage, dont les autres ne pouvaient plus perdre l'habitude, même après s'être délivrés du voisinage des Occidentaux. En retour, les produits de l'Orient étaient apportés à l'Occident et se répandaient par les mains des Génois en France, en Flandre, en Angleterre, en Espagne et dans cette Mauritanie peuplée de consommateurs arabes à qui les jouissances du luxe étaient aussi nécessaires qu'à la cour européenne la plus civilisée. Toutes les côtes étaient fréquentées; la Sicile, Chypre, toutes les îles servaient de lieux de relâche et de ralliement. Partout on trouvait des acheteurs ou des vendeurs, et les Génois allaient des uns aux autres avec une infatigable activité (1). Les grains, les vins, l'huile se transportaient de port en port. Les toiles de Champagne, les draps fins et grossiers, l'écarlate dont Gênes avait alors une manufacture, les armes de luxe, les coraux s'échangeaient contre le sucre, le cuivre, les teintures du Levant, contre la soie et les tissus de Damas, le coton, le lin, la laine, surtout contre les produits de l'Inde, contre ses

(1) La commune de Gênes avait alors 670 voiles indépendamment des armements privés. Sauli, t. 1, 145. Pegolotti nous apprend qu'on payait le fret des marchandises sur les galères non armées, moitié moins que sur les galères armées.

épiceries, partout demandées et presque aussi chères que l'or. L'Égypte en était le marché principal. La mer Rouge et les caravanes y apportaient ces riches denrées avec l'or, les perles, les pierres précieuses, les plumes, l'hermine et les autres pelleteries. Mais par cela même que c'était la voie la plus connue au commerce des productions de l'Asie lointaine, tout en la cultivant il était dans l'esprit des Génois d'en rechercher de nouvelles où il se trouvât moins de concurrence, afin d'en exploiter le secret ou le monopole.

Quelques années après le temps dont nous parlons, on sait que le Vénitien Marin Sanudo, enflammé de zèle contre les maîtres profanes de la terre sainte, adressa à toutes les puissances chrétiennes de pressantes exhortations pour les porter à attaquer l'Égypte. Il les appuya de curieuses considérations sur la possibilité de renverser le pouvoir du soudan par les armes, et d'abord sur la facilité de l'affaiblir en s'interdisant tout commerce avec ses États. Il entreprit de prouver qu'il n'était besoin de sacrifier aucune jouissance. On pouvait cultiver ailleurs le sucre, le coton, le lin; on pouvait imiter les tissus où les Égyptiens mêlent la soie. Mais leur principale richesse, dit-il, c'est le commerce des épices, et il est une voie par laquelle l'Europe peut les recevoir sans passer sur les terres du soudan,

sans lui payer tribut. Les marchandises de l'Inde lui parviennent par Aden; mais elles arrivent aussi dans les ports du golfe Persique qui ne sont pas soumis à sa domination. De là elles remontent l'Euphrate, et de ce fleuve plusieurs chemins peuvent les conduire dans notre mēr. On faisait ce commerce autrefois par Antioche et le long des côtes de l'Asie Mineure. Les épices en revenaient meilleur marché, et cette route est encore suivie, ajoute Sanudo, pour les articles précieux qui ne sont pas d'un grand poids. En évitant le monopole fiscal du soudan, on y trouve de l'économie, et encore les marchands éprouvent que le gingembre qui n'a pas passé en Égypte vaut 20 pour cent de plus que celui qu'on y prend. Le bon Vénitien insiste donc pour qu'on s'attache à la route de Perse; mais ce qu'il conseille les Génois le faisaient en silence, non sans doute par les sentiments chrétiens qu'il prêchait aux fidèles de la croix, mais par un calcul sur les profits d'une voie privilégiée. Le traité de Zacharia avec le roi d'Arménie a pour but essentiel d'assurer le transit des marchandises par Gogalat, entre le port de Layasso, à l'angle de l'Asie Mineure et de la Syrie, dans la Méditerranée, et Alep, où par peu de jours de marche on communique avec l'Euphrate. Nous trouvons inscrits sur le tarif des droits de ce passage les soies

et les draps de soie, les épices, les bois de teinture (1), l'indigo, le coton, le sucre, et d'autre part les produits des manufactures de l'Europe.

Mais Gênes dominant dans la mer Noire eut bientôt une autre route plus importante et où elle fut bien plus maîtresse : elle ouvrit un commerce immense à Tana dans la mer d'Asoff. Là, venaient les produits de l'Inde et de la haute Asie; un court trajet faisait passer sur le Tanaïs ce qui descendait le Volga ou ce qui le remontait de la mer Caspienne. Ces pays n'attendaient que la présence d'un peuple industrieux et hardi pour devenir l'entrepôt de ces richesses. C'est en allant les chercher à ces sources, c'est en les échangeant, en les apportant aux consommateurs de toutes les autres régions, que les Génois, pour prix de leurs fatigues, de leur intelligence active et de leur sévère économie, firent et maintinrent tant de grandes fortunes (2).

(1) Le bois rouge de l'Inde était nommé *Brésil*, bien avant la découverte de l'Amérique. C'est ce bois qui a donné son nom à la contrée américaine remarquable par ses forêts de cette espèce.

(2) On peut remarquer dès les premières pages de la *Pratica della mercatura* de François Balducci Pegolotti, qu'il fait partir de Caffa et de Tana l'itinéraire pour aller en Chine à l'achat des soies. C'est aussi aux poids de Gênes et de Tana qu'il rapporte les poids des soies achetées en Chine. Il s'occupe beaucoup des usages du commerce des colonies génoises; il indique les routes et les transits qui l'alimentent et le propagent de tous côtés. Il fixe à huit mois au moins la durée du voyage de Tana à

On voudrait seulement pouvoir douter qu'ils fussent adonnés au trafic des esclaves, et même au commerce des esclaves chrétiens livrés aux mahométans; mais dans leurs traités avec l'Arménie on voit qu'ils étaient acheteurs de cette marchandise, et le serment qu'on exigeait d'eux qu'ils ne la revendraient pas aux infidèles, donne plutôt une présomption fâcheuse qu'une garantie. Ce que nous connaissons des lois de Caffa fait grande mention de l'esclavage domestique et ne parle pas, il est vrai, de la traite des hommes; mais, par les soins des Génois, le soudan d'Alexandrie obtient de l'empereur de Constantinople la faculté d'envoyer deux vaisseaux par an dans la mer Noire (1), et les cargaisons qu'ils en rapportent sont composées d'esclaves dont une partie se vendent volontairement, dont les autres sont vendus par leurs parents ou par leurs maîtres. Il serait difficile de croire que les Génois n'eussent pas été les entremetteurs de cette fourniture; mais, au commencement du xv[e] siècle, parmi les chefs de réclamation qui font envoyer une ambassade au soudan, se trouve la demande de seize mille ducats dus pour *les esclaves de Caffa*.

Cambalu, soit *par les caravanes*, soit pour le commerçant qui part avec son interprète et un domestique.

Pegolotti était associé ou voyageur de la fameuse maison Bardi de Florence. Il était dans le Levant en 1335.

(1) Gregoras, liv. 4, ch. 7.

Comme nous avons vu les Génois courir à toutes les sources où l'on peut se pourvoir de marchandises, nous les voyons rechercher les consommateurs avec le même soin; on les trouve établis sur tous les marchés. Il ne manque pas de témoignages sur la navigation des Génois dans
1316 l'Océan, au commencement du XIV[e] siècle (1). Le roi d'Angleterre, Édouard II, invite les Italiens, et nommément les Génois, à porter du blé dans son royaume pendant une année de disette. Il fait réclamer la libération d'un de leurs vaisseaux pris par les gens de Calais, vaisseau qui portait du froment, de l'huile, du miel et d'autres pro-
1328 visions. Peu après on trouve les priviléges accordés en Angleterre aux marchands étrangers. On voit parmi les importations mentionnées les tissus de soie de toute espèce, articles que les Génois apportent de l'Asie : il en est même qui sont nommés *draps de Tarse*, probablement comme provenant de leur commerce d'Arménie. On voit par les actes anglais de ce temps qu'une multitude de marchands génois, et sous ce nom
1329 des Doria, des Spinola, des Fieschi, etc., fréquen-
1338 tent l'Angleterre et les provinces françaises qui
1340 obéissent à ses rois. On en voit plusieurs parve-
1345 nir à la confiance des princes, être employés comme agents, négociateurs ou au service mari-

(1) Rymers, *passim*.

time et militaire. Par eux est ménagée une sorte 1361
d'alliance ou d'amitié perpétuelle entre l'Angleterre et la république. A la faveur de ces relations il est fréquemment question d'emprunts obtenus des capitalistes de Gênes, dans les XIVe et XVe siècles. Ordinairement le Génois se fait assigner son remboursement sur les droits de douane en obtenant 1347
la faculté d'exporter des laines d'Angleterre, et quelquefois aussi nous voyons qu'on n'ignorait pas l'art de faire ces exportations en contrebande. Les Génois fournissent des lettres de change payables à Rome pour acquitter les annates des évêques anglais ; et, pour y satisfaire, ils se laissent volontiers défendre d'emporter les monnaies d'or ou d'argent, pourvu qu'on les autorise à extraire la laine, le plomb et l'étain. Au reste, fidèles à leur esprit d'association nationale, ils ont un consul appelé par les Anglais *maître de la société des marchands génois*, et à quelques époques leur activité excite la jalousie des nationaux. On restreint leur commerce ; on ne veut pas qu'ils aillent faire le trafic des productions anglaises dans les pays voisins. Un acte exprès ne leur permet de charger que pour débarquer à Calais ou pour passer au delà du détroit de Gibraltar.

Nous ne trouvons pas des traces aussi fréquentes des relations du commerce génois avec les

Pays-Bas (1). Mais, entre autres faits, nous rencontrons précisément un navire destiné pour l'Écluse, chargé de gingembre, de fleurs d'oranger, de sucre candi, de fruits secs, de riz, de soufre, de salpêtre et de papier pour écrire (*carta scrivabilis*), expédié par de Negri, de Ferrari, Spinola, Lomellino, pris par les Anglais, réclamé à Londres par Doria et Gentile, et rendu sous la caution de Pinello, marchand génois.

1277 Pour la France les rapports sont multipliés et bien connus. Jacques Pinelli, autorisé par la république de Gênes, concourt, avec les autres marchands italiens habitant dans le royaume, au traité par lequel Philippe le Hardi leur accorde domicile et priviléges. Dans cette sorte de colonie fédérative les Lombards et les Florentins étaient plutôt banquiers et financiers, les Génois marchands et navigateurs. Il faut certes que cette fréquentation fût lucrative, à voir ces étrangers y tenir malgré les vexations énormes et répétées dont ils
1274 sont l'objet. Philippe, sous les plus vains prétextes, les avait fait tous arrêter en un même jour, les avait rançonnés avant de leur octroyer ces concessions. Philippe le Bel, suivant l'exemple de

(1) Nous savons que plus tard, au mariage de Charles le Téméraire (1468), 106 Génois établis à Bruges parurent dans le cortége, uniformément vêtus de velours violet, portant sur leurs habits la représentation de St. Georges. Olivier de la Marche, p. 309. Éd. Petitot.

son père, leur fit éprouver deux fois en deux ans les mêmes rigueurs et toujours par des mesures secrètes qui les atteignent tous à la fois à un jour marqué. Jadis saint Louis, cédant aux préjugés de son temps, avait prohibé le prêt à intérêt sous de grandes peines et comme une violation des lois divines; ce sont ces peines que les marchands italiens étaient facilement convaincus d'avoir encourues et dont les descendants du saint roi les obligeaient par la terreur à se racheter à prix d'argent. Après cela, l'orage se calme, et sans doute si les emprunteurs trouvaient encore du crédit chez ces banquiers, il fallait bien que l'intérêt des prêts payât le risque du capital et de la personne du prêteur. Vingt ans après ses premières ordonnances, Philippe le Bel, si fameux par sa fausse monnaie et si avide d'argent, ne voit rien de mieux que de détourner les malédictions de son peuple sur les Italiens; il les chasse en leur ordonnant de payer tout ce qu'ils doivent et en confisquant toutes leurs créances. Ils reviennent cependant si bien que son successeur Louis le Hutin, considérant dans un édit royal que *depuis trois ans*, ils n'ont 1315
été soumis à aucune contribution extraordinaire, les taxe à lui payer pendant dix ans cinq pour cent par année de leurs capitaux; et immédiatement un autre édit établit sur eux une imposition

de deux deniers par livre du montant de leurs
achats et de leurs ventes. Les persécutions, les
déclarations que leurs prêts sont annulés ou con-
1320 fisqués au profit de l'État se répètent de règne
1324 en règne. Indépendamment de ces violences, ils
1330 devaient être spéculateurs bien attentifs si les
1337 seules variations de la monnaie n'avaient pas dé-
truit cent fois leur ouvrage. Il est vrai que le bouleversement du système monétaire est souvent un temps propice à la subtilité et à l'audace pour tirer parti de la mauvaise foi et de l'ignorance des gouvernements (1).

On voit dans le traité de Philippe le Hardi que les Italiens avaient déjà des établissements aux foires de Champagne : cette convention en étend les priviléges à d'autres lieux : nous savons que dès longtemps les Génois en particulier fréquentaient toute la côte française de la Méditerranée. Ils avaient des magasins et toute une colonie à Montpellier, ville longtemps demeurée sous la seigneurie des rois d'Aragon et qui ne fut défi-

(1) Il y a aux archives du royaume des réclamations du gouvernement de Gênes contre ces vexations, contre l'augmentation des impôts sur le commerce, etc. On envoya même des ambassadeurs pour porter plainte au roi. Ces démarches sont de 1333 et 1337. La première est faite au nom du sénéchal de Sicile, gouverneur de Gênes pour le roi Robert, et au nom de l'abbé du peuple et des douze *sages*. La seconde est au nom du podestat, de l'abbé du peuple et des capitaines Raphael Doria et Galeotto Spinola.

nitivement unie au royaume de France qu'au milieu du quatorzième siècle. Le traité mentionné ci-dessus les établit à Nîmes, ou y confirme 1277
leur établissement. Ils y auront un recteur et des consuls, un poids public, un comptoir de change; *un juge des conventions* y sera institué par le roi pour leur maintenir les concessions qui leur sont faites, juridiction expéditive et d'exception à laquelle les nationaux mêmes pouvaient se soumettre dans leurs contrats et qui, survivant à la colonie des Génois, durait encore de nos jours. Entre eux, leur recteur les juge suivant leurs propres lois; elles règlent seules leurs successions. La force publique serait prêtée au besoin à leur magistrat, pour se faire obéir de ses subordonnés. Si les propriétaires de maisons font la loi trop dure à ces hôtes privilégiés, le prix des loyers sera fixé par des arbitres et, en cas de discords le juge royal y interviendra. Les marchandises apportées par les Génois ne paieront pas plus de droits à Nîmes qu'on n'en impose sur eux à Montpellier. Pour prix de ces avantages ils promettent de ne débarquer qu'à Aigues-Mortes et de conduire à Nîmes tout ce qu'ils auront introduit dans ce port.

L'édit de Louis le Hutin ne laisse subsister dans le royaume que quatre établissements pour les Italiens et leur défend de négocier ailleurs si ce

n'est dans les foires. Nîmes est au nombre des quatre villes privilégiées avec Paris, Saint-Omer et la Rochelle. Si des rois avides et des débiteurs obérés étaient envieux des profits de ces étrangers, on a la preuve que les villes qu'ils fréquen-
1293 taient en jugeaient autrement. Il existe un grand
1294 nombre d'actes par lesquels les autorités nîmoises recourent au roi et à sa justice, afin qu'on empêche les Génois d'aller commercer en Provence ou à Montpellier. Pour ôter tout prétexte à la contravention, on supplie le roi de faire
1285 creuser à ses frais un canal d'Aigues-Mortes à Nîmes. Le sénéchal d'Aragon est sommé de repousser de Montpellier la fréquentation des Gé-
1349 nois; et quand la réunion de cette ville à la France fut consommée, ce fut encore là un long sujet de
1317 querelle entre les deux cités voisines. Enfin Philippe le Long, s'informant à Nîmes des effets de la retraite des Italiens que la concussion de son frère Louis X avaient mis en fuite, on lui répond que cette retraite ruinait la sénéchaussée, la ville, le fisc et les particuliers. Philippe de Va-
1341 lois voulait introduire la gabelle à Nîmes, on lui allègue la pauvreté du pays depuis la retraite des marchands génois. Traités avec faveur pendant leur séjour, l'un d'eux, Georges Ratti, fut fait che-
1322 valier à Nîmes (1). Un Donato *Obriaqui* (proba-

(1) Il fut décapité à Nîmes pour avoir comploté avec Baldo Do-

blement *Embriaqui*) y devint notaire et greffier. Après la disparition de la colonie, une *loge* qu'elle avait élevée, fut vendue comme bien abandonné ; et ce ne fut qu'en 1441, tant pendant de longues années on avait espéré le retour de ces industrieux étrangers (1)! C'est apparemment quand ces utiles rapports eurent été interrompus que les Génois témoignèrent leur humeur par la plus chimérique des prétentions. On assure (2) que la gouvernement écrivit au sénéchal de Beaucaire et aux consuls de Nîmes pour se plaindre que les habitants de ces contrées osassent faire le commerce maritime, tandis que le comte de Toulouse en avait octroyé le privilége exclusif aux Génois dès 1174.

Mais les Français et les Génois avaient eu à le fois à s'élever contre l'abus énorme d'un privilége moins fantastique et plus réceut. Philippe de Valois s'était laissé induire à concéder, c'est-à-dire indubitablement à vendre, à deux nobles trafiquants de Gênes, Charles Grimaldi et Jean Doria, le droit exclusif du commerce des côtes de la Méditerranée et de l'exportation des marchandises françaises de ce côté. On n'avait pas

ria de livrer la ville au sénéchal de Provence qui faisait alors des excusions de brigandage. Hist. de Nîmes, t. II, p. 200.

(1) Hist. de Languedoc et Hist. de Nîmes *passim*, surtout aux preuves.

(2) Voyez ci-dessus, liv. 2. Suivant l'histoire de Languedoc

manqué de motiver cette concession sur ce qu'eux seuls étaient en état de soutenir la navigation et de faire le bien du royaume; défense était donc faite à tous marchands de trafiquer sans leur permission; ce privilége devait durer deux ans : le pays, les rois d'Aragon, de Majorque, la commune de Gènes elle-même réclamèrent contre ce monopole. Il fut révoqué le 4 avril 1339 (1).

J'ai cru devoir réunir ici les traits épars qui font connaître le commerce des Génois du treizième au quinzième siècle, commerce qui n'a changé d'aspect qu'après la révolution produite par le passage du cap de Bonne-Espérance et par la découverte de l'Amérique. On y trouvera les preuves de l'intelligence, de l'infatigable activité d'un peuple chez qui le citoyen le plus noble et le plus riche s'honorait alors du négoce et de la navigation mercantile; on ne sera pas étonné des richesses qu'il a su accumuler, surtout si l'on se souvient que la première vertu du Génois fut toujours l'économie. Tant d'opulence permettait le faste aux premiers de l'État, leur politique l'exigeait; il était éclatant dans les occasions solennelles, mais la vie commune était fondée sur

la lettre du doge Bocanegra est aux archives de Nîmes. Cependant l'historien de cette ville ne la rapporte pas.

(1) Hist. de Languedoc, tome IV, p. 517.

une épargne qui allait généralement à la parcimonie. On élevait des palais pour s'en faire des forteresses; aux grands jours on se couvrait de perles rares et de diamants; soigneusement replacés dans le coffre-fort, c'étaient des effets de commerce achetés par spéculation comme un emploi de fonds, ou incorporés aux fidéicommis perpétuels des familles.

Puisque j'ai été conduit à parler de cette opulence, fruit du négoce des Génois, on me permettra d'en emprunter une vive peinture à la plume brillante de Pétrarque, en rapportant une lettre écrite à un de ses amis :

« Viens contempler cette Gênes que, dis-tu, « tu ne connais pas; tu verras au flanc d'une « colline pierreuse cette ville superbe, fière de « son peuple et de ses murailles. A son aspect « seul on reconnaît la maîtresse des mers. Viens « admirer l'activité de la population, la majesté « de son site, de ses édifices et surtout cette « flotte menaçante, redoutée de tous et terrible « aux rivages ennemis; ce môle, barrière de la « mer, ce port que l'on a creusé avec une dépense « inestimable, avec d'incomparables travaux « que n'interrompirent point des dissensions « toujours renaissantes. Que dis-je? c'est peu de « cette belle rive qui se prolonge à droite et à « gauche de la cité, de ces monts élevés et bai-

« gnés par les flots qui les ceignent. Si tu étudies « le génie, les mœurs, le régime de ces hommes, « tu croiras voir revivre ces vertus que jadis une « longue constance, un long exercice aiguisa « dans Rome. Sors avec moi de la ville, et pour « un jour entier ne pense pas à détourner ou à « reposer tes regards. Tu as à voir plus de cho- « ses que la plume la plus habile ne pourrait « en décrire, vallées riantes, frais ruisseaux qui « les arrosent, collines dont l'aspérité même est « pittoresque et que la culture a revêtues d'une « admirable fertilité. Châteaux imposants au « milieu des montagnes, beaux villages, palais « de marbre resplendissants d'or, c'est ce que tu « verras de quelque côté que tu tournes la vue, « et tu t'étonneras qu'une ville si superbe puisse « le céder encore à ses campagnes en magnifi- « cence et en délices (1). »

(1) Petrarque, qui se vante dans sa correspondance d'avoir été deux ans l'hôte des Génois, écrit dans une autre lettre : « Transiebis Apenninum, visurus Januam nec immerito : nulla « enim animosior, nulla hodie verius regum civitas dici posset, « si civilis inde concordia non abesset. » Var. Epist. 33.

CHAPITRE VI.

Guerre avec Venise. — Intrigues des Guelfes angevins. — Variations dans le gouvernement de Gênes.

Au milieu de ces prospérités Gênes trouvait partout la concurrence de Venise dans le commerce et dans les alliances. Quelque paix que l'on ménageât entre ces rivales, à chaque rencontre on se heurtait sur le moindre prétexte, sans prétexte même. Avant la perte de la terre sainte on se battait à Tyr, à Acre, à Tripoli. Maintenant il restait aux chrétiens l'île de Chypre. La cour de Rome encourageait les fidèles à y porter des secours, et beaucoup d'intérêts en recommandaient la défense aux puissances maritimes et commerçantes. Toutefois c'est en allant concourir à cette défense que s'émut sans cause apparente une funeste querelle. Des galères se rencontrent. On s'approche pour se reconnaître. Suivant le récit des Génois, il n'y eut d'abord 1293
que des salutations amicales, mais bientôt ils virent les Vénitiens s'armer et enfin tourner leurs proues pour commencer une attaque sans provocation. Ceux de Gênes passèrent promptement à l'offensive. Après une lutte vivement disputée, les Génois l'emportèrent. Cependant la chaleur du combat apaisée, ils remirent en liberté les

hommes et rendirent les galères et tout ce qui avait été pris. Sur la nouvelle de cet événement, Gênes porta ses plaintes à Venise. Deux dominicains furent chargés de ce message. Les moines étaient alors les négociateurs officieux de toutes les affaires diplomatiques. Trouvant partout des maisons de leur ordre et des frères, plus respectés que les hérauts de l'antiquité, ils avaient abord libre et favorable audience. Leur caractère ostensible les autorisait à prêcher la paix. Leur souplesse les rendait propres à toute intrigue. Dans cette occasion les dominicains de Gênes et ceux de Venise ménagèrent un congrès. On y négocia trois mois sans s'entendre, et chacun
1294 prit ses précautions. Toutes les galères génoises envoyées en marchandise dans les mers du Levant se réunirent à Péra; leurs cargaisons furent déposées à terre. Tout s'arma : Nicolas Doria fut choisi pour commandant de cette expédition de volontaires. Il chercha les ennemis; il les rencontra, et leurs forces étant supérieures, il attendit le temps et le lieu de les attaquer avec le moins de désavantage possible : il en saisit l'occasion à l'entrée des Dardanelles. Le succès répondit à son habileté et à son courage. Sur vingt-cinq galères il en prit seize, et, maître de la mer, il alla ravager Candie.

1295 L'année suivante, la république mit à la mer

cent soixante-cinq galères : cent cinq étaient nouvellement construites. Le moindre équipage était de deux cent vingt hommes; il y en avait de trois cent cinquante. On voyait briller sur cette flotte quinze mille habits d'or ou de soie, disent les mémoires du temps, et encore ils s'en prennent aux discordes civiles d'avoir réduit le nombre des citoyens notables qui montèrent sur les galères. Hubert Doria était l'amiral. Cependant il n'y eut point de rencontre. Le pape, c'était alors Boniface VIII, avait ordonné avec la hauteur qui lui était propre, que des deux républiques on vînt devant lui éclaircir le différend et recevoir l'ordre de cesser les hostilités. Cette intervention fut sans succès, mais elle ralentit un moment les opérations de la guerre.

Les Vénitiens ressaisirent l'offensive. Roger 1296
Morosini, leur amiral, parut devant Constantinople; et là, se mettant peu en peine d'offenser Andronic (1), il attaqua Galata alors sans défense, croyant y surprendre les Génois. Mais ceux-ci avaient mis en sûreté dans les murs de Constantinople leurs femmes, leurs enfants et leurs effets. Les hommes valides étaient montés sur leurs navires et s'étaient réfugiés dans la mer Noire. Les assaillants déchargèrent leur furie sur les maisons, ils y mirent le feu, même à celles qui

(1) Il avait succédé à Michel son père.

appartenaient aux Grecs, à qui ils reprochaient d'avoir soustrait à leur pillage les biens des Génois. Ces violences soulevèrent contre eux le peuple de la capitale; les Vénitiens qui s'y trouvaient furent maltraités. Cependant Morosini était passé dans la mer Noire à la poursuite de ses ennemis fugitifs; il saccagea leurs colonies de Crimée: Caffa, à cette époque, n'avait pas plus que Galata des moyens de résistance. La perte qui s'y fit fut très-considérable. Mais l'hiver survenu, les glaces ne permirent pas aux Vénitiens de regagner le Bosphore; ils eurent beaucoup à souffrir. Au printemps, sur vingt-cinq galères, ils n'eurent pas assez de monde pour en manœuvrer plus de
1297 seize. Cette flotte ainsi réduite vint menacer Constantinople et demander à l'empereur indemnité pour les torts que dans le soulèvement populaire avaient éprouvé leurs concitoyens. Loin de là, Andronic demandait à Venise 40,000 écus d'or, pour le dommage fait à Galata et dont les Génois voulaient être satisfaits. L'amiral vénitien, pour toute réponse, alla ravager les îles de la Propontide, et cette expédition brillante finit tristement (1).

1298 Mais, dans une nouvelle campagne, l'ascendant revint glorieusement aux Génois. A Curzola, à l'entrée du golfe Adriatique, leur triomphe

(1) Pachymère, liv. 9, chap. 20, 21; Gregoras, liv. 6, ch. 11.

fut aussi éclatant que celui qu'ils avaient obtenu sur Pise dix ans auparavant. Lamba Doria, alors capitaine du peuple, conduit soixante-dix-huit galères; il en attaque quatre-vingt-dix-sept. De ce nombre douze seulement se sauvent, et Venise les voit poursuivies par le pavillon génois jusqu'à l'entrée de son port. Des quatre-vingt-cinq dont il s'est emparé l'amiral en brûle soixante-sept et conduit à Gênes les dix-huit autres avec sept mille quatre cents prisonniers. André Dandolo, l'amiral vénitien, se voit les mains liées, destiné à servir de trophée au vainqueur; il se soustrait à cette honte en se fracassant la tête contre le bord du bâtiment.

Après cette perte immense, Venise sentit l'impossibilité de renouveler un si grand effort, et probablement Gênes avait chèrement acheté sa victoire. La médiation de Mathieu Visconti, alors seigneur de Milan, ménagea une paix entre les deux républiques. Quand elles étaient lasses de combattre, un traité entre elles était aussi facile à rédiger que difficile à rendre stable. Elles avaient peu d'intérêts matériels susceptibles d'être réglés d'une manière précise; et le vrai sujet de la guerre était une rivalité jalouse qui ne pouvait admettre sous le nom de trêve ou de paix que des instants de repos, quand les forces des contendants se trouvaient épuisées.

Il y a d'assez grandes différences dans ce que les historiens des deux côtés ont raconté des conditions de cette paix. Suivant les Génois, leur patrie eut tous les avantages. Les Vénitiens consentirent à s'abstenir, pendant treize ans, de la navigation en Syrie et dans la mer Noire. Ils se soumirent à payer les dommages qu'ils avaient faits à Galata, à Caffa et à Saint-Jean-d'Acre. Selon le récit vénitien, les deux nations se réservaient de se faire indemniser par Andronic, et comme elles l'entendraient, pour les dommages dont respectivement elles le rendaient responsable (1). Cependant si les Vénitiens attaquaient l'empereur dans ses États, Gênes pouvait le secourir sans infraction de la paix.

A compter tant d'armements dispendieux, à voir les brillants succès qui attestent une direction habile et qui se meut sans obstacle, qui pourrait croire que durant cette guerre, la république de Gênes était plus agitée que jamais? Que l'ambition nationale et la haine de l'ennemi aient fait concourir à l'unanimité des efforts, des volontés d'ailleurs discordantes, c'est ce que la réussite démontre cette fois, et c'est un phénomène digne d'admiration.

Les causes toujours vivantes de jalousie intes-

(1) Serra, l. 2, p. 228. Navagera apud Muratori, Scrip. ital. XXIII, p. 1011.

tine étaient plus que jamais excitées par le contact des événements extérieurs. Les intrigues de la maison d'Anjou, l'esprit qui agitait toutes les villes voisines de Gênes, exerçaient une double influence plus marquée que jamais.

Charles d'Anjou, le frère de saint Louis, était 1185
mort trois ans après les Vêpres siciliennes. Son fils Charles le Boiteux ou Charles II, qui lui avait succédé sur le trône de Naples et dans ses prétentions sur la Sicile, en cherchant partout des 1291
secours, vint à Gênes, voir si au milieu de tant de divisions il trouverait des partisans. Il multiplia les promesses, il caressa tout le monde, nobles et populaires. Quand il reçut quelques réponses favorables, il les enregistra comme autant 1292
d'engagements pris. Bientôt après, il envoya une ambassade solennelle que le comte d'Artois accompagnait au nom du roi de France. Ces envoyés venaient proposer une étroite alliance offensive et défensive. La discussion de leurs demandes eut lieu publiquement dans un parlement; mais la majorité voulut conserver la neutralité, et pour cet effet il fut ordonné à tous les Génois de sortir dans un délai fixé, soit des États des rois de Naples et de France, soit de ceux des rois de Sicile et d'Aragon; ceux qui ne s'en retireraient pas seraient hors de la protection de la république, quoi qu'il leur arrivât en leurs

personnes ou en leurs propriétés. La tendance de cette négociation, mais surtout cette décision préalable qui allait fermer tant d'issues au commerce de Gênes trouvait un grand nombre d'opposants. Les marchands refusèrent hautement de laisser sacrifier leurs intérêts à une lâche politique : on revint sur la mesure. Cependant irrités de ne point obtenir l'alliance qui importait au roi, les ambassadeurs s'éloignèrent. Suivant l'annaliste de Gênes, rentrés en France par la Provence et parvenus à Nîmes, ces envoyés prirent sur eux de faire emprisonner quatre-vingt-quatorze marchands, de saisir leurs propriétés et les nombreux bâtiments chargés d'étoffes et de draperies qui se trouvaient dans le port d'Aigues-Mortes. A cette fâcheuse nouvelle la république fut fort blessée. Elle nomma des ambassadeurs pour aller en France réclamer les conventions auprès de Philippe. Mais ceux qui avaient ordonné cette violence, effrayés d'apprendre qu'elle allait être dénoncée au roi, mirent les Génois en liberté et leur rendirent leurs effets séquestrés, ce qui ne répara qu'imparfaitement un dommage si considérable. Il faut dire que l'histoire très-détaillée de la ville de Nîmes ne fait mention ni de l'arrivée des négociateurs ni de la voie de fait qu'ils auraient hasardée, mais c'est l'époque d'une des avanies faites aux marchands italiens

par toute la France. Ou les annalistes de Gênes ont faussement attribué au ressentiment du mauvais succès de la négociation la part que leurs compatriotes auraient soufferte dans cette vexation commune, ou, à la faveur de la rigueur générale, la malveillance particulière aura pesé sur les Génois.

Quoi qu'il en soit, la négociation du roi de Naples donna lieu à de si grandes intrigues que l'écrivain officiel ne peut s'empêcher de déplorer les nouvelles discordes qui en naquirent. Ce n'était plus, dit-il, une opposition de famille guelfe à famille gibeline. Le voisin se sépara du voisin, le noble du noble, le populaire du populaire; dans la même maison les frères furent divisés. Sur la place publique le père et le fils s'invectivaient et se menaçaient l'un l'autre sans respect et sans pudeur.

Dans cet état des choses nous avons peu à nous étonner de voir éclater ou tenter des révolutions. Au temps où les Pisans avaient été le 1288
plus abaissés et un peu avant la rupture avec Venise, Gênes était gouvernée depuis dix-huit ans par ses deux capitaines gibelins, un Doria et un Spinola. Cette perpétuité de pouvoir déplaisait aux amis mêmes des capitaines, tous plus ou moins envieux d'avoir part à la puissance publique, tandis que les Guelfes se révoltaient

sans cesse contre leur gouvernement. Le peuple avait été favorable aux capitaines, cependant on voit quelques traces de mécontentement. Ils avaient été obligés d'accepter sous eux un podestat pour exercer la police et pourvoir à la justice, et ces magistrats étrangers étaient si éminemment justes, que les capitaines, quoiqu'il leur eût été réservé d'en ordonner supérieurement, s'abstenaient de prendre la moindre part aux affaires de la compétence du podestat. En ces termes faciles à entendre, la chronique officielle nous apprend que toute ingérence de leur part dans ces matières délicates était vue de mauvais œil.

Enfin on avait créé une magistrature plébéienne, une sorte de tribun sous le nom d'Abbé du peuple, que le peuple élisait réellement. Nous n'avons rien de précis sur ses fonctions, sinon qu'elles s'exerçaient conjointement avec celles des capitaines. Mais nous pouvons en juger par analogie avec les institutions de quelques autres villes où il y avait deux podestats ou capitaines, un noble, l'autre plébéien, et chacun commandant à sa classe. On ne trouve pas, au reste, que l'abbé du peuple ait été redoutable aux capitaines; le peuple fut longtemps pour eux, et il est probable qu'ils influaient sur le choix de ce tribun au petit pied.

1280 Cependant le terme assigné à leurs fonctions

s'était rapproché, et ce qui devait arriver à ce moment préoccupait de plus en plus et les nobles et les populaires. On négocia beaucoup et longtemps; enfin, à force de manœuvres on fit décerner aux capitaines une prorogation de leurs pouvoirs pour cinq ans. Ils opposèrent à ce vœu une modestie affectée et ne voulurent prêter leur nouveau serment que pour trois ans.

Cette réélection grossit le nombre des conjurés qui entreprirent à force ouverte de mettre fin à cet empire perpétué. Le 1[er] janvier 1290, 1290
à la nuit, une rumeur s'éleva; un grand nombre de nobles prirent les armes à un même signal. C'étaient tous les Grimaldi, presque tous les Fieschi, les Embriaci, les Malleone, en un mot les Guelfes. Mais bientôt Philippe Volta, à la tête de tous les siens, vint au secours du gouvernement gibelin et souleva le peuple. Une capitulation s'ensuivit, les conjurés se soumirent. Mais si les capitaines restèrent maîtres du terrain, leurs amis et leurs parents sentirent l'impossibilité de les maintenir longtemps; ils leur déclarèrent qu'au terme des trois ans de la dernière prorogation il fallait renoncer au pouvoir; et il en fut ainsi. Après les capitaines on eut des podestats étrangers, mais gibelins, et au surplus, l'autorité resta à un conseil de dix-huit nobles à qui la dictature fut confiée. Le podestat ne fut

que l'exécuteur de leurs volontés : quand les deux tiers des voix du conseil concouraient à une résolution, elle était absolue. En même temps on nous dit sans aucune explication que la famille Spinola, pour le bien public et pour éviter tout soupçon d'ambition, renonça en plein parlement à exercer pendant trois ans aucun commandement dans la république et sur son territoire. On ajoute que le conseil des dix-huit remplit sa mission avec zèle et fit rentrer au domaine de la république les terres que *certains citoyens* avaient usurpées. Ainsi, ou les Spinola étaient accusés de faire leur propriété des lieux dont ils se faisaient confier le commandement militaire ou plutôt ils avaient menacé d'une usurpation plus importante, et l'on avait besoin de recourir à un ostracisme qui n'était pas même commun à la famille Doria jusqu'ici leur égale.

Cette concorde si difficile à établir était toujours l'objet des soins du clergé, mû soit par un juste zèle, soit par le désir d'entretenir son influence. Gènes avait alors pour archevêque Jacques de Varagine, écrivain misérable de l'histoire ancienne de son pays, mais pasteur fort occupé de la paix de
1295 son troupeau. Il conclut un accord entre ses Guelfes et ses Gibelins, et il se flatta d'avoir rétabli une bonne intelligence perpétuelle dans sa patrie. Un an après, on se battait dans les rues

de Gênes, et cette guerre civile dura deux mois. Les Grimaldi et les Fieschi ne purent résister et se refugièrent à Monaco. Conrad Doria (1), Conrad Spinola, puis Lamba Doria furent successivement capitaines. L'un d'eux, Spinola, en sortant de charge, passa en Sicile et alla servir le roi aragonais.

De cette île et de Naples sortaient sans cesse de nouveaux incidents qui, combinés au grand foyer des intrigues, à la cour de Rome, répandaient la discorde et l'alarme dans l'Italie. A Gênes, on n'était jamais exempt d'en ressentir les conséquences.

Le cardinal Cajétan, si fameux sous le nom de Boniface VIII, était devenu pape. Alors chaud partisan de la maison d'Anjou, il entreprit de rendre la Sicile au roi de Naples par les voies de la négociation.

Jacques, roi de Sicile, montait sur le trône d'Aragon. Le pape l'induit à céder ses droits sur la Sicile, à reconnaître Charles dont il lui fait épouser une fille. Mais, pour plus ample dédommagement, il n'hésite pas à le déclarer roi de Sardaigne et de Corse, de ces possessions que 1295

(1) M. Serra indique un manuscrit conservé à Gênes dans lequel Nicolas Castiglione, en idiome et en vers génois, adresse au capitaine Conrad Doria des reproches et des leçons : il l'avertit de la défaveur populaire qu'il s'attire; t. 2, p. 221. Lamba était capitaine du peuple à l'époque de son triomphe à Cursolo,

les Pisans et les Génois s'étaient si longtemps disputées et qu'ils se partageaient encore. Le pape ne s'arrête point à leurs droits, il dispose des deux îles comme si le saint-siége n'avait jamais cessé d'en être le vrai propriétaire.

Cette concession mortifia extrêmement les Génois, et quand ils apprirent que les Siciliens ne voulaient pas reconnaître le traité par lequel leur roi les cédait à un autre, les Doria et les Spinola persuadèrent aisément de leur envoyer des secours. Theodisio Doria conduisit les galères de Gênes en Sicile. Pour cette assistance prêtée à des insulaires rebelles aux volontés du chef de l'Église, Boniface mit Gênes en interdit.

Le roi d'Aragon avait promis d'ordonner à Frédéric son frère et son vice-roi d'abandonner l'île; il avait promis d'aller au besoin le chasser lui-même. Au lieu de déférer à ces ordres, Frédéric fut couronné par le peuple soulevé. Jacques
1296 alla réellement faire la guerre au nouveau roi : il lui avait ravi la moitié de l'île quand, ayant honte de se prêter à l'oppression de son frère,
1301 il abandonna la Sicile. Le pape y fit venir Charles de Valois, à qui déjà il avait déféré le titre de *Pacificateur de la Toscane*. Ce pacificateur avait plongé le pays dans la guerre civile plus profondément que jamais par l'effet de sa partialité et de son ambition. Quand il parvint en Sicile,

Frédéric venait de gagner une bataille importante. Le climat et les maladies firent de grands ravages dans l'armée de Valois, il fut obligé d'en ramener les restes. Pour reprendre les négociations il fallut en changer les bases. Les royaumes de Naples et de Sicile restèrent séparés et pacifiés. Gênes fut comprise dans cette paix, l'interdit fut levé. Le pape, occupé dans ses dernières années de sa violente querelle avec Philippe le Bel, ne pensa plus à la république.

CHAPITRE VII.

Le gouvernement pris par les Spinola et disputé entre eux et les Doria. — Seigneurie de l'empereur Henri VII. — Nouveau gouvernement des nobles guelfes. — Les émigrés gibelins assiègent la ville.

Ici notre histoire devient un peu difficile à exposer. Nous distinguions aisément les Guelfes et les Gibelins; la présence d'un Grimaldi ou d'un Fieschi, celle d'un Doria ou d'un Spinola suffisait pour reconnaître ces partis. Nous avions vu le gouvernement des nobles longtemps livré à la faction guelfe, puis les intrigues des mécontents qui avaient embrassé la couleur opposée. Les Gibelins ont gouverné à leur tour. La part des populaires dans ces contestations était un peu moins facile à assigner. Il a paru en général que le bas peuple suivait l'impulsion des gouvernants, mais que la bourgeoisie riche avait pris parti pour les Gibelins. Elle avait aidé à ôter le pouvoir aux Guelfes; ensuite, contents du droit de concourir aux offices du gouvernement et du tribunat de leur abbé du peuple, on croit voir les plébéiens moins jaloux de la prépondérance des patriciens. Ils semblent entraînés par les liens de ces factions politiques auxquelles ils s'étaient engagés et dont certains nobles étaient les chefs incontestablement reconnus.

Maintenant nous allons voir ces grandes factions se diviser de famille à famille dans le même parti et d'individus à individus dans une même maison. Des alliances bizarres vont l'emporter sur cette couleur uniforme et tranchée qui séparait la république en deux grands corps. Un fil nous restera cependant pour nous aider à nous reconnaître et il est donné par une observation fort simple. C'est le parti le plus fort, le parti en possession du gouvernement qui se divise, parce que ses membres ont le pouvoir à se disputer et ne peuvent plus s'accorder sur le partage. Les nobles guelfes déchus restent unis, habiles à se mêler parmi leurs ennemis tantôt comme des médiateurs apparents, tantôt comme portant leur appui aux plus faibles. Quelquefois ils paraissent eux-mêmes prêts à fournir des auxiliaires aux deux camps pour mieux en entretenir la discorde, mais ils sont toujours d'accord entre eux secrètement, tout prêts à profiter de l'affaiblissement de leurs adversaires, rentrant au pouvoir et s'y tenant fermes par leur étroite alliance, tandis que les nobles gibelins, plusieurs fois rapprochés par de communs désastres, ont peine à rattacher leurs liens quand ils sont rompus.

Ce sont en effet les nobles gibelins qui se divisent en ce moment; ce sont des Spinola que

l'ambition personnelle rend infidèles à leurs alliés ; c'est la jalousie qui pousse ceux-ci à la défection. On sait que le fougueux Boniface VIII, distribuant les cendres du carême, les jeta aux yeux de l'archevêque de Gênes, Porchetto Spinola, en prononçant cette sentence : « Souviens-« toi que tu es Gibelin et que tu retourneras « en poudre avec les Gibelins. » Ce qui est moins connu c'est l'effet de cette menace. Elle suffit pour convertir secrètement l'archevêque à la foi guelfe. Du moins, afin de se concilier le colérique pontife, il prodigua auprès des siens les insinuations et les intrigues. Il ébranla une partie de ces Spinola qui se vantaient d'être distingués au premier rang des Gibelins d'Italie et se portaient pour les chefs de ceux de Gênes. Ils n'abjurèrent pas le nom de leur faction, mais ils en trahirent sans scrupule les intérêts pour ceux de leur propre fortune.

Les grandes familles nobles de Gênes réunissaient volontiers leurs habitations chacune dans un quartier. La race nombreuse des Spinola s'était étendue autour de deux points. Les palais des uns occupaient la place Saint-Luc, les autres tenaient le quartier de Lucoli, et les noms de ces deux stations distinguaient les deux branches d'une même tige. Les Spinola de Lucoli furent les premiers à embrasser des vues personnelles

d'agrandissement indépendamment de l'autre portion de la famille.

Ce fut dans leurs palais qu'une hospitalité somptueuse fut donnée au duc de Pouille, fils du roi de Naples et qui fut bientôt après le roi Robert; peut-être cette circonstance ne fut pas étrangère aux complots de ses hôtes. Occupés à se faire des amis et à ourdir une conspiration, ils n'engagèrent avec eux qu'un seul de tous les Doria, Bernabo; mais c'est le peuple qu'ils caressèrent et qu'ils mirent en mouvement. En un seul jour la querelle fut vidée. Opicino Spinola et Bernabo Doria, cet émule qui s'était donné à eux, furent proclamés capitaines. Mais bientôt, c'est entre eux qu'une vive jalousie se fit remarquer; elle fut excitée par leurs alliances. Opicino Spinola devint le beau-père de Théodore Paléologue. C'était un enfant du second lit de l'empereur Andronic. Sa mère ayant échoué dans les intrigues qu'elle avait suscitées pour faire monter son fils sur le trône de Constantinople, l'envoya en Italie pour recueillir l'héritage du vieux marquis de Montferrat dont elle était la petite-fille. Ce jeune prince trouva envahie une portion de cet héritage; il avait un compétiteur redoutable dans le marquis de Saluces. L'appui des Spinola lui parut utile. Cette maison était devenue puissante en possessions territoriales voisines des États de

Théodore. Pour s'assurer cette assistance il épousa la fille d'Opicino. Un historien grec contemporain, très-vain comme ils le sont tous, connaissant peu l'Occident et au surplus très-ennemi de l'impératrice mère de Théodore, parle de cette union avec mépris. L'épouse, dit-il, était la fille d'*un certain Spinola* qui n'avait ni la splendeur de la naissance ni l'éminence des dignités. Comme les grands d'Italie ont la prétention de ne pas tenir à singulier honneur une alliance de la famille impériale, si Spinola eût été un grand seigneur, il n'aurait pas accordé sa fille à Théodore (1). Tandis qu'on parlait ainsi à Constantinople, les Italiens en jugeaient bien différemment. Ce mariage donnait à Opicino un relief qui excita aussitôt l'envie et la défiance. Entre tous les nobles génois que blessa cet honneur fait à l'un de leurs égaux, les plus jaloux, les plus irrités furent les Spinola de l'autre branche. Dans le dépit de l'ascendant que leur parent acquérait, ils s'adressèrent à la famille Doria et manœuvrèrent si bien avec elle qu'ils parvinrent à marier au marquis de Saluces la fille de Bernabo Doria réconcilié avec les siens. Ainsi les deux capitaines se trouvèrent avoir pour gendres, deux très-puissants seigneurs opposés l'un à l'autre. Opicino ne put empêcher l'alliance que

(1) Grégoras, VII, c. 5.

contractait son collègue, mais il en conçut un vif déplaisir et une haine concentrée.

Le marquis de Montferrat vint se montrer à 1308 Gênes. Son beau-père lui fit une réception royale. Les Doria furieux ne craignirent pas de contracter avec les Guelfes Grimaldi une ligue tellement avouée que les membres des deux familles adoptèrent un vêtement uniforme mi-parti des couleurs de l'une et de l'autre. Ces démonstrations furent suivies de préparatifs hostiles. Les semences de discorde ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Le capitaine Opicino ne voulut plus supporter son collègue et s'arrangea pour s'en débarrasser. Un grand parlement est assemblé, 1310 on y fait sans peine déclarer Opicino Spinola seul capitaine et capitaine perpétuel. C'est le signal d'une nouvelle émigration de la noblesse et de la gibeline autant que de la guelfe. Tous se réunissent à Port-Maurice autour de Bernabo Doria, le capitaine éliminé : les Spinola de Saint-Luc y fuient, comme les Doria, la tyrannie de leurs parents de Lucoli. Opicino marche contre cette réunion, mais il est battu; le retour lui est fermé à Gênes tandis que ses adversaires y arrivent en vainqueurs. Le premier moment est donné à l'éclat de la vengeance; les palais de Lucoli sont incendiés; l'abbé du peuple est changé; le nouveau est choisi sans daigner consulter ce peuple

dont ce magistrat est censé l'élu et le représentant : ce sont les Fieschi, les Grimaldi et les Doria disposant du pouvoir qui l'ont nommé et qui l'imposent de leur pleine puissance. Cependant on négocie encore une sorte de paix. Opicino seul, qu'on s'était hâté de déclarer banni à perpétuité, consent à rester absent deux années.

1311 Il est probable que la nécessité pressante de finir la guerre civile avait été sentie à l'approche de Henri de Luxembourg, nouvel empereur germanique qui venait se montrer à l'Italie. Il avait reçu la couronne de fer dans Milan. Il avait conféré à Mathieu Visconti qui l'avait aidé, le titre de vicaire impérial. L'empereur, se mettant en marche pour se rendre à Rome, prit sa route par Gênes. Il y reçut l'accueil le plus respectueux et le plus flatteur. Un grand nombre de citoyens prirent des habits à ses couleurs pour marque de leur dévouement. Il affecta la popularité, l'impartialité. Il détestait, dit-on, les noms de partis et se vantait de ne pas pencher pour les Gibelins plus que pour les Guelfes. Mais, cependant on voit assez de quel parti il s'appuyait, puisque à sa suite il amenait Opicino Spinola qui, introduit par lui, se dispensait de tenir la promesse de ne pas rentrer à Gênes avant deux ans. Henri donna de grands soins au rétablissement de la concorde de tous les Spinola et au renouvellement

d'une étroite alliance entre ceux-ci et les Doria. Il s'attacha particulièrement ceux de cette noble maison, il décora leur écu de l'aigle impériale qu'ils ont toujours conservée, et pour laquelle ils s'honorèrent de quitter les emblèmes divers qui avaient distingué jusque-là les branches de la famille.

Non-seulement on prêta ce vain serment de fidélité à l'empire, que l'on n'avait pas disputé aux prédécesseurs de Henri et qui n'était pas regardé comme une dérogation à la liberté, mais les Génois se laissèrent induire à prendre cet 1312
empereur personnellement pour leur seigneur particulier. Ils lui conférèrent le pouvoir suprême pour vingt ans. En les quittant il leur nomma un vicaire impérial et ils acceptèrent cet étranger à la place d'un podestat. C'est ici le premier exemple à Gênes de la seigneurie abandonnée à un prince, avec la prétention de garder l'indépendance à l'abri d'un haut patronage, remède périlleux auquel la lassitude des guerres intestines fit souvent recourir depuis et que chaque fois le sentiment de la liberté et de la nationalité, si je puis parler ainsi, fit bientôt trouver pire que le mal. L'essai qu'on en fit avec Henri n'eut que des conséquences peu importantes. Ce prince, après son couronnement à Rome, mar-

chant contre le roi français de Naples succomba à la maladie à Buonconvento.

La concession toute récente de la seigneurie
1313 de Gênes devenait caduque par la mort de ce prince. Ugoccione della Faggiola, le vicaire impérial, reconnut la difficulté de se maintenir. Les Pisans, plus fidèles à la mémoire de son maître, le demandaient pour gouverneur. Les Génois l'autorisèrent volontiers à faire retraite, et aussitôt les Doria, les Spinola, cette fois d'accord ensemble et sans appeler ni consulter les Guelfes, s'emparèrent du pouvoir; mais aussitôt ils se l'envièrent. Les deux branches des Spinola avaient étroitement resserré leur alliance. Mais les Doria avaient gagné du terrain; la plupart des nobles gibelins et beaucoup de populaires s'étaient
1314 adonnés à eux; les guelfes leur étaient bien moins défavorables qu'aux Spinola. Dans un bourg voisin, des protégés de chacune des deux familles allaient en venir aux mains. Sous prétexte de leur donner assistance, elles se trouvèrent en collision. Les Spinola attaquent les premiers dans la ville. Alors les Grimaldi se joignent à eux la plupart des autres Guelfes les favorisent plus ou moins ouvertement. Les Fieschi seuls penchent pour le parti Spinola; et les Salvaghi, autres Guelfes, fournissent assistance aux deux

partis. Les Spinola se sentent faibles, ils abandonnent le champ de bataille de la ville et vont reprendre leur station hostile ordinaire de Busala.

Ayant à lutter contre toutes les forces dont on disposait dans Gênes, ils avaient pris à leur solde des Allemands. Avec leur aide ils battirent plusieurs fois les troupes qui leur étaient opposées. Lamba Doria et ses enfants furent faits prisonniers, et les chaînes de ces captifs ne tombèrent point avant que leurs vainqueurs eussent reçu dix-sept mille livres qu'ils prétendaient leur être dues par la république et qui leur étaient nécessaires pour payer leurs stipendiés. Eux-mêmes éprouvèrent bientôt combien sont dangereux de tels secours. Dans une rixe que le hasard amena avec les hommes du pays, un Allemand est tué. Ses compagnons, sans rien entendre, le vengent sur tout ce qui se présente. Un jeune Spinola, ignorant la cause du tumulte, accourt au-devant d'eux, ils le massacrent, et aussitôt ils se mettent en devoir d'abandonner leur poste. C'était laisser ceux qui les avaient appelés à la merci de l'ennemi. On est contraint de faire tous les sacrifices pour fléchir la colère de cette soldatesque, et le père même de la victime immolée par leur fureur est obligé de les supplier et de les caresser en dissimulant sa douleur.

L'issue de la guerre fut digne de son principe, si toutefois il y avait une issue, et si l'on pouvait regarder comme une fin une révolution qui n'était qu'une des phases de la querelle interminable des ambitions.

1317 Tout était tranquille à l'intérieur. Les Doria exerçaient la principale influence; les Grimaldi et les Fieschi même paraissaient leur être liés d'une intime amitié. Tout à coup les émigrés, les Spinola, demandent modestement la paix, l'oubli du passé et leur rentrée dans la ville. Les principaux Guelfes proposent d'y consentir. Conrad Doria, le chef de la famille, s'y oppose; sous aucune condition il n'oserait se fier aux Spinola. Tandis qu'il croit les avoir écartés par son refus, un jour on les voit arriver paisiblement, sans armes, comme des citoyens qui reviennent de leurs champs dans leurs maisons Les Fieschi, les Grimaldi ont préparé cette surprise, ils assurent aux Doria offensés et alarmés que cette rentrée est pour le bien et pour la paix. Ces garanties ne trompent point des hommes qui voient leur influence ruinée et leur sûreté en péril. C'est à leur tour d'émigrer. Un parti attentif en profite; on nomme des capitaines, et le choix tombe sur Charles Fieschi et Gaspard Grimaldi. Ainsi la révolution est faite au profit des Guelfes; et les Spinola que ce parti venait de ramener et dont

le retour n'a servi qu'à se défaire des Doria, les Spinola joués ressortent de la ville. Ils vont se rallier à ceux qui naguère étaient leurs seuls ennemis. La querelle redevient alors de Gibelins à Guelfes, et en cela Gênes n'avait que sa part de la guerre générale que le renouvellement de ces partis rallumait dans toute l'Italie. L'historien qui nous sert de guide avait conféré les mémoires de deux témoins opposés; ni l'un ni l'autre, dit-il, ne désavoue les agressions des siens, ils les racontent avec orgueil, chacun empressé de vanter la valeur de son parti, ne calomniant que le courage de ses adversaires et ne s'embarrassant pas de la justice.

Savone ouvre ses portes aux Gibelins. Affec- 1318
tionnée à ce parti, cette ville en devient la place d'armes. On ajoute à ses fortifications; on y contracte une étroite alliance avec Mathieu Visconti, le seigneur de Milan, et avec toute la ligue lombarde devenue gibeline. Alors ce ne furent plus des émeutes dans Gênes pour s'arracher le pouvoir. Ce fut une longue guerre civile et intérieure avec toutes ses plus graves circonstances. Can della Scala, seigneur de Vérone, les seigneurs de Parme et de Crémone favorisaient la ligue. Tous voulaient que Gênes ne restât pas aux mains des Guelfes. C'est avec leurs secours que les émigrés descendirent dans les deux vallées qui embrassent Gênes.

Ils affecterent d'abord d'aller célébrer dans l'église de Coronata, à la vue des hauteurs de la ville, de pieuses et solennelles supplications à la Madone protectrice de tout Génois. Bientôt ils plantèrent leurs pavillons sur le mont Peraldo au bas duquel la cité de Gênes est bâtie; ils assiégèrent la tour du Phare ou de la Lanterne, élevée sur un petit promontoire qui s'avance dans la mer et domine le port. Ils bloquèrent cette forteresse du côté de la terre, et les pierres lancées par leurs machines n'en permettaient aucun accès aux moindres barques. Ce siége dura deux mois, et les assiégés étaient à la famine. Longtemps ceux de la ville furent repoussés chaque fois qu'ils se présentèrent pour apporter des secours. Une singulière industrie en fit parvenir. Un homme seul, parti de la ville dans la nuit, se glissa jusque dans la tour; là il fit attacher à une ouverture de la muraille l'extrémité d'un long câble dont l'autre bout fut lancé à la mer; un vaisseau à bords exhaussés vint le relever et le lier au sommet de son grand mât; un panier chargé de vivres y fut suspendu; un homme qui s'y tapissant faisait courir cet appareil en se traînant le long de la corde que faisait tendre la manœuvre du bâtiment : il allait et venait du vaisseau à la tour. Les ennemis, témoins de cette pratique, essayèrent en vain de la troubler; convaincus que, grâces à ce secours, ils ne prendraient

pas la petite garnison par famine, ils eurent recours à la sape. La tour fut minée par un long travail. Quand elle ne fut plus soutenue d'un côté que par des étançons, les gardiens, avertis du danger, virent qu'il était temps d'abandonner la place; mais ils ne voulaient pas le faire avant que la nécessité en fût connue à la ville. Un d'entre eux se plaça dans le panier mobile pour aller rendre compte à Gênes de l'urgence de leur situation. Malheureusement pour eux la mer était en tourmente, le vaisseau dérivait, le câble ne pouvait se tendre, et une demi-journée entière se consuma en vains efforts, sans que le messager pût atteindre le navire. En attendant, le danger était devenu si imminent qu'il n'y eut plus à balancer, ils rendirent la tour en obtenant la liberté de se retirer dans Gênes. Après une résistance si constante ils n'étaient plus qu'au nombre de sept. Mais à peine ils entraient dans la ville que, sans leur donner le temps d'exposer les justes motifs de leur conduite, ils se virent accusés de trahison par la voix publique, et sur cette rumeur populaire, mis à la torture et condamnés à mort par le podestat, ils furent lancés par les machines par-dessus les murs comme pour les renvoyer aux assiégeants.

Encouragés par le succès, ceux-ci descendirent de la montagne qu'occupait leur camp et force-

rent deux faubourgs. Du côté de la ville on mit le feu aux maisons contiguës aux murs pour empêcher les assaillants de s'y établir. Dans les quartiers qu'ils occupèrent ils respectèrent la vie des citoyens, mais ils firent un grand butin.

CHAPITRE VIII.

Seigneurie de Robert, roi de Naples. — Guerre civile.

Cependant, lorsque le gouvernement guelfe s'était vu attaqué par les forces des Lombards, il avait cherché à son tour un puissant auxiliaire, et ses démarches ne furent pas vaines. Robert, roi 1318
de Naples, arriva en personne, et sa venue fut un grand événement. Les capitaines guelfes, en présence du peuple assemblé autour de l'église Saint-Laurent, se démirent de leur charge. Le pape Jean XXII et le roi Robert furent proclamés seigneurs gouverneurs de Gènes, pour dix ans, avec toutes les prérogatives souveraines. Le roi qui devait rester seul seigneur si le pape mourait, aurait lui-même, en cas de décès, son fils pour successeur jusqu'au terme des dix ans. Le pape n'était nommé que par honneur, la domination de Robert était effective, et il s'occupa immédiatement de la défense de sa nouvelle acquisition.

Le roi tenta d'abord de chasser les ennemis des postes qu'ils occupaient. Ses premiers efforts ne réussirent pas. On remarqua que, dans ces combats, les Génois des deux côtés ménageaient volontiers leurs compatriotes et combattaient les étrangers avec acharnement. Les prisonniers tombés aux mains de leurs concitoyens étaient renvoyés li-

brement ou pour de médiocres rançons. Les femmes furent surtout respectées. Les auxiliaires étaient loin de se conformer à cette modération.

1319 La cause des Gibelins souffrit un moment du peu d'union qui présidait à leurs démarches. La confiance était mal rétablie entre les Doria et les Spinola; et, pour rendre suspects ces derniers, il suffisait bien que Conrad Spinola eût un commandement dans l'armée du roi de Naples.

Après que Robert eut vainement tenté de chasser loin de Gênes les assaillants qui en occupaient un faubourg et les hauteurs, il exécuta un mouvement plus heureux. Des troupes embarquées dans le port allèrent descendre sur la côte du Ponant et manœuvrer sur les derrières de l'ennemi. Les Gibelins furent battus dans un combat vivement disputé, on les repoussa du rivage de la mer dans les montagnes. Visconti, leur puissant allié, craignit que ses Lombards ne fussent enveloppés; il les retira. Les émigrés, restés seuls, ne purent se soutenir autour de Gênes, ils abandonnèrent leur camp et se retirèrent en désordre; Robert rentra triomphant. Les cendres de saint Jean-Baptiste furent promenées en actions de grâce pour la victoire sanglante d'un roi étranger sur les fils les plus illustres de la patrie.

Mais Robert était appelé auprès du pape dans Avignon; il partit, et les émigrés reprirent l'of-

fensive. Leur parti dominait toujours dans la rivière occidentale. Savone était le point d'appui de leurs opérations de ce côté. Ils armaient des galères et déployaient le drapeau de saint Georges, ce grand étendard de la république. Les galères de la ville poursuivaient à leur tour celles de Savone, et plus d'une fois la tempête fit naufrager ensemble des combattants acharnés.

Ce n'était pas seulement l'assaut que l'on avait 1320
à redouter au dedans. On manquait de vivres. Telle était la disette que pendant trois jours on n'eut pour provisions à distribuer que dix mesures de vin et quatre-vingts mines de blé. Quelques navires napolitains ou provençaux, enfin un convoi de Constantinople rentré sans perte, pourvurent au besoin; il était temps. Mais on manquait encore de toutes les menues denrées que la campagne fournit à la ville, et la privation en était insupportable. Les propriétaires n'entendaient parler que de ravages; le secours des auxiliaires était funeste. Les hommes de Lavagna que les Fieschi avaient fait marcher, les Provençaux, les Calabrois envoyés par Robert, dévastaient le pays; les Siciliens qui se montrèrent un moment pour soutenir l'autre parti, tous, exerçaient d'affreuses violences, et ne distinguaient guère l'ami de l'ennemi; enfin, pour comble d'effroi, on annonçait que ce terrible Castruccio Castracani, le fameux

tyran de Lucques, venait renforcer les Gibelins.

Le peuple de Gênes murmurait de ce que lui coûtait une querelle qui après tout n'était pas la sienne, qui était bien plutôt celle de ses usurpateurs. Lassé, il s'en prit d'abord à ceux qui l'assiégeaient. Il alla brûler de nouveau les palais des Spinola à Lucoli et des Doria à Saint-Mathieu. Il préparait le même sort aux demeures des Mari et des Palavicini, car une branche de la famille de l'ancien vicaire impérial, si longtemps le chef militaire des Gibelins lombards, s'était établie à Gênes.

1321 Cette émeute avait un caractère très-grave. Les nobles guelfes ne s'y méprirent pas, et quoique la fureur populaire ne tombât que sur leurs ennemis, ils s'en effrayèrent. Ils dépêchèrent l'abbé du peuple pour apaiser le mouvement; on sauva quelques-unes des maisons menacées; mais bientôt le peuple se plaignit de ne pas être mieux traité par les Guelfes dominant dans la ville que par les Gibelins qui l'assiégeaient au dehors. Il pensa à se faire craindre, à exiger qu'on lui fît justice, ou plutôt à se faire raison lui-même, car de justice il disait qu'il n'y en avait plus. Mauvais traitements, offenses, impossibilité d'en obtenir réparation, c'est tout ce que le plébéien devait attendre du noble. Pour y remédier les citoyens populaires formèrent une nouvelle

association patente qui prit le nom d'*union du peuple*. Elle se donna dix chefs et des assesseurs. Ce conseil, auquel l'abbé du peuple était invité, prenait connaissance des injustices commises par les nobles envers les particuliers, ou même des torts faits par un citoyen à un autre sans distinction. Il les dénonçait au lieutenant du roi et en requérait le redressement. Si les magistrats n'y avaient pas pourvu en trois jours, la sentence populaire, à l'instant portée, était mise à effet par les membres de l'association convoquée au son du tocsin. Des comités d'exécution se formèrent à la suite, au nom du peuple et des métiers d'artisans. Ce fut une organisation démocratique spontanée, mais complète, et qui se fit reconnaître et craindre. Une semblable institution dans une ville assiégée, au milieu d'une guerre civile, annonçait peu de dévouement à la cause apparente pour laquelle la ville avait fermé ses portes aux exilés, et surtout présageait peu de dispositions à souffrir longtemps le joug du gouvernement aristocratique.

Ceux qui soutenaient le siége reçurent de la 1322
part du pape un secours singulier. Jean XXII dans Avignon, protecteur docile de la maison d'Anjou, avait excommunié Mathieu Visconti avec ses adhérents et publié une croisade contre les chefs de la cause gibeline. Il expédia sa bulle aux

Génois. Elle fut reçue avec une solennité qu'on tâcha de rendre populaire, et, soit pour défier les ennemis, soit pour intimider les consciences encore fidèles à l'Église, on imagina de placarder cette bulle à la porte extérieure de la ville à la vue des assiégeants; mais ils bravèrent la sentence, et l'affiche servit de but à leurs arbalètes. Les Génois eurent seulement la satisfaction d'envoyer au saint-père son parchemin lacéré en témoignage de l'impiété de leurs adversaires.

Cependant les Visconti avaient beaucoup d'ennemis; la croisade rassembla des forces sous les ordres du légat, qui ne négligea pas de solder des troupes allemandes. Les Guelfes firent des progrès. Des Gibelins, changeant de couleur, procurèrent successivement au pape, Plaisance, Tortone, Parme. Mathieu Visconti vint à mourir. A peine Galéas, son fils, lui succédait, qu'il fut chassé par le peuple de Milan et contraint de se réfugier à Lodi; il rentra bientôt dans sa ville, mais les nobles qui s'étaient opposés à lui sortirent à leur tour et se donnèrent au parti guelfe. Ces mouvements privèrent les émigrés génois de l'appui de
1323 leurs principaux alliés. En même temps le frère du roi Robert arriva et conduisit du secours. Les assiégeants affaiblis, gênés dans leurs communications par ceux de la ville qui commençaient à se répandre plus librement au dehors, man-

quèrent de vivres à leur tour, tandis que l'abondance était revenue dans la cité. On nous conserve ici un fait singulier. Des nobles guelfes fortifièrent dans le Bisagno une tour qui fermait le passage par lequel une partie des émigrés recevaient leurs subsistances, mais ce ne fut pour eux qu'une spéculation afin de lever un péage à leur profit sur les approvisionnements de leurs adversaires. Enfin ceux-ci attaqués furent battus, chassés presque sans résistance; on leur reprit le faubourg qu'ils occupaient, la forteresse de la lanterne, on pilla leur camp sur la montagne; en un mot, le siége fut levé et la ville demeura libre.

La nouvelle d'un triste désastre vint troubler la joie du succès. La guerre civile dans la métropole mettait aux mains les Génois des deux factions dans toutes leurs colonies, et partout où ils habitaient. Le parti le plus faible était chassé par le plus fort et cherchait partout des appuis (1). Le gouvernement guelfe avait armé une flotte contre les colonies de Galata et de la Crimée restées Gibelines et même contre l'empereur grec qui les protégeait. Dix galères étaient parties, on n'en vit revenir que trois, fugitives et ayant perdu leurs chefs. On avait couru les côtes de la Romanie, pris et brûlé des navires; on avait pénétré dans le

(1) Grégoras VIII, I, p. 286.

Pont-Euxin et menacé les établissements de cette mer. Mais ceux de Péra, aidés par les Grecs, avaient armé pour la défense des comptoirs et pour réprimer les insultes des adversaires. Sur cette nouvelle les capitaines guelfes avaient recherché asile et assistance chez le Tartare Zalabi, seigneur de Sinople (1), voisin jaloux des colonies génoises. Ce prince reçut favorablement leurs ouvertures et leur visite. Il fut prompt à convenir d'une ligue offensive; il fit équiper deux grands vaisseaux destinés à renforcer la flotte génoise. Pendant ces préparatifs, son hospitalité et son urbanité charmaient ses hôtes. Les galères étaient à l'ancre sous les murs de la ville; les hommes descendaient et communiquaient librement. Il invitait les officiers à ses fêtes. Au milieu de ces jeux, à un signal, les Tartares passent des quais sur les galères, s'en emparent, y massacrent tout ce qui résiste; de dix six furent prises, quatre échappèrent; trois seulement, dans un état de détresse et poursuivies par les galères de Péra, ressortirent de la mer Noire et reparurent à Gênes. Le deuil s'y répandit dans les familles. Tous les chefs, tous les nobles étaient restés aux mains des Tartares; exemple déplorable des excès auxquels pousse l'esprit de faction! On aimait mieux perdre les plus belles

(1) Sauli suppose que c'est Gazi-Celebi et attribue cette trahison au désir de faire des choses agréables à Andronic. T. I, p. 229.

colonies que de les voir au pouvoir des siens attachés à une autre couleur; on craignait moins un ennemi perfide qu'on ne haïssait la prospérité des compatriotes engagés dans un autre parti.

Il est à croire que Robert désirait que la paix se rétablit à Gênes et que les puissantes familles, qui, quoique exilées, tenaient encore tant de place dans l'État, fussent induites à reconnaître sa domination; alors seulement elle pouvait être affermie. Le pape écrivit des lettres affectueuses aux chefs de ce parti, leur prêcha la concorde et les invita à venir devant lui traiter de leur réconciliation. La réponse fut faite au pontife au nom du conseil de créance des Génois émigrés fidèles de la sainte mère Église et de l'Empire. On y demandait des sauf-conduits du roi Robert pour les députés que le conseil enverrait à Avignon. En effet, ils y vinrent et y trouvèrent des ambassadeurs de leurs adversaires. On négocia plusieurs mois, mais sans succès. Bientôt après Robert parut à Gênes en personne et s'y occupa 1324
d'intrigues afin de prévenir le terme où son pouvoir devait expirer. D'abord, écoutant les conseils de la noblesse, il cassa l'association de *l'union du peuple* qui était devenue le véritable gouvernement de la ville, il abolit les autres corporations populaires qui s'étaient spontanément formées. Il affecta de supprimer en même temps un

que la noblesse guelfe s'était donné comité, mais il le recréa aussitôt en autorisant l'action de huit commissaires nobles chargés des intérêts de la caste et du parti. Ensuite la question de la prorogation du terme de son gouvernement fut indiquée à l'opinion, et bientôt occupa tous les esprits; plus elle s'agitait, plus la ville était divisée. Presque toutes les classes inférieures, travaillées et gagnées, particulièrement tout ce qui servait le palais, criait hautement qu'il fallait continuer la seigneurie pour vingt-cinq ans, pour cinquante ans, pour la vie de Robert et de son fils, enfin à perpétuité. Quelques nobles et l'immense majorité des bonnes maisons populaires, de cette nombreuse bourgeoisie notable qui de père en fils se maintenait dans Gênes et dans le reste de l'État, toute cette classe supérieure amie de la liberté, instruite par ses traditions de famille à rejeter le joug d'un maître, se refusait à toute prolongation. Après une négociation orageuse, Robert, dont le pouvoir avait encore deux ans à durer, fut content qu'il fût continué pour six ans de plus. La concession parut faite avec assez d'unanimité. Le roi partit aussitôt pour son royaume de Naples. Les galères génoises étaient à ses ordres, il les employa dans une expédition contre la Sicile commandée par son fils, mais dont le fruit, après plusieurs mois de séjour

dans l'île, se borna à dévaster les environs de Palerme sans pouvoir pénétrer dans la ville.

Les Génois furent regardés apparemment comme simples auxiliaires. Peu après, le roi de Sicile les invita à reprendre leur commerce avec ses sujets et à fréquenter son île comme autrefois; il leur donna d'amples sauvegardes pour leurs personnes et pour leurs propriétés. Ils en profitèrent avec joie, non sans déplaire à leur seigneur le roi de Naples, jaloux de ces rapports. Il y a longtemps que le commerce est accusé d'être neutre, surtout par les ambitieux qui font des intérêts personnels de leur domination le seul intérêt des États.

A cette époque les princes d'Aragon entrèrent dans une autre relation avec les républiques d'Italie. Un juge d'Arborea, mécontent des Pisans, introduisit en Sardaigne le roi Jacques, qui, amené par cette intrigue, vint se prévaloir du titre de roi de l'île que Boniface VIII lui avait concédé autrefois. Les villes des Pisans furent attaquées; ils firent de grands efforts pour les défendre. Ils prirent à leur service les galères des émigrés de Savone, et Gaspard Doria les commanda; mais leurs troupes de débarquement furent défaites, et la Sardaigne fut perdue pour Pise. A Gênes on fut loin de se réjouir du nouveau désastre de cette ancienne émule et de la part que les émigrés

génois en ressentaient. La conquête du roi d'Aragon était fâcheuse et son voisinage menaçant pour tous. Il semble aussi que les factions étaient moins animées. Gaspard Doria ramenant ses galères de Pise à Savone, rencontra des bâtiments de Gênes; il les respecta. Il fit bon accueil à ceux qui les montaient et les assura qu'il n'entendait faire dommage à aucun de ses compatriotes.

Bientôt l'Italie fut occupée d'un autre incident. L'empereur Louis de Bavière vint chercher la couronne de fer à Milan et la couronne d'or à Rome. Les Gibelins prirent une nouvelle confiance à sa venue : les Guelfes de Gênes tremblaient que Louis ne se détournât de son chemin pour leur ruine; mais il ne les menaça que de loin. Cependant, de Rome l'empereur se disposait à marcher sur Naples. Les deux factions génoises étaient à la veille de prendre une part sanglante à ce démêlé. Ceux de la ville avaient à la solde du roi Robert quarante galères; trente-cinq, armées à Savone par les émigrés, avaient joint celles du roi de Sicile. Cette flotte, réunie dans le golfe de Naples, attendait pour agir l'apparition de l'empereur; mais Louis séjournait à Rome avec son armée et y fatiguait les Romains de hauteurs et d'exactions. Bientôt, craignant un soulèvement, il se mit en sûreté à Viterbe. Aussitôt le peuple romain éclata, s'empara du gouvernement et se

régit en république. Le roi de Naples accourut sous prétexte de le défendre; révolution et invasion que les Guelfes de Gênes célébrèrent comme l'événement le plus fortuné pour leur cause. Les flottes se retirèrent sans combat.

Bientôt, décrié dans l'Italie entière, Louis ne songe plus qu'à retourner en Allemagne et bassement fait argent de toutes ses conquêtes. Il ne s'embarrasse ni des vœux des peuples ni des intérêts des princes. Les Visconti qu'il avait dépouil- 1329
lés retournent à la seigneurie de Milan. Marc, l'un d'eux, s'était mis au service de l'empereur comme *condottiere* avec des troupes allemandes qu'il avait levées. La solde lui était due pour lui et pour ses compagnons. Lucques, faute d'autre valeur, lui fut donnée en payement. Mais il n'était ni assez fort pour garder cette acquisition ni assez riche pour se libérer envers ses troupes sans la revendre. Il la mit aux enchères, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les Florentins la marchandèrent et furent sur le point de l'obtenir. Les Pisans firent les plus grands efforts pour rompre un marché qui donnait à leurs émules et à une république guelfe une telle augmentation de territoire et de puissance. Par leurs intrigues un émigré génois, Gérard Spinola, fut l'acheteur de cette seigneurie. Il désintéressa les créanciers allemands.

En ce temps et après la retraite de l'empereur

tout était en révolution. Le duc de Calabre que les Florentins avaient accepté pour seigneur vint à mourir, et ce peuple se garda de chercher un autre maître ; il reprit son indépendance et constitua sa démocratie. Au même moment les Pisans se débarrassaient du lieutenant impérial que l'empereur leur avait laissé. On ressentait à Gênes l'effet de ces agitations. On enviait ces exemples, la moindre occasion appelait à tenter de les imiter, et de moment en moment le peuple faisait sentir sa force.
1327 Si un noble a querelle avec les matelots des équipages de ses galères, le peuple prend parti pour ceux-ci avec la violence d'une émeute. La famille Cattaneo est accusée d'avoir fait disparaître un prisonnier; la foule prête main-forte en tumulte à l'abbé du peuple qui va prendre vengeance de la témérité de ces nobles. De cette affaire quand elle s'assoupit, non-seulement l'aigreur et les jalousies restent entre le peuple et la noblesse, mais il en naît entre les nobles mêmes. Les Grimaldi, les Fieschi et leurs partisans s'étaient dispensés de venir au secours des Cattaneo. On les accusa, dans cette prétendue neutralité, de se servir du peuple pour s'élever au-dessus de leurs égaux, et pour s'emparer de la domination. On protestait hautement que plutôt que d'accepter leur tyrannie, on rendrait la ville aux Gibelins.

Ces sentiments préparaient du moins la récon-

ciliation avec les exilés de ce parti, et d'autres motifs y conduisaient. La guerre était onéreuse à tout le monde et n'avait que trop duré. Si on la considérait comme née de la jalousie du gouvernement de la patrie commune, les gens sages s'apercevaient que la querelle était intempestive, puisqu'on avait un maître étranger. Si l'on rapportait les divisions à celle qui séparait les Guelfes et les Gibelins, on reconnaissait qu'elle avait tous les jours moins de fondement et d'intérêt, et proprement l'on ne savait plus à quels chefs et à quels motifs rattacher ces noms funestes tristement héréditaires.

Le roi de France, Philippe de Valois, avait entrepris de se rendre arbitre de la paix de Gênes. Il manda à Paris les députés des deux partis et ceux du roi Robert. On n'avait pu conclure quand de nouvelles circonstances vinrent presser le rapprochement. Les hostilités des Catalans menaçaient les Génois sans distinction, et le péril commun devait les réunir. Mais Jean de Bohême en Italie eut 1331
plus d'influence encore. Ce prince, fils de l'empereur Henri VII, élevé en France, brave, léger, bouillant, après avoir rendu des services essentiels à Louis de Bavière en Allemagne, vint en aventurier au milieu des Italiens. Il se portait pour chef des Gibelins, à cause de ses liaisons avec l'empereur, et il arrivait d'Avignon, ami des

Français, approuvé par le pape, en intelligence avec le légat. Usant de tous ces avantages et s'annonçant en pacificateur, il se fit accepter pour seigneur dans plusieurs villes. Gérard Spinola, l'acheteur de la seigneurie de Lucques, assiégé par
1332 les Florentins, l'appela dans sa ville et fut obligé de la lui abandonner sans avoir retiré le prix de son acquisition. Cependant les deux factions et les communes s'aperçurent que Jean de Bohême ne travaillait que pour lui; on finit par le traiter
1333 partout en ennemi. Alors, à l'exemple de l'empereur Louis, il ne craignit pas de vendre les villes qui s'étaient données à lui; de nouveaux tyrans lui durent leurs petites dominations. C'est la pacification qu'il laissa à l'Italie; il en disparut; mais pendant que son ambition y tenait les princes en défiance, Robert avait senti la nécessité de ne pas laisser les Génois divisés plus longtemps et prêts à prendre, les uns ou les autres, la protection d'un tel arbitre. Il y eut d'abord des trêves; puis, quand la négociation eut été assez avancée, douze députés choisis par chaque parti se rendirent en commun à Naples afin de prier le roi de dicter lui-même la paix. Il les reçut avec une égale faveur. Il arma chevalier de sa propre main Tasan Doria, l'un des ambassadeurs gibelins. La paix fut conclue; le retour fut ouvert à tous les émigrés; il y eut entière abolition du passé; pour l'avenir, sous

le gouvernement royal, les magistratures et les emplois furent répartis en nombre égal aux Gibelins et aux Guelfes. La nouvelle du traité fut célébrée à Gênes par les actions de grâces de l'Église et par les démonstrations de la joie populaire. On vit arriver ensemble et en parfaite union les négociateurs de retour de Naples. Ceux des Gibelins, après avoir été accueillis à Gênes, allèrent à Savone rendre compte de leur mission; mais là, quelques membres de l'une des familles les plus puissantes, on ne nous dit si ce furent des Doria ou des Spinola, soulevés contre cet accord, entreprirent de le faire rejeter dans les conseils du parti. On n'avait pu, disaient-ils, conclure la paix sans l'aveu du roi de Sicile, leur allié. Pour empêcher la publication du traité, ils eurent recours aux armes; mais leur propre famille désavoua ces ennemis de la concorde publique, et les cris de mort à qui s'oppose à la paix, décidèrent enfin le petit gouvernement des émigrés; le traité fut ratifié, proclamé dans Savone; et des envoyés allèrent aussitôt à Gênes opérer la réunion si longtemps attendue.

CHAPITRE IX.

Nouveau gouverneur — Capitaines gibelins. — Bocanegra premier doge. — Nobles et Guelfes exclus du gouvernement.

La guerre civile avait duré quatorze ans (1317 à 1331). Elle avait abondé en désastres pour les deux partis. Elle avait fait d'un roi étranger le seigneur d'une république libre. Les Lombards, les Toscans et jusqu'aux mercenaires allemands avaient ravagé plus d'une fois le territoire. A dix lieues de Gênes le port de Savone avait recelé des flottes de corsaires qui n'avaient point laissé de sécurité au commerce maritime. La mer comme la terre avait été un théâtre de déprédations.

Il faut entendre sur ces calamités un historien du pays (1) qui avait conversé avec les contemporains de l'époque, qui, avec le témoignage des vieillards, avait recueilli les mémoires domestiques des familles; il faut s'en rapporter surtout à une lettre citée par cet écrivain, adressée à l'issue de cette triste querelle à Salogro de Negri, l'un des Génois guelfes les plus distingués, par Gérard Spinola, ce Gibelin qui acheta et revendit Lucques, en paya le prix et en perdit le remboursement. Ces récits énumèrent les ravages, incendies des édifices et des navires, récoltes détruites, arbres abattus à

(1) Stella.

plaisir, vignes arrachées, capitaux dilapidés. La dégradation morale avait suivi les infortunes. Ces pertes, les longues privations de l'exil avaient réduit beaucoup de familles nobles à la misère et à l'avilissement. Un grand nombre d'individus étaient allés errant et cherchant à gagner leur vie dans les pays lointains; les plus braves s'étaient faits soldats aventuriers; plus d'un pour toute industrie s'était adonné au brigandage et aux bassesses. On avait fait un honteux trafic de captifs; tel spéculait sur la rançon de ses plus proches, s'il pouvait les avoir prisonniers entre ses mains. Les mariages interrompus ne rendaient plus de fruits; trop souvent les femmes, en suivant leurs maris dans les hasards de la guerre, en étaient devenues les victimes, outragées et enlevées par les vainqueurs; ou, éloignées de leurs époux, elles avaient oublié dans ce long abandon leur rang et leur vertu. On avait vu des matrones de noms illustres réduites à la condition de courtisanes et vivant du prix de leur infamie. La triste consolation du patriotisme de celui qui a tracé ce sombre tableau est d'avertir que le vertige n'avait pas atteint les Génois seuls. La cause et ses funestes et honteux effets régnaient sur l'Italie entière. La discorde agitait à la fois la Lombardie et la Toscane. Les vains noms de Gibelins et de Guelfes n'étaient pas les symboles uniques des factions. Ceux

de noirs, de blancs, vingt autres signes de ralliement divisaient chaque ville, y mettaient aux mains les citoyens entre eux, les Gibelins dans Pise, les Guelfes dans Florence et dans Bologne. Partout le peuple était opposé à la noblesse; les nobles se disputaient le pouvoir; de petits tyrans voulaient devenir souverains, et par-dessus tout, l'ambitieuse maison d'Anjou agitait toutes les passions pour fonder une grande domination monarchique sur tant de républiques indépendantes.

La paix, rétablie sous son influence intéressée parmi les Génois épuisés par la guerre, dura du moins quatre années. La nécessité de résister à des ennemis extérieurs inspira des efforts communs et fit ajourner les prétentions et les querelles. On avait eu souvent à se plaindre des corsaires catalans et quelquefois on les avait sévèrement réprimés. Ce peuple belliqueux, aventureux et avide de pillage, avait profité de l'affaiblissement des Génois pendant leurs dissensions pour se rendre plus redoutable sur la mer. Leur seigneur, le roi d'Aragon, depuis son établissement en Sardaigne était ennemi des Génois, gouvernés d'ailleurs par l'émule de sa maison.

Avant même que les émigrés eussent effectué leur rentrée, les Catalans avec quarante galères avaient insulté les côtes de la république de, Monaco jusqu'à Porto-Venere. Quand les Génois eu-

rent complété leur réunion, Antoine Grimaldi, 1332
élu amiral, conduisit quarante-cinq galères sur les côtes de la Catalogne. Il brûla des vaisseaux et rendit ravage pour ravage. Le roi d'Aragon qu'il envoya défier lui fit répondre qu'il trouverait sa flotte à Majorque. Le Génois y vint en effet, il entra dans le port et y détruisit des galères; il remit rapidement à la voile, força les obstacles opposés à sa retraite et revint à Gênes après cet
exploit. Ottobon de Marini, Jean Cicala, Salo- 1333
gro de Negri furent successivement chargés de 1334
continuer cette guerre. Ils poursuivirent l'ennemi sur les côtes de Provence, en Sicile, en Corse, en Sardaigne. Un grand convoi catalan portait dans cette île des troupes destinées à y enlever à la famille des Doria les seigneuries qui leur étaient restées : mille huit cents combattants montaient cette flotte; cent quatre-vingts nobles qui en étaient les chefs y avaient embarqué leurs femmes, leurs familles et leurs richesses. De Negri les attaqua. Dix jours et dix nuits il les poursuivit sans relâche, combattant tout ce qui se laissait atteindre. Les vaisseaux furent capturés dans leur fuite. Peu de ceux qui les montaient échappèrent. Le plus grand nombre périt; trois cents captifs furent envoyés à Gênes. On déposa sur la côte de Sardaigne six cents blessés. Les femmes furent reconduites jusqu'à Cagliari, religieusement gardées de

toute insulte. Un noble espagnol qui n'avait pas espéré tant d'égards avait poignardé la sienne au moment où le vainqueur montait à l'abordage : de Negri indigné fit trancher la tête à ce barbare. Les Catalans avaient quelquefois massacré ou pendu leurs prisonniers ; de Negri, usant de représailles, descendit devant Cagliari et fit pendre deux de leurs capitaines aux fourches que les Catalans eux-mêmes avaient dressées. Cette guerre maritime s'étendait partout. Les galères des Génois de Pera allèrent chercher les Catalans dans les eaux de l'île de Chypre et les poursuivirent sur les côtes d'Égypte. Gênes et ses colonies étaient en paix avec le soudan. Bernabo Doria, l'amiral génois, fit une descente, il s'abstint de toute hostilité envers les habitants, mais, sans ménagement ni scrupule pour la neutralité des Égyptiens, il détruisit par le feu les corsaires ennemis.

1315 Cependant, il semblait à Gênes que la paix intérieure avait déjà trop duré. Le gouverneur que le roi Robert avait laissé après lui avait entretenu la concorde. Son impartialité avait obtenu la confiance. Tout à coup un successeur lui fut nommé. Les Gibelins furent blessés d'un changement dont le dessein leur avait été caché, ils le jugèrent concerté avec le parti guelfe et destiné à les remettre sous la prépondérance de leurs ennemis. Vainement la magistrature mi-

partie qui administrait la république réunissait ses efforts pour calmer la méfiance et écarter les sujets de trouble, la fermentation croissait de jour en jour. Les Guelfes furent contraints de céder. Le lieutenant du roi de Naples fut remercié, gardé de tout outrage lui et les siens et honorablement renvoyé. Les nobles et le peuple réunis nommèrent capitaines de la république, pour dix ans, Raphaël Doria qui avait été amiral de Sicile et Galeotto Spinola de Lucoli. On régla que sous leur autorité le gouvernement se composerait d'un abbé du peuple et de conseillers ou anciens. Quand ce régime eut pris son assiette, plusieurs Guelfes, de ceux qui s'étaient absentés au premier moment, revinrent et jurèrent obéissance au gouvernement reconnu. A la même époque, nombre de populaires guelfes renoncèrent à leur couleur et se déclarèrent Gibelins; mais les Fieschi se montrèrent irréconciliables avec cette révolution.

Sous le nouveau gouvernement, au bout d'un an, on parvint à faire la paix avec les rois d'Aragon et de Majorque; mais il fallut recommencer à combattre avec les Guelfes, nouveaux émigrés réfugiés à Monaco. C'était maintenant à eux de faire le métier de corsaires.

Une telle guerre dégénérait en piraterie de la part des Génois de Monaco. Mais neuf de leurs galères,

commandées par François de Marini, pour aller protéger leur faction dans les colonies du Levant, furent rencontrées à l'entrée de la mer Adriatique par dix galères des Vénitiens. En vertu de la domination exclusive que ceux-ci affectaient sur ce golfe, l'amiral génois fut sommé de rendre compte de sa navigation dans ces parages. De Marini répondit que ni lui ni sa patrie n'avaient affaire ni ne devaient rendre raison aux Vénitiens. Il fut défié et attaqué sur cette réponse. Après un long combat, il prit ou brûla six des dix galères de Venise.

Tandis que le gouvernement des Gibelins se renforçait, leurs propres partisans n'étaient ni d'accord ni obéissants. Un Spinola fit révolter le bourg de Voltaggio et s'empara à son profit de l'important péage qu'on y levait.

A Albenga deux familles se faisaient une guerre à mort. Les Spinola soutenaient l'une, les Doria ne se firent pas scrupule d'amener à la défense de l'autre quarante barques pleines d'hommes armés.

Une révolution plus décisive devait cependant arriver, et, chose bizarre, c'est un démêlé de matelots et de capitaines, en France, sur les côtes de l'Océan, qui allait en amener l'occasion.

Des Génois étaient depuis longtemps à la solde des puissances étrangères. Édouard III et Philippe

de Valois les avaient employés tour à tour (1). La supériorité, la bravoure de leurs marins, étaient appréciées et leurs secours enviés dans la guerre maritime. Les émigrations causées par les troubles civils avaient multiplié cette fréquentation; en tout sens la dextérité génoise avait été distinguée et accueillie. On trouve un Léonard Pessagno qui avait capté la confiance d'Édouard. Il l'avait honoré du titre de sénéchal d'Aquitaine et l'avait expédié à Gênes avec ses pouvoirs afin d'affréter des galères pour ses guerres d'Écosse. Il est vrai que peu après le roi le destitue, lui demande compte et le constitue reliquataire, tandis que Pessagno se prétend créancier. Nicolas Usodimare est à son tour connétable de Bordeaux et vice-amiral de la flotte anglaise. Édouard, près d'entrer en guerre avec les Français, avait encore à sa solde des galères de Jean Doria et de Nicolas Fieschi. Il écrivait à la commune de Gênes, et au nom de l'antique amitié, il la conjurait de ne pas donner de secours à son adversaire; mais Philippe l'avait gagné de vitesse. Il venait de conclure des traités qui lui engageaient vingt galères de Gênes et autant de Monaco (2). Un ancien armateur de

(1) Déjà sous Philippe le Bel, on trouve au nombre des amiraux francs Reinier Grimaldi, 1306. Sainte-Marthe, *Hist. généalog. de la Maison de France*, tom. 2, p. 978.

(2) On trouve aux Archives du royaume le contrat d'affréte-

Porto-Venere, Pierre Barbavera, qui servait en France depuis quelque temps, commanda ces galères (1). Elles renforçaient une flotte de bâtiments normands ou bretons sous des amiraux

ment des vingt galères de Gênes demandées pour le service du roi, concurremment avec vingt galères de Monaco. Ce contrat est passé par-devant notaire à Paris le 25 octobre 1337. Antoine Doria stipule pour les propriétaires de Gênes. Les galères partiront le 1er avril 1338 au plus tard, et le 1er février, si le roi le demande. On paiera pour chaque galère armée 900 florins d'or par mois; l'engagement est pour trois mois de service et un mois de retour, calculé à raison de vingt jours pour aller du cap de Finistère à Aigues-Mortes, et dix jours de là à Gênes. Le service sera contre tous ennemis, et en conséquence, si à l'expiration du terme, les galères se trouvaient en Romanie ou en Syrie, le mois alloué pour le retour compterait jusqu'en Sicile, et il y serait ajouté dix jours pour revenir de Sicile ou de Naples à Gênes.

Sur les 3,600 florins que chaque galère gagnera dans les quatre mois que le traité embrasse, le roi avancera 1,000 florins dès le 1er décembre, et si avant le 1er février il contremandait l'expédition, 500 florins lui seraient rendus : les autres 500 resteraient aux armateurs en indemnité.

Outre le fret, le roi abandonne la moitié des profits qui se feront sur ses ennemis, sauf les châteaux, héritages et prisonniers qui lui appartiendront exclusivement. Il s'engage à ne faire ni paix ni trêve avec l'Angleterre, sans y comprendre Doria, les galères et la commune de Gênes.

Doria se fait allouer 100 florins par mois : il y aura sur la flotte un chirurgien génois qui recevra 10 florins mensuellement. Sur la liste des noms des capitaines des vingt galères, il y en a neuf du nom de Doria, quatre Spinola, deux Squarciafico, etc., y compris un Grimaldi. Ce dernier nom prédomine, au contraire, parmi les capitaines de Monaco.

(1) C'est par le récit de Froissard et par les chroniques que cite Dacier que nous connaissons le commandement de Barbavera dans ces campagnes maritimes.

français. Ils commencèrent les hostilités. On ravagea la côte anglaise, on pilla Southampton (1). Mais la chance tourna plus tard. Édouard arma une flotte nombreuse. A son approche, Barbavera avait insisté pour l'attaquer en haute mer. Les amiraux français s'obstinèrent à serrer le rivage, et là, combattant avec désavantage, ils furent écrasés. Le Génois se mit à couvert avec les galères de son pays (2). Plus tard on le voit fixé au service de la France, y établissant sa famille et récompensé d'une pension de deux cents livres assignée sur la sénéchaussée de Beaucaire (3). Cependant, suivant les récits français de ce temps, on disait qu'à cette malheureuse bataille navale, l'amiral génois avait d'habiles matelots, mais de très-mauvais combattants (4). Les archers de Gênes étaient fameux et ils ne manquaient pas; mais les commandants des galères s'étaient procuré des

(1) Froissard, ch. 80.

(2) Ibid., ch. 122, et note de M. Dacier; Éd. de Buchon, p. 339, 340.

(3) Barbavera est qualifié de sergent d'armes dans un compte arrêté en 1346 du désarmement d'une autre flotte où se trouvaient des galères génoises. (Voyez liv, 5. ch. 2.) Il paraît qu'alors il avait au-dessus de lui un amiral et deux vice-amiraux français.

(4) Malgré une remarque de M. Buchon, p. 338, ce reproche de Froissard n'est pas en contradiction avec celui de la grande chronique de France, qui accuse les capitaines génois de n'avoir sur leurs galères que des *poissonniers* au lieu de gentilshommes, c'est-à-dire des marins et non des guerriers. Mais on lit dans un rè-

recrues moins coûteuses. Ces témoignages recueillis sur le théâtre de la guerre expliquent la narration génoise. Une partie des équipages qui servaient Philippe se révoltèrent contre l'avarice d'Antoine Doria, un de leurs chefs, et contre les autres nobles commandants de la flotte. Ils leur imputaient de retenir le salaire des pauvres gens de mer et de leur donner des comptes infidèles du profit commun. Le principal auteur de l'insurrection était Pierre Cappuro, marinier natif de Voltri près de Gênes. Guidés par lui, les matelots chassèrent leurs capitaines et s'emparèrent des galères. Les chefs, appuyés par le gouvernement français, eurent bientôt raison de cette violence. Cappuro, qui avait soutenu sa cause devant le roi, fut envoyé en prison. Alors une grande partie des

glement sur les finances et sur les gens de guerre du 6 décembre 1376, article 26 (Ordonnances de France, tome 5) : « Nous avons « entendu que les capitaines et les arbalestriers génevois (génois) « étant à présent à notre service, n'ont pas tenu dans le temps passé « et ne tiennent pas à présent le nombre d'hommes dont ils ont « eu les gages, et aussi en ont eu leurs compagnies qui n'étoient « pas génois, comme autres qui n'étoient pas arbalestriers, mais « gens de petit état et de petite valeur, lesquels ils avoient par petit « profit : et avec ce, la moitié et plus d'iceulx qui avoient été reçus « comme arbalestriers ne le sont mie. » En conséquence, afin de pourvoir aux *cautèles et malices des dessusdits*, le roi nomme Marc Grimaldi, écuyer, capitaine général de tous les arbalétriers. Il en choisira huit cents des meilleurs et cassera tous les autres : il divisera les huit cents en compagnies; il les *baillera* aux capitaines, et ils passeront en revue tous les mois.

équipages abandonna la flotte. Ces marins regagnèrent leur patrie, marchant unis et accusant à grands cris la noblesse d'avidité, d'injustice et d'insolence. Dans cette disposition, à leur entrée dans Savone, ils criaient *vive Cappuro*, et le faux bruit que, depuis leur départ on l'avait fait mourir, vint encore les exaspérer. Le peuple, les artisans, les mécontents de toute espèce se joignirent à eux, et leur bande devint une ligue. On convint d'un jour où l'on prendrait les armes dans Savone. Ce jour venu, le peuple s'organisa comme une armée. Des gens sages faisaient des efforts pour détourner cette tempête. Édouard Doria fut envoyé de Gênes pour la calmer, sa présence la fit éclater, il fut mis en prison; les insurgés établirent régulièrement leur gouvernement, composé de deux recteurs et de quarante conseillers (vingt mariniers et vingt artisans). Cette troupe se répandit dans les campagnes, et, en marchant vers Gênes, elle occupa plusieurs bourgs où l'on fit cause commune avec eux. Alors un esprit public se manifesta dans la ville même; non sans doute qu'on voulût y donner l'autorité à la populace, mais de toute part on déclara aux capitaines qu'on ne resterait pas sous leur pouvoir absolu. On réclama la nomination de l'abbé du peuple, mais on la voulait réelle et non abandonnée à leur désignation au moyen de laquelle les

familles notables, regardant cette magistrature comme trop au-dessous d'elles, l'abandonnaient à des hommes obscurs et serviles. Tout était changé, on exigeait une élection régulière et libre. Doria et Spinola y consentirent sans résistance si ce
1339 n'est avec plaisir. Vingt électeurs populaires furent pris tant dans la ville que dans les trois districts ou vallées de sa banlieue; cette fois l'opinion était fortement agitée par l'attente de la nomination. Les électeurs étaient renfermés pour y procéder. Ils devaient proclamer leur choix dans le prétoire du palais public, où les deux capitaines siégeaient sur leur tribunal. La foule remplissait la salle; le bas peuple et la haute bourgeoisie s'y étaient portés avec une égale curiosité : on y voyait avec les artisans, les commerçants les plus considérables, entre autres, Boccanegra, neveu du premier capitaine populaire de la république. Le choix, difficile à faire sans doute, se faisait désirer depuis longtemps et l'impatience populaire se manifestait par des murmures. Un ouvrier doreur, grossier et qui passait pour fou, s'avise de monter à la tribune sans congé des magistrats et se prend à demander si l'on veut qu'il dise ce qu'il faut faire pour le salut du pays. On prit sa demande pour une bouffonnerie, et, tandis que les uns voulaient l'obliger à se taire, d'autres trouvaient amusant de l'inviter à parler. « Mais, leur répondit-

il, ce que je dirai le ferez-vous? » Certainement, lui criaient les mêmes voix. Les autres lui imposaient encore silence. « Il n'importe, s'écria-il enfin, je le dirai, ce que nous avons à faire; choisissons Simon Boccanegra. » A ce nom, les yeux se tournent vers le citoyen désigné par cette invitation bizarre, fortuite ou concertée, c'est ce qu'on ne saurait dire. Au milieu de la rumeur élevée, le cri de Boccanegra, Boccanegra! prend consistance et bientôt étouffe toute autre clameur. Simon est entouré, enlevé malgré sa résistance et porté sur le tribunal auprès des capitaines. On lui met l'épée de la république entre les mains. Au bruit, les électeurs sortent de leur séance et voient assez qu'ils n'ont pas d'élection à faire. Cependant, quand Boccanegra parvient enfin à se faire entendre, il remercie ses concitoyens populaires de la confiance qu'ils mettent en lui et de l'honneur qu'ils prétendent lui faire; mais, faisant allusion à ce qu'avait été son oncle et à l'espèce d'hommes qu'on avait faits abbés du peuple jusqu'alors, il proteste qu'il ne le sera point. Ce n'est pas ce qu'ont été les auteurs de sa famille (1), et il rend l'épée. Son refus trouble la multitude; des voix

(1) Niceph. Gregoras, dans le style méprisant des Grecs de Constantinople, ne manque pas de dire que les Génois, pour se donner un doge, allèrent prendre Boccanegra (il l'appelle *Tuzus*) *ab ligone*, à la bêche, à la charrue. Liv. 13, ch. 13.

confuses se font entendre et au milieu d'elles quelques-unes s'écrient : « S'il ne veut être abbé, qu'il soit seigneur. » Les capitaines, attentifs à ce qui se passait et commençant à craindre l'effet de cette proposition nouvelle, s'emparent de lui et le conjurent de se rendre au vœu général. Boccanegra, comme encouragé par eux, mais répondant à la fois à tout ce qu'on lui offre, s'avance et crie au peuple : « Hé bien! mes maîtres, je serai tout ce que vous voudrez, seigneur, abbé du peuple, il n'importe, j'obéirai. » « Plus d'abbé, répond le peuple, qu'il soit seigneur, qu'il soit seigneur. » « Je le vois, réplique Boccanegra, vous m'ordonnez d'être votre seigneur. Je le serai donc. Voulez-vous aussi avoir des capitaines? » « Non! non! » c'est le cri universel. « Qu'il soit notre duc, notre *doge*. » Sous ce nouveau titre de seigneurie, Simon Boccanegra, aux acclamations de *vivent le peuple la commune et le doge*, est promené en triomphe à l'église de St.-Cyr, à sa propre maison, enfin au palais public, dont il prend possession. Les capitaines déchus s'en étaient dérobés, et ils ne regagnèrent pas leurs demeures sans péril et sans insulte; bientôt ils sortirent de la ville. La populace se livra à quelques excès pour signaler la défaite de la noblesse. Les matelots, en souvenir de la querelle occasion de ce tumulte, allèrent piller quelques palais Doria. Le doge monta à cheval

aussitôt pour réprimer ces désordres. Un brigand fut rencontré chargé du butin d'une maison pillée. Boccanegra, pour premier acte d'autorité, lui fit trancher la tête. Mais l'ordre ne se rétablit pas avant que le peuple se fût emparé des registres des redevances dues au trésor par les particuliers, du rôle des impôts, des livres de la douane et de ceux des autres perceptions fiscales pour en faire des feux de joie sur les places publiques.

Cependant cette élection tumultuaire fut ratifiée le lendemain par des serments solennels. Les citoyens de la ville et de ses vallées, rangés sous les armes en entourant l'église de Saint-Laurent, saluèrent d'acclamations réitérées le nouveau doge, qui se rendit au milieu d'eux. Sa dignité fut confirmée et déclarée à vie. Les conseillers, au nombre de quinze, nommés pour l'assister et pour gérer les affaires publiques, furent tous populaires, et l'ancienne division politique se ranimant, on ne nomma dans ce conseil de plébéiens que des Gibelins. Les nobles guelfes furent même relégués à leurs champs; mais plusieurs vinrent d'eux-mêmes offrir leur personne et leur fortune au gouvernement nouveau. Quant aux nobles gibelins, on exila quelques membres des deux principales familles; il fut libre aux autres de rester; en somme, la révolution fut contre toute la noblesse. La dernière violence de ces journées

tomba sur Robello Grimaldi; rencontré dans la rue, il fut attaqué par le peuple. Quand le doge vint au secours, on lui cria de laisser exercer la vengeance de sa famille sur la race qui avait causé la ruine de son oncle : tel était en ce moment l'esprit de la multitude; Grimaldi leur fut dérobé à grand'peine.

Enfin le gouvernement prit son libre cours. On institua des anniversaires pour remercier Dieu et les saints protecteurs de ce grand événement; avant la fin de l'année tout l'État, excepté ses deux points extrêmes, Vintimille et Lerici, reconnaissait les lois du doge de Gènes.

LIVRE CINQUIÈME.

LE DOGE BOCCANEGRA DÉPOSSÉDÉ. — UN DOGE NOBLE. — ACQUISITION DE CHIO. — GUERRE VÉNITIENNE. — SEIGNEURIE DE L'ARCHEVÊQUE VISCONTI ET DE SES NEVEUX. — BOCCANEGRA REPREND SA PLACE — 1er ADORNO ET 1er FREGOSE DOGES. — GUERRE DE CHYPRE. — CAMPAGNE DE CHIOZZA.

1339 — 1381.

CHAPITRE PREMIER.

Premier gouvernement du doge Boccanegra. — Jean de Morta, doge noble.

Les historiens et les traditions du pays ont attaché à l'élévation du premier doge une si haute importance dont l'impression durait encore de nos jours, qu'on pourrait s'en étonner en voyant bientôt que le pouvoir sous ce nouveau titre ne fut pas plus stable que sous tant de magistratures créées et détruites avant celle-ci. Mais le nom de doge, conservé pendant deux cent cinquante ans, quoique rien ne ressemblât moins à la souveraineté destinée à Boccanegra que la présidence biennale des doges de la république moderne, reportait les souvenirs populaires sur l'homme pour qui ce nom avait été emprunté à Venise.

L'événement avait aussi des conséquences faites

pour laisser de longues traces, et aucune autre époque n'est plus propre à s'y arrêter un moment pour observer dans la constitution de la république génoise les progrès de la lutte des éléments de la démocratie et de l'aristocratie.

Et d'abord, ce nom de constitution ne signifie pas ici une législation positive et permanente, une charte; on a pu remarquer et l'on verra encore que le plus souvent chaque changement de personne dans le gouvernement amenait un remaniement de ses lois organiques. Quand celui qui gouvernait devenait odieux, ou qu'il s'élevait contre lui un compétiteur plus puissant, le pacte juré entre la république et lui n'était ni l'arme capable de le défendre, ni une pièce de son procès; la force le renversait, et pour un autre chef on faisait une loi nouvelle. Il ne surnageait dans ce chaos de statuts que quelques usages, maximes plutôt transmises qu'écrites, qui, devenues la foi publique, circonscrivaient les pouvoirs et conservaient la tradition des libertés.

Gênes n'avait d'abord réglé son gouvernement que sur le modèle de ses associations maritimes : dans la navigation mercantile, le patron dirige, mais tous les habitants du bord sont appelés à son conseil dans les cas difficiles; de même, ce peuple avait abandonné la conduite des affaires de la république à des consuls, en se réservant d'être

consulté en parlement pour décider des plus importantes.

Quand les familles consulaires notables devinrent une noblesse, l'opinion publique s'y accoutuma bientôt; car les mains qui avaient saisi le timon étaient les mêmes par lesquelles on était habitué à le voir manié, et rien ne semblait changé à la tenue des parlements.

La jalousie des nobles entre eux, leur hauteur et leur despotisme excitèrent souvent des plaintes dans le peuple; mais leur caste n'en resta pas moins une institution révérée, enracinée dans les mœurs, indépendante du pouvoir qu'on lui avait laissé prendre; plus tard on le lui dispute, on l'en dépouille même : ce fut toujours sans cesser d'attacher à son illustration la vanité nationale. L'ostracisme dont on frappait les nobles impliquait encore la reconnaissance de leur grande existence dans la république. Enfin, avec le temps, d'éminents populaires se firent presque princes sans oser se dire nobles.

Or, c'est l'établissement du premier doge qui est l'installation définitive de la bourgeoisie au pouvoir. Alors finit réellement le règne de la noblesse; aucune incapacité, il est vrai, ne fut prononcée au premier moment contre les nobles gibelins individuellement; mais, humiliés et révoltés, ils s'attirèrent l'interdiction pour tout noble,

bientôt de la dignité de doge, ensuite de la première place du gouvernement, sous quelque nom qu'elle fût déguisée; exclusion qui, devenue la principale loi traditionnelle de la république, a duré cent quatre-vingt-dix ans.

Mais on n'avait longtemps distingué que la *noblesse* et le *peuple*. Le peuple n'était qu'un seul corps sous la loi de l'égalité, et cette masse commença à se désunir. Les classes inférieures pressentaient dans leur propre sein une seconde aristocratie que préparait la richesse. Les *artisans* étaient jaloux des *marchands*, et ils ne voulaient pas supporter le poids d'une double supériorité. Forts de leur nombre, ils revendiquaient une part d'autorité. Quant à l'élévation du capitaine Boccanegra, on forma un grand conseil qui devait faire tomber en désuétude les parlements ouverts à tous les citoyens : parmi les catégories dont on le composa, les consuls de trente-trois métiers furent appelés comme membres essentiels de cette représentation de la république. De ce moment, les artisans prétendirent compter comme un corps politique. La prévoyance des nobles fortifia cette prétention pour l'opposer à celle de la haute bourgeoise. Ils caressèrent jusqu'à la populace et s'en firent suivre. Mari, dans sa tentative pour saisir le pouvoir, avait effrayé la classe moyenne en recourant à l'assistance des ouvriers.

Hubert Doria marchant à l'usurpation, n'ayant dans son cortége *ni les riches ni les bons*, abandonne au pillage les maisons qui sur son passage lui faisaient obstacle. On s'avise d'imposer aux capitaines gibelins pour collègue un tribun, *un abbé du peuple*. Il siége avec eux; *l'épée* de la république est même le symbole dont on le décore; et cette fonction, si relevée en apparence, tombe si bas que les citoyens notables la refusent comme au-dessous d'eux. Quand de nouvelles dissensions entre les nobles mettent Gênes au pouvoir du roi de Naples Robert, une réunion populaire se forme pour exercer spontanément la justice distributive et répressive : ce sont les artisans qui y dominent et qui se chargent de l'exécution (tentative que plusieurs fois ils renouvellent dans la suite). Les matelots revenant de France, soulevés contre leurs nobles capitaines, composent leur gouvernement d'artisans et de mariniers exclusivement. Enfin c'est un artisan qui prend à Gênes l'initiative de la nomination du doge Boccanegra. Ces premiers faits avertissent suffisamment qu'il y a là un élément de plus à compter avec les nobles et les bourgeois; et nous allons le voir croître en importance d'époque en époque.

Pour compléter l'idée qu'on peut se faire de ce gouvernement populaire, il serait curieux de savoir quelles étaient au juste la forme et l'autorité

de ses parlements. Rarement les annales s'expliquent nettement sur de tels sujets. Mais en observant ce qu'elles indiquent en diverses occasions, il paraîtrait que là aussi les usages ont changé plus d'une fois. Cependant, même quand la délibération n'était plus laissée à la masse des citoyens, longtemps l'influence prépondérante de l'institution s'était assez bien conservée, grâce à la puissance de la publicité. Dès les anciens temps on trouve les parlements rassemblés au son de la cloche dans l'église ou sur la place Saint-Laurent, et c'est à l'époque même où le conseil dispose des affaires. Là, souvent on reçoit les ambassadeurs. Quelquefois c'est eux qui ne veulent parler au conseil que devant le peuple réuni, quand ils viennent offrir l'alternative menaçante de la paix ou de la guerre. Dans ces assemblées, le conseil prononce, mais l'assentiment, les acclamations du peuple semblent y dicter les résolutions. C'est un appel à l'opinion nationale, irrégulier, mais certainement imposant. Que des hommes apostés entreprissent de diriger cette opinion au gré des magistrats, c'est ce qui est fort probable; mais on ne peut considérer comme une vaine forme une telle consultation, où l'opposition, pour peu qu'elle fût consistante, devait se résoudre en tumulte.

En certain temps, *le conseil*, dans les cas gra-

ves, se renforçait d'un nombre de notables. Nous rencontrons des exemples de convocations tantôt de cent, tantôt de trois cents citoyens. Nous ne savons rien sur la manière de désigner ces adjoints temporaires. Le conseil était probablement seul arbitre de ce choix, guelfe, gibelin, ou miparti, suivant qu'une des deux factions régnait exclusivement, ou qu'elles se partageaient les siéges des sénateurs comme il fut souvent convenu. On ne peut douter que ces convocations, sous prétexte d'urgence et de promptes résolutions, n'eussent été inventées pour substituer les conseils secrets à huis clos aux parlements assemblés sur la place publique. Nous avons remarqué le conseil de deux cents votants formé de catégories au temps du premier Boccanegra. Mais la réaction populaire qui fit doge le second rétablit l'usage, sinon des parlements délibérant en souverains, du moins des conseils tenus sous le yeux du public. Cette forme était réservée à la séance du second dimanche de chaque mois. La cloche qui le convoquait invitait tous les citoyens à y être présents. Étrangers ou Génois, tout le monde y était admis comme spectateurs : devant eux on traitait les affaires, on opinait. Cette institution chère au peuple se conserva longtemps : seulement il serait difficile de croire qu'elle se maintint quand l'usurpation et la violence eurent fait de la magis-

trature suprême une tyrannie despotique. L'historien Stella se souvient d'avoir assisté enfant à une de ces assemblées dans une occasion mémorable (1383); mais son récit nous fait bien voir qu'au temps où il écrivait elles étaient tombées en désuétude. Quant au conseil ou sénat que les populaires composaient seuls sous le doge Boccanegra, les nobles ne tardèrent pas à y rentrer. Enfin on n'a pas oublié que le maniement des finances avait été confié par le peuple à huit nobles : il paraîtrait même que c'est par cette institution que la reconnaissance de la noblesse avait commencé. Cet usage se conserva, soit défiance des populaires entre eux et confiance en ceux mêmes dont on repoussait l'ambition aristocratique, soit sentiment de cette justice qui appelle les plus forts contribuables à surveiller l'épargne où ils versent plus que les autres. La garde du trésor et le soin du fisc restèrent à des nobles au temps même qu'ils étaient exclus du sénat. On ne trouve qu'assez tard des exceptions avérées à cet usage singulier si propre au milieu des jalousies populaires à maintenir pour la noblesse respect, crédit et influence (1).

(1) En 1488 on voit des actes où l'office dont il s'agit est appelé *Dit des huit*, et on y trouve des noms populaires. Serment au duc de Milan, Bibl. R., ms. Collection Dupuis. 159. Dans le système de Foglietta, quand il écrivait contre la noblesse dans sa jeunesse, le nom de *Noble* était attaché à la magistrature des finances sans

Un doge, arrivé au pouvoir comme par hasard, du moins sans préparation ni alliance patente, avait une tâche difficile à remplir au milieu de ces éléments discordants; il devait les dominer tous. Il avait à faire régner l'ordre et la concorde. Quoique bien vu du peuple, Boccanegra n'avait pas 1340
gouverné un an qu'il se voyait menacé de toute part. Les nobles émigrés de Monaco s'étaient adonnés au métier de corsaires. Cette nouvelle puissance maritime donnait la main à tous les mouvements qui se tentaient sur le territoire. Les Doria avaient soulevé les vallées d'Oneille; le marquis de Caretto ravageait le territoire d'Albenga en assiégeant cette ville.

Mais le doge gouvernait avec vigueur; il faisait marcher des forces; le marquis s'effraya. Il envoya des ambassadeurs pour traiter: le doge répondit qu'il n'entendrait à rien avant que Caretto eût comparu en personne. Il se soumit à cette sommation menaçante; il se rendit à Gênes où les cris du peuple sur son passage le dévouaient à la mort. Boccanegra le fait jeter dans une étroite prison : après l'avoir endurée trois mois, il céda à la république Finale et le Cervo. A ce prix il recouvra la liberté. 1342

A l'autre extrémité du territoire le doge se fai-

impliquer une distinction de race parmi ceux qui l'exerçaient temporairement.

sait rendre le château de Lerici. Il n'y eut plus alors qui méconnut son autorité que Monaco où les Grimaldi étaient cantonnés et Vintimille où les mécontents des *quatre familles* (1) avaient cherché une retraite commune. Cependant les menées continuaient. On ne put savoir si des tarhisons véritables se succédaient ou venaient échouer devant la vigilance ou la justice de Boccanegra, ou si, défiant et jaloux de son autorité, il sacrifiait des malheureux à un soupçon et rêvait des complots imaginaires. L'annaliste qui célèbre d'ailleurs la magnanimité du doge fait entendre que l'opinion d'une partie des citoyens était aliénée par la faute de ses conseillers, toujours prompts à condamner et à punir.

1334 Il est probable qu'une autre cause acheva de nuire à la popularité de Boccanegra et de son gouvernement. Le doge ne devait recevoir de l'État qu'un médiocre salaire de 8,500 livres; mais il se croyait obligé de s'entourer de soldats stipendiés : il en avait sept cents auprès de lui. Leur solde était une dépense supérieure aux ressources ordinaires de la république. Dès la seconde année de ce régime, on frappa la ville d'une contribution de cent mille genuines : rien n'était plus propre à exciter des murmures. Ces germes de

(1) *Quatuor gentes*, expression consacrée pour désigner Spinola, Doria, chefs des Gibelins; Grimaldi, Fieschi, chefs des Guelfes.

mécontentement vinrent enfin à maturité, soigneusement cultivés par l'intrigue.

Les émigrés mettent en mouvement des troupes nombreuses, ils se répandent dans la vallée jusqu'aux portes de Gênes; leurs étendards portent réunis les écussons des quatre familles si longtemps opposées. Ce drapeau est promené sur tout le territoire pour engager les populations à suivre leurs anciens chefs. Boccanegra menacé de si près voit le péril et ne trouve personne pour l'aider à y résister, il est réduit à le conjurer. Il recourt aux nobles de la ville pour les intéresser soit à la défense, soit à la paix, et dès ce moment son pouvoir est perdu; les affronts se multiplient pour sa personne et surtout pour la liberté populaire. Quatre commissaires de la noblesse commencent à dicter une première loi : sous leur influence le conseil plébéien du doge fait place à un nouveau conseil composé en nombre égal de nobles et de bourgeois, mais ceux-ci des moins énergiques. La noblesse, de plus en plus exigeante, dicte des règlements nouveaux qui limitent le pouvoir du magistrat suprême, il n'est plus que l'exécuteur disgracié de leurs volontés. Cependant les émigrés sont sous les murs; loin que personne les attaque ou s'en défende, on voit sortir de la ville à toute heure d'autres nobles qui vont à eux et des populaires serviles qui courent leur

prodiguer les félicitations, les hommages, les offres de les servir. Les amis de la liberté s'indignent, ils sentent que la patrie est vendue; on leur impose silence; des commissaires du gouvernement, et toujours un populaire complaisant à la suite d'un noble, vont de rue en rue signifier aux habitants que chacun doit rester sur ses foyers, ne se mêler que de les défendre; si l'on se permet une acclamation, ce doit être *vivent le doge et le bon État;* le cri factieux de *vive le peuple* est interdit, il est temps de s'en abstenir. Boccanegra, que personne ne soutient, voit trop bien où les choses en sont venues. Maudissant ceux qui ont si mal tenu les promesses qu'on lui avait faites, il se démet de son pouvoir et sort du palais avec les siens. Il part et va chercher une retraite à Pise (1).

1345 Dès que le jour reparaît, tous les nobles restés dans la ville, les Imperiali, les Mari, les Squaraciafichi, descendent sur les places de leurs palais, y arborent leurs drapeaux et se montrent en armes pour imposer au peuple ou pour en détacher leurs partisans. Ce fut un jour d'incertitude et de tumulte, mais on s'observa sans s'attaquer. Le lendemain matin, la troupe soldée se retira, et aussitôt il fut convenu que les émigrés feraient leur

(1) On dit que le peuple s'obstina à voir des chaînes et des carcans préparés dans la maison de Boccanegra : c'étaient les colliers de ses chiens et les anneaux auxquels ses chevaux étaient attachés. Serra, t. 2, p. 316.

rentrée le même jour. Mais le mécontentement du peuple contre eux voulait être ménagé, et, après tout, les nobles de l'intérieur craignaient de se mettre à la merci de cette noblesse insurgée qui viendrait en triomphe reprendre possession de la ville et du pouvoir. On convint que des commissaires ouvriraient les portes, que les arrivants marcheraient en ordre, que les nobles de la ville seraient rangés sur leur passage, que de part et d'autre tous seraient sans armes. L'événement dérangea ces conventions. Les commissaires qui étaient allés au-devant du cortége, virent un des Spinola s'avancer hors de son rang comme s'il venait surprendre une conquête. Ils rétrogradèrent aussitôt, les portes furent précipitamment fermées, les citoyens soulevés retrouvèrent leur cri favori de *vive le peuple*, et tout traité avec les émigrés se trouva rompu par ce singulier incident.

Cependant la ville était sans gouvernement, il fallait y pourvoir. Les nobles prétendirent se prévaloir des concessions qu'ils avaient dernièrement arrachées à Boccanegra, pour le partage égal entre eux et les populaires des charges du gouvernement. Pour appliquer cette règle au choix d'un doge, on convint de présenter aux suffrages une liste de quatre candidats, deux de chaque ordre. L'assemblée générale se laissa induire à nommer un noble; mais pour faire acte d'indé-

pendance, elle affecta de refuser les quatre noms qu'on lui présentait ; elle élut doge Jean de Murta, *noble de bonne réputation* (1). C'était un homme estimé et modéré ; son élection fut ratifiée le lendemain avec les formalités requises. On l'entendit avec plaisir déclarer qu'il se regardait comme un simple président des conseils de la république. On n'avait qu'à régler l'état convenable à cette présidence, la force dont on jugerait à propos de l'assister : il n'entendait coûter au trésor public rien au delà ; son conseil fut mi-parti de nobles et de plébéiens.

L'influence de la noblesse continuait autour du gouvernement, mais la majorité des citoyens était loin d'y acquiescer. Ils ne doutaient pas qu'on n'eût renoué les traités pour livrer de nouveau la ville aux émigrés qui se tenaient à portée, qui occupaient même les faubourgs en attendant qu'on leur ouvrît les portes. C'était un grand sujet de murmures. Le voisinage de ces ennemis était d'autant plus à charge que dans les habitants des campagnes et des vallées ils trouvaient ou se faisaient des auxiliaires et grossissaient leurs forces. Un mouvement éclaté à Savone où l'aristocratie était haïe plus unanimement qu'à Gênes, un soulèvement populaire, qui en chassa violemment les nobles, donna le signal aux Génois. Le parti plébéien se rendit maître du terrain. Il con-

(1) Expression de Stella.

serva le doge, mais il licencia son conseil mi-parti, et lui en donna un autre exclusivement composé de populaires, comme au temps de Boccanegra. On enleva les armes à tous les nobles; quelques-uns furent retenus en otage et avec eux nombre de ces plébéiens qui s'étaient faits les fauteurs de la noblesse. Bientôt on sortit par terre et par mer pour aller chasser les émigrés des faubourgs où ils s'étaient fortifiés. Il y eut du sang répandu; mais enfin le peuple mit en fuite ses adversaires et les poursuivit à une assez grande distance. Certains nobles, de bonne volonté, participaient à ces expéditions avec le peuple; seulement il paraîtrait par le récit de l'historien qu'ils se tenaient dans des compagnies séparées.

Cependant, par l'entremise d'un cardinal légat du pape, les deux partis acceptèrent pour juge Luchini Visconti, seigneur de Milan. Cet arbitre se hâta d'interrompre les hostilités. Bientôt après il publia une sentence, elle n'était rien moins que définitive; il se réservait de prononcer ultérieurement sur les griefs réciproques, et se bornait à ordonner que les émigrés rentrassent et fussent réintégrés dans leurs biens. Trois Spinola et trois Fieschi, seuls exceptés, étaient privés du droit de rentrer immédiatement. Ils devaient se tenir à dix milles de la ville jusqu'à ce que le gouvernement les rappelât.

CHAPITRE II.

Génois en France à la bataille de Créci. — Acquisition de Chio.

1346 Les Grimaldi de Monaco et quelques autres nobles réfugiés avec eux ne souscrivirent pas à ce jugement arbitral : au lieu de rentrer à Gênes, ils s'occupèrent d'un armement de trente galères ; et ils furent assez forts pour y faire monter dix mille combattants. La république s'alarma extrêmement à cette nouvelle, et, se croyant menacée par de si grandes forces, elle fit de prodigieux efforts pour en opposer d'égales. Mais cette peur était vaine ; la flotte de Monaco passa dans l'Océan au service de Philippe de Valois.

Antoine Doria, après le soulèvement de ses matelots, était resté en France. Comme lui Charles Grimaldi y portait le titre d'amiral, et tous deux avaient pris une grande part à la guerre que la maison de Blois faisait en Bretagne à la maison de Montfort. On leur attribua la prise de Nantes, d'Hennebon et de Guérande. Mais, après des courses fructueuses, ils avaient perdu beaucoup de leurs gens et une partie de leurs bâtiments. Le roi Philippe, au moment où après des alternatives d'hostilités et de trêves il voyait la France envahie par Édouard, demanda de nouveaux renforts à des auxiliaires éprouvés. Ce n'est pas seu-

lement pour le service de la mer qu'ils étaient recherchés, les Génois passaient pour des archers excellents. Les guerres civiles les avaient exercés à manier l'arc et l'arbalète. Leurs exilés, qui, répandus dans tous les États, avaient adopté pour ressource le métier de soldats mercenaires, peu habitués à se ranger parmi les cavaliers, avaient mis leur industrie à se distinguer dans une arme qui exige l'adresse avec la bravoure. Tout ce que les réfugiés de Monaco purent réunir de forces vint en France courir cette fortune. Elle souriait à des hommes accoutumés à la vie de l'émigration. Ils aimaient mieux chercher les chances de la guerre, du butin et des faveurs d'un puissant roi, que de rentrer à Gênes avec des conditions douteuses, ou de languir sur le rocher de Monaco. Quinze mille archers génois se trouvèrent à la journée de Créci. Cinq mille avaient été détachés d'abord sous les ordres d'un commandant français qui avec mille hommes d'armes devait garder le gué de la Somme, et fermer à Édouard l'entrée de la Picardie. Mais, après un rude combat, l'armée anglaise força le passage; devançant Philippe qui la suivait, elle eut plus d'un jour d'avance pour choisir son champ de bataille et pour s'y reposer pendant que les Français enduraient les fatigues d'une marche précipitée et les injures d'une saison pluvieuse. Quand ceux-ci arrivèrent près de Créci,

c'était déjà le soir du second jour après le passage de la Somme. Ils marchaient, la gendarmerie en colonne, les archers génois en arrière-garde. Des conseillers prudents, modérant l'ardeur du roi et sa confiance dans la grande supériorité de son armée, lui avaient fait entendre qu'on devait faire halte, se refaire cette nuit d'une course pénible et remettre la bataille au nouveau jour. Les ordres furent donnés et les premiers rangs de l'avant-garde s'arrêtèrent; mais ceux qui suivaient, aussi insurbordonnés que braves, s'écrièrent qu'à l'approche du combat il était de leur honneur de ne s'arrêter point qu'ils ne fussent aussi près de l'ennemi que ceux qui marchaient devant, et ils s'avancèrent en effet. Ceux de l'avant-garde, jaloux de garder leur rang et poussés par le même mouvement, se remirent en marche. Ainsi on se trouva en présence des Anglais, sans ordre, sans disposition prise et ne pensant qu'à bien combattre. L'orgueilleux Philippe, cédant à l'impétuosité française, ne voulut plus entendre parler de délai. Il donna l'ordre de faire passer les Génois au front de l'armée et de les envoyer engager l'affaire à l'instant. Les archers représentaient qu'ils venaient de faire six lieues à pied, chargés de leurs armes, souffrant de la pluie contre laquelle ils n'avaient pu mettre à couvert les cordes de leurs arcs; ils venaient encore d'essuyer un grand orage

sur le champ de bataille. Ils craignaient de ne pas bien faire, il était forttard, et ils serviraient mieux le lendemain. Ces représentations contrariaient l'empressement et l'orgueil chevaleresque. Le comte d'Alençon, frère du roi, prodiguant l'injure, les traita de misérables qui se faisaient payer et hésitaient à servir quand on avait besoin d'eux. Les Génois blessés ne se firent plus attendre. Ils s'avancèrent en poussant trois fois leur cri de guerre, ils attaquèrent avec ordre. Mais les archers anglais dispos, avec leurs armes mieux en état, lançaient leurs traits avec avantage. De plus, il paraît certain que c'est dans cette bataille que pour la première fois on entendit le bruit effrayant des armes à feu et qu'on en éprouva au loin l'effet meurtrier. Les Génois reculèrent. La chevalerie française s'avançait non pour les soutenir, mais pour voler au-devant des Anglais. Les archers, repoussés sur ses rangs déjà mal ordonnés, y portèrent quelque confusion. Philippe indigné cria qu'on tuât cette canaille génoise qui ne faisait qu'obstruer la voie. Cet ordre imprudent et cruel ne fut que trop sérieusement entendu. Les hommes d'armes chargèrent et massacrèrent ces auxiliaires malheureux, ils se livrèrent avec acharnement à ce premier exploit en présence de l'ennemi, sous les flèches des archers anglais qui les atteignaient à leur tour. Dans cet état ils s'abandonnèrent en

désordre à la gendarmerie d'Édouard. Ainsi commença la funeste bataille ou plutôt la sanglante déroute de Créci. Pendant ce combat, ceux des Génois qui échappèrent au massacre ordonné contre eux, avaient brisé leurs armes plutôt que de les employer plus longtemps pour ceux qui les avaient ainsi insultés et sacrifiés (1). Tout se ressentit des suites d'une affaire si malheureuse. Sur mer, ils ne purent l'emporter sur les Anglais. L'historien de Gênes observe que de toute cette flotte de Monaco, il ne rentra jamais une galère dans la Méditerranée.

Quand la république s'était crue menacée par ces armements de Monaco destinés à finir si loin de Gênes, le trésor public était vide et le péril semblait imminent. Par des moyens extraordinaires on obtint cependant un armement de vingt-neuf galères parfaitement équipées. Aucune n'était montée de moins de deux cents hommes parmi lesquels on comptait de cinquante à cent arbalétriers, bien armés, vêtus d'habits uniformes, ceux de chaque galère distingués par la couleur. Un populaire, Simon Vignoso, fut nommé amiral de cette belle flotte; il reçut solennellement le grand étendard de la république des mains du doge, et mit promptement à la voile. Mais quand on se fut assuré qu'il n'y avait rien à craindre et rien

(1) Froissart, ch. 287.

d'utile à faire du côté de Monaco, on convint d'expédier ces forces vers le Levant pour protéger la navigation marchande et les colonies de la mer Noire. La flotte fit voile pour la Grèce. Elle se hâtait de joindre à Négrepont les Vénitiens et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem réunis sous les ordres de Humbert, dauphin de Viennois, avec le but apparent d'aller secourir Smyrne. Cette ville conquise par les chrétiens, comme nous l'avons vu, et à la prise de laquelle les Génois se glorifiaient d'avoir contribué, était maintenant attaquée par les Turcs, et c'était un devoir de la défendre; mais Vignoso trouva le dauphin en disposition de conquérir l'île de Chio. Ce projet blessait les intérêts des Génois. Dès longtemps ils avaient fréquenté cette île et s'étaient emparés du monopole du mastic qu'elle fournit et qui était alors l'objet d'un grand commerce mystérieusement exploité. Ils avaient même réclamé la propriété de l'île au nom d'une de leurs plus illustres familles à qui, disaient-ils, elle avait été injustement enlevée. L'amiral Zacharia, utile auxiliaire de Michel Paléologue dans sa restauration à l'empire, ayant remis en son pouvoir l'île d'Eubée, avait reçu en récompense l'investiture de Chio avec de grands titres d'honneur. Ses fils après lui avaient gardé cette possession; mais elle leur fut enviée, parce que le revenu en

surpassait de beaucoup le tribut qu'ils en payaient au fisc impérial. On commença par prétendre que la concession originaire n'avait été faite que pour dix ans, qu'elle ne se perpétuait que par tolérance et par abus. Une querelle entre les deux frères Zacharia survint, et elle fournit à la cour de Constantinople l'occasion de rentrer dans ce fief précieux. Comme le cadet, exclu de l'héritage par son aîné, réclama assistance contre lui, les forces de l'empereur Andronic débarquèrent dans l'île. Le frère aîné mourut en se défendant. Son frère crut alors recueillir l'héritage sans obstacle, mais il n'obtint que l'offre d'un commandement subalterne au lieu de ce qu'il regardait comme sa propriété. Il se retira mécontent et prit inutilement les armes sans pouvoir rentrer en possession (1). De là naissaient les prétentions des Génois; elles sommeillaient et ils se contentaient bien d'une sorte de monopole commercial que les Grecs leur laissaient exercer : mais tout allait changer si ce pays tombait au pouvoir d'émules occidentaux. Vignoso fit valoir les droits de la république, et réclama contre le projet d'invasion. Le dauphin essaya de vaincre cette opposition par l'appât de l'intérêt personnel.

(1) Ducas, ch. 25. Pachymère, chap. 26. Cantacuzène, ch. 10, 11, 12 et 13. La concession à l'amiral répond environ à l'an 1275. L'expulsion de ses fils est de 1329.

Ces offres corruptrices furent rejetées. Vignoso fit mettre à la voile, résolu de devancer à Chio le Dauphin et sa flotte.

En y arrivant, il essaya d'effrayer les habitants en les avertissant du danger qu'ils allaient courir. Il leur présentait le seul moyen de s'y soustraire. Il leur suffisait d'arborer le drapeau de la république, de recevoir quelques Génois dans leur citadelle. Avec ces garanties le Dauphin, les Vénitiens, personne n'oserait attaquer un poste qui paraîtrait appartenir à la seigneurie de Gênes. La cour de Constantinople (l'impératrice Anne de Savoie était alors régente) avouerait avec plaisir une précaution qui lui conserverait Chio : mais si elle ne l'approuvait pas, l'amiral, qui ne voulait que prêter à bonne intention le pavillon et la petite garnison, s'engageait à les retirer à l'instant.

Cette offre cauteleuse ne séduisit pas les Grecs : ils répondirent que, loin d'avoir besoin d'un pareil secours, ils permettaient aux Génois d'aller se joindre aux Latins ; ils les défiaient tous. Vignoso se présenta dans le port malgré cette réponse altière. Le peuple de Chio fit pleuvoir sur les galères des pierres et des traits ; le cri universel était *mort aux Génois!* Ce fut pour ceux-ci une occasion de vengeance ou un prétexte de prévenir les autres conquérants. Après de violents com-

bats, l'île fut gagnée (1). Maître de Chio, Vignoso voulut assurer sa conquête et l'agrandir. Dans le voisinage sur le continent, au milieu d'un pays où les Turcs s'étaient établis, était la ville de Fockia, la nouvelle Phocée. Les Génois convoitaient cette possession. Ils s'y prétendaient des droits analogues à ceux qu'ils supposaient avoir sur Chio. La ville de Fockia avait été bâtie en quelque sorte par deux frères Cattaneo, nobles génois. L'un d'eux, s'étant rendu indépendant, avait fait dessein de conquérir Mitylène (1330). L'empereur grec en se faisant aider par les Turcs, le chassa d'abord de Mitylène et ensuite de Fockia (2). De cette ancienne possession Vignoso se faisait une sorte de titre. Pendant qu'il acquérait Chio, les habitants de Fockia lui avaient montré peu de faveur; ils se défendirent quand il les attaqua. Ils recoururent à l'assistance des Turcs; mais ils furent contraints de se donner à Gênes comme leurs voisins insulaires. L'amiral voulait encore s'emparer de Metelin et de Ténédos; mais, quand la flotte fut à la voile, tous ces hommes de mer se soulevèrent. Assez chargés de butin, ils étaient pressés d'aller mettre leur proie en sûreté dans leurs foyers. Il fallut renoncer à pousser l'expédition plus loin. On revint immé-

(1) Cantac., l. 3, ch. 95. — Nic. Greg., l. 15, ch. 6.
(2) *Ibid.*, l. 2, ch. 29, 30, 31.

diatement à Gènes. Smyrne attaquée en ce moment et qu'on eût pu défendre, privée de secours, fut perdue pour les chrétiens.

La liquidation financière des comptes de l'expédition de Vignoso mérite d'être remarquée. Lorsqu'on croyait armer contre les forces des émigrés de Monaco, les commissaires, à qui le gouvernement avait délégué la dépense de l'État, ne trouvant aucune ressource dans le trésor public, avaient convoqué d'abord les citoyens les plus riches et les plus zélés. On leur avait exposé le danger, les besoins; on leur demanda ce qu'ils voulaient faire : l'assemblée décida qu'il serait ouvert parmi les particuliers une souscription pour faire les avances nécessaires à la construction de vingt-cinq galères au moins; que l'État garantirait aux prêteurs la sûreté de leurs deniers quoi qu'il arrivât aux bâtiments; que pour gage, on leur déléguerait provisoirement un tiers des recettes du fisc. Ils en jouiraient jusqu'au remboursement qui serait ultérieurement réglé.

La souscription publiée, trente-sept plébéiens et sept nobles s'engagèrent à fournir une galère chacun. Mais les commissaires, craignant que l'effet de ces promesses ne manquât au besoin, exigèrent que chaque souscripteur déposât pour garantie 400 liv., en forme de cautionnement. Cette précaution réduisit le nombre effectif à vingt-neuf

galères; vingt-six fournies par autant de populaires, trois par des nobles.

Au retour, les avances furent réglées et fixées à 7,000 genuines par galère ou 203,000 genuines entre les vingt-neuf. Le gouvernement promit de payer cette somme dans le terme de vingt-neuf ans avec les intérêts à sept pour cent. Pendant ce délai tous les revenus de Chio et des places conquises appartenaient aux créanciers pour leur servir d'indemnité. La république ne s'y réservait que la souveraineté et la justice. Si au terme de vingt-neuf ans les 203,000 genuines ne s'acquittaient pas, le domaine utile de ces conquêtes restait en propriété perpétuelle aux créanciers pour leur payement, sous la réserve des frais de la garde et de la défense de l'île.

C'est ici un exemple de ces conventions que le gouvernement faisait fréquemment avec ses capitalistes ou avec ses fournisseurs; une délégation de certaines branches de revenus leur était donnée comme gage pour un temps déterminé, passé cela, comme payement en propriété. C'est la réunion des sociétés diverses formées entre les créanciers intéressés à la perception de ces revenus et à la distribution de leurs produits, qui, plus tard, a donné naissance à la fameuse banque de Saint-Georges.

L'aliénation de Chio resta définitive, le gage ne fut point racheté. La presque totalité des frac-

tions de la créance commune se trouvèrent réunies par le laps de temps dans la propriété d'une famille Giustiniani (1). Elle était composée elle-même de six races qui, étrangères l'une à l'autre par leur origine, s'étaient alliées en une sorte de parenté, de fraternité volontaire, abandonnant leurs noms particuliers pour en adopter un en commun. Cet exemple n'était pas unique à Gênes; le nom des de Franchi et quelques autres ont une origine semblable. Quand la famille Giustiniani se trouva en majorité parmi les propriétaires de Chio, elle s'attacha à cette colonie comme à une habitation de famille; elle racheta successivement les portions des autres intéressés. Chio resta la vraie patrie d'une foule de membres de cette famille illustre que nous verrons s'y maintenir après la chute de Constantinople. De nos jours, ils n'avaient pas tous renoncé à ce séjour, malgré les incidents qui avaient ruiné leur domination, et il est impossible qu'il n'ait pas été répandu de leur noble sang dans les horribles malheurs de cette île infortunée dont l'Europe a été témoin de nos jours.

(1) Suivant M. Serra, c'est à Chio que cette affaire fut réglée par l'amiral Vignoso en vertu de ses pleins pouvoirs : il dit que les officiers de la flotte achetèrent des possessions dans l'île ou s'y marièrent, et qu'après les 29 années les familles à qui restaient acquis à perpétuité les revenus de Chio se réunirent en une seule, et prirent le nom commun de Giustiniani. T. II, p. 325.

CHAPITRE III.

Valente doge. — Guerre avec Venise. — Seigneurie de l'archevêque Visconti, duc de Milan.

Peu après l'expédition de Chio, Gênes eut sa
1348 part du désastre d'une peste terrible qui ravagea l'Italie. Longtemps après le peuple appelait encore ce temps (1348) l'année de la grande mortalité. C'est le seul événement marqué par les chroni-
1349 ques dans les quatre dernières années de la magistrature de Jean de Murta. Il mourut respecté, et nomma les pauvres pour ses héritiers.

La possession de son titre fut à l'instant disputée : heureusement que la querelle ne fut ni sanglante ni longue. Le fils du doge mort avait prétendu succéder à son père : mais son ambition trouva peu de soutiens. La famille Spinola de Lucoli voulait donner à la république un chef populaire qui fût sa créature ; elle avait réuni près de deux mille citoyens qui nommèrent doge par acclamations Luchino de Facio. On le conduisait au palais ; mais la bourgeosie commerçante s'était assemblée dans l'église de Saint-Georges ; on y avait fait choix de Jean de Valente ; son cortége devançait au palais celui de Facio. Il semble que le plus souvent dans ces temps chaque parti nommait et proclamait tumultuairement son candidat.

Celui qui pouvait le premier s'installer, faire sonner la cloche de la Tour et se maintenir un jour à son poste, était le doge. L'élection officielle n'était qu'une vaine formalité qui ne faisait que ratifier le lendemain ce que l'intrigue ou la violence avaient fait la veille. Facio, la créature des Spinola, apprenant sous quels auspices Valente se rendait au palais, eut la prudence ou la modestie de s'arrêter dans sa marche, de remercier et de congédier ceux qui l'accompagnaient et d'aller faire hommage au nouveau doge.

Sous le gouvernement de celui-ci, le conseil fut mi-parti de plébéiens et de nobles. Les plus grandes affaires de la république en ce temps furent la suite de la conquête de Chio, les relations avec l'empire grec, et bientôt une guerre avec les Vénitiens, toutes choses qui ne tardèrent pas à se compliquer ensemble.

L'impératrice régente de Constantinople ne pouvait voir avec plaisir les conquêtes des Génois sur ses possessions; et elle sentait combien ces nouvelles colonies donnaient de force à celle de Galata, déjà si menaçante, quoique si utile à la capitale qu'elle nourrissait. Anne envoya quelques forces attaquer Chio et Fockia. Les habitants de Galata prirent parti pour leurs compatriotes, et ils n'eurent qu'à suspendre pendant quelques jours les approvisionnements qu'ils étaient dans

l'usage d'apporter en ville ; on en fut si effrayé que l'impératrice fit cesser les hostilités, et rendre les prises qu'on avait faites. Alors l'abondance reparut et tout reprit son cours ordinaire (1).

1349 Une révolution survint à Constantinople. Cantacuzène, longtemps serviteur dévoué des Paléologues, et d'abord tuteur fidèle de leur héritier enfant, avait perdu l'amitié de la régente grâce à l'intrigue des courtisans ; la persécution finit par le pousser à la révolte. Soutenu par les Vénitiens, tandis que les Génois appuyaient Paléologue, le rejeton de leur ancien allié, Cantacuzène empereur fut naturellement leur ennemi (2). Il avait d'ailleurs assez de cœur si ce n'est assez de forces pour désirer d'être le maître dans sa capitale et pour vouloir se délivrer de la dépendance de ces hôtes turbulents. Il voulait disposer des passages du Bosphore, ouvrir et fermer à sa volonté les portes de la mer Noire. S'il n'avait pas des forces maritimes capables de s'opposer aux flottes génoises, son amitié ou sa haine était une source de prospérité ou une calamité pour une nation maritime dont le principal commerce en ces temps était au fond du Pont-Euxin. De l'établissement de Galata ils avaient fait le centre de leurs colonies de Gazzarie. Ils en faisaient hommage à

(1) Nic. Greg., liv. V, chap. 6.
(2) Id. liv., XV, chap. 8.

l'empereur, mais ils s'y tenaient indépendants, et souvent ils traitaient d'égal à égal avec le faible gouvernement qui les comptait pour ses sujets. Assaillis, sur ce rivage ouvert, par les Vénitiens dans leurs premières querelles, ils avaient profité de cette insulte pour mettre leur station en état de défense, non sans prévoir qu'au besoin ils se trouveraient fortifiés contre l'empereur. L'eau de la mer avait été introduite dans leurs fossés, ils avaient élevé de fortes murailles (1). Actifs, tour à tour hardis et insinuants, sachant se rendre nécessaires ou tirer parti de leurs services, ils étaient fermiers des droits du Bosphore, et s'en regardaient comme propriétaires. Ils en rendaient trente mille pièces d'or et ils en tiraient deux cent mille (2). A mesure que les discordes affaiblissaient l'empire, ils devenaient plus exigeants et plus hautains. Ils voulaient obliger l'empereur à désarmer ses vaisseaux (3). Se croyant à l'abri d'un siége et maîtres de la mer, ils menaçaient d'attaquer Constantinople. Ils réclamaient certains nouveaux terrains pour s'agrandir sur la hauteur de Péra, et, sur le refus qu'on leur en avait fait,

(1) Greg. XVII, ch. 1er. Pachymère, XII, 9.

(2) Greg. XVII, 1. M. Sauli l'entend autrement. Les douanes de Constantinople ne rendaient que 30,000 pièces d'or, celles de Galata en produisaient 200,000 aux Génois. T. I, page 293.

(3) Grég. XVII, 2.

ils les avaient pris; ils s'étaient hâtés d'y élever des murailles et des tours. Cantacuzène se résolut à les punir. On fit sortir contre eux des troupes et des galères; mais celles-ci furent manœuvrées avec une extrême ignorance, et les Génois les prirent à la bouche du port. A ce spectacle, les soldats s'enfuirent. Ces prises, avant d'être conduites à Galata, furent promenées en triomphe devant le palais impérial. Cantacuzène fut obligé de subir cette ignominie et d'abandonner aux Génois la concession des terrains qu'ils s'étaient adjugés. Des fortifications redoutables y furent aussitôt élevées (1). Un historien grec, qui d'ailleurs mêle à ses récits mille circonstances de rencontres glorieuses pour les siens et honteuses pour les ennemis, déplore cette terreur panique qui tout à coup dispersa les défenseurs, à tel point qu'il avoue que les Génois de Galata eussent pu s'emparer de la capitale. Il bénit la Providence qui inspira la modération aux vainqueurs dans les négociations de cette paix forcée. Il avoue qu'un envoyé de Gênes vint ordonner aux colons de Péra de restituer leurs conquêtes, d'indemniser ceux à qui ils avaient fait dommage et de faire des soumissions à l'empereur. Mais il termine ce récit en peignant l'empire laissant aux mains des ennemis une flotte qui avait coûté tant de dépen-

(1) Cantac., liv. IV, ch. 11.

ses, et privé sinon en totalité du moins dans la plus grande partie de l'espoir des revenus annuels du fisc (1).

Gênes ne pouvait supposer qu'un accord si humiliant pour Cantacuzène laissât ce prince dans des dispositions amicales et sans désir de venger ses affronts. Les Vénitiens vinrent lui en offrir l'occasion peu après. La rivalité n'avait pas cessé entre les deux républiques; Venise se ressentait de ce qui s'était passé à la conquête de Chio. Les Génois, dont les relations commerciales à Tana étaient suspendues, étaient jaloux que les Vénitiens y conservassent les leurs; vainement ils avaient représenté à ceux-ci qu'il serait honorable à deux puissances chrétiennes de faire cause commune contre une nation barbare. Ils avaient offert à leurs émules de les admettre à commercer à Caffa; ils leur auraient concédé des priviléges : tout fut inutile; l'animosité s'accrut; la moindre rencontre sur mer devait donner naissance à la guerre; elle éclata (2). Le premier

(1) Nicéph. Gregoras, XVII, ch. 7 à la fin.

(2) Ce qui inquiétait les Génois, c'est qu'on ne pouvait plus tirer les marchandises de l'Inde, de la mer Caspienne par la mer d'Azoff. Ils ne pouvaient soutenir la concurrence de celles que les Vénitiens allaient chercher par cette route. Matt. Villani, liv. 1, ch. 83. A la rupture, Pétrarque adressa au doge de Venise Andre Dandolo une lettre pleine d'érudition et de rhétorique pour détourner Venise de la guerre. Le doge lui répond en louant son éloquence et l'engage à lui continuer le charme de sa correspon-

hasard fut pour les Vénitiens : trente-cinq de leurs galères en rencontrèrent quatorze de Gênes qui allaient en marchandises, et les enveloppèrent. Dix furent prises, quatre en portèrent la nouvelle à Chio; mais là se trouvait Simon Vignoso, le conquérant de cette île; il en était alors le podestat pour la république de Gênes. Il arma aussitôt tous les bâtiments qu'il put rassembler. Neuf galères sous le commandement de Philippe Doria allèrent assaillir la colonie vénitienne de Négrepont et y enlevèrent vingt-trois vaisseaux marchands (1).

C'est au milieu de ces hostilités que Venise excite les ressentiments de Cantacuzène contre les Génois. Ceux de Galata, instruits de cette négociation, tandis qu'il balançait encore, se complurent à lui rappeler leur force et sa faiblesse. Les machines de Péra lançaient des pierres dans Constantinople par-dessus les murs. On s'excusait de cette insolence sur une maladresse de l'ingénieur, et elle recommençait sans cesse. Cantacuzène, irrité, contracta contre de si mé-

dance quand il en trouvera la matière. Quant à la guerre contre les Génois, elle est juste et on la fera. Lettres famil. varior. N. 1 et 2.

(1) Matt. Villani met ce fait à Candie. Les chroniques génoises et vénitiennes (Daru, liv. 8, p. 545) parlent de Négrepont. On croirait que ce nom a été commun en ce temps aux deux îles, à voir combien de fois Villani les confond.

chants voisins une triple alliance avec Venise et le roi d'Aragon. Nicolas Pisani conduisit quarante-cinq galères vénitiennes; Ponce de Saint-Paul commandait trente galères catalanes; quatorze furent ajoutées par les Grecs à cette flotte combinée. La république de Gênes avait expédié soixante galères sous Pagan Doria, célèbre amiral. Les flottes se rencontrèrent dans le détroit des Dardanelles à peu de milles de Constantinople. Sans attendre le premier choc, les Grecs prirent la fuite et cherchèrent leur salut dans leur port. Il n'en fut pas ainsi des autres combattants; la bataille fut sanglante pour tous. On disputa la victoire une journée entière; elle resta aux Génois, et elle n'était pas encore assurée quand une effroyable tempête (1) vint séparer, submerger, jeter ou briser sur les côtes les vainqueurs et les vaincus. Les Catalans et les Vénitiens perdirent mille hommes; les Génois avaient plus de sept cents morts, treize de leurs galères étaient échouées; sur ce nombre ils en sauvèrent dix. Ils en prirent ou coulèrent à fond dix aragonaises et vingt-quatre vénitiennes. L'amiral espagnol fut tué : les Catalans portèrent le plus grand poids de la journée. Après une nuit funeste, l'amiral vénitien abandonna le champ de

(1) Il paraît que l'amiral génois avait prévu la tempête et pris ses précautions. (Sauli, l. 1er, page 352.)

bataille, emmenant les débris de ses forces à Candie (1). Cantacuzène, pliant sous la nécessité, rompit ses alliances; non-seulement il confirma aux Génois autant de priviléges qu'ils en réclamaient, mais il leur abandonna des places dans la Propontide, et mit entre leurs mains les deux châteaux qui ferment la mer Noire. Enfin les Grecs consentirent, pour plusieurs années, à ne fréquenter Tana qu'en compagnie et à la suite des navires génois, à moins d'une permission spéciale du doge (2).

Tel fut le succès de la république, glorieux, mais si chèrement acheté, qu'on s'abstint de célébrer la victoire par des cérémonies publiques au milieu du deuil des familles. L'amiral Pagan Doria, rentrant à Gênes couvert de gloire, n'en fut pas moins mal reçu de cette ingrate patrie à laquelle il apportait un traité si avantageux. L'esprit de parti qui le poursuivait s'était déjà manifesté sur la flotte avant la victoire et lui avait suscité de gran-

(1) « Ce ne serait pas une tâche facile que de se charger de concilier les récits des Grecs, des Vénitiens et des Génois. » Gilbert, ch. 63. Il a raison. Cantacuzène accuse Pisani de lâcheté et d'incapacité avec une violence inouïe. Mais son récit (il parle de lui-même) finit par ces mots remarquables : « Il crut qu'on ne pourrait rien lui reprocher si après avoir été abandonné par ses alliés il s'accordait avec ses ennemis. Bien qu'ils fussent alors plus puissants que lui sur mer, ils ne laissèrent pas que de consentir à la paix. » Liv. IV, ch. 31.

(2) Sauli, tome XI, p. 216.

des difficultés. Son autorité avait été bravée. Un factieux, Del Moro, capitaine d'une de ses galères, avait ourdi contre lui une sédition pour le détourner de ses plans de campagne et pour le forcer à assiéger Héraclée (1). Il avait ouvertement menacé l'amiral de la justice populaire à laquelle il aurait à rendre compte. Doria n'avait pu calmer le soulèvement qu'en y cédant. Il avait pris Héraclée; et, au pillage qu'il y permit, il dut probablement la bonne volonté de ses équipages dans la bataille navale; mais revenus à Gênes, ses ennemis n'avaient pas renoncé à le poursuivre. On le dénonçait aux familles comme responsable de leurs pertes. On l'accusait d'avoir outre-passé ses pouvoirs; en un mot, on l'écarta du commandement d'une nouvelle expédition préparée contre Venise. On lui donna pour successeur un Grimaldi; et de ce nom on peut conclure que ce n'était pas là une querelle de populaires contre le noble, mais de Guelfes contre le Gibelin.

L'amiral vénitien Pisani prit sur Grimaldi une revanche fatale à la gloire, à la puissance de Gênes et à sa liberté. La flotte de Venise, réunie aux forces du roi d'Aragon, comptait quatre-vingts galères, les Génois en avaient soixante. Antoine Grimaldi fut surpris et attaqué

(1) Sauli, t. 1, p. 346.

sur les côtes de Sardaigne : le combat lui fut malheureux à un point tellement inouï qu'il rentra tristement à Gênes avec dix-neuf galères ; il en laissa quarante et une aux mains de l'ennemi.

Gênes n'avait jamais éprouvé une calamité pareille. La rumeur fut générale. Les affections de chaque famille, tous les intérêts, tous les sentiments nationaux et privés étaient blessés par ce cruel événement. L'État était sans ressource pour se venger ou pour se défendre. L'autorité était décriée ; les récriminations du peuple contre les nobles, des Guelfes contre les Gibelins recommençaient de toute part. Dans un pays où le siége du gouvernement était si glissant, il n'y avait aucun régime qui pût tenir à une si effroyable secousse. Nous perdons le fil de l'intrigue qui vint mettre à profit les ressentiments du désespoir. Mais enfin on vit proposer au conseil, délibérer, décider de résigner Gênes et tout l'État dans les mains de Jean Visconti, archevêque et duc de Milan (1). On crut prendre des précautions suffisantes pour conserver la liberté nationale sous sa seigneurie. Elle n'était acceptée que pour la vie

(1) Pétrarque assista à Milan à la réception des ambassadeurs génois. Il les trouva d'une contenance digne, où perçait la douleur du sacrifice de la liberté génoise. Il leur témoigna son regret de voir Gênes s'abandonner ainsi elle-même. Les ambassadeurs gibelins rejetèrent tout le mal sur l'amiral guelfe qui s'était laissé vaincre et qui, à Carthage, aurait été mis en croix.

seulement. De son côté il promit de défendre la république, de faire, s'il le fallait, la guerre aux Vénitiens. Pour commencer il prêta de grandes sommes d'argent afin de créer de nouvelles flottes. N'oublions pas de dire que Visconti est fort loué dans les chroniques génoises pour avoir donné à la ville une horloge sonnante, invention qu'on n'y connaissait pas jusque-là. Le marquis Guillaume Pallavicini vint commander au nom de l'archevêque. Le doge Valente résigna sa dignité et céda la place.

CHAPITRE IV.

Boccanegra redevenu doge.

1354 Aussitôt qu'on put mettre à la mer vingt-cinq galères, elles partirent. On en rendit le commandement à Pagan Doria, le vainqueur de Pisani aux Dardanelles. Dix autres galères aux ordres de Grimaldi allèrent le rejoindre. Cette flotte se montra dans l'Adriatique, ravagea l'Istrie et brûla Parenza au fond du golfe : elle en sortit pour gagner la Morée, et là seulement elle se rencontra avec trente-six galères et cinq gros vaisseaux ennemis. C'était encore Pisani qui les commandait; il allait tenter pour la troisième fois l'inconstante fortune. Il avait devancé les Génois au port de Sapienza. Sa flotte formait deux divisions : l'une était rangée à l'embouchure du port; Pisani la commandait en personne : le reste de ses galères, qui eût manqué de place pour se mettre en ligne, occupait les derrières dans l'intérieur, sous les ordres de Morosini. Par une hardie manœuvre une partie de la flotte génoise se lance d'une ardeur irrésistible entre le bord et l'extrémité de la ligne vénitienne, et pénètre dans le port où Morosini ne s'attendait pas à être attaqué et n'était pas en défense. Les Génois prennent et brûlent tout ce qui se trouve en cette enceinte et

jetant partout la confusion, ils reviennent assaillir la division de Pisani sur ses derrières, tandis que Pagan l'attaque en face. Tout fut pris, la flotte vénitienne fut détruite. De ceux qui la montaient un grand nombre périrent par le fer ou dans les flots; on ramena à Gênes cinq mille prisonniers, l'amiral lui-même, l'illustre Pisani, et pour trophée le grand étendard de Venise. Le triomphe cette fois fut célébré avec ivresse. C'est à Saint-Mathieu, l'église de la famille de Doria, que furent accomplies les actions de grâces et qu'on institua un solennel anniversaire. Sur la même place de St-Mathieu, un palais, acheté des deniers de l'État, fut donné à Pagan Doria, comme un monument perpétuel de la reconnaissance nationale. Ainsi le grand citoyen fut vengé de ses détracteurs.

Les calamités s'étaient partagées; les revers et 1355
les embarras financiers avaient été réciproques. Les deux républiques n'avaient rien de mieux à faire que de souscrire à une paix pour terminer une querelle sans but, presque sans motifs qu'elles pussent alléguer, et qui les ruinait l'une et l'autre. L'archevêque Visconti avait tenté cette œuvre. Pétrarque lui avait servi d'intermédiaire. Il reste des pièces de cette négociation où l'illustre ambassadeur, plus rhéteur que diplomate, espérait désarmer par son éloquence et au nom du patriotisme italique, deux républiques jalou-

ses et acharnées. Les Vénitiens, au lieu de céder, avaient déclaré la guerre à l'archevêque Visconti. Il mourut peu après avant d'avoir pu terminer cette querelle. Ses trois neveux lui succédaient tandis que Venise éprouvait le revers de la Sapienza. Cet événement changea les esprits; on fit une trêve. Les neveux de Visconti que les Génois n'avaient pas balancé à reconnaître, quoique leur traité avec l'archevêque ne déférât la seigneurie qu'à sa personne (1), devinrent les arbitres de la paix. Venise paya aux Génois deux cent mille florins pour les frais de la guerre, renonça à commercer à Tana pendant trois ans, et se contenta d'avoir, pendant le même temps, un comptoir dans la colonie de Caffa. C'était s'abaisser sous le monopole génois dans la mer Noire (2).

Le roi d'Aragon n'avait point encore accédé à cette paix. Gênes, pour l'y décider, arma quinze galères que Philippe Doria commanda. L'historien de Gênes se borne à dire que cette flotte s'empara de Tripoli de Barbarie et en ramena des esclaves et un grand butin. Les écrivains étrangers

(1) Les trois neveux de l'archevêque partagèrent ses seigneuries, mais celle de Gênes resta indivise « *per non potersi dividere commodamente.* » Benvenuto San Giorgio, p. 522.

(2) Navagera dit simplement que la navigation de la mer Noire fut libre aux deux nations, et qu'on se rendit les prisonniers, page 042. N. B. Marino Faliero dans sa conspiration avait compté sur l'aide des prisonniers génois.

ajoutent que Doria apprit en Sicile qu'une révolution avait donné Tripoli à un usurpateur, en enlevant cette ville à la domination du roi de Tunis. Il calcula qu'au milieu des dissensions, suite de cette entreprise récente, on pourrait surprendre le pays et y faire un coup de main profitable. Il s'y présenta d'abord en ami; là, pendant plusieurs jours, il étudia le port et la place et prépara les mesures qu'il avait à prendre. Cette exploration secrète étant finie il prit congé; mais à peine éloigné du bord, il s'ouvrit de son dessein à ses compagnons que l'espoir du profit y fit consentir facilement. On tourna la proue la nuit, on revint dans le port, on attaqua les murailles. La ville fut pillée ou plutôt dépouillée. Doria la vendit ensuite à un autre tyran, et ramassa ainsi une somme considérable. Le gouvernement de Gênes auquel il fit parvenir l'avis de son expédition, la désavoua, craignant que cette trahison, cette violence sans prétexte ne soulevassent tous les peuples de la Mauritanie avec lesquels les Génois faisaient alors le commerce; mais personne ne parut s'intéresser à l'usurpateur de Tripoli ni à sa ville. Doria, enrichi par le pillage, fut reçu facilement en grâce; au lieu du bannissement prononcé contre lui, on lui imposa pour pénitence d'aller croiser trois mois contre les Aragonais sans recevoir aucune solde de la république (1).

(1) Matteo Villani, liv. 1, ch. 5.

Un autre événement, encore dû à une grande hardiesse, rehaussait en même temps le crédit et les espérances des Génois au dehors. François Gatilusio, un de leurs nobles, entreprit de ramener sur le trône de Constantinople Jean Paléologue. Cet héritier d'une race favorable à Gênes, dépossédé par son ancien tuteur avait été tenu loin de la capitale et presque prisonnier avec le vain titre de collègue de Cantacuzène. Il était mécontent de son sort et il avait fait déjà quelques démonstrations inutiles. Une nuit deux galères de Gatilusio demandent asile dans le port de Constantinople, comme pour échapper à un accident de navigation. A peine elles ont obtenu accès que le prince et une troupe de combattants en descendent et font retentir le cri de *vive Paléologue*. Tout ce qui leur résiste est renversé. Ce coup de main suffit pour faire une révolution complète. Cantacuzène se démet et va s'ensevelir dans un cloître. Gatilusio obtint pour récompense la main d'une sœur de l'empereur et la seigneurie de l'île de Metelin qui resta longtemps à sa famille : Gênes y gagna de nouvelles faveurs dans l'empire et la confirmation de tous ses priviléges (1).

(1) M. Sauli a donné à la tête de son 2ᵉ volume de l'histoire de la colonie de Galata un excellent précis du régime de cette colonie à la fin du 14ᵉ siècle. A la suite de la restauration de Paléologue, les Génois eurent un château à la pointe du Bosphore d'Asie; ils possédaient Chio et Metelin et convoitaient Tenedos.

Tandis que la prépondérance de la république se rétablissait au loin, tenue par ses revers mêmes hors des mouvements de la politique italienne et comme perdue parmi les nombreux domaines de la maison Visconti, elle échappait aux contre-coups des révolutions de la Lombardie et de la Toscane.

L'empereur Charles IV vint se faire couronner à Rome, et réveilla en Italie la discorde gibeline. Une circonstance rendait ces divisions bien funestes, c'était l'emploi des compagnies de mercenaires qui servaient d'auxiliaires aux partis, et qui souvent faisant la loi à ceux qui les avaient appelés, ne souffraient plus de paix dans toute l'Italie. Des débris, des licenciements successifs, du rebut des armées des rois de France et d'Angleterre s'étaient formées ces dangereuses bandes d'aventuriers gascons, espagnols, allemands, gens de toutes nations, ne connaissant plus de domicile, d'industrie, de ressources que les camps, la guerre et ses profits. Là se mêlaient en foule des Italiens exilés, vagabonds, désormais sans patrie. Ils se louaient en détail à des capitaines qui revendaient en gros les services de leur troupe à titre de spéculation. Indifférents à la

Mais sous prétexte que les Vénitiens exigeaient qu'on leur rendît cette île, l'empereur se défendit de la céder aux uns ni aux
Sauli, tom. 2, pag. 42, 43. Ducas, ch. 12.

cause pour laquelle ils trouvaient à se faire payer, changeant de maîtres suivant les meilleures conditions qu'on leur faisait, se ménageant quand on les opposait les uns aux autres, mais terribles aux citoyens, c'était un fléau destructeur partout où ils passaient. Ceux qui les employaient s'épuisaient à les soudoyer; et le pillage du pays même qu'ils venaient servir était immanquablement le supplément ou l'à-compte de leur solde. Quelques chefs très-accrédités conduisaient ces bandes redoutables. Une, entre autres, nommée *la grande compagnie*, désola longtemps l'Italie supérieure. Ces capitaines qui devaient vivre de leur métier eux et leur troupe, étaient assez puissants pour faire la guerre à leur propre compte, quand l'emploi et la demande manquaient d'ailleurs. S'ils ne s'acquéraient pas de domination stable, comme François Sforze le fit plus tard, les dépouilles publiques leur servaient de conquêtes.

La grande compagnie attaqua les Visconti qui s'étaient aliéné l'empereur à son retour en Allemagne. Non-seulement cet orage levé sur leur tête n'atteignit pas les Génois, mais ils virent dans les embarras qui assiégeaient leurs seigneurs l'occasion de se soustraire impunément à la do-
ion de ceux-ci. Leur protection embrassée
sespoir était devenue odieuse dès le jour

où l'on avait cessé de la croire nécessaire. Avec les prospérités nouvelles avait reparu le désir de l'indépendance. Le prétexte de la reprendre fut fourni par ces périls mêmes qui assiégeaient alors les Visconti; rassemblant toutes leurs ressources, ils demandèrent des secours au lieutenant qui gouvernait Gênes en leur nom. Ce qu'on exigeait dépassait la limite des conventions réciproques et excitait des murmures. A la publication officielle de l'ordre des ducs, le noble Melian Cattaneo éleva la voix et protesta contre l'illégitimité de cette réquisition. Sur le compte qui en est rendu à Milan, Cattaneo y est mandé. Avant d'obéir il paraît sur la place publique; il raconte l'ordre qui lui est notifié, il avise les autres nobles de se tenir pour avertis; s'ils le laissent aller à Milan, ils y seront bientôt traduits à leur tour. A la suite de cet éclat une conjuration se forme pour se débarrasser du joug des Visconti; mais en même temps tous les nobles conspirent secrètement à rétablir le gouvernement de leur caste. Ils conviennent d'un jour où ils prendront les armes pour ce double dessein. Mais le peuple se soulève aussitôt qu'eux, et, tandis qu'on en est aux mains, reparaît Simon Boccanegra, l'ancien doge : il vient revendiquer sa place. Il se dirige vers le palais public en évitant le lieu du combat où sa marche est encore

ignorée. La foule qui le suit grossit et le seconde. Arrivé devant le palais, le capitaine milanais qui y commandait encore essaie de lui en disputer l'entrée. On lui fait entendre que cette résistance est vaine. Le doge entre, il s'installe; il fait sonner aussitôt la grosse cloche de la république; ce signal bien connu annonce aux nobles que, tandis qu'ils soutiennent un combat inégal, le trône ducal est rempli et qu'il n'est plus temps de le disputer. Leur troupe se rompt et se dissipe. Boccanegra est proclamé avec les formalités accoutumées.

La révolution et le triomphe furent exclusivement populaires. Le conseil du doge fut composé des seuls plébéiens, les Gibelins et les Guelfes y furent mêlés. Quelques-uns des principaux nobles furent exilés. Enfin un décret solennel déclara les nobles incapables de tout office de la république. On leur interdit jusqu'à l'armement des galères et même des vaisseaux de commerce (1). Cette dernière rigueur ne dura pas. On voit même Boccanegra confier immédiatement après à des nobles les magistratures supérieures de la colonie de Caffa.

Le territoire de la république resta tranquille

(1) Foglietta, liv. 7, p. 143, dit expressément qu'on priva « *nobilitatem omnem, non modo publicis muneribus et honoribus, omnique procuratione reipublicæ, ac facultate naves ad bellum armandi, sed etiam privatæ negociationis caussa comparandi.*

et en sûreté (1). La navigation génoise fut toujours libre et sans obstacles.

Quelques années se passèrent sans événements remarquables et sans révolutions. Mais les nobles ne pouvaient se réconcilier à une constitution qui les traitait avec une inégalité révoltante. Parmi les populaires il s'élevait quelques maisons ambitieuses qui se lassaient d'attendre la fin du règne de Boccanegra. Au milieu de ces ennemis divers, le doge cherchant à se défendre, était hautain, soup-

M. Serra soutient que les nobles ne furent pas exclus alors des places de conseillers, et il cite textuellement, à ce qu'il semble, le décret même de 1357 qui les exclut de la dignité de doge, de celles de vice-doge (place qui ne fut pas remplie) et de suprêmes syndicateurs, et des fonctions de podestat *ayant droit de sang* : et comme on ajoutait *par forme d'ironie* (ainsi dit M. Serra) que si, en les admettant aux emplois, on a fait quelques exceptions, c'est autant pour leur bien que par zèle populaire : puisque le décret se tait sur les places du conseil, on doit conclure (c'est toujours M. Serra qui parle) qu'elles ne leur étaient pas interdites. Le décret, si M. Serra l'a bien lu, doit l'emporter sur le témoignage postérieur de Foglietta. Mais M. Serra, sur ce même document, reconnaît que les 12 conseillers devaient être 6 marchands et 6 artisans des meilleurs. Il n'y a pas là place pour les nobles. Dirait-on que les nobles étaient marchands eux aussi? Les étrangers les confondent souvent sous cette dénomination; mais chez les écrivains et les annalistes du pays, les *marchands*, ce sont toujours les gros populaires par opposition aux nobles et aux artisans. Serra, tom 2, p. 385.

(1) Le marquis de Montferrat ayant emprunté 17,000 ducats de la commune de Gênes, lui livra pour gage, le 29 janvier 1359, la ville et le territoire de Novi, pour les garder jusqu'à restitution de la créance. Benvenuti san Giorgio, p. 540.

çonneux, despotique, du moins s'il faut en croire des témoignages qui peut-être ne sont pas exempts de partialité. Il avait cependant son parti et ses amis. Il possédait surtout deux excellents conseillers qui lui assuraient la faveur de certaines parties du public et à qui l'on attribuait volontiers ce qu'il faisait de bien. Nicolas de Canetto était un marchand riche et très-accrédité parmi les Guelfes; Léonard de Montaldo, jurisconsulte gibelin, était universellement respecté. On ignorait sa dissimulation profonde, mais son ambition commençait à paraître, et on le regardait dès lors comme le futur doge; l'on ajoute que ce bruit excitant la jalousie de Boccanegra, il fit nommer Montaldo capitaine général de tous les établissements génois du Levant, afin de le soustraire aux regards et à la bienveillance publique. Exilé en Romanie, sous ce titre honorable, on s'aperçut bientôt qu'il manquait aux conseils du doge. Des complots réels ou prétendus effraient le gouvernement et le public. Tantôt on voit déporter des particuliers suspects, tantôt la ville est témoin de supplices. Enfin une catastrophe arriva : Pierre de Lusignan, roi de Chypre et roi titulaire de Jérusalem, passa par Gênes, accompagné de son fils.
1363 Il venait exciter le zèle des chrétiens occidentaux pour le recouvrement de la terre sainte. Il fut reçu avec de grands honneurs, et vécut en familiarité avec le doge. Il arma chevalier le fils encore enfant

de Boccanegra. Un festin fut donné au roi par le noble Malocello. Boccanegra y assista ; ce fut, dit-on, pour y être empoisonné ; on le rapporta demi-mort. Son agonie se prolongeant quelques jours, ceux qui voulaient sa succession ne purent se résoudre à attendre. Le peuple se rendit au palais en foule et armé, il demanda qu'on lui montrât le doge : on répondit qu'il n'était pas en état de paraître. La troupe cria que cette réponse prouvait assez que Boccanegra était mort ; on le tint pour tel, après s'être assuré de la personne de ses frères, et l'on procéda à l'élection d'un successeur. Cette élection fut faite paisiblement avec des formes compliquées, empruntées des usages de Venise, mais qui probablement ne donnaient dans cette occasion qu'un résultat convenu. Les électeurs proclamèrent doge Gabriel Adorno, populaire et marchand. Six commissaires furent nommés pour constituer le gouvernement de ce nouveau chef.

Pendant ce temps, Boccanegra dépossédé, sur son lit de mort, paya enfin le dernier tribut dans le plus triste abandon. Il avait plusieurs factions contre lui et beaucoup d'envieux : peu le regrettaient. Odieux au nouveau doge et par conséquent délaissé par ceux qui se tournent volontiers vers le soleil levant, il fut porté au tombeau sans cortége et enseveli sans honneur (1).

(1) L'impression de ce volume s'achevait quand nous avons

tardivement connu l'existence d'une nouvelle histoire de Gênes en huit volumes dont les deux derniers imprimés en 1838 ne nous sont pas encore parvenus. Elle a été élégamment écrite en italien par M. Charles Varese de Tortone. Comme nous, il a fait usage des matériaux connus fournis par les anciens écrivains génois. Seulement il paraît avoir pensé que la dignité de l'historien ne permettait pas de rien emprunter aux naïvetés des vieilles chroniques.

Nous regrettons qu'en alléguant l'insuffisance des documents antiques, il ait évité de s'étendre sur certaines circonstances importantes. Il semble avoir peine à avouer l'extrême faiblesse des commencements de la république. Il ne s'explique pas sur l'origine de la noblesse génoise. Enfin, cette histoire si étendue est presque exclusivement militaire et politique; aussi s'y livre-t-on à de très-grandes excursions dans l'histoire générale de l'Italie. Le point de vue en est donc bien éloigné du nôtre. Au temps où nous avons vu un peuple navigateur et marchand même quand il a les armes à la main, que l'intérêt commercial fait prospérer et grandir, l'auteur italien signale déjà (ce sont ses termes) des Achilles pour le combat, des Nestors pour le conseil, des Ulysses aux paroles emmiellées pour les traités.

Nous ignorons encore dans quel esprit il a rendu compte des événements récents. Mais il est juste de reconnaître qu'à l'occasion des combats que les Génois au dix-septième siècle ont eus à soutenir contre l'ambition des princes de la maison de Savoie M. Varese s'exprime avec une libérale impartialité.

FIN DU TOME PREMIER.

ERRATA.

Page 14, ligne 5 : Para; *lisez :* Péra.
— 34, ligne 8 : politiques; *lisez :* publiques.
— 35, ligne dernière de la note : du; *lisez :* de.
— 48, ligne 1 de la note : une traduction; *lisez :* un traducteur.
— 185, ligne 23 : ils avaient; *lisez :* il avait.
— 190, ligne 8 : les enlever; *lisez :* ils pourront les enlever.
— 191, note (1) : quérir; *lisez :* jurer.
— 281, note (1) : 1132; *lisez :* 1232.
— 336, au titre du chapitre II, *supprimez* les quatre familles.
— 339, ligne 16 : serait; *lisez :* leur serait.
— 348, au titre du chap. III, Charles d'Anjou; *lisez :* démêlés avec Charles d'Anjou.
— 353, ligne 5 : pensa; *lisez :* pense.
— 369, ligne 3 : renverser; *lisez :* subvertir.
— 390, ligne 19 : la concussion; *lisez :* les concussions.
— 393, ligne 19 : la population; *lisez :* sa population.
— 431, ligne 18-19 : dans toutes les colonies, et partout où ils habitaient. Le parti; *lisez :* dans toutes les colonies, et partout où ils habitaient, le parti.
— 434, ligne 1 : comité *: transporter au commencement de la ligne ce mot qui la termine.*

TABLE.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.



